



Histoire générale de Port-Roïal, depuis la réforme de l'abbaye jusqu'à son entière destruction

<https://hdl.handle.net/1874/26350>

HISTOIRE

GENERALE

DE

PORT-ROÏAL.

305.7.7.
HISTOIRE

GENERALE

DE

PORT-ROÏAL.

DEPUIS LA REFORME DE L'ABBAÏE
jusqu'à son entiere destruction,

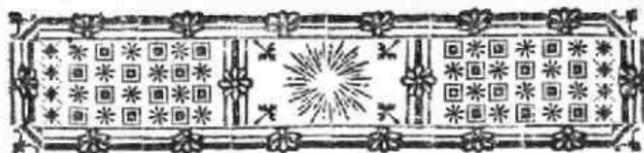
TOME I^{ER}.



A AMSTERDAM,

Chez JEAN VANDUREN.

M. DCC. LV⁴



P R É F A C E.

LA réforme du Monastere de Port-royal des Champs par la Mere Angélique Arnauld, a fait tant d'éclat dans le dernier siecle, & elle a eu des suites si heureuses pour la France en particulier, & pour toute l'Eglise en général, qu'il n'est personne qui ne doive s'intéresser à l'histoire de ce monastere peut-être le plus célèbre qui fût jamais dans le monde chrétien.

Il a paru depuis quelques années plusieurs écrits en forme de mémoires & de relations, pour servir à l'histoire de P. R.; ces écrits sont remplis d'onction & de lumiere, & ne respirent par-tout que la piété chrétienne. Les Fideles les ont lus avec un empressement étonnant. Ils les lisent encore avec un extrême plaisir & ne s'en lassent pas. Cependant ils ne sont pas pleinement satisfaits, parceque ces écrits, quelque excellens qu'ils soient, ne for-

ment pas une histoire complete & suivie de P. R. Plusieurs se plaignent même de ce que l'on a différé jusqu'à présent de leur donner un tel ouvrage. (a). Cette plainte, il faut l'avouer, est bien fondée; ce désir est légitime, & il seroit à souhaiter qu'il se trouvât quelqu'un en état de procurer à ces ames chrétiennes la juste satisfaction qu'elles désirent, & que leur piété mérite.

Avantage
& utilité de
l'Histoire de
Port-royal.

Quel avantage ne procureroit-on pas à ces Fideles, en leur donnant une histoire suivie, exacte & détaillée de tout ce qui concerne la sainte maison de P. R. des Champs? Quelle gloire une telle histoire n'apporteroit-elle pas à la religion, si on mettoit au jour la vie & les vertus des Vierges chrétiennes qui se sont consacrées à Dieu dans ce désert, & des personnes qui s'y sont sanctifiées, ou qui leur ont été unies par les sentimens, ou par quelque liaison particuliere? Où trouvera-t-on plus de piété sincere jointe à plus de lumiere; plus de sainteté jointe aux plus grands talens de l'es-

(a) L'Auteur parle ainsi, parcequ'il n'avoit encore paru aucune histoire suivie de P. R. lorsqu'il écrivoit la sienne.

prit & aux plus rares qualités du cœur ? Ne pourrions-nous pas même dire , sans crainte d'exagerer , que ce qu'on estime davantage parmi les personnes consacrées à Dieu dans les plus beaux jours de l'Eglise , ne surpasse pas tout ce que P. R. a renfermé ? N'y a-t-on pas vu dans un même tems la pénitence des plus austères Anachorettes ; la science & la lumière des Docteurs les plus éclairés ; la force & le courage des Confesseurs les plus généreux ; des personnes de tout âge , de tout sexe marcher constamment dans la voie étroite qui conduit à la vie , & être , par l'ardeur de leurs prières & la sainteté de leurs mœurs , la consolation de l'Eglise & le soutien de l'Etat. On entendoit du fond de ce désert une voix semblable à celle qui encourageoit autrefois S. Augustin à embrasser la vertu , laquelle s'étoit montrée à lui avec une multitude de Saints qu'elle avoit autour d'elle , & où il voïoit des personnes de tout âge (a) , des enfans , de jeu-

(a) Ibi tot Pueri & Puellæ, omnibus ipsa continentia
 ibi Juventus multa & om- nequaquam sterilis, sed
 nis ætas, & graves Viduæ fecunda Mater filiorum.
 & Virgines anus, & in L. 8 Confess. Ch. 11.

nes gens , de jeunes filles , des veuves vénérables par leur grand âge , & des vierges qui avoient vieilli dans la chasteté. Quoi , disoit la vertu à S. Augustin , en lui montrant ces modeles , ne pourrez - vous pas ce qui est possible à tant d'autres de tout âge & de tout sexe ? *Tu non poteris quod isti & ista ?* Tel étoit le spectacle que présentoit P. R. , & la voix qui se faisoit entendre du fond de ce saint désert.

Il est étonnant que parmi un si grand nombre d'amis de P. R. si attachés à cette sainte maison , il ne se soit jusqu'à présent trouvé personne qui nous ait donné une histoire aussi intéressante. Ils ne manquoient assurément pas de talens pour écrire , ni de zele pour l'honneur de P. R. à qui une telle histoire seroit si glorieuse ; ni d'ardeur pour le salut du prochain , auquel elle seroit si avantageuse. Il est inutile de pénétrer les motifs qu'ils ont eus de garder le silence. Nous ne pouvons cependant que gémir d'être privés d'un ouvrage si important , & qu'aucune main ne peut aujourd'hui exécuter comme il l'auroit été par quelques-uns de ces grands hommes qui ont eu

l'avantage d'être liés avec cette sainte maison avant sa destruction.

Néanmoins les secours ne manquent pas. Les mémoires de M. Fontaine, ceux de M^{rs} Lancelot & Dufossé, les relations de la vie de la Mere Angélique, de ses admirables sœurs & nièces, le nécrologe de P. R., & tant d'autres écrits, soit imprimés, soit manuscrits, faits par des personnes qui ont vû, ou appris de témoins oculaires, tout ce qu'ils ont écrit, sont des trésors, & fournissent une ample matière pour former un corps suivi d'histoire. Tout semble préparé; & ces matériaux n'attendent qu'une main habile pour les employer & les mettre en œuvre.

Mais où trouvera-t-on cette main ? Il faut des Athanases pour écrire la vie des Antoinés; des Jérômes pour célébrer les Paules, les Marcelles, les Eustoquies. Qui osera entreprendre l'histoire de ces personnes qui, pour me servir des expressions de Théodoret, » ont passé leur vie » dans (a) des travaux immenses,

(a) Qui per innumeros labores vitæ iter ingressi sunt, sudoribusque & afflictionibus corpus demuerunt, ac risûs quidem affectionem ignorarunt,

» dompté leurs corps par les fati-
 » gues & les austérités, vêcu dans
 » les larmes & les gémiffemens, fans
 » favoir ce que c'est que les ris ;
 » pour lesquels les jeûnes étoient
 » des banquets de Sabarie ; qui re-
 » gardoient les veilles les plus lon-
 » gues & les plus pénibles comme
 » un doux sommeil, la terre toute
 » nue comme un bon lit ; qui fai-
 » soient leurs délices de la priere &
 » du chant des pſeaumes, dont ils
 » étoient infatiables ; enfin qui ont
 » embrassé & pratiqué toutes les
 » vertus. Il n'est point d'éloquence
 » qui puisse y atteindre.

Ainsi parloit le célèbre Théodo-
 ret, en se disposant à écrire la vie
 des Solitaires d'orient. » J'ai be-
 » soin (*b*), dit encore le même Au-

in luctu autem & lacrimis
 omnem vitam consumpse-
 runt : qui delicias Syba-
 riticas, jejunium existima-
 runt ; somnum autem
 suavissimum, laboriosas
 vigiliis, molle stragulum,
 duritiem soli ; immen-
 sam & inexplebilem vo-
 luptatem, in orationibus
 psalmodiarumque cantibus
 versari. Hos, qui omne
 genus virtutis complexi
 sunt, quis non jure ad-
 miretur, vel potius quis

pro dignitate collaudet ?
 Theod. T. 3. p. 761. Hist.
 Relig. Proleg.

(*b*) Hoc mihi quoque
 in presentia opus est au-
 xilio, qui coner vitam
 conscribere Sanctorum,
 qui paulò ante nos, &
 nostris temporibus clarue-
 runt, & quasdam veluti
 leges velim, imitari eos
 cupientibus, proponere.
 Illorum ergo invocandæ
 sunt preces.

» teur , du secours de la grace , en
 » entreprenant d'écrire la vie des
 » Saints qui ont vécu avec nous ,
 » ou peu avant nous , & de les pro-
 » poser pour modeles à ceux qui
 » veulent les imiter. Il faut donc
 » avoir recours à leur intercession.

Si un Ecrivain aussi recommandable par les qualités de l'esprit & du cœur , que Théodoret , a parlé de la sorte , à combien plus forte raison devons-nous tenir ce langage , & entrer dans ces dispositions , nous qui n'ayant ni ses talens pour écrire , ni ses lumieres , ni sa vertu , entreprenons d'écrire l'histoire de P. R. Trop de complaisance pour des amis respectables , & trop peu de réflexion sur nos forces nous ont engagés à entreprendre un ouvrage qui les surpasse de beaucoup. C'est un aveu que la vérité demande de nous : & en reconnoissant le besoin que nous avons de la grace pour réussir dans cette entreprise , nous avons la confiance de l'obtenir par la puissante intercession des Vierges chrétiennes , en qui cette grace a fait éclater ses admirables effets , & des saints Solitaires de ce désert , qui l'ont défendue avec tant de zele & de courage.

Qui pourroit, sans ce secours, faire l'histoire d'un monastere, qui, depuis le commencement de sa réforme a été comme un sanctuaire, où Dieu a réuni tous les dons de sa grace & de son esprit ? Aiant fait de l'intérieur de la maison une école de piété pour les filles, & de l'extérieur une retraite de saints Pénitens, il s'y forma autant d'adorateurs en esprit & en vérité, qu'il y avoit de personnes qui habitoient ce saint désert, ou même qui le fréquentoient.

Leur vie pure, leur conduite sainte, toutes leurs actions édifiantes méritent d'être conservées à la postérité, pour servir de modele aux personnes qui tendent à la perfection.

» Dans tous les tems (a), dit Saint

(a) Semper quidem opere pretium fuit illustres Sanctorum describere vitas, ut sint in speculum & exemplum ac quoddam veluti condimentum vitæ humanæ super terram. Per hoc enim quodammodo apud nos, etiam post mortem, vivunt, multosque ex iis qui viventes mortui sunt, ad veram provocant & revocant vitam. Verum nunc maxima id requirit raritas sanctitatis, & nostra planè ætas inops virorum. Quam fa-

nè inopiam super nos adeò invaluisse sentimus, ut nulli sit dubium illa sententia nos feriri: Quoniam abundavit iniquitas, refrigescet caritas: & ut suspicor ego, aut præstò, aut propè est, de quo scriptum est: Faciem ejus præcedet egestas. Ni fallor, Antichristus est iste quem fames aut sterilitas totius boni, & præit & comitatur. Sive igitur nuntia jam præsentis, sive jamjam adfuturi prænuntia, egestas in evidenti est. Taceo vul-

» Bernard , il est bon d'écrire les
 » vies des personnes qui se sont ren-
 » dues célèbres par leur sainteté ,
 » afin qu'ils servent d'exemple , de
 » modele & même de consolation à
 » ceux qui restent sur la terre. Par-
 » là ils vivent en quelque sorte par-
 » mi nous après leur mort ; ils re-
 » tirent même de la mort , & rap-
 » pellent à une véritable vie plu-
 » sieurs qui étoient morts , quoiqu'ils
 » parussent vivans. Mais , continue
 » S. Bernard , la rareté de la sain-
 » teté l'exige aujourd'hui plus que
 » jamais : car notre siècle est dans
 » une grande disette d'hommes.
 » Nous sentons tellement cette di-
 » sette , qu'il n'est personne qui
 » puisse douter que nous ne soions

gus , raceo vilem hujus
 sæculi multitudinem ; in
 ipsas Ecclesiæ columnas
 volo oculos leves. Quem
 mihi ostendas vel de illo-
 rum numero , qui viden-
 tur dati in lumen gen-
 tium , non magis de sub-
 limi fumantem quam
 flammantem ? Quem
 item des mihi contentum
 necessariis , contempto-
 rem superfluum ? Lex est
 tamen præfixa ab Aposto-
 lis Apostolorum successo-
 ribus , *Victum & vestitum*

*habentes , inquit , his
 contenti sumus. Ubi forma
 hæc ? In libris cernimus
 eam , sed non in viris . . .
 Sed vide quid egimus.
 Quærebamus virum opti-
 mum , liberatorem mul-
 torum , & ecce labora-
 mus in inveniendis , qui
 se ipsum salvum facere
 possit. Optimus hodiè est,
 qui non est nimis malus.
 Undè quoniam à terra de-
 fecit Sanctus , &c. S. Ber-
 nardi Præf. in vita S. Ma-
 lachiæ.*

» arrivés aux tems marqués par ces
 » paroles de Jésus-Christ : *Parceque*
 » *l'iniquité (a) sera montée à son com-*
 » *ble , la charité de plusieurs se refroi-*
 » *dira ; & comme je le conjecture ,*
 » celui dont il est écrit , *la (b) disette*
 » *marche devant lui ,* ou est déjà ar-
 » rivé , ou doit arriver incessam-
 » ment. Si je ne me trompe , celui
 » que la faim & la stérilité de tout
 » bien accompagnent & précédent ,
 » c'est l'Antechrist. Mais la disette est
 » certaine , soit qu'elle soit une mar-
 » que qu'il est déjà arrivé , soit
 » qu'elle annonce sa prochaine arri-
 » vée. Je ne parle pas du peuple , ni
 » de cette vile multitude des enfans
 » du siecle ; je veux que vous jet-
 » tiez les yeux sur les colonnes mê-
 » mes de l'Eglise. Qui me ferez-
 » vous voir parmi tous ceux qui
 » sont établis pour être la lumière
 » des nations , qui du lieu sublime
 » où il est placé , ne jette de la fu-
 » mée au lieu de répandre la clarté
 » & la lumière ? Qui me trouverez-
 » vous qui soit content du nécessai-
 » re & méprise le superflu ? C'est
 » cependant une Loi établie par les

(a) Math. 24.

(b) Job. 41.

„ Apôtres, pour servir de regle à
 „ leurs successeurs : *Aiant la nourri-*
 „ *ture & le vêtement, soions contents.*
 „ Où est cette regle de conduite ?
 „ Nous la voïons dans les livres ,
 „ mais non dans les hommes
 „ Voïez où nous en sommes réduits ;
 „ nous cherchions un homme de bien
 „ qui pût servir au salut de plusieurs,
 „ & nous avons peine à en trouver
 „ un seul qui puisse se sauver lui-mê-
 „ me. C'est être aujourd'hui très bon
 „ que de n'être pas extrêmement
 „ mauvais. *Optimus hodiè est, qui non*
 „ *est nimis malus.*

Les tems ne sont pas meilleurs au-
 jourd'hui qu'ils l'étoient lorsque saint
 Bernard parloit de la sorte. Hé , plut
 à Dieu qu'ils ne fussent pas plus mau-
 vais ! Puisqu'il n'y a donc presque
 plus de Saints sur la terre , rappel-
 lons-y en quelque maniere ceux qui
 sont dans le ciel , qui ont vécu de
 notre tems , ou peu avant nous. Pre-
 nons-les pour nos modeles. Pouvons-
 nous en prendre de meilleurs que
 ces pieux Solitaires , & ces dignes
 Epouses de Jesus-Christ , qui par
 leur vie édifiante dans le désert de
 P. R. ont ramené ces tems heureux
 qui donnerent naissance à l'Eglise ;

qui, remplis de l'esprit de ce premier âge, en ont retracé toute l'ancienne splendeur par la pureté de leur foi, par leur zèle pour la vérité, par leur mortification & leur pénitence; qui pendant l'espace de cent ans ont été une image vive & achevée de tout ce qu'il y a eu de plus parfait dans les siècles précédens?

Il faut envisager le grand ouvrage de P. R. dans toute son étendue, pour ne pas séparer ce que Dieu a réuni. C'est pourquoi nous embrasserons dans cette histoire tout ce qui le composoit, les Savans, les Docteurs qui ont éclairé l'Eglise par leurs écrits lumineux, les Solitaires & les Vierges qui l'ont édifiée par leur piété, consolée par leur pénitence, ranimée par leurs exemples, soutenue par leurs prières, étonnée par leur constance à défendre la vérité & à éviter tout ce qui pouvoit blesser la délicatesse de leur conscience.

Vertus des
Religieuses
de P. R.

Union.

La vie des Vierges chrétiennes qui composoit la Ste communauté de P. R. étoit plus angélique qu'humaine. Une union parfaite qui regnoit entre les sœurs, ne formoit de toutes qu'un cœur & qu'une ame. Elle les portoit

à se prévenir les unes les autres dans toutes les occasions , les réunissoit tellement dans les mêmes sentimens , qu'il n'est jamais arrivé (chose remarquable) que dans les élections de leurs Supérieures on ait été obligé d'aller deux fois aux suffrages. La charité dont elles étoient animées , leur faisoit toujours chercher ce qui pouvoit être utile & commode aux autres , & jamais à elles-mêmes. Que dirai-je de l'éloignement qu'elles avoient pour les honneurs & les dignités , regardant comme une espece de sacrilege , le desir des moindres offices ; de cette sainte avidité pour les humiliations , qui leur faisoit mettre leur gloire à rechercher avec empressement l'état humiliant de Converse ; de leur noble émulation à s'avancer dans la vertu ; de la confiance parfaite qu'elles avoient dans leurs dignes Supérieures , leur découvrant jusqu'aux moindres mouvemens de leurs cœurs ; de leur détachement absolu de toutes les créatures ; de leur charité ingénieuse à soulager les pauvres & les affligés ; de leur attachement inviolable à la justice & à la vérité , qui leur a attiré de si longues & de si cruelles persécutions ;

Humilité

Détachement

de leur sensibilité pour les biens ou les maux, les succès ou les malheurs de l'Eglise; du soin infini qu'elles prenoient pour élever la jeunesse dans l'esprit du christianisme, leur inspirer une vive crainte de Dieu & une horreur extrême des moindres fautes ?

Désintéres-
sement.

Que dirai-je de leur désintéressement sans exemple ? On ignoroit dans ce saint Monastere l'art de mettre à prix ce qui est un don de la miséricorde de Dieu. Il ne falloit point de richesses pour pouvoir acquérir le titre de pauvre évangélique. Ce n'étoit ni la faveur, ni le crédit, mais le mérite seul, qui ouvroit l'entrée de cette sainte retraite. Une somme de quatre-vingt mille livres ne fut point pour ces Epouses de Jesus-Christ un appas capable de les engager à recevoir parmi elles une Dame de qualité qui le demandoit avec instance, & qui portoit même déjà l'habit de Novice (a).

Ce n'est pas-là le seul exemple extraordinaire du désintéressement des Religieuses de P. R. Parmi un grand nombre d'autres, on n'oubliera jamais la générosité avec laquelle el-

(a) Madame de Crevecoeur.

les céderent aux Ursulines de Bazas, tout le bien qu'un Gentilhomme de cette Ville leur avoit laissé par un Testament olographe (a).

Les motifs de cette donation, exprimés dans l'Acte, ne sont pas moins édifiants que la donation elle-même. (b)

» Des personnes consacrées à
 » Dieu, disent-elles, doivent se ré-
 » jouir de pouvoir lui témoigner
 » dans les occasions qu'il leur offre
 » par sa providence, qu'elles sont
 » très persuadées de cette vérité for-
 » tie de la bouche du Sauveur du
 » monde, qu'il y a plus de bonheur
 » à donner qu'à recevoir, & qu'elles
 » ne sauroient attirer sur elles l'effu-
 » sion de ses grâces, qui sont les
 » richesses du ciel, que par un sînce-
 » re détachement des richesses de la
 » terre. Elles ont cru devoir montrer

(a) M. de Quincaron, Gentilhomme de Bazas, qui ne connoissoit les Religieuses de P. R. que de réputation, leur laissa tout son bien par un Testament olographe du 15 Juillet 1646, à condition de s'établir dans sa maison de Bazas. Par un Codicile du 14 Fév. 1647, il les déchargea de cette condition. Le Testa-
 ment fut confirmé par Arrêt du Parlement de Bourdeaux, rendu le 15 Juillet 1654. Les Religieuses de P. R. étant maîtresses de ce bien, le céderent généreusement aux Ursulines de Bazas, qui étoient pauvres, par Acte passé pardevant le Caron & Gallois, Notaires, le premier sept. 1655.

(b) Suppl. du Nec. p. 33.

» leur foi par leurs œuvres en cette
 » occasion , & suivre dans leur con-
 » duite cette maxime évangélique ,
 » sur laquelle est appuiée toute la
 » subsistance de leur maison : *Que*
 » *des personnes de leur condition ne*
 » *manquent jamais de biens temporels ,*
 » *quand elles ne cherchent que les éter-*
 » *nels.* C'est pourquoi , conservant
 » précieusement & comme un riche
 » don de Dieu , le mouvement qu'el-
 » les ont reçu de sa grace , & des
 » conseils de ses serviteurs , de ne
 » prendre aucune part en cette suc-
 » cession , que la joie d'en pouvoir
 » assister de fideles servantes de
 » Jesus - Christ , & de donner par
 » charité ce qui leur a été donné par
 » la même charité , elles ont cédé
 » aux Religieuses Ursulines tous les
 » droits qui leur appartiennent par
 » le testament & le codicile de M.
 » de Quincarnon.

Trouveroit-on ailleurs qu'à P. R.
 des exemples d'un tel désintéresse-
 ment, & d'une semblable générosité?

Obéissance.

Toutes les autres vertus chrétiennes & religieuses n'y étoient pas dans un moindre degré. Avec quelle religion y regardoit-on la sainte loi de l'obéissance ? C'étoit l'amour

qui obéissoit, comme c'étoit aussi l'amour qui faisoit le commandement. Quelle horreur y avoit-on du siècle, dont on s'étoit éloigné encore plus par la disposition du cœur, que par la distance des lieux? Tous les noms vains & superbes en étoient bannis; on n'y connoissoit que Dieu pour maître & pour seigneur; & les noms si aimables de freres & de sœurs étoient les seuls titres où l'on mettoit sa gloire. Leur vie étoit toute cachée en Dieu, & elles étoient mortes à l'égard de tout le reste. Si une juste nécessité les obligeoit de paroître devant les hommes, ce n'étoit jamais que sous le voile sacré, qui étoit le symbole de leur mort au siècle, & la marque de la puissance du céleste Epoux, pour lequel elles vivoient. Jamais il ne sortoit de leur bouche que des paroles édifiantes: toutes plaintes, tous murmures, tout jugement téméraire, & généralement tout ce qui pouvoit être contraire à la charité, étoient absolument bannis; aussi un des Visiteurs de cette sainte maison, qui d'ailleurs ne lui étoit guere favorable, ne put s'empêcher de leur rendre justice en disant: *Que dans beaucoup d'autres mai-*

sons , on avoit bien des affaires d'entendre toutes les plaintes que les sœurs faisoient de leurs Supérieures , & les unes des autres ; mais qu'à P. R. chacune ne se plaignoit que de soi-même , & n'accusoit que ses propres fautes.

travail.

Les momens que la priere & la méditation de la loi de Dieu laissoient vuides , étoient remplis non d'amusemens vains & puérides , mais d'occupations sérieuses & saintes. Ou elles travailloient de leurs mains pour revêtir Jesus-Christ en la personne de ses membres ; ou elles lui formoient des épouses & des servantes dans les enfans confiés à leurs soins.

Pénitence.

Leur pénitence étoit digne de tems plus heureux que les nôtres ; & qui pourroit raconter toutes les saintes rigueurs que ces innocentes victimes exerçoient sur elles ; Leurs jeûnes austères & prolongés jusqu'à l'extrémité du jour , leurs veilles presque continuelles ; & enfin cette vie toujours uniforme , toujours sérieuse , sans mélange d'aucune de ces consolations qu'on appelle communément innocentes , & qui ne trouvoit de terme que dans la mort ? O mort précieuse que celle qui couron-

ne une telle vie ! O cendres sacrées , cachées dans ce vallon ! puissent les miennes se joindre à vous au grand jour , & avoir part à votre gloire ! Puissé-je mourir de la mort de ces Justes , & avoir une fin qui ressemble à la leur !

Ce n'est-là qu'une foible image de la vertu des Religieuses de P. R. des Champs , & une légère idée de l'intérieur de cette sainte maison. L'extérieur de ce sacré désert n'étoit pas moins admirable , ni moins édifiant que l'intérieur.

P. R. n'a pas seulement été un monastere qui a servi d'asyle à un grand nombre de Vierges chrétiennes que Dieu a appelées dans la solitude , pour s'y sanctifier par la pratique des observances de la vie religieuse ; il nous présente encore au dehors une multitude de pieux Solitaires de tout âge , de toute condition , qui par leur vie austere & leur sincere pénitence ont fait l'admiration des hommes chrétiens sur la terre , & la joie des Anges dans le ciel. Nous y voions des Princes & des Princesses , des Ducs & des Duchesses , des hommes d'épée & de robe , d'habiles Philosophes , des

Solitaires.
de P. R.

génies sublimes , de profonds Théologiens , des Médecins , &c. pour lesquels ce saint désert a été , dans l'ordre de la providence , une odeur de vie & une source de la vie éternelle. Ici se présentent à l'esprit les Duchesses de Longueville , les Ducs & Duchesses de Liancourt , les Pontchâteau , les le Maître , les Séricourt , les Saci , les Pascal , les Arnauld , les Nicole , les Hillerin , les Hamon , les Dodart , & tant d'autres qu'il suffit de nommer pour en faire l'éloge. Hé ! quel est l'homme qui se soit distingué dans le dernier siècle par le mérite , la science & la piété , qui n'en soit redevable à P. R. , ou par l'avantage qu'il a eu d'habiter ce saint désert , ou par des liaisons particulières avec ces saints Solitaires , ou par la lecture de leurs admirables Ecrits ? Enforte que l'histoire de P. R. est à proprement parler , le plus beau morceau du dix-septieme siècle. Ce siècle , qui est lui-même l'un des plus beaux siècles que l'Eglise ait vus depuis sa naissance , est redevable à P. R. de sa gloire & de sa splendeur. Oui , je ne crains point de le dire , ou plutôt de le répéter d'après un respectable Auteur : » L'Eglise de-

„ puis sa naissance (*a*), n'a guere
 „ vû de siecle qui fût plus éclairé
 „ que celui-ci ; & M. de Saci a dit
 „ bien des fois , que s'il eût eu un
 „ siecle à choisir pour y naître , il
 „ n'en auroit point choisi d'autre &c.
 „ Aussi ce bienheureux désert ren-
 „ fermoit-il en même tems & tou-
 „ te la lumiere des plus grands Doc-
 „ teurs, & toute la plus grande sain-
 „ teté des parfaits Solitaires.

Frappé du spectacle admirable de
 P. R. , le grand Colbert s'écrie avec
 admiration : „ Je vois (*b*) dans les
 „ Solitaires un amour pour la péni-
 „ tence qui me rappelle les plus
 „ grands exemples de l'antiquité ;
 „ dans les Religieuses, un définté-
 „ ressement, une pureté, une ré-
 „ gularité, qui me frappent. Leurs
 „ constitutions me paroissent pleines
 „ de sagesse & de discrétion. Mais
 „ ce que j'admire le plus, c'est la
 „ fidélité & la constance à les pra-
 „ tiquer. Le silence, le travail des
 „ mains, la pauvreté, le mépris de
 „ soi-même, l'obéissance, la priere,
 „ le chant des pseaumes, tout m'en-

(*a*) Font. Tom. 2. p. 96.

(*b*) M. Colbert, Evêq. de Montp., Instruct. sur
 les Miracles, tome 2, p. 32.

» leve. Les aumônes continuelles ;
» la charité immense pour tous
» ceux qui sont dans le besoin , sains
» & malades , mille bonnes œuvres
» connues des hommes , un plus
» grand nombre qui ne sont connues
» que de Dieu , des miracles faits
» en certains momens pour tirer
» d'oppression celles qu'on veut op-
» primer ; tout cela me dit que ce
» n'est point une Babylone mau-
» dite.

» Dans les ouvrages des Théo-
» logiens , quelle lumière , quelle
» beauté , quelle force ! Je les vois
» exceller en tout genre d'écrire. Ils
» m'instruisent , ils me consolent ,
» ils m'édifient. Ils m'apprennent à
» connoître la religion , & plus enco-
» re à l'aimer : ils la défendent con-
» tre les ennemis du dehors , ils la
» protègent contre les ennemis du
» dedans. Ils assurent à la grace de
» Jesus-Christ sa toute-puissance sur
» les cœurs. Ils rendent à la morale
» sa pureté ; à la discipline son inté-
» grité. Ils confondent leurs calom-
» niateurs ; ils renversent les hérésies ;
» ils vengent l'innocence oppri-
» mée. Toujours accusés , & ja-
» mais convaincus. Toujours oppri-

» més, & toujours victorieux. A de
 » tels caracteres peut-on méconnoître
 » le doigt de Dieu ?

Joignons à ce beau témoignage en
 faveur de P. R., la peinture fidele,
 & l'admirable description que fait
 en peu de mots de cette sainte mai-
 son, une Dame célèbre par ses Let-
 tres : » *C'est une Thèbaïde*, s'écrie avec
 » admiration cette Dame, *c'est un*
 » *Paradis que ce P. R.* C'est un désert,
 » où toute la dévotion du christianif-
 » me s'est rangée ; c'est une fainteté
 » répandue dans tout le País, à une
 » lieue à la ronde. Il y a cinq ou six
 » Solitaires qu'on ne connoit point,
 » qui vivent comme les Pénitens de
 » S. Jean Climaque. Tout ce qui les
 » fert, jusqu'aux Chartiers, aux
 » Bergers, aux Ouvriers, tout est
 » modeste. Je vous avoue que j'ai
 » été ravie de voir cette *divine Soli-*
 » *tude*, dont j'avois oui parler (a).

(a) On doit savoir gré
 à l'Auteur de l'*Année lit-*
téraire d'avoir inféré ce
 beau trait dans sa dixieme
 Lettre. C'est une marque
 de son bon goût & de
 son discernement dans le
 choix des Extraits. On re-
 marque également sa dé-
 licatesse dans le tour in-
 génieux qu'il prend pour

rapporter ce témoignage ;
 » L'estime, dit-il, de
 » Mad. de Sevigné pour
 » le Pere Bourdaloue, ne
 » diminueoit rien de son
 » admiration pour les il-
 » *lustres Solitaires de Port-*
 » *roïal*. C'étoit,
 » dit-il encore, pour
 » Madame de Sevigné un
 » plaisir bien sensible de

La vérité brilloit dans cet heureux séjour, & rien n'en obscurcissoit l'éclat, rien n'en affoiblissoit l'efficace. Loin du tumulte du siècle, elle parloit, sans être interrompue, à des esprits qui n'étoient attentifs qu'à sa voix, & remplissoit des cœurs qui n'étoient ouverts que pour elle. La méditation de la parole de Dieu, soit dans l'Écriture, soit dans les écrits des Peres, occupoit leurs momens les plus doux, & faisoit toutes leurs délices. On y avoit horreur de toutes les nouveautés prophanes que l'erreur ou la superstition s'efforcent d'introduire dans tous les tems. On y rappelloit tout aux anciennes regles. On y imposoit le silence aux sens & à la raison corrompue. Enfin, Dieu seul y parloit, parcequ'on n'écoutoit que lui.

P. R. a été
une source de
lumière pour
l'Eglise.

C'est de cette sainte vallée qu'est sortie cette brillante lumière qui a

visiter dans leur retraite, après plusieurs années, des personnes qu'elle avoit connues dans le monde. Elle en parle comme d'autant de Prédestinés, dont la vûe seule la portoit à la vertu. Une Dame qui a appelé P. R. un

Paradis, une divine Solitude; qui regardoit les Habitans de ce desert, comme autant de Prédestinés, ne méritoit-elle pas bien la place que les PP. Colonia & Patouillet lui ont donnée, l'un dans sa Bibliothèque, l'autre dans son Dictionnaire janseniste éclairé

éclairé l'Eglise , & fait une de ses consolations les plus sensibles dans ces tristes jours , où elle a vû naître même dans son sein tant de monstres d'erreur & de ministres de la puissance des ténèbres. De-là partoient ces coups si sensibles à l'hérésie. De-là couloient ces torrens de livres admirables qui renversoient tout ce qu'une foule de faux Docteurs s'efforçoient d'établir sur les ruines de l'Evangile. Disons-le hardiment , la vérité & la reconnoissance l'exigent, P. R. est la source précieuse de ce qu'il y a aujourd'hui dans l'Eglise de plus pures lumieres & de plus solides vertus. C'est aux travaux de ces grands hommes , formés de la main de Dieu pour défendre les plus précieuses vérités du Christianisme , qu'elle est redevable de ses victoires sur les Luthériens , les Calvinistes , les nouveaux Pélagiens & les Partisans d'une morale plus corrompue que celle du Paganisme.

C'est de ce sacré désert que sont sorties tant de voix éclatantes , capables de faire refleurir & de renouveler l'Eglise dans les jours de sa vieillesse,

En parti-
culier pour la
France.

C'est à P. R. en particulier que la France est redevable de l'avantage qu'elle a incontestablement sur tous les païs de la Chrétienté, d'avoir une foi plus pure, plus dégagée des traditions humaines & des superstitions; plus d'attachement à l'ancienne doctrine, à la morale de l'Evangile, aux saintes regles de la discipline; plus de goût pour la lecture des saintes Ecritures & des livres de piété. Si la France voit ses peuples plus instruits, ses Pasteurs plus éclairés, son Clergé plus réglé, elle en est redevable à Port-roial.

C'est de cette source que découle tout le bien qui se pratique encore aujourd'hui dans une infinité de maisons particulieres, soit dans la capitale, soit dans toute l'étendue du roïaume. La modestie chrétienne qui regne dans ces maisons, le goût pour la piété & pour les choses saintes, l'éloignement des spectacles, des plaisirs, des inutilités de la vie, l'amour de la justice & de la vérité, tout cela tire son origine de ce saint lieu; ou par l'éducation que quelques-uns de la famille y ont reçue; ou par leurs liaisons particulieres

P R E F A C E. xxvij

avec ses pieux habitans; ou enfin, par les avis & les conseils des Directeurs formés dans son sein; sans parler de ces excellens livres sans nombre, que cette *divine Solitude* a produits.

Est-il en effet quelque genre de littérature utile à la Religion, que P. R. n'ait cultivé, & dans lequel il n'ait excellé? La France ne lui est-elle pas encore redevable de l'avantage qu'elle a eu en cela sur toutes les autres Nations? Qui a plus contribué que P. R. à épurer la Théologie, en la dégageant d'un langage barbare & d'une infinité de questions inutiles & impertinentes, & en apprenant à la puiser dans ses véritables sources, qui sont l'Écriture & la Tradition? Qui nous a perfectionné le goût pour la piété, pour la critique, pour l'histoire? Qui a plus travaillé que P. R. à enrichir notre langue, & à nous faciliter les moïens d'entendre & de parler celles des Anciens & des Étrangers?

Mais la première & la principale occupation de ces pieux Solitaires étoit la prière. Dans ce saint exercice, ils appelloient à leur se-

P. R. a excellé en tout genre de littérature utile à la Religion.

La prière, principale occupation des Solitaires.

cours leurs saintes Sœurs, ces Vierges si pures : alors on voïoit ce qu'on avoit vû autrefois à Jérusalem, lorsque l'Eglise naissante composée des Apôtres, des Disciples & des saintes Femme, persévéroit dans un même esprit en priere : *Hi omnes erant perseverantes unanimiter in oratione cum mulieribus.*

Leur recueil-
lement &
leur sainte
fraieur dans
l'Eglise.

Le sacrifice de notre salut les ressembloit tous en une même heure tous les jours. Avec quel respect & quelle sainte fraieur se présentoient-ils devant le trône où la Majesté divine réside sur la terre ! Dieu paroïssoit habiter dans ce désert d'une maniere singuliere (a). On sentoit plus qu'ailleurs le Dieu de Sion ; une vertu divine remplissoit ce saint lieu ; on y étoit saisi d'une crainte mêlée d'amour : on respectoit jusqu'au seuil de cette sainte maison. Dès qu'on apercevoit l'autel, le corps & l'esprit se prosternoient en même tems devant l'Agneau ; tout trembloit en sa présence, tout étoit dans une adoration profonde. Un silence sacré qui regnoit par-tout & n'étoit interrompu que par le chant des saints canti-

(a) Voyez le premier Gémissement.

ques , avertissoit de loin ceux qui s'approchoient du désert , que la terre sur laquelle ils marchaient , étoit une terre sainte , que le lieu étoit terrible , & que c'étoit vraiment la maison de Dieu & la porte du ciel. Combien de larmes le chant des divins cantiques faisoit-il répandre aux habitans de cette sainte vallée ? Tout louoit Dieu : tout tendoit à la gloire de son nom. Leur voix seule , portant avec elle l'impression de la grace qui étoit répandue dans leur cœur par le S. Esprit , excitoit dans ceux qui les entendoient , les sentimens d'une piété tendre, & tiroit les larmes des yeux. P. R. étoit vraiment une maison de prieres , & on ne peut assez admirer comment , en même tems que Dieu assembla dans ce célèbre désert des Docteurs puissans en paroles pour combattre les ennemis du corps & du sang de Jesus-Christ , il y forma aussi une sainte communauté de Vierges remplies de son amour , qui s'engagea par une loi nouvelle à réparer par des hommages continuels , les outrages que ce grand Mystere y recevoit tous les jours des Hérétiques.

Qui ne reconnoitra & n'admira

Deſſein de
Dieu ſur P.
R.

les deſſeins de Dieu ſur P. R. qui ſont ſi clairement maniſteſtés aux hommes par ſes œuvres ? Voulant dans le dernier ſiecle faire de cette ſainte maiſon le boulevard de ſon Eglife, il forma & conduiſit dans cette *divine Solitude* des hommes, dans leſquels il avoit réuni tous les dons & toutes les graces de ſon Eſprit pour la défendre contre les héréfies de Luther & de Calvin, & contre les erreurs de Molina qui renouvelloit celles des Pélagiens & des Sémipélagiens. Perſonne n'ignore le ravage que faiſoient dans l'Eglife les héréfies des proteſtans, lors que P. R. commença à paroître. Perſonne n'ignore que c'eſt de cette ſainte maiſon que ſont ſortis tant d'ouvrages, qui ont foudroïé les chefs qui ſoutenoient alors ce puiffant parti. Les Livres admirables de *la Perpétuité de la Foi*, de *l'Unité de l'Eglife*, des *Préjugés légitimes*, des *Calviniſtes convaincus de ſchiſme*, & tant d'autres, ſont des monumens de la ſcience & du zele de P. R. pour la défense de la Foi : monumens que leurs ennemis ne pourront jamais anéantir : monumens éternels qui feront connoître dans tous les ſiecles

P. R. ſuſcité
pour com-
battre Lu-
ther, Calvin,
Molina.

à venir que Dieu s'étoit choisi ces grands hommes pour défendre la religion, & les opposer comme une digue inébranlable à l'efficace d'erreur prête à inonder la surface de l'Eglise.

C'étoit dans le même tems que l'hérésie pélagienne, renouvelée par Molina sous une autre forme encore plus dangereuse, commençoit à prendre le dessus & à tirer de nouvelles forces de l'indulgence des Papes & de la négligence des Pasteurs. Dieu, pour défendre l'Eglise contre tous ces nouveaux assauts que lui livroient les portes de l'Enfer, tira comme de ses trésors, l'illustre maison de Portroial, qu'il destina à servir d'asyle à ceux qu'il avoit choisis pour défenseurs de la vérité.

Pour se convaincre des desseins que Dieu a eus dans la réforme du monastere de P. R. il suffit d'abord de faire attention à la circonstance du tems où elle a commencé. Ce fut presque au moment que le dogme de la grace reçut un coup qu'on pourroit appeller mortel, dans la dernière Congrégation *de auxiliis*. Si la divine Providence permet des maux & des scandales, elle y pré-

pare des remedes ; si elle permet que l'Eglise & la vérité soient attaquées , elle leur suscite des défenseurs. Lors donc qu'elle permit par un terrible jugement , que Paul V épargnât l'erreur de Molina , & que ce Pontife suspendit la Bulle qui condamnoit les dogmes erronés de ce nouveau Pélage (& cela contre le sentiment des Consulteurs , qui dans une congrégation tenue trois jours auparavant , le 28 août Fête de S. Augustin 1607 , avoient été d'avis de la publication) lors , dis-je , que Dieu permit ce scandale , il choisit des hommes qu'il remplit de son Esprit , pour le réparer & pour combattre les funestes erreurs qui venoient d'être épargnées. Il leur prépara une retraite dans le désert de P. R. où il commença dès-lors à faire sentir les effets de cette grace toute-puissante , dont ils devoient être les défenseurs.

Ordre admirable de la Providence.

Qu'on compare les tems & les circonstances , & l'on reconnoitra cet ordre admirable de la Providence & des desseins de Dieu marqués d'une maniere sensible. On attendoit sur la fin de l'année 1607 , la publication de la Bulle contre les erreurs de Molina , qui avoient été discutées &

examinées en présence des parties , avec une patience & un soin au-dessus de tout ce qui s'est jamais fait dans l'Eglise en ce genre. Les coupables avoient été entendus pendant plusieurs années ; ils avoient été convaincus & condamnés une infinité de fois par les Consultants. Enfin , l'arrêt de leur condamnation ; c'est-à-dire la Bulle étoit toute dressée , & il ne manquoit plus pour terminer cette grande affaire , que de publier le décret qui condamnoit l'erreur. Mais au lieu de le publier , Paul V le suspendit par des vûes toutes humaines ; & en attendant , il fit défense aux deux partis de se traiter réciproquement d'hérétiques. Qu'auroit dit S. Augustin , si les Papes Innocent I & Boniface avoient agi à l'égard de Pélage & de Celestius , comme Paul V agit dans cette occasion à l'égard de Molina & de ses disciples , aussi zélés pour ses erreurs , que Celestius pour celles de Pélage ? Mais Dieu prépara de loin des défenseurs de la grace ; & la maison , qui devoit leur servir de retraite , commença à en sentir les effets.

Ce fut , comme nous l'avons déjà dit , sur la fin du mois d'août de l'an 1607,

Paul V épargne les ennemis de la grace.

Dieu leur prépare des défenseurs.

que la décision que l'on attendoit sur les nouveaux dogmes de Molina fut surfisé ; & Dieu toucha , vers la fête de l'Annonciation de l'année suivante , la jeune Abbesse Marie Angélique Arnauld , alors âgée de 17 ans , & lui mit dans le cœur de réformer sa maison , pour servir d'asyle aux défenseurs de sa grace. Elle eut , comme S. Bernard , beaucoup d'obstacles à vaincre , mais elle en triompha comme lui , & fut aussi heureuse que ce saint & illustre réformateur à faire entrer dans ses vûes ses parens , qui les premiers s'y étoient opposés. Nous la verrons devenir selon l'esprit la mere de toute sa famille. Nous verrons ses sœurs venir les unes après les autres lui demander le voile. Nous verrons sa mere même au nombre de ses filles spirituelles , cinq sœurs , & grand nombre de nieces , tant du côté paternel que du maternel. Son pere , comme autrefois celui de saint Bernard , éprouva aussi l'esprit de grace qui s'étoit répandu sur sa famille , & mourut très chrétiennement. Ses freres en recueillirent les fruits avec abondance. Nous en verrons un se consacrer à Dieu , & être dans l'é-

Il inspire à la jeune Abbesse de P. R. le dessein de la Réforme.

L'esprit de grace se répand sur la famille de la réformatrice.

M. Arnauld Evêque d'Angers.

piscopat le modele d'un parfait Evêque. Nous en verrons un autre dans le monde, allier avec les honneurs & les dignités auxquelles son mérite seul l'éleva, la modestie, l'humilité, & l'innocence des mœurs d'un vrai chrétien. Mais le plus célèbre de tous est le grand Arnauld, ce docteur incomparable, qui après s'être rempli de la lecture des livres saints, & des peres de l'Eglise, » répandra com-
 » me une pluie, les trésors de sa sa-
 » gesse (a) & publiera les instruc-
 » tions qu'il aura apprises, mettra
 » sa gloire dans la loi de l'alliance
 » du Seigneur, attaquera les enne-
 » mis de cette alliance, les confon-
 » dra, & s'acquerra tant qu'il vi-
 » vra, par ses victoires, plus de ré-
 » putation que mille autres. *Si per-*
manserit, nomen derelinquet plus quam
mille. De sa plume féconde, com-
 parable à celle du grand Augustin, couleront des fleuves de livres, qui jusques dans les siècles (b) les plus

M. Arnauld
d'Andilli.

Eccle. 39.
15.

(a) Eccl. c. 39. v. 9. Ipse tanquam imbres mittet eloquia sapientiæ suæ. v. 10. Ipse palam faciet disciplinam sapientiæ suæ & in lege testamenti Domini gloriabitur.

(b) Un moderne, qui

s'est acquis de la réputation par ses vers, & qui auroit même du talent pour écrire l'histoire, s'il la savoit, ou s'il étoit capable de dire vrai, a avancé depuis peu, qu'on ne lit plus aujourd'hui les

reculés , feront le fujet de l'admiration des hommes fenfés & une fource inépuifable de lumiere , fur-tout pour ceux qui font doux & humbles de cœur. Que dirai-je des admirables neveux de la Mere Angélique , du célèbre M. le Maître , qui , après s'être fait autant admirer à Paris par fon éloquence , que Démoftene le fut autrefois à Athenes , & Ciceron à Rome , renonça généreufement à une réputation fi flatueufe & à tous les honneurs qui l'environnoient , pour aller recueillir les effets de la grace que Dieu répandoit dans le défert de P. R. ! Quels fruits n'en recueillirent pas M de Sérécourt & M. de Saci , dignes freres de ce grand orateur !

Fruits de la
réforme de
P. R. dans
d'autres mo-
naftères.

Mais les fruits de la fécondité fpirituelle de la fainte réformatrice de

écrits de M. Arnauld. Pour le coup , voilà une Anecdote ; & c'eft à tort qu'on reproche à l'Auteur du *Siècle de Louis XIV* de ne nous en avoir appris aucune. Voltaire peut hardiment fe vanter , fans craindre d'être démenti , d'être le premier qui ait dit qu'on ne lit plus aujourd'hui *es écrits de M. Arnauld*. On ne les lit plus ,

cela eft vrai , dans le lieu où ce Poète vagabond a reçu fon éducation & dans ceux qu'il fréquente ; mais ils font lus par les favans , par les fideles , en un mot par tous ceux qui aiment le vrai & le folide. Voltaire peut s'adresser au Public , pour lui en demander des nouvelles , & attendre que la poftérité lui dife le refte.

P. R. ne se bornent pas à sa famille, ni à son monastere. Ils se sont répandus dans les abbaïes de Maubuisson, de Gif, du Lys, du Tard, du Paraclet, & dans plusieurs autres monasteres, où elle a travaillé par elle-même ou par ses filles. Sans parler des réformes de la Trappe, de Sept-fonts, d'Orval, de Conques, &c. qui doivent être regardées comme des suites de celles de P. R. quels fruits n'a-t-on pas vû s'en répandre de toutes parts dans le roïaume de France & ailleurs, en Italie, en Pologne (a), en un mot dans toute l'Eglise.

Les solitudes peuplées de pénitens, les saintes regles de la pénitence contre lesquelles la mollesse & l'ignorance sembloient avoir prescrit, remises en honneur; les épreuves nécessaires pour s'assurer de la conversion du cœur, pratiquées; les fideles instruits solidement de la religion; l'usage de la lecture de l'écriture-sainte rétabli; la force de la grace prêchée sur les toits; les dogmes précieux de l'obligation d'aimer Dieu & de lui rapporter toutes nos actions

Effets salutaires de la réforme de P. R.

(a) La Reine de Pologne étoit en relation avec la Mere Angélique.

par un principe d'amour , défendus avec force contre les corrupteurs de la morale chrétienne ; les nouveaux Pélagiens réfutés par des écrits dignes de la plume de saint Augustin ; les Pharisiens de la nouvelle loi confondus ; ces fabricateurs de nouveaux dogmes contraires à l'Évangile , mis en déroute ; les abus , les faux préjugés , les erreurs , les relâchemens , tout cela combattu , discuté & éclairci dans un nombre prodigieux d'admirables écrits ; les dispositions nécessaires pour recevoir dignement le corps & le sang de Jésus-Christ dans le sacrement de l'Eucharistie , démontrées ; l'Église vengée contre les insultes de ses ennemis du dehors , ceux du dedans démasqués ; les uns & les autres mis hors de combat par des ouvrages victorieux & sans réplique ; les fideles édifiés non-seulement par des traductions exactes & pleines d'onction des livres saints , mais encore de ceux des Peres de l'Église , de saint Augustin , de saint Prosper , de saint Chrysostôme , & par un grand nombre d'ouvrages de piété , qui renferment tout l'esprit des saints Docteurs : ajoutons que c'est à P. R. que l'Église est en

quelque sorte redevable de l'édition des ouvrages de ces saints Docteurs, en particulier de la belle édition des œuvres de saint Augustin, qui a fait tant d'honneur à la congrégation de saint Maur, qui a fait frémir les ennemis de la grace de Jesus-Christ, puisque ce fut M. Arnauld qui en donna la première idée (a). Il semble que Dieu ait voulu que P. R. fut l'instrument de toutes sortes de biens, soit en le faisant, soit en contribuant au moins par le conseil à ce qu'il ne faisoit point.

M. Arnauld
conseille aux
Bénédictins
d'entreprendre
l'édition
de saint Au-
gustin.

Tels ont été en France & dans

(a) Après la paix rendue à l'Eglise, M. Arnauld aiant la liberté de paroître, il alla un jour consulter un manuscrit de saint Augustin dans la bibliothèque de saint Germain des prés; à cette occasion, il parla du besoin qu'on avoit d'une édition des œuvres de ce saint Docteur plus correcte que celle qu'avoient donnée les Docteurs de Louvain, quelque louable que fut leur travail. Il représenta que cette entreprise étoit vraiment digne d'une congrégation aussi célèbre & illustre que celle de saint Maur & que ce travail la regardoit plus qu'aucun

autre corps. Il ajouta plusieurs autres motifs. La proposition fut goûtée par D. Victor Texier & D. Claude Martin. L'affaire fut mise en délibération par D. Audebert, alors Général, & en conséquence l'ouvrage entrepris. Tout le monde fait l'applaudissement avec lequel cette nouvelle édition a été reçue du Public, l'avantage que l'Eglise en a retiré, ainsi que des autres éditions qui ont suivi & auxquelles elle a donné occasion. Ainsi il est vrai de dire que l'Eglise est en quelque sorte redevable à P. R. de l'édition des SS. Docteurs.

Voiez l'histoire de la nouvelle édition de saint Augustin.

toute l'Eglise les fruits excellens & les effets salutaires de la réforme de P. R. *A de tels caractères*, pour parler encore comme le grand Evêque de Montpellier, *peut-on méconnoître le doigt de Dieu?*

M. de Saint Cyran, principal instrument de Dieu pour toutes ces grandes choses.

M. de S. Cyran fut le principal instrument dont Dieu se servit pour opérer de si grandes choses (a). C'est lui qui semble avoir tiré le feu sacré du puits, pour rallumer dans les cœurs l'amour de la vérité, & pour y régler la charité. S. François de Sales l'avoit précédé, comme pour préparer la voie aux vérités qui devoient être annoncées, & qui devoient servir à remettre l'ordre dans la charité par une discipline éclairée, & à la resserrer dans de justes bornes. Car on peut dire que la charité de S. François de Sales se débordoit un peu trop, & qu'il ne tenoit pas ce feu sacré assez resserré dans son lit. M. de S. Cyran fut envoyé pour renouveler la connoissance des règles, des mœurs & de la discipline. Dieu, qui vouloit se servir de lui pour exécuter ce grand ouvrage, lui inspira le dessein de vivre pendant plusieurs années dans une parfaite

(a) Lett. du P. Q. 7 août 1719.

retraite, uniquement occupé de la priere, de la méditation des livres saints, de la lecture des écrits des saints Peres & des canons des conciles. Ce fut dans ces sources pures qu'il puisa cette immense & solide érudition, que l'on admira en lui & qu'il employa si utilement, soit en instruisant les autres de la vérité, soit en la défendant contre ceux qui l'attaquoient.

Cette science du salut, je veux dire la connoissance des véritables regles des mœurs & de la discipline de l'Eglise, fut perfectionnée par M. Arnauld, qui, comme un autre Elizee, hérita du double esprit de M. de S. Cyran, & par les autres disciples de ce pieux & savant abbé, qui a été comme le fondateur de cet édifice spirituel. Elle sembloit avoir été mise en dépôt à P. R. d'où elle s'est répandue ensuite dans toute l'Eglise de France & ailleurs, par les œuvres & par les écrits, *opere & sermone*. Desorte que P. R. (a) doit être regardé comme le berceau, où la pureté de la morale chrétienne, de la discipline ecclésiastique & de la vie religieuse a repris naissance.

La science
du salut mise
comme en dé-
pôt à P. R.

(a) Lett. du P. Q. du 21 septembre 1719.

Il est aisé de juger par le portrait fidele que nous venons de tracer, combien une histoire suivie, exacte & détaillée de ce saint désert doit être glorieuse à la religion, & utile non-seulement aux personnes consacrées à Dieu, mais encore aux personnes du monde; puisque dans cette sainte solitude, dans cette maison de grace & de vérité, étoient rassemblés des Saints de tout âge, de tout sexe & de toute condition; & que presque toutes les forces de l'Eglise y ont été réunies; la lumiere de ses Apôtres & de ses Docteurs, la constance de ses Martyrs, la pureté de ses Vierges, la pénitence de ses Anachorettes, le zele & la piété de son premier âge; jusqu'aux enfans y étoient des Prophètes. De sorte qu'il n'est point d'âge, de sexe, de condition, qui n'y trouve plusieurs exemples de vertus propres à son état: les personnes qui vivent dans le monde & à la cour, comme les Religieux & les Religieuses qui vivent dans le cloître; les Artisans, comme les grands Seigneurs; les Laïques, comme les Evêques & les Prêtres; les Domestiques, comme les Maîtres; les personnes privées, comme

La lecture de l'histoire de P. R. peut être utile à toutes sortes de personnes.

les Princes & les Princeffes ; tous & chacun d'eux y trouveront des regles sûres pour leur conduite , & de beaux modeles à fuivre.

Ici c'est une Princeffe du sang roïal , un Duc , une Duchesse , un Seigneur , une Dame du plus haut rang , qui, oubliant leur grandeur , & foulant aux piés les respects humains , marchent dans la carriere de la pénitence , à la lumiere que P. R. répand , & apprennent par leur exemple l'usage qu'on doit faire de son rang , de sa naissance , des honneurs , des richesses , & en quoi consiste la véritable grandeur. Là , c'est un courtifan que les charmes & la force de la grace ont défabufé des pompes & des vanités du siecle , & arraché à la cour & au monde , pour en faire un parfait solitaire & un vrai pénitent.

Aux personnes d'un rang distingué.

Ici ce sont des Ecclésiastiques qui , faisant revivre en leurs personnes toutes les vertus de ces hommes apostoliques des premiers siecles , expriment par leur conduite ce qu'ils sont par leur caractere & leur dignité ; qui enseignent la véritable maniere de conduire les ames , le zele & le défintéressement avec les-

Aux Ecclésiastiques.

quels on doit s'en acquitter ; qui emploient tous leurs talens pour le service de l'Eglise , & la défense de la vérité & de la justice ; disposés à souffrir l'exil , la prison , & la mort même , si la providence l'ordonne , plutôt que de les jamais abandonner ; qui apprennent le secret de devenir savans sans donner dans la vanité , & d'allier la charité & l'humilité avec les plus vastes études.

Aux personnes engagées dans les armes ou dans la robe.

Là , c'est un Capitaine qui renonce à la milice du siècle , pour se faire la guerre à lui-même en combattant ses passions. C'est un homme de robe qui se cache à la vûe du monde , lorsqu'il admire le plus ses grands talens , afin de n'être connu que de Dieu , & qui fuit les plus grandes charges , pour acquérir l'humilité évangélique.

Aux Vierges chrétiennes qui vivent dans le monde.

Les Vierges chrétiennes , qui sans ajouter de nouveaux vœux à ceux de leur Baptême , sont résolues de demeurer dans l'état que saint Paul conseille à celles qui veulent vivre avec piété dans le siècle , y trouveront de quoi se fortifier dans leur résolution , en voiant des personnes de leur sexe qui , aiant été mises dès leur enfance dans ce saint monaste-

re pour y recevoir une éducation conforme à la sainteté du christianisme, n'ont jamais pu consentir à s'en voir enlevées, même pour vivre dans des familles chrétiennes, & qui eussent mieux aimé faire le sacrifice de leur vie, que de se voir arracher de cet asyle. Elles sentoient les avantages qu'elles retiroient chaque jour dans cette sainte solitude, & elles craignoient avec raison d'en perdre au moins une partie en la quittant. Lorsqu'on a goûté dans la retraite combien le Seigneur est doux, le monde le plus réglé paroît si imparfait & d'ailleurs si rempli d'écueils & de tentations, qu'on craint de lui confier sa foiblesse.

Les personnes du sexe qui, après avoir été engagées dans le mariage, ont recouvré la liberté, trouveront de quoi s'instruire dans la conduite de plusieurs Dames du premier rang & d'un mérite distingué, qui se sont hâtées de profiter de la liberté que leur donnoit leur veuvage, pour se retirer dans ce saint désert, & s'y édifier dans la compagnie des épouses de Jesus-Christ.

Aux personnes du sexe dégagées des liens du mariage.

Ceux qui sont dans la nécessité de servir, trouveront les plus beaux

Aux personnes que la nécessité oblige de servir,

modeles dans de pieux domestiques ; qui dans leur état de servitude ont trouvé le secret de devenir libres , de s'enrichir pour le ciel , & de s'y amasser de précieux trésors. En un mot on peut dire qu'il n'est point d'âge , de sexe , de condition qui ne trouve dans l'histoire de P. R. des exemples de vertu : exemples qui doivent faire d'autant plus d'impression , que ce ne sont pas des actions de Saints qui aient vécu dans des siècles éloignés du nôtre & dans des pays reculés. Alors on pourroit les regarder , comme il arrive assez ordinairement , dans une distance infinie , & les considerer comme des hommes d'un autre monde & d'une constitution différente de la nôtre : mais ce sont les actions de personnes qui se sont sanctifiées de notre tems , qui ont vécu en quelque maniere sous nos yeux & dans notre propre pays. Ces exemples de vertu doivent au moins fermer la bouche aux lâches qui n'ont pas le courage de les imiter , & les obliger d'avouer qu'il n'y a que la volonté qui leur manque , & qu'on peut encore aujourd'hui , dans cette lie des siècles , pratiquer avec la grace de Jesus-Christ,

ce qu'on admiroit si communément dans les beaux jours de l'Eglise. On n'avoit pas, du tems de P. R., un tempéramment plus fort, ni plus robuste qu'aujourd'hui. Les moïens de salut n'étoient gueres plus abondans, les contradictions que souffre la piété étoient les mêmes. Pourquoi donc ne pourrions-nous pas faire ce qu'ils ont fait ? Que chacun de nous se dise à lui-même pourquoi ne pourrois-je pas faire ce que ceux-ci & ceux-là ont fait ? *Non potero quod isti & istæ ?*

Rien n'est plus utile que ces exem-
 ples modernes de sainteté, parce-
 qu'ils confondent la lâcheté & la mol-
 lesse des chrétiens de nos jours ; qu'ils
 soutiennent & animent ceux qui ont
 de la bonne volonté, en leur met-
 tant devant les yeux ce que tant
 d'autres ont fait dans un siècle aussi
 foible & aussi ennemi de la piété que
 le leur ; qu'ils ferment la bouche aux
 impies, & qu'ils fassent voir que le
 bras de Dieu n'est pas raccourci, &
 qu'il peut, quand il veut, tirer du
 sein des pierres mêmes des enfans
 d'Abraham. Cette remarque servira
 de réponse à ceux qui pourroient se
 plaindre que nous avons chargé cette

Avantage.
 des exemples
 modernes de
 piété.

histoire de trop de détail d'actions particulieres & de trop de relations de vies , soit de religieuses , soit de solitaires. Les avantages dont nous venons de parler nous y ont engagé , & les circonstances des tems ont paru l'exiger. Plus la piété s'affoiblit aujourd'hui , plus elle trouve de contradicteurs ; plus il est nécessaire de confondre ceux-ci & de soutenir ceux-là. Or rien n'est plus propre que les détails dans lesquels nous entrons & les exemples que nous proposons. Le libertin & le prétendu esprit fort , qui regardent la piété & la religion comme le partage des esprits foibles , pourront-ils se tirer de l'exemple des Pascal , des le Maître , & autres grands génies qui ont vécu dans une si grande piété ? Bayle , tout Bayle qu'il étoit , rend les armes à ce spectacle , & avoue que la piété de M. Pascal , c'est-à-dire d'un *Philosophe , l'un des plus grands Géometres , des plus subtils Métaphysiciens & des plus pénétrants esprits qui aient jamais été au monde* , désarme l'impiété. Il faut donc que l'impie & le libertin s'avouent vaincus , ou donnent acte à toute la terre de leur ignorance & de leur extravagance,

La piété des solitaires de P. R. confond les libertins & les ennemis de la religion.

Bayle Dict.

gance. Oseroient-ils bien comparer quelqu'un de leurs héros & des premiers peres de leur ordre, avec l'incomparable Pascal, ou avec le grand Arnauld ? Une seule pensée du premier vaut mieux que toutes les productions de la plume téméraire qui a osé l'attaquer (a). Mais laissons-là les impies pour parler des saints, & revenons aux Religieuses de Port-royal.

Ces saintes filles, dont la mémoire sera à jamais en bénédiction dans l'Eglise, se sont rendues recommandables non-seulement par la sainteté de leur vie, plus angélique qu'humaine, & par toutes les vertus dont nous avons déjà parlé, mais encore par la lumière de leur foi, qui leur a fait démêler les artifices que les ennemis de la vérité emploioient pour les engager dans la prévarication; par la sagesse & la force de leurs raisonnemens, qui les ont rendues victorieuses de toutes les chicanes & de toutes les subtilités des Docteurs mêmes s'efforçoient de

Les Religieuses de P. R. aussi célèbres par la lumière de leur foi, que par leurs vertus.

(a) Voltaire, qui ne respecte rien, ni sur la terre, ni dans le ciel, a eu la témérité de critiquer les pensées de M. Pascal.

I P R E F A C E.

Leur simplicité vraiment chrétienne.

Leur fermeté.

Leur inviolable attachement à la sincérité.

La maison de Port-royal toujours persécutée par les hommes charnels.

leur faire embrasser ; par la candeur & la simplicité vraiment chrétiennes avec lesquelles elles sont demeurées fermes & inébranlables dans le chemin de la vérité , sans s'écarter ni à droite , ni à gauche ; par la fermeté, le courage & la patience , dont elles ont donné un si bel exemple au milieu des persécutions & des épreuves si longues & si dures à la nature , & auxquelles elles ont été si souvent exposées ; par leur attachement sincère & inviolable à la vérité & à la sincérité chrétienne , qui l'a emporté en elles sur toutes sortes de considérations humaines , & auquel elles ont tout sacrifié , repos & liberté , biens, maisons, & généralement tout ce qu'elles avoient de plus cher au monde , étant même prêtes à faire le sacrifice de leur vie. C'est-là ce qui a rendu si célèbres les Religieuses de P. R. & ce qui fait le principal objet de cette histoire.

Cette sainte maison a toujours été en butte & persécutée par les hommes charnels & ennemis des vérités de l'évangile. Dès le commencement , les portes de l'enfer se sont élevées contre l'œuvre de Dieu & contre ses ouvriers. Dieu , après l'avoir soutenue

pendant un siècle entier, a permis par un jugement impénétrable, mais terrible, que ce sanctuaire de la vérité & de la charité fût détruit comme *le nid de l'erreur*, par les premiers ministres du lieu saint.

Comment donc, une sainte maison, qui a été le berceau où la science du salut a commencé à être sérieusement étudiée, & pratiquée fidèlement, où la pureté de la morale chrétienne obscurcie par l'ignorance & la corruption des mœurs a comme repris naissance; comment, dis-je, une si sainte maison a-t-elle pu être appelée *le nid de l'hérésie*? Comment les conducteurs de cette maison, dont Dieu s'est servi pour opérer tant de merveilles, ont-ils pu être traités de faux prophètes? O prodigieux aveuglement! O étrange corruption du cœur humain! Qui pourroit la croire, si l'évangile ne nous apprenoit que Jésus-Christ lui-même a été traité de séducteur; & cela, selon la remarque de S. Augustin, pour la (a) consolation de ses disciples, qui ne doivent pas être

Outrage fait
à Port-royal
& aux con-
ducteurs de
cette sainte
maison.

(a) *Seducitor ille*: hoc appellabatur nomine Dominus Jesus-Christus ad solatium fervorum suorum quando dicuntur seductores. Aug. in psal. 63.

surpris que les Pharisiens de la nouvelle loi les traitent de la même manière que leur maître l'a été par ceux de l'ancienne. P. R. appelé *le nid de l'hérésie* ! Les conducteurs de cette sainte maison traités de séducteurs , de faux prophètes ! Quel blasphème ! C'est un oracle sorti de la bouche de la vérité même , que les faux prophètes se font connoître par leurs œuvres : *à fructibus (a) eorum cognoscetis eos*. La marque pour connoître un faux prophète est aussi constante qu'infailible. On ne cueille point de raisins sur les épines , ni de figes sur les ronces. Un bon arbre ne porte que de bons fruits , & un mauvais arbre n'en peut produire que de mauvais. Qu'est-ce qu'un bon fruit , qui fait connoître la bonté de l'arbre ? Ce sont les fruits de la lumière & de l'esprit , selon saint Paul. Ce grand Apôtre nous apprend que le fruit (b) de la lumière consiste en toute sorte de bonté , de justice & de vérité : les fruits (c) de l'esprit sont , la charité , la joie , la paix , la patience , l'humanité , la bonté , la persévérance à souffrir , la douceur , la foi ,

(a) Math. 7. 16.

(b) Eph. 5. 2.

(c) Gal. 5. 22, 23.

la modestie , la continence , la chasteté.
 Quiconque porte des fruits de cette
 espèce , & fait des œuvres de cette
 nature , peut-il être regardé comme
 un mauvais arbre & un faux pro-
 phète ? Ce sont - là néanmoins les
 fruits qu'ont portés , & les œuvres
 qu'ont faites ces hommes de charité
 & de miséricorde , *virī (a) misericor-*
diæ , qui ont conduit le monastere de
 P. R. & peuplé ce saint désert. C'é-
 toient vraiment des hommes puissans
 en justice , tels que les dépeint le
 Prophète Isaïe , *fortes (b) justitiæ* ; des
 plants du Seigneur pour lui rendre
 gloire , *plantatio Domini ad glorifi-*
candum ; qui ont rempli d'édifices les
 lieux déserts depuis plusieurs siècles ,
 & relevé les anciennes ruines , en
 faisant revivre les regles de l'Eglise
 & les maximes de l'Évangile , qui
 étoient presqu'entièrement ignorées
 des Chrétiens , & combattues par
 une multitude de faux Docteurs.

» Que les ennemis de ce (c) saint
 » lieu , s'il y en a encore après sa
 » destruction , cessent donc de le
 » décrier & de vouloir le faire pas-
 » ser pour *le nid de l'hérésie*. Si c'est

(a) Eccles. 44. 20.

(b) If. c. 61 , v. 3.

(c) Préf. du Nécol. p. XII. XIII.

» par malignité qu'ils ont avancé cet
 » horrible blasphème , qu'ils en rou-
 » gissent aujourd'hui , & qu'ils
 » voient sans aigreur leur calomnie
 » confondue. Si c'est par ignorance ,
 » qu'ils ouvrent enfin les yeux à la
 » lumière de la vérité , & qu'ils
 » montrent par-là qu'ils méritent
 » quelque pardon.

D. Rivet.

» Grand Dieu , s'écrie le pieux
 » Auteur de la Préface du Nécrolo-
 » ge de P. R. , quel renversement
 » dans l'ordre de votre providence ,
 » si un lieu , où l'on a vu régner la
 » douceur , l'esprit de paix & de
 » charité , la piété la plus éclairée
 » & la plus solide , en un mot l'as-
 » semblage de toutes les vertus chré-
 » tiennes & religieuses, pouvoit être
 » en même tems le *nid de l'hérésie!*
 » Mais non , il n'y eut jamais d'al-
 » liance entre Jesus-Christ & Bélial ,
 » entre la lumière & les ténèbres ,
 » entre la justice & l'iniquité. Un
 » sanctuaire où tant de Vierges vi-
 » voient dans une pureté angélique,
 » dans l'attente continuelle de leur
 » céleste époux , dans l'attachement
 » inviolable à la justice , à la vérité ,
 » aux loix de l'Eglise & de leur insti-
 » tut ; où de vrais pénitens , morts à

» eux-mêmes & ensevelis dans la re-
 » traite & le silence , travailloient
 » sans relâche à se dépouiller du vieil
 » homme & à faire revivre en eux
 » l'homme nouveau ; où l'innocence
 » de tant d'enfans a été à couvert
 » de la corruption du siècle par l'é-
 » ducation la plus chrétienne ; où
 » les saintes vérités de la grace , de
 » la pénitence , de la piété évan-
 » gélique ont repris une nouvelle
 » vie , & d'où elles se sont répan-
 » dues bien loin , malgré les oppo-
 » sitions des hommes charnels ; où
 » le zèle de la maison de Dieu ,
 » l'esprit du sacerdoce de Jésus-
 » Christ , l'amour de la hiérarchie
 » ecclésiastique , ont commencé de
 » revivre en nos jours ; un tel sanc-
 » tuaire , dis-je , ne passera jamais
 » dans l'esprit des personnes judi-
 » cieuses & équitables pour avoir
 » été *le nid de l'hérésie*. Et , pour me
 » servir de ce terme , il passera à
 » juste titre pour *le nid* de la science
 » & de la sainteté.

» Pourrions - nous ne pas décou-
 » vrir les motifs de l'animosité mon-
 » trueuse des ennemis de P. R. ?
 » Que ne pouvons-nous , au moins
 » pour l'honneur du christianisme ,

Préf. du Né-
erol. p. LVII.
Motifs de l'a-
nimofité des
Jéfuites con-
tre P. R.

» enfevelir leur nom dans un éternel
» oubli? Mais quand bien même nous
» voudrions le diffimuler, la noto-
» rieté publique trahiroit nos ména-
» gemens. Pour connoître donc la
» nature des motifs de cette animo-
» fité, il fuffit de favoir que ce font
» les *Jéfuites* qui ont commencé la
» perfécution & confommé la cata-
» trophe. Nous ne dirons rien qui ne
» foit notoire & prouvé par leurs
» propres principes & par leur con-
» duite, lorsque nous ferons obser-
» ver, que leur fenfibilité fur tout
» ce qui s'oppose à eux, ou ne fla-
» te pas leurs deffeins ambitieux
» ou les opinions dont ils font les
» auteurs ou les protecteurs zélés,
» est extrême; que le ressentiment
» de ces injures prétendues ne meurt
» jamais, & que la vengeance qu'ils
» en tirent ne connoît point de bor-
» nes. C'est dequoi le public a tou-
» tes les preuves néceffaires.

1°. Ouvra-
ge de M. Ar-
nauld, Avo-
cat, pour em-
pêcher le rap-
pel des Jéfui-
tes.

» M. Arnauld l'Avocat, l'un des
» hommes de fon fiecle le plus in-
» tegré & le plus attaché au bien
» de l'état, publia en 1602 fon fa-
» meux livre intitulé *le franc & véri-
» table discours*, pour empêcher le
» rappel des Jéfuites en France,

» d'où le Roi Henri IV les avoit
 » honteusement , mais justement ,
 » chassés. Il n'en fallut pas davan-
 » tage pour attirer à ce grand hom-
 » me l'indignation de toute la socié-
 » té , qui dans la suite en fit retom-
 » ber le contre-coup sur P. R. , où
 » presque toute la famille de cet il-
 » lustre Avocat s'étoit retirée. Ce
 » fut - là proprement l'origine de
 » cette haine implacable , dont nous
 » verrons les funestes suites.

» Au bout de 30 ans , ou environ ,
 » M. du Vergier de Hauranne , Ab-
 » bé de S. Cyran , qui passoit alors
 » pour être le même que le célèbre
 » *Petrus Aurelius* , qui avoit si solide-
 » ment réfuté les erreurs des Jésui-
 » tes sur la hiérarchie , aiant pris
 » la direction de P. R. , fut un ob-
 » jet qui réveilla puissamment les
 » impressions de cette haine invété-
 » rée. Sa doctrine sur la contrition ,
 » contraire à celle de la société , son
 » attachement à la doctrine de S. Au-
 » gustin , dont il fit venir un grand
 » nombre d'exemplaires de Lou-
 » vain , pour les répandre dans Pa-
 » ris & ailleurs , afin de les opposer
 » aux progrès que faisoient tous les
 » jours les erreurs de Molina ; sa

2^o. Ecrits de
 M. de S. Cy-
 ran & ses sen-
 timens con-
 traire aux
 erreurs des Jé-
 suites.

» liaison particuliere avec M. Jan-
» senius Evêque d'Ypres ; le livre
» de la fréquente Communion que
» M. Arnauld le Docteur & élève
» de M. de S. Cyran fit suivre de
» près , & dont on pratiquoit les
» maximes à P. R. ; tout cela forti-
» fia de telle sorte ces injustes pré-
» ventions , que dès-lors les Jésuites
» se déclarerent ouvertement les en-
» nemis de P. R. & de tous ceux qui
» y étoient attachés.

» Presqu'aussi-tôt parut le grand
» ouvrage de M. d'Ypres , à la fin
» duquel il avoit ajouté un juste pa-
» rallele des sentimens de Molina sur
» la grace & la prédestination , avec
» les sentimens des Demi-pélagiens
» du V^e. siecle. Ce parallele & le
» dessein de tout le livre qui étoit
» de faire connoître la doctrine de
» S. Augustin , après l'avoir mise
» dans un nouveau jour , irritèrent
» étrangement les Jésuites , qui ju-
» rerent dès - lors la perte de l'ou-
» vrage. On fait quels moiens ils
» mirent en œuvre pour en venir à
» bout. Cependant la cause de la
» justice & de la vérité enveloppée
» dans cette conjuration , engagea
» M. Arnauld & ses amis retirés à

» P. R. de prendre en main la dé-
 » fense de ce livre , ou plutôt celle
 » de toute la religion attaquée dans
 » cette affaire.

» De-là on passa naturellement
 » aux disputes sur la grace , qui s'é-
 » chaufferent plus que jamais ; car
 » si les Jésuites attaquoient avec
 » passion & avec chaleur , ils étoient
 » puissamment repouffés , & l'avan-
 » tage fut toujours du côté de MM.
 » de P. R. La défense qu'ils furent
 » encore obligés de prendre des
 » points capitaux de la morale de
 » l'évangile , attaqués par les Jésui-
 » tes comme contraires à leur nou-
 » veau systême ; la sainteté de vie
 » qui éclatoit dans cette troupe de
 » Prêtres , de Vierges & de Pénit-
 » tens qui habitoient ce sacré dé-
 » sert , & qui étoit une censure vi-
 » vante de cette corruption qui me-
 » naçoit d'inonder tout le christia-
 » nisme ; la réputation que les écrits
 » de P. R. s'acquéroient dans le mon-
 » de , où ils éclipsoient & faisoient
 » mépriser ceux de la société & de
 » ses partisans ; tout cela fut autant
 » de sujets qui aigriront l'animosité
 » jésuitique. Ils regarderent donc
 » P. R. comme un ennemi formida-

3°. La dé-
 fense des vé-
 rités de la
 grace & de
 la morale de
 l'évangile par
 MM. de P. R.

» ble , qui mettoit le plus d'obsta-
 » cles à leurs progrès dans le ren-
 » versement de la religion , & tour-
 » nerent contre lui toutes leurs bat-
 » teries. Mais s'ils n'y eussent point
 » employé d'autres armes que leur
 » plume , nous aurions encore au-
 » jourd'hui la consolation de voir
 » subsister P. R. & de le voir jouir
 » avec gloire du fruit de ses victoi-
 » res.

» Que fit la société pour réussir
 » dans son projet de conjuration ?
 » Trop foible pour l'exécuter par
 » elle-même , mais assez hardie &
 » assez animée pour tenter d'en ve-
 » nir à bout d'une maniere ou d'au-
 » tre , elle s'avisa d'écraser par des
 » forces étrangères un ennemi ,
 » qu'elle ne pouvoit vaincre par ses
 » propres forces. Souple , insinuan-
 » te , & déjà en crédit auprès des
 » puissances ecclésiastiques & sécu-
 » lieres , elle fut trouver le secret
 » de surprendre leur religion , de
 » leur faire épouser ses intérêts ; &
 » par un tour d'adresse la plus rafi-
 » née , de les faire agir pour sa propre
 » vengeance , sous prétexte d'ex-
 » terminer l'hérésie , sans qu'elle pa-
 » rût elle-même y mettre la main.

Les Jésuites
 ont l'adresse
 de faire épou-
 ser leurs inté-
 rêts aux Evê-
 ques.

Dès l'année 1656 les Jéfuites feroient venus à bout de leur deffein contre P. R., fi Dieu ne les eût arrêtés par un miracle éclatant qu'il opéra. Mais , ni la voix de Dieu qui s'étoit déclaré fi ouvertement en faveur de fes fervantes , ni le mauvais succès de tant de calomnies , dont ils avoient été convaincus , ne purent les rebuter. Abandonnant les accusations contre les mœurs , qui se détruifoient par elles-mêmes , ils eurent recours à d'autres artifices. Il n'y avoit que les Jéfuites , qui puffent (a) trouver le secret d'envelopper des filles dans des disputes dogmatiques. Ils avoient le degré de malice nécessaire pour cela ; & ces saintes filles étoient dignes de souffrir pour la grace qui les sanctifioit. Le formulaire, conduit par tant de degrés jusqu'au point où on le vit porté en 1656 par la Constitution d'Alexandre VII , acheva de les envelopper dans la persécution que souffroient tous les vrais défenseurs de la grace , & mit le comble à leurs souffrances. M. de Péréfixe , Archevêque de Paris voulut bien prêter la main à la passion des Jé-

Ils ont la malice d'envelopper les Religieuses de P. R. dans des disputes théologiques.

Persécution de M. de Péréfixe.

(a) 3. Gem. avertiff.

fuites. Non - seulement on fit sortir leurs pensionnaires & leurs novices , mais on enleva même douze d'entr'elles , qui furent mises dans des monasteres étrangers, où elles effuierent les traitemens les plus durs. Celles qui resterent ne furent pas mieux traitées. » C'est une chose (a) étonnante , disoit l'Apologiste de ces saintes filles , écrivant pour leur défense pendant cette violente persécution , » que dans l'Eglise catholique , dans un royaume comme la France , & dans un siecle où l'on est si indulgent aux plus grands désordres , on ait pu se porter à de telles extrémités , & traiter d'une maniere si étrange toute une communauté de Vierges religieuses ; qu'on ait fait une affaire d'état d'opprimer de pauvres filles , & que M. de Paris en ait fait sa premiere & sa principale occupation. Mais ce qui est entierement incompréhensible , est le sujet qu'on prend pour colorer un procédé si extraordinaire & si inoui. Et il faut avouer que quelqu'idée que l'on eût de l'injustice de l'esprit humain , il n'étoit pas possible

(a) 1. Part. p. 7.

» de s'imaginer rien de pareil.

Qu'auroit donc dit cet Auteur , s'il avoit vécu jusqu'à la dernière persécution faite à P. R. , & s'il eût vû ces saintes filles arrachées de leurs retraites , le monastere détruit , les tombeaux violés , les corps exhumés , & l'Eglise même ruinée jusqu'aux fondemens ? C'est assurément le cas de dire que » quelque'idée qu'on » eût de l'injustice de l'esprit humain » & de l'animosité des Jésuites contre P. R. , il n'étoit pas possible de » s'imaginer rien de pareil. Etoit-il possible de s'imaginer que des Prêtres , des Religieux , qui se qualifient de *la Société de Jesus* , se portassent à de tels excès ? Si nos yeux ne l'avoient vû , pourrions-nous le croire ?

La fureur des ennemis de P. R. ne put être apaisée par la patience & la douceur chrétienne avec lesquelles ces saintes filles souffrirent la cruelle persécution de M. de Péréfixe. La paix qui fut rendue à l'Eglise , & à laquelle elles eurent part , leur innocence & la pureté de leurs sentimens & de leur foi aiant été solennellement reconnues par leurs persécuteurs mêmes , sans qu'ils exigeassent d'elles autre chose que ce

Les Religieuses ont part à la paix de l'Eglise.

qu'elles avoient offert dès le commencement ; cette paix , dis-je , ne fit qu'irriter les Jésuites. Ils virent avec chagrin la maison dont ils avoient juré la perte , reprendre un nouveau lustre ; & le saint désert qui faisoit l'objet de leur haine implacable , refleurir & se repeupler de Solitaires. Leur colere se ralluma , les calomnies recommencerent bientôt , & P. R. fut persécuté de nouveau. Le tems de sérénité ne dura qu'une dixaine d'années , & fut suivi d'une persécution , moins violente à la vérité que la précédente , mais qui ne tendoit pas moins efficacement à la ruine de cette sainte maison. M. de Harlai avoit dessein d'y mettre la dernière main , lorsqu'une mort subite l'enleva pour paroître au jugement de Dieu. La consommation du mystere d'iniquité étoit réservée à son successeur , qui après s'être d'abord déclaré de vive voix & par écrit , le protecteur des Religieuses de P. R. , se laissa , le dirai-je ? eh , plut-à-Dieu pouvoir l'effacer de l'esprit du public en le dissimulant ! se laissa entraîner , (qui pourroit dire par quel enchantement ?) à favoriser les desseins des

Nouvelle persécution par M. de Harlai.

Jésuites, dont il n'avoit même jamais reçu que de mauvais offices, & qui devenant le ministre de leur passion, exécuta leurs funestes desseins.

Tels furent les motifs, tels furent les progrès de la fureur des ennemis de P. R. qui n'a pû être satisfaite que par le renversement de cette sainte maison.

P. R. ne subsiste donc plus ! Les enfans d'Edom, confus d'avoir été tant de fois défaits & confondus par les Solitaires à qui cette maison avoit servi d'asyle, ont tant crié avec les anciens ennemis de Jérusalem, *exinanite, exinanite usque ad fundamentum in ea*, qu'enfin ils sont venus à bout d'exécuter ce qu'ils désiroient depuis si long-tems. Mais que dis-je ? P. R. ne subsiste plus ! P. R. subsiste & subsistera à jamais. Ce que le monde, ou l'enfer a détruit, n'étoit que l'ouvrage des hommes. Le monastere, il est vrai, a été renversé de fond en comble ; l'Eglise même n'a pas été épargnée, ni les tombeaux de tant de Vierges chrétiennes & de saints Solitaires, dont les corps, qui avoient été les temples du S. Esprit, reposoient dans ce saint désert ; tout cela a été

détruit , renversé , dissipé ; mais l'ouvrage de Dieu ne sauroit périr. C'est l'ouvrage de son Esprit , & il est , aussi-bien que son Esprit , hors des atteintes des hommes charnels.

L'esprit de
P. R. subsis-
tera à jamais.

Le matériel de P. R. est détruit , mais l'esprit de P. R. subsiste : les hommes ont pu renverser des pierres arrangées par les mains des hommes, mais il n'est pas en leur pouvoir de détruire l'esprit de P. R. ni de dissiper l'odeur de vie qu'il a répandu , qu'il répand encore aujourd'hui plus que jamais , & qu'il répandra jusqu'à la fin des siècles. Jamais les saintes maximes que P. R. a prêchées par ses exemples & ses écrits ne périront.

P. R. fera dans les tems les plus reculés , l'admiration des Chrétiens , & sa destruction le sujet de leur étonnement. Entre les établissemens les plus saints , on auroit peine à en trouver qui aient subsisté long-tems sans dégénérer ; & l'histoire ecclésiastique ne nous fournit point d'exemple d'une maison , qui après un siècle entier de la plus parfaite régularité , ait fini comme P. R. , à cause de son attachement inviolable à la sincérité chrétienne. C'est , je le ré-

pete , ce qui fera l'étonnement de tous les siècles à venir , la honte de ses destructeurs , & la gloire de cette sainte maison , dont le souvenir ne sera jamais aboli , ni par l'injure des tems , ni par la malice des hommes.
 » Si je vous oublie jamais (ô sainte maison de P. R.) que ma droite oublie tout ce qu'elle fait faire.
 » Que ma langue demeure attachée à mon palais , si je ne me ne souviens de vous ; si je ne regarde point ce sacré désert , comme la source de ma joie & de toutes les lumières & les bénédictions que le Seigneur a répandues depuis plus d'un siècle sur son Eglise.

Il n'y a point eu de (a) monastere,
 » où la discipline régulière se soit mieux soutenue. Jamais on n'avoit vu une maison plus sainte , plus éloignée de la corruption du monde , plus attentive aux loix de l'Eglise , plus soumise aux pasteurs , plus attachée à toutes les règles.

» Le vœu de pauvreté s'y observoit dans toute son étendue. Les sœurs ne possédoient rien en pro-

(a) T. 2. obed. cred. c. 9. p. 201, Portrait de P. R. par M. de Petitpied.

» pre , tout étoit commun parmi
» elles ; & encore dans l'usage de
» ces biens qu'elles possédoient en
» commun , quelle admirable sim-
» plicité , quelle modération , quel
» éloignement du faste & de la va-
» nité ! Tant qu'il leur a été permis
» de recevoir des filles à la profes-
» sion de la vie religieuse , jamais
» une riche dot n'a été le prix du
» vœu de la pauvreté , & leur mai-
» son toujours fermée à la faveur ,
» à la recommandation , aux inté-
» rêts humains , ne s'ouvroit qu'à la
» vertu éprouvée & à la vocation
» clairement reconnue. On les voïoit
» pleines de respect pour les meres ,
» mais de ce respect qui produit l'a-
» mitié & la confiance. Elles vi-
» voient ensemble dans la plus par-
» faite union. Les entretiens avec les
» personnes du dehors étoient très
» rares , mais sans familiarité , &
» toujours sous les yeux d'une affis-
» tante.

» On admiroit ce profond silence
» qui regnoit dans la maison , cette
» modestie sérieuse , cette uniformi-
» té dans les exercices , cette appli-
» cation continuelle à la priere , ces
» larmes si douces & si consolantes

„ qui en étoient le fruit ; ces lectures
 „ également pieuses & solides , éloi-
 „ gnées de toute vaine curiosité ;
 „ ces aumônes abondantes versées
 „ dans le sein des pauvres. La vie
 „ y étoit austère & frugale , le som-
 „ meil court , les veilles longues &
 „ fréquentes , les jeûnes soutenus
 „ jusqu'au soir , la foi pure , l'espé-
 „ rance animée , la charité brûlan-
 „ te. L'intérieur de la maison étoit
 „ pour les jeunes filles une école de
 „ vertu & de piété ; l'extérieur étoit
 „ rempli de Laïcs vertueux , qui s'e-
 „ xerçoient courageusement dans les
 „ plus rudes travaux de la péniten-
 „ ce. Hélas ! qui peut dire combien
 „ il s'y est formé de Saints , qui ne
 „ sont connus que de Dieu seul , &
 „ dont les cendres sont cachées dans
 „ ces lieux jusqu'au tems de la ma-
 „ nifestation (a) ?

„ Que dirai - je de l'office public
 „ de l'Eglise ? Quel concours nuit &
 „ jour ! Quelle assiduité , quelle per-
 „ sévérance ! Quelle violence , pour
 „ me servir de l'expression de Ter-
 „ tullien , ne faisoit-on point à Dieu
 „ par l'union de ces prières si fer-

(a) En 1711 la fureur des ennemis alla jusqu'à faire déterrer les corps qui reposoient à P. R.

» ventes & si animées ! Les céré-
 » monies s'y faisoient avec dignité ,
 » mais sans pompe , & avec une
 » simplicité édifiante ; le chant ra-
 » vissoit : vous auriez cru entendre
 » des anges. C'étoit des voix dou-
 » ces , distinctes , articulées , har-
 » monieuses , touchantes , qui at-
 » tendrissoient jusqu'à faire répan-
 » dre des larmes , & qui remplis-
 » soient en même tems le cœur de
 » joie & de consolation.

» L'auguste majesté de Dieu se
 » faisoit sentir dans ces lieux saints.
 » Jesus-Christ présent sur l'autel , y
 » étoit adoré continuellement nuit
 » & jour sans interruption. Les saints
 » mysteres y étoient offerts avec
 » une terreur sainte , religieuse &
 » pleine de foi. L'ardent amour que
 » ces pieuses filles avoient pour Je-
 » sus-Christ , leur faisoit désirer sans
 » cesse & recevoir souvent la divi-
 » ne Eucharistie , avec un empresse-
 » ment & un feu , dont l'activité
 » pourtant étoit quelquefois retenue
 » par un vif sentiment d'humilité &
 » de pénitence.

» O sainte vallée ! ô sacrée de-
 » meure ! ô cendres (a) des Saints

(a) T. 2. c. XVI. p. 365.

„ qui reposent dans ces lieux.
 „ Le monastere de P. R. peut bien
 „ être renversé , mais la postérité
 „ saura ce que la suite des siècles ,
 „ ni l'iniquité des hommes ne feront
 „ jamais oublier , que cette maison
 „ si sainte a péri enfin , non par au-
 „ cun crime qui s'y soit commis ,
 „ non par l'ambition des Religieu-
 „ ses , non par aucun différend sur-
 „ venu entr'elles , non par de folles
 „ & excessives dépenses , non par
 „ des édifices somptueux , témérai-
 „ rement entrepris , non par le re-
 „ lâchement de la discipline , qui ,
 „ depuis cent ans qu'elle a été éta-
 „ blie dans ce monastere , s'y est
 „ toujours également soutenue ;
 „ mais , ce qui est incroyable , par
 „ un scrupule religieux , & un atta-
 „ chement inviolable à la sincérité
 „ chrétienne. Chose inouïe de nos
 „ jours ! Et quand même il n'en
 „ resteroit aucun monument écrit ,
 „ les ruines mêmes de ce lieu , si di-
 „ gnes de vénération , élèveront ,
 „ pour ainsi dire , leur voix , & ser-
 „ viront de témoignage éternel.

Tel étoit P. R. , dont Dieu n'a
 permis la destruction , qu'afin qu'il
 n'eût pas le malheur de dégénérer ;

malheur dont les meilleurs & les plus saints établissemens se sont repentis ; ou plutôt parceque le monde n'en étoit pas digne.

Le portrait que nous avons fait de l'intérieur & de l'extérieur du saint désert de P. R. seroit encore imparfait, si nous ne représentions les loix & l'esprit par lesquels les Religieuses de ce saint monastere se conduisoient ; & on ne connoitroit point assez les grands services que les pieux & savans Solitaires ont rendus à l'Eglise, si nous ne développions par quelque détail, quelles sont les vérités qu'ils ont défendues, les ennemis qu'ils ont eus à combattre, & l'esprit dont ils étoient animés.

Constitu-
tions de P.R.

Sur le premier article, on en peut juger par les constitutions de cette maison. *Leurs constitutions*, dit le grand Colbert, *me paroissent pleines de sagesse & de discrétion. Mais ce que j'admire le plus, e'est la fidélité & la constance à les pratiquer.* Ces constitutions n'ont été faites que sur ce qui s'observoit depuis plusieurs années dans l'abbaye de P. R. Lorsque la Mere Angélique forma, au commencement de 1608, le dessein de faire revivre dans cette maison le premier esprit

esprit de S. Bernard , elle ne pensa qu'à faire observer la regle de S. Benoît sans aucunes constitutions particulieres. Celles dont nous allons rendre compte , ne furent dressées qu'en 1647 , dans le tems qu'elles prirent l'habit du nouvel institut du S. Sacrement , dont elles observoient déjà depuis vingt ans toutes les saintes pratiques , par une dévotion volontaire. Ce fut en partie ce qui donna lieu de dresser les constitutions de P. R. , afin d'arrêter les devoirs de cet heureux engagement , auquel il avoit plu à Dieu de les appeller par une singuliere miséricorde , & pour empêcher que le relâchement n'altérât ce qui s'observoit religieusement dans cette maison. La Mere Agnès , en les dressant , ne fit que mettre par écrit ce qu'on pratiquoit depuis long-tems à P. R. M. de Gondi , les aiant fait examiner avec soin , les approuva , & les confirma par son autorité.

Occasion
des Constitu-
tions de P. R.

Ce seroit se tromper , si on regardoit ces constitutions seulement comme des Statuts d'une maison particuliere , qui n'auroient point d'autre usage que d'en regler la conduite & les observances. C'est un

Les constitutions de P. R. sont remplies d'instructions propres à toutes les âmes vraiment chrétiennes.

excellent livre de piété, rempli d'instructions très édifiantes qui peuvent être très utiles, non-seulement à toutes les maisons religieuses, mais même à toutes les âmes vraiment chrétiennes, qui en peuvent tirer des instructions solides pour nourrir leur piété. L'extérieur des pratiques qui y sont prescrites, peut n'être propre qu'aux Religieuses de P. R., mais l'intérieur, c'est-à-dire les avis pleins de lumières, qui sont joints aux pratiques extérieures & qui marquent les dispositions de grâce avec lesquelles les Chrétiens doivent faire toutes leurs actions; l'intérieur, dis-je, de ces constitutions, peut convenir & peut être très salutaire à tous les fideles. Il n'est personne qui ne puisse y apprendre à vivre & à agir en chrétien, dans quelque forme de vie où il se trouve engagé par la providence. Il faudroit les transcrire en entier, si l'on vouloit rapporter tout ce qu'elles renferment d'édifiant, même dans les articles qui ne regardent directement que les Religieuses. On y voit par-tout (a) la cha-

(a) Les constitutions de P. R. sont attribuées à la Mere Angélique, parceque c'est elle qui, en qualité de

Réformatrice, en a établi la pratique; & à la Mere Agnès, parcequ'elle les a recueillies & mises par écrit,

rité de la sainte Réformatrice, qui les a dictées, & son grand amour pour l'Eglise. Dès le premier (a) chapitre, après avoir donné les instructions les plus solides & les plus édifiantes sur les dispositions avec lesquelles les Religieuses doivent assister devant le S. Sacrement, elle veut que toutes leurs prières aient pour objet le bien de l'Eglise; qu'elles demandent à Dieu qu'il confonde les ennemis de sa foi; qu'il convertisse les pécheurs, qu'il envoie des ouvriers en sa moisson.... qu'il renouvelle son évangile dans l'ame des fideles, & grave dans leur cœur sa loi d'amour; qu'elles désirent aussi d'attirer les bénédictions de Dieu sur N. S. P. le Pape, sur M. l'Archevêque leur supérieur, sur le Roi; en un mot elle veut que les Religieuses *enferment tout le général, & le particulier de l'Eglise dans les prières qu'elles feront devant le S. Sacrement, ne leur permettant pas même de se servir principalement de ce tems-là pour penser à elles, ni pour faire des réflexions particulières sur leurs fautes ou sur leurs besoins.*

Quel respect pour le supérieur!

(a) Att. 1.

Constitutions
de P. R.
Obéissance
au supérieur.
Chap. 3.

Il leur est ordonné » d'honorer
» très particulièrement leur Arche-
» vêque, comme leur seigneur &
» leur pere ; de lui rendre toute for-
» te de soumission & de révérence ,
» fuyant avec un extrême soin tou-
» tes les occasions de l'offenser ,
» jusqu'à en souffrir même quelque
» perte & quelque dommage , si
» elles ne le peuvent éviter sans
» bleffer le respect qu'elles lui doi-
» vent.

Chap. 6, 7,
8.
Confession,
Communion.

Quelle lumiere, quelle sagesse
dans ce qui est prescrit touchant la
confession, la communion, la lec-
ture ! Quelle discrétion, quelle cha-
rité dans l'article de la conférence !

Chap. 9.
Chap. 10.

Quelle prudence, quel discernement
dans la réception des novices, pour
n'en point *admettre qui ne fût vérita-
blement appelée de Dieu, quelque esprit,
quelque noblesse, quelque richesse qu'elle
pût avoir !* Quelles précautions pour
s'assurer de leur vocation ! En con-
séquence quelles qualités, quelles
lumières, ne falloit-il pas reconnoître
dans une Religieuse pour la charger
de l'emploi de maîtresse des novices,
dont elle devoit éprouver la voca-
tion, & qu'elle devoit former pour
la religion ? L'article 31 des consti-

Soin pour
s'assurer de la
vocation des
sujets.

tutions qui traite des qualités d'une maîtresse des Novices, & renferme les instructions sur la maniere de les éprouver & de les former, est un des plus beaux & des plus remarquables.

Constitutions
de P. R.

Lorsqu'on devoit admettre une novice à profession, ce qui ne se faisoit qu'à l'âge de 20 ans; huit jours avant la cérémonie, l'Abbesse en avertissoit les Sœurs, leur recommandant de prier Dieu instamment qu'il les » conduisît dans cette action, purifiant » leur cœur de tout intérêt, de toute » affection, de toute prévention; » afin que, sans avoir égard aux » avantages temporels qui pouvoient » arriver de sa réception, ou aux » disgrâces de sa sortie elles » fussent disposées à suivre la pensée que Dieu leur donneroit.

Chap. II.

Quel désintéressement dans la réception sur l'article de la dot ! Non-seulement elle veut que l'on reçoive les filles pauvres, qui sont particulièrement appelées, quand bien même le monastere seroit incommode; mais elle défend de *rien exiger*, ni *taxer aucun prix* à l'égard de celles qui sont riches, ne recevant que comme *aumône* ce qu'elles voudront

Ibid.
Désintéressement dans la réception des novices.

bien donner. » Et les Sœurs ne doi-
» vent point désirer de rien recevoir
» des séculières, que par cet esprit
» de charité, afin que tout le bien
» du monastere soit le bien de Dieu,
» & qu'il y vienne par la providence
» de sa grace, sans être désiré ni at-
» tiré par des voies humaines, &
» sans désirer même que Dieu ins-
» pire personne de donner, de peur
» que Dieu exauçant le désir qu'on
» auroit des choses temporelles, il
» ne les donnât au lieu de choses
» spirituelles qu'il faut chercher uni-
» quement. Elle veut encore qu'on
refuse tout ce que les filles qu'on re-
çoit & leurs parens voudroient don-
ner de précieux ou de curieux » com-
» me de beaux tableaux, de riches
» ornemens, & toutes les autres
» choses qui ne conviennent pas à
» la simplicité & pauvreté, dont
» elles doivent donner l'exemple à
» celles qui entrent dans leur mo-
» nastere, & non pas se conformer
» à leur condition.

De la pau-
vreté.
Chap. 19.

L'amour de la pauvreté étoit tel-
lement gravé dans le cœur de la
sainte Réformatrice, qu'elle ordon-
na, en cas que le nombre des Reli-
gieuses que le revenu de la maison

pouvoit nourrir , ne fût pas rempli , non - seulement on ne demanderoit rien pour celles qui s'y présente-roient, mais qu'on ne recevroit ce qui seroit donné charitablement , que pour le distribuer aux pauvres le plu-tôt qu'il seroit possible ; les aumônes n'appartenant qu'à ceux qui souffrent nécessité. Elle ordonne de même que s'il restoit quelque chose du revenu ,

» on l'emploie promptement pour

» soulager la nécessité des miséra-

» bles , qui sont véritablement pau-

» vres , parcequ'on doit beaucoup

» craindre dans le monastere ce qui

» est superflu , & qu'on doit le re-

» jeter promptement comme des

» ordures desquelles la maison se-

» roit souillée. Cet amour pour la

pauvreté se fait remarquer par-tout jusques dans les ornemens de l'Egli-se. Il est aisé de conclure quelle étoit la pratique de la pauvreté par rap-port aux particuliers, & quel étoit le dépouillement & le détachement des Religieuses.

La sainte Réformatrice n'a pas manqué de prescrire le travail des mains par le même esprit de pauvreté , pour imiter notre Seigneur ; & par esprit de pénitence , le travail

Constit. de
P. R.

Travail des
mains.

Chap. 21.

Confit. de
P. R.

étant la premiere peine du péché. Aussi le travail qu'elle ordonna aux Religieuses, est-il, non un travail d'amusement, & pour faire des choses curieuses, mais un travail utile & humiliant. C'est de faire » leurs » habits, fouliers, linge, ruban; » comme aussi le linge & les orne- » mens de l'Eglise, le pain à chan- » ter & les cierges; relier des li- » vres, faire la chandelle, les vi- » tres, lanternes, chandeliers, &c. Chacune avoit un travail propor- tionné à ses forces, mais aucune n'é- toit oisive.

Tout ce qui est prescrit dans tous les autres articles, tant généraux que particuliers, sur l'office divin, le parloir, le dortoir, le réfectoire, les offices d'Abbesse, de Prieure, Sous-prieure, Chantre, Sacristine, Célériere, Infirmiere, &c. tous ces articles, dis-je, sont accompagnés d'instructions si édifiantes, si pleines de lumiere & d'onction, qu'il n'est pas possible de les lire sans en être touché, & sans sentir quelque impression de l'esprit qui les a dictées. Ce n'est point une lettre seche qui commande simplement, mais des avis pleins de lumiere qui éclairent en comman-

dant , qui s'arrêtent moins à prescrire ce qu'il faut faire , qu'à marquer les dispositions chrétiennes de foi & de charité avec lesquelles il faut pratiquer ce qui est prescrit. Mais si les constitutions de P. R. nous paroissent en elles-mêmes si pleines de sagesse & de discrétion , si conformes à l'esprit de l'évangile & de la regle de S. Benoît , qui en est la base & le fondement ; ce qui mérite le plus notre admiration , c'est la fidélité & la constance des Religieuses à les pratiquer sans aucune altération ni affoiblissement. C'est par-là qu'elles sont arrivées à cette perfection , qui a fait l'admiration de l'heureux siecle pendant lequel cette sainte maison a subsisté , & qui fera celle de tous les siecles à venir.

La conduite de ce saint monastere étoit une conduite charitable , égale & forte. Elle étoit charitable , parceque les personnes qui avoient la supériorité , ne prenoient point d'empire sur celles qui étoient soumises. Les premieres n'avoient pour but , comme S. Benoît l'ordonne , que d'être utiles aux ames & non de dominer : *Studeat plus prodesse quam præesse* ; & les autres ne désiroient

Esprit de P.
R.
Conduite
pleine de charité.

que de se laisser conduire. La conduite étoit égale, n'ayant ni haut ni bas : elle étoit forte, les supérieures n'ayant que Dieu en vûe, ne se laissant fléchir par aucune crainte ni considération humaine.

La retraite & la solitude étoient parfaites : ce qui l'entretenoit, étoit le peu de communication avec les personnes du dedans & du dehors, leur éloignement pour le parloir, où elles n'alloient qu'avec peine & par l'ordre de l'obéissance, même pour leurs parens qu'elles ne regardoient plus qu'en Dieu & pour les intérêts de leur salut.

Dans le choix des sujets, la vocation de Dieu étoit la seule chose qu'elles considéraient. Les qualités humaines les plus avantageuses ne leur étoient rien, sinon en tant qu'il y avoit apparence que Dieu s'en serviroit pour ses fins. Sans cela elles les regardoient comme des armes contre la religion, plutôt que des avantages. Mais lorsqu'elles voïoient une vertu solide dans une ame, une grande droiture d'intention, bien qu'elle eût peu de talens naturels, c'étoit celle-là qu'elles choisissent, parceque Dieu a choisi les choses foi-

P R E F A C E. Ixxxiiij

bles de ce monde , pour confondre les fortes. Cependant , comme le plus grand nombre de celles qui veulent embrasser la vie religieuse , n'est pas composé d'ames si droites , qui n'ont que Dieu devant les yeux , & qu'il y en a plusieurs autres qui , quoiqu'elles cherchent Dieu , ont d'ailleurs beaucoup de défauts ; les Religieuses de P. R. ne croient pas qu'il fût permis de rejeter ces personnes (a) , puisque , selon la parole de Notre-Seigneur , ce ne sont pas les sains , mais les malades , qui ont besoin de médecin. Elles les recevoient donc , persuadées que la religion devoit être pour elles une mere charitable , entre les mains de laquelle Dieu mettoit ces malades , non pour les guérir , puisque cela n'appartient qu'à lui , mais pour traiter leurs maladies avec charité , mais sans

L'Esprit de P. R.

Les défauts n'étoient point un obstacle pour être reçues à P. R.

(a) Une personne de piété , morte depuis peu , qui a eu l'avantage de fréquenter ce saint monastere , y aiant vû un jour une Demoiselle d'une humeur fort bisarre qui y demuroit depuis plus de 40 ans , demanda à la Mere Abbessse pourquoi cette fille ne s'étoit point faite Religieuse : l'Abbessse lui ré-

pondit qu'elle n'avoit pas les qualités nécessaires pour la vie religieuse. Pourquoi donc , reprit la même personne , l'avez-vous gardée dans la maison depuis si long-tems ? c'est , répliqua l'Abbessse , parcequ'elle étoit belle , qu'elle étoit pauvre , & qu'elle avoit beaucoup de défauts.

L'esprit de
P. R.

moleffe. Les défauts n'étoient donc point un obstacle pour être reçues , lorsque les novices qui en avoient, recevoient les corrections & les répréhensions dans un esprit d'humilité , & avec un véritable désir d'en profiter. Si les défauts étoient incompatibles avec un engagement à la vie religieuse , on exerçoit d'une autre maniere la charité , & on portoit à P. R. le défintéressement jusqu'à les retenir & les faire subsister dans la maison.

De quel œil
on regardoit
à P. R. les
défauts des
particulieres.

On regardoit même à P. R. comme une chose avantageuse , non - seulement pour les particulieres de n'être point entièrement délivrées de leurs défauts , parceque cela les tenoit dans l'humilité & le mépris d'elles-mêmes , mais même pour la communauté , qui étoit d'ailleurs bien réglée , parceque ces personnes imparfaites servoient de contrepoids , qui l'empêchoit de s'élever des vertus des autres. D'ailleurs elles considéroient que la religion doit être plus pour les foibles que pour les fortes , & que l'unique fin qu'on doit avoir , en admettant les personnes qui se présentent , doit être de contribuer à leur salut , & non de se prévaloir

de la perfection qui pourroit être en elles. L'esprit de
P. R.

C'est pour cela que les Religieuses de P. R. ne prenoient point de part à l'estime des créatures , qu'elles étoient dans la disposition de souffrir les mépris & les jugemens défavantageux , même des gens de bien qui quelquefois se laissoient prévenir contr'elles , & les condamnoient injustement ; ce que Dieu permettoit , parceque c'étoit la voie qu'il lui avoit plû de choisir pour éprouver cette sainte maison , & pour la préserver de l'applaudissement des hommes.

Elles avoient une vive reconnoissance de la grace que Dieu leur avoit faite de leur donner des personnes qui y enseignoient des vérités solides & des maximes sûres pour aller à lui. C'étoit pour elles un sujet d'actions de grâces continuelles. Elles tâchoient de n'avoir aucune attache trop outrée aux choses les plus saintes , comme à la priere , à la communion , aux communications spirituelles. Elles n'avoient que Dieu pour unique fin , le mettant au-dessus de tout le reste , & elles n'attendoient que de sa seule volonté , de son ordre & de sa conduite sur elles, ce qui

les devoit faire être toutes à lui, sans craindre que rien leur manquât pour cela.

Elles ne désiroient point avec impatience & avec trop d'inquiétude un degré de perfection plus élevé que celui où elles étoient, ce qui auroit pû être l'effet de l'orgueil & de l'amour-propre. Ce n'est point qu'elles ne travaillassent avec le plus grand zele, comme tous les Chrétiens y sont obligés, à s'avancer dans la loi de Dieu. Mais elles auroient crain de perdre le sentiment de leur indignité, si elles n'eussent supporté avec patience un état commun, qui néanmoins peut devenir un état parfait, si on est fidele à combattre ses imperfections.

Amour de la pauvreté. Elles avoient un grand amour pour la pauvreté. Il sembloit qu'il y eût entre Dieu & elles un combat, s'il est permis de se servir de cette expression; de la part de Dieu qui avoit une providence extraordinaire pour pourvoir à tous leurs besoins; & de la part de ces saintes filles qui ne se prévalaient point de la libéralité de Dieu envers elles, & ne s'attendoient point qu'elle dût continuer, sachant qu'elle étoit toute gra-

tuïte & qu'elles ne la méritoient point ; ce qui les tenoit dans une disposition d'indigence , pour manquer , quand il plairoit à Dieu , de ce qui leur étoit nécessaire. Aussi s'efforçoient-elles d'assister les pauvres autant qu'il leur étoit possible , soulageant tous ceux que Dieu leur présentoit , sans être arrêtées par des raisonnemens humains , & par des prévoïances timides sur l'avenir.

L'Esprit de
P. R.

Dans la vûe d'être plus en état de soulager les membres vivans de Jesus-Christ , elles évitoient dans les ornemens de leur Eglise , une magnificence , par laquelle , sous prétexte d'honorer Dieu , on manque souvent à la charité. Mais elles avoient d'ailleurs grand soin de la décence de la maison du Seigneur.

Elles regardoient l'obligation au travail comme une suite du péché & de la pauvreté. Il n'y avoit à cet égard aucune différence entre les Religieuses de chœur & les Sœurs converses.

L'esprit de P. R. étoit encore un esprit de priere , fondé sur la nécessité qu'il y a de tout attendre de la grace de Jesus-Christ , qui accorde ses dons à ceux qui ont recours à lui

Amour de la
priere.

L'Esprit de
P. R.

par des prieres continuelles. Elles préféroient la priere commune à la particuliere. Dans l'office divin elles suivoient une maniere toute simple de chanter , afin que la curiosité d'entendre des chants qui plaisent à l'oreille , n'attirât personne dans leur Eglise. Et comme dans ce chant même tout simple , il pouvoit encore s'y glisser de la complaisance , lorsqu'il se rencontroit qu'une Religieuse eût une belle voix , on ne la laissoit point chanter seule.

Dévotion à
la parole de
Dieu.

La dévotion à la parole de Dieu ; c'est-à-dire à l'Ecriture sainte , étoit une suite de l'esprit de priere qui régnoit à P. R. Elles avoient un grand respect pour les livres saints , dont elles préféroient la lecture à toute autre. Elles tâchoient de porter le saint évangile dans leur sein , n'y ayant rien qui leur fût plus précieux que les paroles que le Verbe éternel a prononcées lui-même. C'est pourquoi elles ne se laissoient jamais d'entendre les Evangiles qui se lisent le plus souvent à l'Eglise , & elles les écoutoient toujours avec une nouvelle attention.

Amour de la
pénitence.

Les Religieuses de P. R. s'accusoient elles-mêmes de leurs fautes

P R E F A C E. lxxxix

avec la plus grande sincérité ; désirant même d'être accusées par d'autres , parcequ'elles se tenoient elles-mêmes pour suspectes. Elles avoient un si grand zele d'y satisfaire , qu'elles craignoient qu'on ne les épargnât. Persuadées que le bien qui étoit en elles ne venoit que de Dieu , qui pouvoit le retirer selon son bon plaisir , & que l'humilité seule pouvoit leur obtenir la grace de la persévérance , elles recherchoient les pénitences & les humiliations sans craindre de rougir devant les hommes , pourvû qu'elles évitassent la confusion dont Dieu couvrira les superbes.

L'Esprit de
P. R.

Elles désiroient d'édifier leurs Sœurs ; & si elles tomboient dans quelques fautes , elles s'en humilioient & ne s'en troubloient point , la connoissance de leur foiblesse leur faisant penser qu'elles avoient besoin de ce contrepoids d'humiliation , pour éviter la vanité capable de les faire périr.

Elles avoient pour regle de fuir la singularité. Elles désiroient de n'être ni connues ni apperçues dans la maison , & d'être comme cachées sous l'ombre de Dieu , en mettant toute

L'Esprit de
P. R.

leur espérance à demeurer sous les ailes, n'y aiant point de sûreté ailleurs.

Conférence.

Tout leur divertissement, qui consistoit dans ce qui s'appelle dans les autres monasteres *récréations*, se bornoit à une conférence qui se faisoit une fois le jour, hors le tems de carême, & plusieurs autres jours de l'année, pendant laquelle elles s'entretenoient de choses utiles, évitant avec soin tout ce qui pouvoit blesser la charité & ce qui ressenoit l'esprit du monde.

Tel étoit l'esprit de P. R. Nous n'y joignons aucune réflexion. Nous demandons seulement si l'on pourroit trouver ailleurs les fondemens d'une piété aussi solide & aussi éclairée, & si l'on doit être surpris que dans un monastere où Dieu avoit répandu un tel esprit, les Religieuses fussent si parfaites.

Education
des enfans.

Une des choses qui a encore beaucoup contribué à la grande réputation du saint monastere de P. R., c'est l'excellente éducation des enfans, si recommandée dans la regle de saint Benoît. On a admiré dans les beaux siècles de cet Ordre, la maniere dont les jeunes gens y étoient élevés, &

Vies des
Sains par M.
Blondel.

un pieux Auteur ne craint point d'attribuer la grande bénédiction que Dieu a répandue sur l'ordre de saint Benoît, à la charité que ce saint Législateur a eue pour un âge si tendre. Il faut convenir que la réflexion est juste & digne de la piété de l'auteur; & c'est sans doute ce qui a attiré sur P. R. une si grande abondance de bénédictions. En effet, y eut-il jamais de monastere au monde, où les enfans aient été élevés avec tant de soin & de succès. En voiant les reglemens de cette sainte maison, on auroit peine à croire que le projet d'une semblable éducation pût être, je ne dis pas exécuté, mais même formé; & on seroit tenté de le regarder comme le projet de la république de Platon qui n'exista jamais que dans l'imagination de ce Philosophe. Mais ici c'est tout le contraire. Les reglemens de P. R. pour les enfans n'ont point été faits pour servir de regle de conduite dans leur éducation, ils ont été dressés sur ce qui s'étoit pratiqué & observé depuis plusieurs années. C'est le récit ou l'histoire de la maniere dont on les élevoit, & non des reglemens pour prescrire de quelle maniere ils de-

Reglemens
pour leur é-
ducation.

Comment ils
ont été faits.

voient être élevés. En un mot, c'est une lettre de la maîtresse des enfans, qui rend compte à une personne éclairée, de la maniere dont elle conduisoit les enfans, & de ce qu'elle faisoit pour leur conduite spirituelle & corporelle, afin qu'elle remarquât les fautes que cette sainte maîtresse croïoit y faire. C'est un prodige; mais les prodiges n'étonnent plus, quand il s'agit de P. R. Quels fruits la France n'a-t-elle pas vûs d'une si excellente éducation dans les familles qui ont été assez heureuses pour y faire élever leurs enfans? J'en atteste surtout la capitale, qui a l'avantage d'en posséder de précieux restes qui ont soutenu jusqu'à nos jours l'honneur de cette sainte maison. Dans combien de familles les élèves de P. R. n'ont-elles pas porté la bénédiction, non-seulement à Paris, mais dans tout le roïaume, où elles ont été la bonne odeur de Jesus-Christ, & ont fait par la régularité de leur vie, l'éloge du monastere où elles avoient reçu une si sainte éducation?

Que dirai-je de celle que quelques-uns des pieux & savans Solitaires qui habitoient au dehors de ce mo-

Fruits d'une
telle éduca-
tion.

naftere donnoient à de jeunes gens de famille , qu'ils inftruifoient dans la religion & les lettres ! C'est de cette école admirable que font fortis tant de grands hommes , également recommandables par la fcience & par la piété , & qui fe font distingués par leur mérite dans l'état eccléfiastique & dans la magistrature , &c. On connoît trop les Tillemont , les Bignons , les Thomas Dufoffé , & autres , pour qu'il foit néceffaire de relever leur mérite. Quels avantages la France & toute l'Eglife n'auroient-elles pas retirés de ces saintes écoles , fi l'envie du démon , qui voïoit arracher tant d'ames de fes filets pour les élever dans l'innocence , n'eût trouvé le moïen de diffiper ces saints établifsemens , par le fecours des nouveaux Gnofimaques (a) ?

Mais fi Dieu permet , par un terri-

Ecoles des
jeunes gens
au dehors du
monaftère ,
par les Soli-
taires.

(a) Les Gnofimaques banniffoient toute étude du christianifme , foutenant qu'il eft fuperflu de s'occuper à la recherche des inftructions & des connoiffances renfermées dans les divines Ecritures. C'eft ce que S. Théodore Studite traite d'héréfie. Ep. 46. Comment auroit-il traité ces corrupteurs de

la théologie & de la morale chrétienne , qui , pour accréditer leur fcandaleufe doctrine , non-feulement excluent toute étude du christianifme , brûlent les livres , mais qui n'enseignent pas même la néceffité des bonnes œuvres que les Gnofimaques reconnoiffoient ?

Dieu suscite
Mrs de P. R.
pour la défen-
se des vérités
de la grace

ble jugement que de si saintes écoles, qui auroient pû faire reflourir l'Eglise dans les jours de sa vieillesse, fussent détruites, il arrêta les efforts du prince des ténèbres & de ses ministres, en suscitant contr'eux les grands hommes de P. R. pour défendre les précieux dogmes de la grace & de la morale de l'évangile.

Importance
de ces vérités.

L'importance des vérités de la grace ne peut être ignorée que de ceux qui n'ont point une véritable connoissance de la religion, puisque la force & l'efficace de la grace fait proprement la base & le fondement de la foi catholique (a), comme le représentoient autrefois les Dominiquains dans les Congrégations de *Auxiliis*.

Sa nécessité & son efficace sont établies dans toutes les pages de l'Écriture, comme le remarque le Pape Innocent I; & cela pour tenir l'homme dans l'humilité. L'orgueil a été le principe des plus grandes révolutions qui sont arrivées dans le monde; non-seulement il a été la première cause de la chute du genre hu-

(a) *Divinæ gratiæ virtus & efficacia basis ac fundamentum est.* Mémoires de la Nufa ad calcem

hist. de auxil. n. 1. Voyez la Vérité persécutée par l'erreur, T. 2. p. 295.

main, aussi-bien que des Anges prévaricateurs, mais encore de la réprobation de la Synagogue, c'est-à-dire des Juifs orgueilleux qui ont voulu s'appuier sur leurs forces, au lieu d'avoir recours à celle de Dieu (a). Il n'y a que la grace qui puisse guérir cette maladie mortelle de l'homme, en lui inspirant l'humilité; & Jesus-Christ le fils de Dieu a bien voulu s'incarner, pour nous procurer le remède à la profonde plaie de l'orgueil. Ne point connoître les vérités de la grace, c'est donc ignorer la rédemption de Jesus-Christ; combattre ces vérités, c'est attaquer les fondemens de la religion chrétienne. C'est pour cela que les Dominiquains n'ont point craint d'avancer, qu'en refusant de décider les questions sur la force de la grace, on ébranloit toute la doctrine de la prédestination, de la science de Dieu, de la justification, de la providence, du mérite & de la rédemption de Jesus-Christ, de la vertu des Sacremens, & de quantité d'autres points qui ont des liaisons nécessaires avec la grace; & que si

La grace seule peut guérir la grande plaie de l'homme, qui est l'orgueil.

Art. 2.

(a) Ignorantes justitiam Dei, & suam quærentes statuerè, justitiæ Dei non sunt subiecti. Rom.

l'Eglise souffroit qu'on établît , par rapport à la grace, de nouveaux fondemens, on étoit menacé de voir corrompre tout le corps de la Théologie.

Molina
chef des nou-
veaux Péla-
giens trouble
l'Eglise.

Rien n'est exagéré dans ce qu'avancent ici les zélés défenseurs de la grace de Jesus-Christ ; & ce qu'ils avoient prévu , est malheureusement arrivé. On a épargné les erreurs de la nouvelle secte qui commença à se former dans l'Eglise sur la fin du seizieme siecle , & on a vû , depuis , un torrent de mauvaises doctrines , qui a couvert la face de la terre. Molina , qu'on pouvoit appeller la seconde ame de Pélagé , comme le Cardinal du Perron appelle S. Prosper la seconde ame de S. Augustin ; Molina , dis-je , fut le chef de cette nouvelle secte. L'Eglise jouissoit en paix du fruit des victoires qu'elle avoit remportées sur les ennemis de la grace , lorsque cet orgueilleux Ecrivain vint la troubler dans sa possession , en enseignant des dogmes qu'il avoue lui-même être nouveaux (a). L'aveu est impudent ,

(a) Hæc nostra ratio conciliandi libertatem arbitrii cum divinâ prædestinatione , à nemine quem viderim huc usque tradita. Q. 23. Art. 485. disp. 1. memb. ult.

mais

mais au moins est-il sincere : selon ce nouveau systême , l'homme peut sans scrupule partager avec Dieu la gloire de son salut , & se glorifier de la coopération de son libre arbitre à la grace ; quoique S. Paul nous enseigne que nous ne devons nous glorifier de rien , parceque nous n'avons rien que nous n'aïons reçu. Selon l'oracle de l'Ecriture & la doctrine constante de l'Eglise , c'est Dieu qui discerne , *quis te discernit* ; selon Molina , c'est l'homme qui se discerne lui-même ; en sorte que de deux hommes qui sont dans la même situation , & qui ont reçu la même grace , l'un se discerne de l'autre , & même réussit à surmonter les plus puissantes graces , & à former avec les plus foibles les actes de vertu les plus fervens (a).

Selon l'Ecriture , les Peres & les Conciles , la volonté de l'homme est entre les mains de Dieu tout-puissant , qui le fait agir infailliblement & librement par la force de sa gra-

Systême de
ce nouveau
Pélagien.

(a) Ab inæquali conatu & inflexu liberi arbitrii provenire potest ut conferente Deo duobus hominibus æquale auxilium gratiæ adjuvantis , unus eorum intensius operetur meliusque se disponat

ad gratiam justificantem quàm alius ; & ut conferente Deo isdem inæqualia auxilia , æquè operentur ; aut is interdum plus , qui minori suffultus est auxilio. Mol. Disp. 39. Ed. Ant. p. 161.

ce ; selon le nouveau système , Dieu nous donne sa toute-puissance pour nous en servir , comme on donne une maison de campagne ou un livre à une personne ; Dieu nous soumet sa toute-puissance (a). Quelle idée ces faux Théologiens ont-ils de la Majesté divine ? Comment osent-ils prononcer le premier article du symbole , par lequel tout Chrétien fait profession de croire en un Dieu tout-puissant ? *credo in Deum patrem omnipotentem*, Le P. Vassida rejetta dans les congrégations de *auxiliis* , au nom des Peres de la Société qu'il avoit consultés tant en Italie qu'en Espagne & en France , l'article suivant formé des propres paroles de S. Augustin , avancé par le Pape Clément VIII , savoir que *la grace tire son efficacité de la toute-puissance de Dieu & de l'empire que sa majesté suprême a sur les volontés des hommes , comme sur toutes les choses qui sont sous le ciel.*

L'Écriture & les Peres nous apprennent que la grace a une force toute-puissante pour soumettre les

(a) Deus donat nobis omnipotentiam suam ut eâ utamur , sicut aliquis donat alteri villam vel li-

brum. Deus subjecit nobis suam omnipotentiam. Cette proposition a été proscrite l'an 1679.

cœurs les plus durs , qu'elle force tous les obstacles & toutes les résistances (a). Molina au contraire enseigne que la grace est soumise au libre arbitre , qui la rend inefficace ou efficace ; que telle étoit la grace qui fut donnée à S. Paul , à la Magdeleine , au bon larron : *auxilium (quo permota sunt arbitria Pauli , Magdalenæ & latronis) quod ad id effet efficax aut non , pendens fuit à Pauli , Magdalena , & latronis libera voluntate , qui in potestate sua habebant reddere illud inefficax.* Selon le nouveau système , aussi révoltant & opposé à la raison que contraire à la parole de Dieu , l'homme , qui n'est que misere , que foiblesse & péché , a une volonté si forte , que la plus petite grace suffit pour lui donner l'équilibre ; & la grace de Dieu est si foible , que la plus puissante n'a pas la force d'incliner infailliblement la volonté , en sorte que la toute-puissance de l'Être souverain n'est que comme un instrument soumis à l'empire du libre arbitre , qui en dispose à son

Disp. 53 p.
266.

(a) *Ipsa suum consummat opus , cui tempus agendi*

Semper adest quæ gesta velit , nec moribus illi

Fit mora , nec causis anceps suspenditur ullis.

S. Prosp. Carm. de ingr.

gré, comme on dispose d'une maison de campagne ou d'un livre qu'on a reçu. Ainsi la grace est bien au-dessous de la liberté, puisque c'est la volonté de l'homme, & non la grace de Dieu, qui décide du salut.

Ce n'est pas ici le lieu de réfuter ces horribles nouveautés; c'est le cas de dire avec S. Jérôme dans une pareille occasion, parlant des Pélagiens: *non indiget refelli quod aperte blasphemum est.* Quel est le Chrétien qui ne se bouche les oreilles, à l'exemple de S. Polycarpe, en entendant de tels blasphêmes? Pourquoi des erreurs si monstrueuses & si dangereuses n'ont-elles pas été frappées d'anathême & étouffées dès le berceau? Il faut rendre justice à l'ordre de S. Dominique, qu'il s'est signalé en cette occasion, & qu'il a poursuivi les erreurs de Molina avec un zèle qui lui a fait honneur. On lira toujours avec plaisir dans les fastes de l'Eglise les combats du célèbre Pere Lemos contre les ennemis de la grace de Jesus-Christ. Le grand nombre d'écrits qu'il publia sur ces matieres, les sages & vives remontrances qu'il fit pour obtenir la condamnation de

L'ordre de
S. Dominique
s'éleve contre
les erreurs de
Molina.

l'erreur, font honneur à ses lumie-
res & à son zele. Mais tous les efforts
que fit ce grand homme furent inu-
tiles : en vain il représenta tous les
maux qui naîtroient de ces prophane-
s nouveautés, si on les épargnoit ;
que toute la théologie seroit bientôt
infectée & corrompue par toutes sor-
tes d'erreurs (a) ; que les fideles ne
sauroient même plus ce qu'ils de-
vroient demander à Dieu dans leurs

Mémorial,
art. 3, 4, 5.

Le Pere Léo-
mos représente
vivement
les maux qui
causeroient à
l'Eglise les
nouvelles er-
reurs.

(a) Nous avons le mal-
heur de voir aujourd'hui
l'accomplissement de cet-
te prédiction. La Théolo-
gie est infectée & cor-
rompue par toutes sortes
d'erreurs, que le Molinisme
a enfantées. Tout est
ébranlé, jusqu'au mystere
de la Trinité. En faut-il
d'autre preuve que la scan-
daleuse *Histoire du Peuple
de Dieu par le Pere Isaac
Joseph Berruyer de la Com-
pagnie de Jesus* ? Cet Ecri-
vain, après avoir anéanti
dans la premiere partie de
son ouvrage, autant qu'il
a été en lui, le mystere
de la grace & de la pré-
destination, & détruit le
péché originel, en réali-
sant la chimere de l'état
de pure nature, attaque
dans sa seconde partie,
par une suite mutuelle de
ses principes, la divinité
de Jesus-Christ. N'ayant
point épargné la parole de

Dieu sortie de la bouche
des Prophètes, il a été
assez impie pour prophane-
rer celle qui est sortie de
la bouche du fils de Dieu
même. Enfin il a livré aux
Sociniens la divinité du
Verbe éternel, en adop-
tant toutes les interpréta-
tions que ces hérétiques
donnent aux textes du
nouveau Testament, qui
établissent la consubstan-
tialité du Fils avec le Pe-
re. Voilà où aboutit enfin
le Molinisme. Il est la
source, non-seulement de
la corruption de la mora-
le & de la théologie, il
l'est encore du Déisme
même. Enforte qu'il est
vrai de dire que le système
de Molina a pour le moins
fait autant de Déistes que
celui de Spinoza. Ceux
d'entr'eux qui, en aban-
donnant la religion n'ont
pas renoncé à la sincérité,
l'avouent ingénument.

prieres , ni dequoi ils devoient lui rendre graces ; qu'il n'y avoit qu'une décision qui pût ôter aux pécheurs la vaine confiance qu'ils auroient dans leurs propres forces , tant qu'ils croiroient qu'il ne tenoit qu'à leur libre arbitre de se convertir. Il ajoûtoit , que le caractère des nouveaux Docteurs qui vouloient gagner tout le monde , étoit un nouveau sujet de presser la décision.

Que pouvoit-on (a) répondre à de si solides raisons ? Que les défenseurs de Molina s'étoient tellement multipliés , qu'il seroit difficile de faire mettre à exécution une décision qui leur seroit contraire ? Comme si le crédit & le pouvoir de ceux qui soutiennent des erreurs certaines & reconnues telles par un sérieux examen , étoit une raison légitime pour les épargner. On voit ici combien la Société étoit formidable dès - lors , puisque sa puissance & son crédit empêchoient de condamner ses erreurs , par la crainte que la décision ne pût être mise à exécution. Si Moïse avoit pensé de même , il auroit laissé subsister le veau d'or , & il n'auroit eu garde d'entreprendre de le briser en

Raisons
frivoles du
Pape pour se
dispenser de
condamner le
système de
Molina.

(a) Hist. Congreg. p. 755 , &c.

présence de tout un peuple qui devoit lui faire craindre qu'il ne s'y opposât.

A cette première raison, pour se dispenser de condamner les nouveaux dogmes de Molina, on en ajoutoit encore deux autres, favoir que les Jésuites étoient presque partout chargés de l'éducation de la jeunesse; comme s'il ne vaudroit pas mieux, selon la remarque du P. Lemos, que la jeunesse demeurât dans l'ignorance, que d'être élevée dans l'hérésie, (*imo potius est juventutem ignaram habere, quam hæreticam*); & que d'ailleurs, disoit-on, il ne paroïssoit pas à propos de donner une décision dans un tems où l'Eglise étoit agitée par tant d'hérésies différentes. Rien au contraire n'étoit plus propre à faire voir la nécessité de condamner le Molinisme, puisque l'accroissement des hérésies dont on se plaignoit, étoit une punition de Dieu, qui le permettoit, parceque l'on ne proscrivoit pas les nouveaux dogmes sur la grace, qui détruisent la passion & les mérites de Jesus-Christ. Les sages remontrances du P. Lemos ne firent point d'impression sur l'esprit du Pape: l'erreur fut épargnée, &

le décret qui devoit la foudroïer suspendu. La publication de la Bulle fut toujours différée. Bien plus, on vit paroître en 1611 un décret de l'Inquisition de Rome, daté du 2 décembre, qui défendoit de la part du Pape, à tous Supérieurs de communautés religieuses, aux Universités, & à tous les Ordinaires, de permettre d'écrire sur les matieres de la grace, sans avoir obtenu préalablement une permission particuliere de la même Inquisition. Urbain VIII confirma & étendit ce décret le 22 mai 1625; Innocent X fit la même chose le 23 avril 1654; & Innocent XII, les 28 janvier & 6 février 1694.

Progrès du
Molinisme.

Les suites de la cruelle indulgence que l'on a eue pour les erreurs de Molina, en suspendant la Bulle qui les foudroïoit, & en faisant même défense d'écrire sur les matieres de la grace, furent telles que les Dominicains l'avoient prévu & représenté dans leurs mémoires. Le Molinisme, & pourquoi ne dirions-nous pas le Demi-pélagianisme, puisque les dogmes de ce nouveau maître ne different de ceux des Demi-pélagiens, que dans la maniere de les

exprimer (a) ; le Molinisme , dis-je , s'accrut , se répandit de toutes parts, acquit de jour en jour une nouvelle hardiesse , & entreprit bientôt de bannir de l'Eglise l'ancienne foi, pour regner seul sur ses ruines. Non-seulement la doctrine de la prédestination , de la science de Dieu , de la justification , de la providence , de la volonté de Dieu , du mérite & de la rédemption de Jesus-Christ , de la vertu des Sacremens , fut ébranlée ; mais encore tout le corps de la théologie fut infecté par toutes sortes de nouveautés sur la morale chrétienne , les règles des mœurs , & quantité de points qui ont des liaisons indissolubles avec la grace.

Ce fut alors que Dieu opposa à l'erreur , trop ménagée par les Pasteurs , le grand ouvrage de P. R. , & tous les Théologiens qui s'y attachèrent.

Dieu opposa
Mrs de P. R.
aux erreurs
épargnées par
les Pasteurs.

» On a observé , dit un Ecrivain , dont l'autorité ne sera point suspecte (b) , » qu'il croissoit plus de plantes salutaires dans les pays où il

(a) *Semipelagianismum* , mutatis tantum vocibus ; instaurant. *Assemblée du Clergé tenue en 1700.*

(b) *Journal de Trévoux* du mois de juillet 1753 , p. 215.

„ se trouvoit plus de poisons , &
 „ l'on remarque aussi que quand la
 „ religion est plus vivement atta-
 „ quée par les impies , le zèle & le
 „ savoir se signalent pour la défense
 „ des dogmes ; les apologies triom-
 „ phantes se multiplient , les lumie-
 „ res éclatent de toutes parts. Tout
 „ ceci est un bienfait de la provi-
 „ dence , un effet de ses attentions
 „ paternelles sur nos besoins.

C'est ce qui est arrivé par rap-
 port aux Jésuites. Dans le tems que
 cette redoutable Société faisoit tous
 ses efforts pour établir les dogmes
 de Molina , & ses maximes scanda-
 leuses sur les ruines de la grace effi-
 cace & de la morale chrétienne ,
 Dieu lui a opposé les pieux & savans
 Théologiens de P. R. *Les apologies
 triomphantes se sont multipliées ; les lu-
 mieres ont éclaté de toutes parts. Tout
 cela est un (a) bienfait de la providen-
 ce , un effet de ses attentions paternelles
 sur nos besoins. Jouissons , par exem-
 ple , dans un esprit de reconnoissance ,
 des apologies triomphantes des saints
 Peres , défenseurs de la grace de
 Jesus-Christ ; Jouissons avec recon-
 noissance des apologies des écrits de*

(a) Journal de Trévoux , *ibid.*

Janfenius, & de M. de S. Cyran, par M. Arnauld, & encore des autres écrits faits pour la défense des dogmes de la grace, par Mrs de Barcos, Delalane, Nicole, &c. *Jouiffons dans un esprit de reconnoiffance* des admirables Lettres provinciales par M. Pascal; des censures multipliées contre les horribles relâchemens des casuistes par les Evêques & les Univerfités; des écrits des Curés de Paris & de Rouen, &c. Quel est le point de dogme ou de morale que les Jésuites n'aient point attaqué, ou que Mrs de P. R. n'aient pas défendu? Abus trop répandus dans l'Eglise, faux préjugés, erreurs, relâchemens, tout fut discuté, tout fut éclairci dans un nombre de volumes, dont nous ne ferons pas entrer la liste dans cet ouvrage; nous laissons le soin de la dresser aux Bénédictins qui travaillent à l'histoire littéraire de France. C'est un ouvrage digne d'eux, & que le Public ne recevra pas avec moins d'applaudiffemens qu'il a reçu les belles éditions des Peres dont ils ont enrichi l'Eglise.

Ces travaux de P. R. sont, pour me servir encore des expressions du Journaliste de Trévoux, *un bienfait*

Travaux de
Mrs de P. R.

visible de la providence, & un effet de ses attentions paternelles sur nos besoins.

Ces grands hommes ne se sont pas contentés de défendre les vérités de la grace, mais leur donnant le rang qu'elles méritent entre les autres, ils y ont encore joint toutes les vérités qui en découlent comme de leur source; foiblesse de la volonté de l'homme, force de la grace, gratuité de la prédestination, distinction de l'état d'innocence d'avec l'état de corruption où nous vivons, inutilité de l'ancienne alliance par rapport à la justice, avantages de la nouvelle, nécessité de l'amour de Dieu, insuffisance de la crainte, sage retenue dans le Sacrement de pénitence, vaine terreur des excommunications injustes, solides avantages de l'Eglise, salut renfermé dans son sein, liberté de lire l'Ecriture-sainte pour tous les fideles, toutes ces choses ont été l'objet du zèle de P. R., & l'effet des attentions paternelles de la divine providence sur les besoins de son Eglise.

Dieu étoit
au milieu de
P. R.

Dieu, pour rendre Mrs de P. R. capables d'une si grande œuvre, les avoit comblés de ses dons les plus précieux. Il étoit lui-même au milieu

de cette troupe choisie , dans tous les différens caracteres de bonté qu'il partageoit autrefois dans tout le corps de son Eglise.

Il y étoit l'esprit d'intelligence , de fainteté , d'unité , multiplié dans ses effets , subtil & pénétrant , éloquent & disert , pur & sans tache , intrépide & assuré ; esprit de douceur & d'humilité , esprit ami de tout bien & fécond en fruits de justice , esprit stable & constant , tranquille & à l'épreuve de tout.

Esprit d'intelligence , 3
Gémiff. pag.
19 & suiv.
Spiritus intelligentiæ. Sap.
c. 7. v. 22.

Les Théologiens de P. R. ont-ils ignoré quelque chose de ce que Dieu a révélé à son Eglise ? Dans quel jour n'ont-ils pas mis ses plus profonds mystères ? Ennemis des prophanes nouveautés , ils ne vouloient être favans que dans la science des Saints. Les Apôtres , les Prophètes , les Anciens & les Sages , tous ces grands maîtres de l'Eglise , étoient les leurs. Ils pouvoient , comme un ancien Pere de l'Eglise , se glorifier à juste titre , quant à la doctrine , d'être les héritiers des Apôtres , *heredes sum Apostolorum*. Ils ont possédé la science des Ecritures , & ils nous l'ont apprise. Ils ont cherché dans tous les âges le dépôt de notre foi ;

Tertullien

& ils l'ont mis dans nos mains. Ils ont rendu aux enfans le testament de leur pere par la traduction de l'Ecriture-sainte & des offices de l'Eglise ; ils leur ont enseigné à prier de cœur avec intelligence , & à entendre les oracles du S. Esprit , qui , comme si les Chrétiens eussent été ce peuple abandonné , ne leur parloit plus qu'en une langue étrangere.

Esprit de
sainteté, sanc-
tus.

Ils étoient saints dans leur doctrine. Rien qui favorisât la nature corrompue ; rien d'étranger à l'Evangile , nul mélange de l'esprit de l'homme. Ils étoient saints dans leur culte & leur religion. L'esprit de charité & d'amour en étoit lui-même le motif , l'ame & la vie. Ils étoient purs dans leurs mœurs & dans leur conduite. Jamais on ne les vit se mêler dans les assemblées de pécheurs ; jamais on n'entendit parler parmi eux du nom même de crime : leur seul abord imprimoit du respect. Quiconque alloit visiter leur désert , croïoit marcher sur une terre sainte , & en revenoit meilleur. La bonne odeur de Jesus-Christ qu'exhaloit ce saint désert , étoit telle , qu'il suffisoit de le fréquenter , ou d'être en liaison

avec ses habitans , pour goûter la piété & aimer la pénitence. Combien de fois ne vit-on pas arriver à P. R. ce qui arrivoit à Clairvaux du tems de S. Bernard ? Combien de personnes que la seule curiosité avoit conduites dans cette *divine solitude* , se trouvoient si éprises de la vie angélique qu'on y menoit , que souvent elles l'embrassoient elles-mêmes ? Dans combien de personnes s'est-il opéré à P. R. , des changemens aussi extraordinaires que celui que Dieu opéra dans Onésime par le ministère de S. Paul ? Ne croit-on pas encore aujourd'hui , en marchant sur les ruines de cette sainte maison , marcher sur une terre sainte ? N'y sent-on pas encore quelques étincelles de ce feu sacré qui y brûloit avant sa destruction ?

Troisième
Gémiff.

Ces imitateurs des premiers enfans de l'Eglise avoient en horreur tout ce qui divise les enfans des hommes. Loin d'eux l'ambition , l'amour de la presséance , des richesses & des douceurs de la vie. Quel a été leur zèle pour faire regner par-tout l'esprit de concorde & de paix ! Ils ont couru après les brebis pour les rassembler sous un même pasteur ,

Esprit d'uni-
té. *Unicus.*

dans un même bercail , par leurs écrits contre les Calvinistes ; affermi la colonne , colonne unique de la vérité , contre les effets du schisme & de l'hérésie ; confondu , aux yeux de tout Israël , les prophanes imitateurs de Coré , Dathan & Abiron , ces nouveaux usurpateurs des premiers droits de la sacrificature ; enfin ils ont élevé avec honneur la chaire des Apôtres & de leurs successeurs , & tout réuni dans la chaire de Pierre , comme dans le centre & la source de toute l'unité sacerdotale.

Esprit multiplié dans ses effets. *Spiritus multiplex.*

A l'un , l'Esprit saint avoit accordé le don de parler dans une haute fageffe ; à celui-là , le don de parler avec science. Un autre avoit reçu le don de guérir les malades ; un autre le don du discernement des esprits ; un autre le don de parler diverses langues & de les interpréter ; & quelques-uns , celui de faire même des miracles.

Esprit subtil & pénétrant ; *Subtilis , acutus , mobilis.*

S'agissoit-il de démêler l'erreur d'avec la vérité , le culte superstitieux ou le prophane d'avec le sacré & religieux ; l'esprit d'adoption d'avec l'esprit de servitude ; les songes & les visions des menteurs , d'avec les révélations des hommes pro-

phétiques ; de prononcer entre la lepre & la lepre ; de suivre les sectaires dans leurs détours ; de pénétrer le fond de la morale évangélique : venez , disoit - on , allons à P. R. , à la maison du Dieu de Jacob , II. 2, 32
 il nous enseignera ses voies , & nous marcherons dans ses sentiers.

Les bouches de ces saints & savans Solitaires , qui ne parloient qu'après que l'Esprit saint les avoit lui-même remplies , combien étoient-elles différentes de celles des Scribes & des Pharisiens ? Quelle force & quelle autorité dans leurs discours ! Leurs paroles étoient vraiment des paroles de grace ; & leurs ennemis mêmes , bien loin de pouvoir résister à leur sagesse & à leur éloquence , se trouvoient souvent forcés de grossir malgré eux la foule de leurs admirateurs. Leurs écrits étoient tout brûlans du noble feu qui animoit les Auteurs , & embrasoit leurs cœurs. Ceux des lecteurs ne se sentent-ils pas encore aujourd'hui tout enflammés au-dedans d'eux-mêmes en les lisant ? Quels fruits ces admirables écrits n'ont-ils pas produits , & ne produisent-ils pas encore tous les jours dans ceux qui les lisent ? N'ont-ils pas été , ne sont-ils pas encore

Esprit éloquent & disert. *Disertus.*

une source de salut qui subsistera jusqu'à la fin des siècles.

Esprit pur
& sans tache.
*incoinquina-
tus mundus.*

Citoyens de la patrie céleste, & presque mêlés parmi les Anges, ils ne touchoient ici-bas sur la terre, que par où les Elus sont forcés d'y toucher, mais ils n'y tenoient pas. L'or n'étoit pour eux que de la boue, à quoi ils craignoient de porter la main. Trop riches en possédant la grace & la vertu, ils ne pensoient pas que la terre eût des richesses pour eux. Mais quel amour pour cette sincérité & cette candeur qui ornent vraiment les ames aux yeux de Dieu! Le déguisement fut toujours leur plus mortel ennemi (a); & ce fut pour ne pas céder au mensonge, que leurs personnes furent opprimées par les menteurs, tandis que leurs écrits en triomphoient.

Troisième
généralité.
Esprit intré-
pide & assuré.
Levitas.

Ce n'étoit pas d'une voix timide & entrecoupée, mais avec un courage invincible, *virtute magna*, qu'ils rendoient témoignage à Jésus-Christ; ni d'une main tremblante qu'ils écrivoient pour la défense de l'Évangile & de l'Église, contre les ennemis du dedans & du dehors.

(a) Voyez un excellent *Essai sur la*
écrit, qui paroît depuis peu *vérité & la sincérité &c.*

Aussi puisoient-ils tous, non dans des citernes entr'ouvertes, non dans des sources corrompues, mais dans les fontaines du Sauveur, *in fontibus Salvatoris*, dans ce grand fleuve de la divine Tradition, qui prenant sa source aux piés du trône de l'Agneau, porte ses eaux par un cours non interrompu dans les murs de la ville sainte.

Instruits par Jesus-Christ que Dieu donne sa grace aux humbles, & qu'il résiste aux superbes, ils n'avoient tous qu'une bouche pour louer & relever l'empire suprême que le Tout-puissant a sur les cœurs, & pour confesser devant lui, l'indignité, l'impuissance, & le néant de toute chair.

Les plus éclairés & les plus saints Pasteurs de l'Eglise (a) se sont fait honneur de tenir à eux par les liens d'une affection pure & respectueuse. Si par le privilege de leurs caracteres, ces Pasteurs étoient les peres des saints Solitaires de P. R., ils n'ont pas rougi de s'en dire com-

Esprit de douceur. *Sua-vis.*

Esprit ami de tout bien, & fécond en fruits de justice. *Amans bonum, benefaciens.*

(a) M. Pavillon Evêque d'Alet, M. de Buzanval Evêque de Beauvais, M. Caulet Evêque de Pamiers, &c., & dans ces derniers tems, le S. Evêque de Senes, le grand Colbert Evêque de Montpellier, M. de Caylus Evêque d'Auxerre, &c.

me les enfans par la parole de vérité qu'ils en avoient reçue. Que tant de Prêtres, qui dans ces derniers jours ont été le sel de la terre & la lumière du monde, nous apprennent d'où ils ont tiré comme de leur source, & leur sagesse & leur science ? N'est-ce pas de P. R. ? Que tant d'Anachorettes de l'un & de l'autre sexe, qui ont commencé d'habiter les déserts, ou de repeupler ceux que leurs peres avoient abandonnés, nous apprennent sur quel modele ils se sont formés ? N'est-ce pas sur la sainte maison de P. R. ? Que tous les divers états de l'Eglise nous découvrent d'où leur sont venues tant d'instructions salutaires qui auroient pu les sanctifier tous ? N'est-ce pas de P. R. ? Que tant de brebis revenues de l'égarement nous parlent de cette voix qui les a rappellées ; tant de pécheurs qui ont embrassé la pénitence, de sages guides qui leur en ont ouvert la voie ; tant de justes qui ont emporté le ciel avec violence, de saints précurseurs qui ont marché à leur tête ; tous d'une voix unanime témoigneront qu'ils en sont redevables à P. R.

La conduite de ces hommes admirables étoit unie, leur piété soutenue. Ni variation, ni inégalité; rien qui ressentît le caprice de l'amour-propre, ou la bizarre légèreté de l'esprit humain. Ils ne connoissoient qu'une seule piété essentielle; ils n'en prêchoient qu'une seule qui consiste à affermir le cœur par la grace, & l'enraciner dans la charité, mais dans une charité féconde & agissante.

Toujours attachés à celui en qui ils avoient une fois cru, jamais ils ne se sont démentis; parmi l'honneur & l'ignominie, parmi la bonne & la mauvaise réputation; comme séducteurs, quoique sincères & véritables; comme des inconnus, quoique très connus; comme toujours mourans, & vivans néanmoins; comme tristes, & toujours dans la joie; comme pauvres, & enrichissant plusieurs; comme n'ayant rien, & possédant tout.

Voilà l'élite d'Israël, que le Seigneur lui avoit réservée pour remettre en honneur la loi de ses peres qui étoit foulée aux piés; pour relever les autels du Dieu vivant en plusieurs lieux où l'hérésie sacrilege

Esprit d'ab'g.
& constant.
Stabilis.

Esprit tran-
quille & à
l'épreuve de
tout. securus.

les avoient renversés ; combattre pour l'Eglise dont l'aveugle erreur se flattoit déjà de voir les ruines ; tirer de l'opprobre l'Evangile presque enseveli sous le triomphe des opinions humaines ; venger le saint nom du Tout-puissant des blasphêmes des superbes , qui n'en connoissoient plus ni la sainteté ni la puissance. Ils ont rempli les devoirs de la justice , ont reçu l'effet des promesses , ont fermé la gueule des lions , ont arrêté la violence du feu.... ont été remplis de force & de courage dans les combats ; ont mis en déroute les armées des étrangers. Voilà ceux que l'erreur & l'impiété ont persécutés. Ils ont mené une vie errante , étant écartés , proscrits , abandonnés , affligés , persécutés , fuyans dans les déserts & les montagnes , & obligés de se retirer dans des terres étrangères , eux dont le monde n'étoit pas digne. Les tentes que tous ces enfans d'Abraham avoient habitées dans le désert de P. R. ont été détruites ; les os mêmes & les cendres de ceux qui étoient morts dans le lieu du combat , ont été enlevés & dissipés. Un même siecle a vu naître tous ces

Heb. XI. 33.

grands hommes , & un même siècle les a vus disparoître. Tant de lumières ont passé comme un éclair. Tout s'est armé pour les éteindre. Enfin ils ne sont plus.

La postérité pourra-t-elle croire qu'une barbare impiété ait pu se porter jusqu'à cet excès, de renverser une si sainte maison , d'exhumer les corps & de dissiper les cendres de tant de défenseurs intrépides de la grace de Jesus-Christ , de tant de Docteurs que l'Eglise des premiers nés avoit déjà reçus parmi ses frères ? Si c'étoit dans le saint désert de P. R. que Dieu avoit rassemblé comme toute la force de son peuple , la lumière de son Eglise ; s'il y avoit réuni tous les traits les plus marqués de son ancienne splendeur ; s'il en avoit fait comme un rempart pour tout Israël ; c'est donc de l'Eglise que l'ennemi a déchiré en quelque sorte les membres morts, & dispersé les cendres. Oui c'est l'Evangile éternel , c'est la grace , c'est le fondement de toute solide espérance ; c'est la source de toute vraie justice ; c'est la vie des enfans de Dieu ; c'est la dot & l'héritage de son Eglise ; c'est le grand Apôtre

Voiez le troisième
sième gémissement,
art. 9.

des nations, Paul avec tous ses travaux, ses chaînes, ses combats, & ses conquêtes; c'est le sang & la couronne des martyrs; c'est la croix, la victoire, la puissance, & toute la gloire de Jesus-Christ Notre-Sauveur, que la secte ennemie de son nom se vante d'avoir mis en poudre. Cette cruelle expédition fera regarder à jamais aux yeux de tous les siècles, ceux qui en sont les auteurs, comme tous couverts du sang des disciples de la grace de Jesus-Christ, ou plutôt en quelque sorte du sang de toute l'Eglise; puisque c'est à ses plus zélés défenseurs, à une portion d'elle-même, qui la rappelloit si efficacement au modèle de son premier âge, que cet outrage sanglant a été fait.

Jamais il ne se commit un excès si abominable, je ne dis pas dans tout Israël (a), mais dans le monde entier depuis sa création. La seule image en fait frémir d'horreur tous les esprits. Les barbares persécuteurs de P. R. sont les seuls, qui n'en frémissent point. Mais faut-il s'étonner que ces nouveaux Apôtres, qui

(a) Nunquam tantum culum factum est in Israël. scias & tam grande pia- Jud. 20, 6.

parmi les nations idolâtres rendent des honneurs divins aux cendres des Philosophes païens , traitent ainsi après leur mort les cendres des disciples de Jesus-Christ.

Après avoir donné une idée générale de la sainte maison de P. R. , il est à propos d'instruire le Lecteur du plan , de l'ordre , & de la méthode que nous avons suivis dans l'histoire que nous lui présentons , des sources où nous avons puisé ce que nous rapportons , & de prévenir quelques difficultés qu'on pourroit faire.

Le Plan & ordre qu'on a suivi dans cet ouvrage.

Il est aisé de juger par ce que nous avons déjà dit , que notre dessein est de proposer aux chrétiens de nos jours , les exemples de vertu qu'on a vus dans le désert de P. R. pour leur servir de modele , pour les soutenir & les animer au milieu des scandales dont ils sont environnés dans ces tems malheureux , où la piété est presque entièrement bannie de la terre. C'est pour l'y rappeler en quelque sorte , que nous entreprenons l'histoire de ces saintes Filles , de ces pieux Solitaires qui se sont rendus si célèbres par la sainteté de leur vie au-dedans &

au-dehors du saint monastere de P. R. , depuis que la Mere Angeli- que Arnauld y eut introduit la ré- forme.

Pour remplir ce dessein , nous fe- rons le détail des grandes choses que Dieu fit dans le dernier siecle , & des fruits admirables que produi- sit la réforme de ce monastere. La matiere est abondante , & dans l'impossibilité de tout rapporter , la difficulté ne consiste que dans le choix ; & elle est d'autant plus gran- de que tout y est grand , instructif , & édifiant. Nous ferons cependant en sorte de ne rien omettre d'essen- tiel , pour donner de cette sainte maison une connoissance aussi éten- due qu'elle le mérite. Nous parle- rons , non-seulement des grandes Abbeſſes qui l'ont gouvernée avec une sagesse , dont on trouveroit dif- ficilement l'exemple soutenu pen- dant tant d'années ; mais encore des Religieuses qui , formées par de si habiles mains , se sont distinguées parmi les autres par la grandeur de leur foi , leur patience & leur fer- meté dans les persécutions qu'elles ont essuïées. Nous développerons tous les grands événemens qui sont

arrivés pendant le cours d'un siècle entier, toutes les épreuves auxquelles ces épouses de Jesus-Christ ont été exposées, & tous les combats qu'elles ont soutenus pour la défense de la vérité & de l'innocence, jusqu'au moment que Dieu a permis qu'elles fussent livrées à leurs ennemis, & que le lieu saint fût profané.

Le Formulaire aiant été la pomme de discorde, & la cause de la persécution faite aux Religieuses de P. R. tant que cette maison a subsisté, il a été nécessaire de parler de ce qui s'est passé en France sur ce sujet dans les assemblées du Clergé & à Rome. Nous l'avons fait avec autant de précision qu'il a été possible, & d'une manière à mettre le Lecteur suffisamment au fait de cette grande affaire. Je dis grande, par les suites qu'elle a eues; car pour le fond, rien n'est si petit en soi-même; & la postérité n'apprendra qu'avec étonnement que dans l'Eglise, qui est la maison de la sagesse, on ait fait d'une bagatelle, la chose la plus sérieuse.

M. de S. Cyran aiant été le principal instrument dont Dieu s'est

Motifs qui ont engagé à parler du Formulaire.

servi pour operer toutes les grandes choses qu'on a admirées dans P. R., nous avons cru pouvoir & devoir même nous étendre sur son sujet, comme nous l'avons fait, pour faire connoître ce grand homme. La part qu'il a eue par ses conseils & ses lumieres aux grands biens qu'on a vus dans le saint désert, & qui se sont communiqués à toute la France, ne permettoit pas d'en moins dire sur un si vaste sujet.

En parlant de ce grand homme, nous entrons quelquefois dans certains détails, nous rapportons des faits, des actions, des avis & des instructions données à des Religieuses ou à des Solitaires, que quelques-uns pourront regarder comme des digressions contraires aux regles de l'histoire. Mais ne peut-on pas se justifier de ce reproche ? L'histoire de P. R. étant plus l'histoire du cœur que de l'esprit (quoiqu'à vrai dire jamais il n'y eut plus d'esprit qu'à P. R.) n'avons-nous pas dû rapporter ce qui est plus pour le cœur que pour l'esprit, plus propre à nourrir l'un qu'à flatter l'autre ? Quoi d'ailleurs de plus conforme au dessein que nous nous sommes proposé en donnant l'histoire des Reij-

Réponse
aux plaintes
qu'on pour-
roit faire sur
la longueur
de cette his-
toire.

gieufes & des Solitaires de P. R., que de nous étendre dans l'occasion fur ce qui a fervi à les faire arriver à ce haut degré de perfection qui fait le fujet de notre admiration ?

Ceux qui trouveront que nous nous fommes trop étendus, pourront fe dispenser de lire ce qui leur paroîtra fuperflu, fans blâmer ce qui pourra être du goût des autres. On peut faire l'application de ce que nous difons ici à quelques autres endroits de cette hiftoire, par exemple à ceux où nous parlons du célèbre M. le Maître, de M. Arnauld, de M. Nicole, de M. de Sacy, de M. Pascal, de M. Hamon, &c. Etoit-il poffible d'en moins dire de ces grands hommes ? Peut-on trouver mauvais qu'on leur donne place dans l'hiftoire de ces Vierges chrétiennes dont ils ont été les apologiftes, qu'ils ont foutenues par leurs confeils, édifiées par leurs vertus, encouragées par leurs écrits, & défendues par leurs favantes plumes ? Où parlera-t-on de M. le Maître, fi on n'en parle dans l'hiftoire du faint défert, où la grace l'a conduit pour l'y fanctifier, & où il a

terminé faintement fa carrière ? Auroit-on de ce faint désert une connoissance suffisante, si on ne connoissoit les le Maître, les Sacy, les Duchesses de Longueville, les Ducs de Liancourt, & tant d'autres, que Dieu a attirés dans cette terre de bénédiction pour y répandre sur eux les mêmes faveurs, qu'il répandoit avec abondance sur les Vierges chrétiennes qui étoient dans l'intérieur du monastere. Supprimer ce qui regarde les pieux Solitaires qui habitoient au-dehors, ce seroit retrancher la moitié de l'histoire de P. R. & ne donner au Public qu'un ouvrage imparfait.

Notre dessein n'est pas cependant de parler de tous les grands hommes qui ont habité ou fréquenté le saint désert de P. R. avec autant d'étendue qu'ils le méritent, ni d'entrer dans le détail des combats qu'ils ont livrés à l'erreur, & des ouvrages admirables qu'ils ont composés pour la défense de l'Eglise & de sa doctrine contre ses ennemis. Ce n'est point ici le lieu de le faire. Ce travail immense n'est point de notre ressort ; il regarde, comme nous l'avons déjà remarqué, les Auteurs de

l'histoire littéraire de France. Ils trouveront dans le désert de P. R. une multitude de vrais Savans qui pourront leur fournir la matière de plusieurs volumes. Les siècles les plus féconds ne leur en fourniront jamais une plus abondante. Ils y trouveront des Peres de l'Eglise, des Jérômes, des Augustins, des Prosper, en un mot des Docteurs comparables à ceux que l'Eglise a honorés du glorieux titre de Peres. Il en est plusieurs qui demanderoient des volumes entiers. Qui oseroit se flatter de pouvoir renfermer, je ne dis pas dans un, mais dans deux volumes, l'histoire de la vie, des combats & des écrits du grand Arnauld? Un si grand détail auroit grossi prodigieusement l'histoire de P. R., qui enfin doit aussi avoir ses bornes comme toutes les autres. Trouve-t-on généralement dans l'histoire ecclésiastique tout ce qui concerne même les plus saints & les plus grands personnages de l'Eglise tels que S. Cyprien, S. Athanase, S. Jérôme, S. Augustin? Laisant donc à d'autres la partie qui leur appartient dans celle de P. R., nous croions que ce sera suffisamment remplir nos

engagemens & satisfaire à l'attente du Public, de rapporter dans un ordre chronologique, les événemens qui concernent la sainte maison de P. R. depuis sa réforme jusqu'à sa destruction; & de parler avec autant d'étendue que les règles de l'histoire peuvent le permettre, non-seulement des Vierges chrétiennes qui s'y sont sanctifiées, mais encore des Solitaires qui ont habité cette solitude; & des grands hommes qui leur ont été unis. Nous ne prétendons pas même parler de tous, mais seulement de ceux qui se sont le plus distingués. On pourra dans la suite y suppléer par un ouvrage en forme de dictionnaire qui renfermeroit généralement par ordre alphabétique ou chronologique, toutes les Religieuses & tous les Solitaires qui ont habité le désert de P. R., & même ceux qui sans l'avoir habité y ont eu quelque relation.

Quoique l'accueil que les gens de bien ont toujours fait jusqu'à présent à tous les écrits publiés sur P. R., semble être un garant qu'ils recevront favorablement une histoire suivie de cette sainte maison depuis l'époque de sa réforme jusqu'à celle de sa

déstruction, nous ne nous flattons pas cependant de réunir tous les suffrages. Outre qu'il n'est pas aisé de contenter tout le monde, un certain goût, que le dépérissement des études commence à introduire pour les abrégés, les précis, les sommaires; ce goût, dis-je, qui regne aujourd'hui, nous donne lieu de croire qu'il s'en trouvera auxquels cette histoire ne plaira pas en tout. Nous les prions de vouloir bien faire attention à l'importance du sujet & à l'abondance de la matière. Etoit-il possible de réduire en moins de volumes cette multitude de Mémoires concernant P. R., sans parler d'une foule de manuscrits qu'on nous a communiqués? N'y auroit-il pas plutôt un juste sujet de se plaindre des retranchemens que nous avons faits dans la crainte de surcharger le Public?

Lorsqu'il s'agit de donner la vie d'un Roi, d'un Conquérant, d'un Héros, on rapporte dans un grand détail toutes les occasions où il a signalé sa valeur, les peuples qu'il a domptés, les batailles qu'il a gagnées, les villes qu'il a forcées, & cela avec toutes les circonstances

des batailles & des sieges. On ne craint point de multiplier les volumes pour renfermer tous ces détails ; les personnes du siecle , sans être arrêtées ni par le nombre ni par le prix , se les procurent. Mais s'agit-il d'une histoire chrétienne , instructive , édifiante , souvent il arrive que les gens de bien même n'ont pas autant de zele & d'empressement pour se la procurer.

On emploie plusieurs volumes , sans qu'on y trouve à redire , à écrire la vie d'un seul homme qui a rempli la terre de sang & de carnage , & fait périr une grande partie du genre humain ; & peut-être quelqu'un trouvera-t-il mauvais que nous n'aïons pas fait un précis ni renfermé dans un seul volume ou dans deux ou trois les actions d'une multitude de Vierges chrétiennes , d'épouses de Jesus-Christ , de savans Théologiens , de Héros du christianisme , qui ont été le sel de la terre , qui ont brillé dans le désert de P. R. ou plutôt dans l'Eglise , par leur science comme les feux du firmament , & en ont instruit plusieurs dans les voies de la justice ; enfin qui pendant un siecle ont livré des

combats fans nombre à l'erreur , & fait triompher la vérité des portes de l'enfer ? Ces motifs ne devoient-ils pas nous engager à parler d'eux avec quelque étendue ?

Si ces raisons ne sont pas capables d'arrêter les plaintes de ceux qui pourront nous blâmer de nous être trop étendus , au moins suffiront-elles pour nous justifier dans l'esprit de tout Lecteur équitable , qui aura la satisfaction de trouver réuni dans un seul ouvrage ce qui est dispersé & répandu dans une multitude d'écrits qu'il est souvent difficile de se procurer.

Quand à l'ordre que nous avons suivi ; l'ordre chronologique nous a paru préférable à plusieurs égards. Cependant nous ne nous y attachons pas si scrupuleusement que nous ne nous en écartions jamais. Les grands événemens sont placés selon l'ordre des tems où ils sont arrivés ; mais nous y en joignons souvent d'autres, qui les ont précédés ou suivis , afin de ne point partager des choses qui ont entre elles une liaison nécessaire. Nous suivons la même méthode à l'égard des personnes dont nous parlons. Au lieu de rapporter sous

On suit l'ordre chronologique.

chaque année ce qui les concerne ; nous le réunissons ordinairement sous un seul article , soit lorsque nous avons occasion de parler de quelque trait important de leur vie , soit lorsque nous parlons de leur mort.

Sources où
l'on a puisé
pour compo-
ser cette his-
toire.

A l'égard des sources où nous avons puisé pour former cette histoire , elles ne peuvent être plus pures & plus assurées ; & il n'est aucune histoire humaine appuïée sur des monumens aussi authentiques & des fondemens aussi certains que celle de P. R. Tels sont les relations des Religieuses , les journaux où elles écrivoient chaque jour tout ce qui leur arrivoit , leur Nécrologe , & quantité d'autres pieces. Nous ne rapporterons rien que sur la foi de plusieurs témoins , qui non-seulement ont vu , mais qui ont souvent eu part à tout ce qu'ils déposent. Tels sont Messieurs Lancelot , Fontaine , du Fossé , & quantité d'autres , qui n'ont écrit que ce qui s'est passé sous leurs yeux , & dont chacun d'eux peut dire *quorum pars magna fuit*. Il n'est pas d'écrivains , j'ose le dire , plus dignes de foi que ceux-ci , non-seulement parcequ'ils

ont été témoins de tout ce qu'ils ont écrit, mais parcequ'ils sont d'une probité & d'une sincérité au-dessus de tout soupçon, & que l'amour de la vérité a toujours conduit leur plume.

Nous partagerons cet ouvrage en trois parties, qui seront sous-divisées en plusieurs livres, & les livres en nombres avec des sommaires, qui sans détourner le Lecteur lui annonceront ce qu'ils traitent, & lui serviront de repos lorsqu'il voudra s'arrêter.

Division de l'ouvrage en trois parties.

La première partie renfermera tout ce qui s'est passé depuis le commencement de la réforme jusqu'à la mort de la sainte réformatrice, arrivée en 1661, c'est-à-dire jusqu'au commencement de la grande persécution. La seconde partie contiendra tout le détail de cette cruelle persécution jusqu'à la paix de Clement IX, qui la termina d'une manière si glorieuse pour les Religieuses. Nous y joindrons encore les dix années de calme qui suivirent cette paix, & la nouvelle persécution qu'on suscita à P. R. aussi-tôt après la mort de Madame de Longueville; & nous la terminerons à la mort de

la dernière Abbessé qui mourut comme la Mere Angelique , après avoir vu le commencement de la dernière persécution. Cette dernière persécution , qui aboutit enfin à l'entière destruction de P. R. , fera la matiere de la troisième partie. Nous ne finirons pas notre histoire à la dispersion de ces saintes filles arrivée en 1709 ; nous suivrons encore ces victimes de la sincérité chrétienne , dans tous les endroits où elles furent dispersées & transférées , jusqu'au moment où Dieu les délivra lui-même de la main de leurs ennemis en les retirant de ce monde.

A la tête du premier volume , on trouvera un abrégé chronologique des Abbesses de P. R. , depuis la fondation du monastere jusqu'à la réforme , & depuis la réforme jusqu'à la destruction de cette sainte maison , dont nous donnons à la fin du volume une description exacte & circonstanciée selon l'état où elle étoit lorsqu'elle fut détruite. Nous y ajoutons un petit abrégé de la famille des Arnauld , qui fait une si grande figure dans cette histoire , & de celle de M. de S. Cyran. A la fin des volumes suivans nous renver-

rons différentes pieces, qui quoique déjà imprimées dans des recueils, doivent avoir leur place ici, tant en considération de ceux qui n'ont pas ces recueils, que parcequ'elles font partie de l'histoire de P. R. Tel est le plan & la distribution de l'ouvrage que nous présentons au Public.

Comme on n'écrit les actions des Saints que pour animer ceux qui les liront ou qui les entendront, à les imiter, on doit s'appliquer à faire en sorte que ce que l'on écrit pour l'utilité de tous, soit aussi à la portée de tous (a). C'est ce que nous avons observé.

A l'égard du style le Lecteur en jugera, nous ne ferons là-dessus ni excuse ni apologie. Notre dessein est d'instruire & d'édifier, & non de chercher à plaire par de vains ornemens & des discours étudiés, dont la piété & la vérité n'ont pas besoin d'être parées pour se faire goûter. D'ailleurs, pour peu qu'on soit

(a) Nam cum gesta sanctorum ob hoc litteris mandentur, ut omnium legentium vel audientium ad imitandum accendatur intentio, curandum est summopere scriptori ut in quantum fieri potest, nullius excedat capacitatem, quod ad omnium spectat utilitatem. *Vita S. Roberti, anth. Mayb. prob.*

versé dans les écrits qui nous ont servi pour composer cet ouvrage, on s'appcevra aisément que nous en avons non-seulement tiré les faits que nous rapportons, mais que nous en conservons même souvent les expressions. Si le style des pieux Auteurs que nous suivons, a plu dans sa source, nous avons lieu d'esperer qu'il ne plaira pas moins dans l'usage que nous en avons fait pour former une histoire suivie de P. R. S'il plaît, il sera utile, *proderit enim quibus placebit.* Mais quand bien même le style déplairoit, la vérité des faits plaira, la mémoire toute récente de ces grands exemples de vertu plaira (a). Car quoique les fideles goûtent toujours le récit des belles actions, le Lecteur est néanmoins plus touché de ce qu'on lui remet comme sous les yeux; parcequ'alors la preuve des faits dissipe tous les soupçons qu'il pourroit avoir sur la vérité de ce qu'on lui raconte. Fasse le ciel

(a) Quod si etiam parum acurata legentibus displicebit oratio.... Placeat saltem veritas relationis, placeat recens memoria sanctitatis. Nam licet in quocumque tempore bene gestorum fideli-

bus grata sit recordatio, vehementius tamen afficit auditorem quod velut sub oculis positum præbens probatio suspitione falsitatis absolvit. *Vit. 2. Rob. Pref.*

que tant d'excellens modeles de vertus que nous propofons aux hommes de notre ſiecle aient l'effet que nous avons en vue , en les leur remettant devant les yeux ; & que l'ouvrage que nous publions , ſoit de quelque utilité à ceux qui voudront bien penſer à eux mêmes , & apprendre par de ſi beaux exemples de quelle maniere ils ſe doivent conduire dans la réſolution qu'ils auront priſe de regler leur vie ſelon la loi du Seigneur (a). C'eſt le but que nous nous ſommes propoſé (b) ; ce ſont les vœux que nous formons en faveur de ceux qui liront cette hiſtoire. Puiſſent-ils , en conſidérant quelle a été la fin de la vie ſainte de tant de Vierges chrétiennes & de tant de pieux Solitaires , imiter leur foi (c).

Il ne nous reſte qu'à demander à nos Lecteurs , de vouloir bien en profitant de nos travaux , (d) nous ac-

(a) Illis qui volunt animum intendere, & diſcere quemadmodum oporteat inſtituere mores , qui ſecundum legem Dei Domini propoſuerint vitam agere. Prol. Eccl.

(b) Hac enim de cauſa, ſcriptionis laborem ſuſcepimus , utilitatis occaſionem , iis qui volunt ap-

ponentes. Theod. hiſt. Relig. cap. ult.

(c) Quorum intuentes exitum conuerſationis , imitamine fidem. Hebr. 13. 7.

(d) Oro autem Lectores , qui aliorum laboribus ſine labore fruuntur , ut laboribus preces rependant. Theod. ib.

corder leurs prieres , afin d'obtenir du Seigneur la grace de marcher nous-mêmes sur les traces de ceux , dont nous avons fait l'histoire.

Nous fouhaiterions pouvoir donner ici des marques de notre reconnoissance aux personnes qui nous ont aidés dans notre entreprise , soit par leurs sages avis , soit en nous communiquant les livres & les manuscrits , soit en nous rendant d'autres services importans. Mais c'est un devoir , dont la reconnoissance même ne nous permet pas de nous acquitter. Toutefois en nous en dispensant , nous ne craignons point d'être accusés d'ingratitude.



*LISTE des Abbeses de Port-royal ,
depuis la Fondation de cette Abbaie
jusqu'à sa Destruction.*

EREMBERGE paroît avoir été la premiere
Abbesse de P. R. (1), aiant été élue en 1216. Recueil des
L'ancien Nécrologe l'a nommée la quatrieme, Vies édifiantes, tom. III.
sans faire mention de celles qui l'ont précédées, P. 477.
Elle aura apparemment été la quatrieme
Supérieure, & la premiere des quatre qui aient
porté le titre d'Abbesse. Elle vivoit encore en
1225. On ignore l'année de sa mort, qui est
marquée le 4 d'octobre.

I I.

Marguerite étoit Abbesse en 1228, & vi-
voit encore en 1234. On ne fait ni l'année
de son élection, ni celle de sa mort. 1228.

I I I.

Petronelle étoit Abbesse en 1245. L'année
de son élection, & celle de sa mort, sont éga-
lement inconnues. 1245.

I V.

Amicie étoit Abbesse en 1263, selon Mrs
de Ste Marthe; en 1264, selon un Cartulaire
de S. Germain des Prés. 1265.

V.

Anne est nommée la VII^e Abbesse dans

(1) Dans les Chartres, *Gallia Christiana* mettent
il n'est fait aucune mention à la tête des Abbeses,
d'Abbesse avant l'an Mathilde, qui, en 1222,
1216. Il y est parlé d'une fit quelqu'échange avec
Abbesse en cette année, l'Abbesse de St Antoine
mais le nom est supprimé. des Champs.
Les Auteurs du nouveau

cxl LISTE DES ABBESSES

l'ancien Nécrologe, qui, comme nous venons de le voir, marque Eremberge pour la quatrième. On ne trouve aucun monument qui puisse fixer le tems de son gouvernement. Sa mort est marquée le 14 février.

V I.

1270. *Eustace*, qui est appelée la VIII^e Abbessse dans ce même Nécrologe, où sa mort est marquée au 26 avril, vivoit en 1270, &c.

V I I.

1271. *Petronelle de Montfort*, fille d'Amaltri, Comte de Montfort, & de Beatrix de Viennois, succéda à Eustace. Sa famille donna des biens considérables au monastere de P. R., où une de ses sœurs, & deux de ses nieces furent Religieuses avec elle. Cette Abbessse mourut le 5 novembre 1275.

V I I I.

1275. *Philippe de Levis* étoit Abbessse en 1275, & vivoit en 1278. On a un acte du 12 novembre 1291, dans lequel Philippe de Levis est nommée présente avec sa celleriere; mais on ne lui donne point le titre d'Abbessse. Si c'est la même que l'Abbessse de ce nom, il faut qu'elle eût quitté sa dignité: ce qui est conforme à ce qu'on lisoit sur sa tombe, qu'elle avoit été autrefois Abbessse: *quondam Abbattissa*. Sa mort est marquée au 19 de juillet. Catherine & Yoland de Levis, ses sœurs, ont été Religieuses avec elle à P. R. Marguerite, sa troisième sœur, s'y retira, après la mort de Mathieu IV de Marli, son mari, & en fut une insigne bienfaitrice, mais non Religieuse. On lui en donna seulement l'habit dans sa maladie, ou à sa mort, selon l'usage & la dévotion des grandes Dames de ce tems; comme on en voit un illustre exemple à Mauviffon, dans la Reine Blanche, mere de S.

Louis. Philippe de Levis avoit apporté une somme considérable d'argent, qui fut employée à bâtir un nouveau réfectoire, & à enrichir l'Eglise d'une chaise d'argent, d'un grand calice, d'une croix & d'un ciboire d'or.

I X.

Marthe, étoit Abbessé en 1281 & 1291. 1281.

X.

Mahault de Villeneuve, qui mourut le 25 novembre 1297, doit être la X^e Abbessé, quoiqu'elle soit marquée la onzième sur sa tombe. 1291.

X I.

Philippe de Varenne, sœur de Mathieu de Trie, Maréchal de France, fut transférée, en 1298, de l'Abbaïe du Pont-aux-Dames, à celle de P. R., où elle mourut le 6 décembre 1325, plusieurs années après avoir abdiqué. 1325.

X I I.

Beatrix de Dreux, fille de Robert IV, Comte de Dreux, & de Beatrix de Montfort, étoit Abbessé en 1316, & fit des donations considérables au Monastere. Yoland de Dreux, sa sœur, qui fut d'abord Reine d'Ecosse, (épouse d'Alexandre III) puis Duchesse de Bretagne, & Comtesse de Montfort, donna cent livres tournois à l'Abbaïe. Beatrix mourut le 15 mai de l'an 1328, selon le Nécrologe imprimé. 1316.

Nécrol. p.
199. Gallia
Chr. Ib p.
914.

X I I I.

Jaqueline de S. Benoît, appellée la XII^e Abbessé de P. R., est morte le 26 décembre 1334 ou 1335. 1335.

X I V.

Denise de Preaux est morte, comme l'on croit, vers l'an 1336. 1336.

cxlij LISTE DES ABBESSES

X V.

1343. *Agnès de Trie*, fille de Mathieu de Varennes, & niece de Philippe de Varennes; étoit Abbessé en 1343. Elle fit faire de grandes réparations aux lieux réguliers, & fit des acquisitions considérables. Elle est morte le 14 avril. On ignore l'année de sa mort. Le martyrologe imprimé la place vers 1348.

Gall. chr.
Ibid.

X V I.

1352. *Tiphaine d'Ardeville* vivoit en 1352. Sa mort, dont on ignore l'année, est marquée le 21 mai dans l'ancien Nécrologe, qui ne s'accorde guere avec lui-même dans le rang qu'il donne aux Abbesses.

X V I I.

1363. *Petronille* est morte le 28 décembre 1363. C'est tout ce que nous savons de cette Abbessé.

X V I I I.

1364. *Guillemette de Sandreville* étoit trésorier ou celleriere en 1353. Elle fut élue Abbessé le 15 juin 1364. Sa mort est marquée le 18 juillet, mais on ne fait de quelle année.

X I X.

1389. *Petronelle de Guillonet* étoit Abbessé en 1380, 1381, 1389. Sa mort est marquée au 9 février, & au 22 décembre dans l'ancien Nécrologe, qui n'en indique point l'année. Le supplément au Nécrologe la place au 9 février 1398. (1395) *.

X X.

1399. *Agnès des Effarts* étoit Abbessé au mois de décembre 1399.

X X I.

1403. *Petronelle des Effarts* l'étoit en janvier 1400, le 4 décembre 1403, & en 1404, le dernier de juillet.

* Voyez le Supplément, page 399.

DE PORT-ROÏAL. cxliij

X X I I.

Emerence de Calonne, née d'une famille noble, à Arras, succéda, selon les apparences, en 1404. Elle est nommée Abbessé en différens actes, dont le dernier est du 27 avril 1413. Elle fut ensuite Abbessé de S. Antoine de Paris, comme on le voit par l'ouvrage intitulé, *Lilia Cistercii*, page 213. En 1432, le 3 septembre, elle fut arrêtée, avec quelques Religieuses, sur un soupçon de conspiration contre la Ville de Paris, & mise en prison. Nous ignorons les suites de cette affaire; mais il est certain qu'Emerence vivoit encore en 1437, avec titre d'Abbessé. Elle est morte le 4 janvier 1439, selon l'ancienne maniere de compter.

1404.

Gall. chrét.
P. 903.

Ibid. 915.

Gall. chrét.
P. 903.

X X I I I.

Jeanne de Louvain étoit Abbessé en 1419. Elle vivoit encore en 1433.

1419.

X X I V.

Michelle de Langres l'étoit en 1440 & 1454. Elle mourut cette année, ou au plûtard la suivante.

1440.

X X V.

Huguette Duhamel occupoit le siège abbatial le 12 février 1454, & le 21 mars 1467. Les Auteurs du *Gallia christiana* croient qu'elle fut obligée de se démettre de son Abbaïe, parcequ'on voit qu'en 1478 elle plaidoit au Parlement pour la recouvrer.

1467.

X X V I.

Jeanne de la Fin, Religieuse de Bonlieu, au diocèse de Lyon, fut faite Abbessé de P. R. en 1467. Cette Abbaïe, alors bien déchue par le malheur des tems & des guerres, de l'état florissant où elle avoit été pendant deux siècles, avoit besoin, pour se relever, d'une Abbessé aussi sage que l'étoit Jeanne de la Fin. Elle, &

1467.

cxliv LISTE DES ABBESSES.

sa niece, qui lui succéda, gouvernerent l'Abbaïe pendant près d'un siecle. La premiere, après avoir beaucoup travaillé pendant 44 ans de gouvernement, à rétablir le temporel de cette maison, dont les biens avoient été aliénés ou étoient incultes. se démit en faveur de Jeanne de la Fin, sa niece, en 1513. Elle vécut encore environ dix ans, & mourut le 4 décembre 1522, aiant toujours mené une vie fort religieuse.

XXVII.

1413.

Jeanne de la Fin succéda à sa tante en 1413. Elle fit rétablir l'Eglise, bâtit un nouveau clocher, réparer l'ancien cloître, le dortoir, l'infirmerie, & plusieurs autres bâtimens. Elle fit aussi revenir plusieurs biens aliénés, & acquit de nouvelles terres. Ce fut elle qui introduisit à P. R. l'usage de la coule, au lieu du manteau qu'on y portoit auparavant. Ce qui prouve que la discipline régulière étoit en vigueur à P. R. sous cette Abbesse, c'est que les Religieuses y étoient reçues conformément aux regles de l'Eglise, sans dot, ou au moins sans aucune convention. C'est ce qu'on voit par l'acte d'une donation faite par un Bourgeois de Paris, en considération de ce que ses deux filles avoient été reçues gratuitement. Elle mourut le 17 mai 1558.

Gall. christ.
p. 917.

XXVIII.

1558.

Catherine de la Vallée succéda à Jeanne de la Fin, & fut Abbesse pendant environ 17 ans. Elle résigna son Abbaïe en 1575, à Jeanne de Boulehart, & se retira à Collinance, monastere de l'Ordre de Fontevraud, où elle mourut le 17 février 1580.

XXIX.

1575.

Jeanne de Boulehart prit possession au mois de décembre 1575, de l'Abbaïe de P. R., qu'elle

LISTE DES ABBESSES DE P. R. cxlv

qu'elle gouverna pendant 27 ans, sept mois, étant morte le 4 juillet 1602. Elle avoit pris pour Coadjutrice en 1599, Jaqueline Marie Angélique Arnauld, alors âgée seulement de 7 ans, quelques mois.

X X X.

Jaqueline Marie Angélique Arnauld, âgée de 9 ans environ, prit possession le 5 juillet 1602, de l'Abbaïe de P. R., qui étoit alors dans un triste état, tant pour le temporel que pour le spirituel. Quoiqu'elle fût dans un âge peu propre à gouverner une Abbaïe, c'étoit sur elle que Dieu avoit jetté les yeux, pour faire les grandes choses qu'on ne cessera jamais d'admirer, & pour rendre Port-roïal la merveille de son frecle.

1602.



*LISTE Chronologique des Abbesse
triennales de Port - roial ,
depuis la Réforme.*

- Marie An-
gélisque Ar-
nauld.
- 1602.
- 1609.
1618.
1619.
- 1624.
- 1625.
- 1626.
- M**ARIE Angélique Arnauld, fille d'Antoine Arnauld & de Catherine Marion, née le 8 septembre 1591, prit l'habit de St Bernard dans l'Abbaie de St Antoine, fauxbourg de Paris, le 2 septembre 1599; fit profession à Maubuisson le 29 octobre 1600; fut Coadjutrice de Jeanne de Boulehart, Abbesse perpétuelle de Port-roial, lui succéda au mois de juillet 1602; fut bénite par l'Abbé de Cîteaux le 29 septembre de la même année; mit la Réforme l'an 1609; obtint de nouvelles Bulles datées du 13 novembre; fit une nouvelle profession le 7 mai 1610; établit l'abstinence de la viande le 4 d'août; fut envoyée à Maubuisson au mois de février 1618; prit pour Coadjutrice sa sœur Catherine Agnès, en vertu de Lettres patentes de Louis XIII, données au mois de juillet 1619, confirmées par une Bulle du mois de septembre 1620; revint à P. R. l'an 1622. L'an 1624, elle obtint de l'Abbé de Cîteaux, une permission datée du 16 décembre, pour venir s'établir à Paris, dans un endroit nommé Clagny, fauxbourg S. Jacques: l'Archevêque de Paris consentit à ce nouvel établissement le 24 août 1625, après l'avoir refusé. Une colonie de P. R. y vint la même année. Le Roi autorisa cet établissement par Lettres patentes données au mois de décembre, enregistrées au Parlement le 16 février 1626. La

LISTE CHRON. DES ABB. DE P. R. cxlvij

même année, tout le reste de la Communauté de P. R. fut transféré dans le nouveau Monastere le 14 d'aout. L'an 1627 elle mit son Abbaie sous la juridiction de l'Archevêque de Paris. L'an 1629, elle obtint du Roi, qui revenoit triomphant du siege de la Rochelle, des Lettres patentes, qui sont enregistrées au grand Conseil le 20 février, pour mettre son Abbaie en election. Le 20 Juillet 1630, elle se démit du titre d'Abbesse, & la Mere Agnès de celui de Coadjutrice. Les Auteurs du *Gallia christiana*, qui en général parlent avec éloge de ces deux saintes Abbesse, regardent la démarche de la Mere Agnès, en cette occasion, comme la plus grande action de sa vie (1).

Marie Genevieve de St Augustine le Tardif est élue Abbesse triennale de P. R. le 23 juillet 1630. Son election est enregistré au grand Conseil le 27 mai 1631. L'an 1632, le Roi donne, au mois d'octobre, ses Lettres patentes pour l'institut de l'adoration perpétuelle du St Sacrement; elles sont enregistrées au Parlement dans le mois de mai 1633, & la Mere Angélique entra dans cette Maison, avec trois Religieuses de P. R., quatre Postulantes & une Converse de l'Abbaie du Tard. Le 10 septembre 1633, la Mere Genevieve le Tardif est continuée Abbesse de P. R.

(1) *Inter alia que præclarè gessit, quorum jam attigimus partem nihil præstantius exit, quàm cùm sororis amula virtutis, Coadjutricis munus abdicavit.* La main qui a écrit ceci, n'est assurément pas la même que celle qui a dressé le faux & scandaleux éloge du dernier Abbé de Moirmont. Nous n'avons garde d'attribuer ce trait, qui ne peut venir que d'une main étrangere & ennemie, à celui qui préside à l'Ouvrage. *Gall. Christ.* tome VII. p. 920.

cxlviii LISTE CHRONOLOGIQUE

1636. L'an 1636, la Mere Angélique quitte par ordre de l'Archevêque, la Maison du St Sacrement, & revient à P. R., & la Mere le Tardif va prendre sa place. L'Archevêque donne l'habit de ce nouvel ordre, tant aux Religieuses professes qu'aux postulantes, & change le scapulaire noir en blanc avec une croix rouge.
1638. L'an 1638, toutes les Religieuses de la Maison du St Sacrement sont transférées au mois de mai dans l'Abbaie de P. R. La Mere le Tardif mourut simple Religieuse le 28 mars 1646.

II.
Catherine
Agnès Ar-
nauld.

1636
jusqu'en
1642.

III.
Marie An-
gélique Ar-
nauld.

1642
jusqu'en
1654.

Catherine Agnès Arnauld, sœur de la Mere Angélique, née le 31 décembre 1593; Abbesse de St Cyr en 1599; Professe de P. R. en 1612; Coadjutrice en 1619; Abbesse triennale de l'Abbaie du Tard depuis 1632 jusqu'en 1636, qu'elle revint à P. R.; fut élue Abbesse le 19 septembre 1636; elle fut élue une seconde fois l'an 1639.

Marie Angélique Arnauld, fut élue Abbesse, après les 6 années de la Mere Agnès, sa sœur, au commencement d'octobre, & fut continuée pendant 12 ans, jusqu'au 26 novembre 1654. Elle embrassa, avec sa sœur la Mere Agnès, l'institut du St Sacrement, avec la permission du Pape Innocent X, qui accorda les privilèges & les revenus du premier Monastere du St Sacrement à celui de P. R. L'Archevêque de Paris donna le 9 avril 1645, son consentement, qui fut confirmé par Arrêt du Parlement rendu le 4 juin. En conséquence, l'Archevêque envoya, le 24 octobre de la même année, André du Saussay, pour donner aux Religieuses de P. R. le scapulaire blanc & la croix rouge, au lieu du scapulaire noir qu'elles portoient, confor-

mément à l'Institut de Cîteaux. L'argent qu'on retira de la vente de la Maison du St Sacrement, fut employé à construire la nouvelle Eglise de P. R., dont les fondemens furent jetés le 20 avril 1646. Tandis qu'on travailloit à cet édifice, la Mere Angélique obtint, le 22 juillet 1647, de M. l'Archevêque de Paris, de retourner au Monastere de P. R. des Champs, abandonné depuis 1626, & de la rétablir. Elle y retourna effectivement le 13 mai 1648, avec 8 Religieuses & 2 Converses. Depuis ce tems jusqu'en 1665, l'une & l'autre maison, de Paris & des champs, étant sous un même Institut & une même Abbessse, fut très florissante & très nombreuse, & donna un grand exemple de piété & de régularité. L'Eglise de Paris étant achevée, M. de Paris en fit la dédicace le 7 juin 1648, sous le titre du St Sacrement & de la Ste Vierge. La Mere Angélique commença le grand dortoir de P. R. des champs l'an 1652. Cette année les Religieuses furent obligées de revenir à Paris, à cause de la guerre des Princes. Enfin, la Mere Angélique après s'être distinguée pendant un gouvernement de douze ans ; mais plus distinguée encore par ses vertus, *clarior virtutibus*, pour me servir de l'expression des Auteurs du *Gallia christiana*, mourut à Paris, sept ans après, âgée de 70 ans, le 6 août 1661 (2). Son corps est enterré dans le chœur de l'Eglise de P. R. de Paris, son cœur fut porté à P. R. des Champs, & placé au bas de la place que prend l'Abbessse à Tierce.

1647

1648

Gall. christ.
tome VII.
page 92.

1652

Gall. christ.
Ibid.

(2) Voyez le Nécrologe de P. R. page 302, & la préface, page xxj.

cl LISTE CHRONOLOGIQUE

I V.
Marie Suireau.
1654.

Marie Suireau fut élue Abbessse le 26 novembre 1654, & fut continuée par une seconde élection du 1 décembre 1657. Elle mourut le 10 décembre de l'année suivante. Son cœur fut porté au Monastere des champs. Les Auteurs du *Gallia christiana* parlent de cette Sainte Abbessse avec plus de liberté, dans la liste des Abbesses de Maubuisson, que dans celle des Abbesses de P. R., & ne craignent point de dire qu'étant retournée à P. R. elle y donna pendant 10 ans des marques de sa sainteté, qu'on assure même, ajoutent-ils, qui fut confirmée par des miracles : *Inibi adhuc per decem annos non obscura sanctitatis argumenta dedit, quam etiam miraculis comprobata aiunt.*

V.
Catherine Agnès Arnauld.
1658.

Catherine Agnès Arnauld fut élue Abbessse le 17 décembre, sept jours après la mort de Marie Suireau. Ce fut sous cette Abbessse que le Roi donna ordre, l'an 1661, de faire sortir toutes les Novices & Pensionnaires. Elle est morte le 19 février 1671, âgée de 78 ans, dans le Monastere de P. R. des champs, où elle fut enterrée (3).

V I.
Madelaine de Ligny.
1661.

Madelaine de Ligny, sœur de l'Evêque de Meaux, fut élue le 12 décembre 1661. Il n'y avoit l'an 1664, que 16 Religieuses dans le Monastere des champs; mais l'année suivante au mois de juillet, les Sœurs de P. R. de Paris, à l'exception d'un petit nombre de Dyscoles, aiant été transférées avec leur Abbessse à P. R. des champs par l'Archevêque de Paris, le nombre se monta à 71 Religieuses, sans y comprendre 17 Sœurs converses. Alors l'Archevêque ordonna aux Religieuses qu'il avoit laissées à la Maison de Paris, au

(3) Voyez le Nécrol. p. 92, & le Supplém. p. 412.

DES ABBESSES DE P. R. clj

nombre de 12 environ , d'élire une Abbessé ;
ce qu'elles firent , malgré l'opposition des Re-
ligieuses de P. R. des champs , qui furent pri-
vées du droit de suffrage , & même des Sacra-
mens.



*LISTE chronologique des Abbeses
de Port-royal des champs,
depuis la séparation.*

1665. **M**ADELAINE DE LIGNY, sans autre nouvelle élection, continua de gouverner la Maison des champs, qui étoit opprimée & privée de son droit de suffrages, & même des Sacremens, jusqu'en 1669, que M. de Perexfixe les rétablit. La Mere de Ligny quitta sa place cette année, après l'avoir dignement remplie pendant 7 ans & 8 mois. Elle mourut le 11 mai 1675, âgée de 59 ans, & fut enterrée à P. R. des champs, au bas-côté du chœur, à gauche (1).

VII. Marie du Fargis, de Ste Madelaine, cousine du Cardinal de Retz, Archevêque de Paris, Prieure depuis 1660, fut élue Abbesse le 23 juillet 1669, & continuée jusqu'au 30 juillet 1678.

VIII. Angélique Arnould de St Jean, fille de M. d'An-dilly, Angélique & de la Mere Agnès, après avoir été 9 ans Prieure, fut élue Abbesse le 3 d'août 1678. L'année suivante, M. l'Archevêque de Paris lui signifia, au nom du Roi, une défense de recevoir des Novices, jusqu'à ce que le nombre des Religieuses, qui étoit de 73, fût réduit à 50. L'an 1681, elle fut continuée Abbesse par une nouvelle élection faite le 8 d'août. Elle mourut le 29 janvier 1684, âgée de 59 ans (2). Son corps fut enterré à la porte, du côté gauche du chœur.

(1) Voyez le Nécrologe, p. 191, & le Supplément, p. 613.

(2) Voyez le Nécrologe, p. 48, & le Supplément, p. 358.

DES ABBESSES DE P. R. cliij

Marie du Fargis fut élue Abbessse le 2 février, après la mort de la Mere Angélique de St Jean, & continuée par une seconde élection ; mais elle abdiqua. Elle mourut 16 mois après sa démission, le 3 juin 1691, âgée de 73 ans, & 50 de profession. Elle fut enterrée dans l'aîle gauche du chœur (3).

I X.
Marie du
Fargis.
1684.

Anne de Ste Thecle Racine fut élue Abbessse le 2 février 1690, & continuée 9 ans. Elle mourut l'an 1700, le 19 mai, âgée de 74 ans (4).

X.
1690.
Anne Racine, jusqu'en
1699.

Elizabeth de Ste Anne Boulard de Ninvilliers, dernière Abbessse triennale, fut élue le 5 février 1699, & mourut le 20 avril 1706, âgée de 79 ans. Elle fut enterrée au bas-côté du chœur, à gauche, avec la Prieure Françoisse de Ste Julie Baudrand, à la place de laquelle elle avoit nommé avant que de mourir, Louise de Saint Anastase Dumefnil. (5).

X I.
Elizabeth Boulard de Ninvilliers.

Depuis l'an 1706, il n'y eut plus d'Abbessse à P. R. des champs. Le titre en fut supprimé par Clément XI, le 27 mars 1708, à la priere du Roi, qui donna pour ce sujet le 14 novembre de la même année, un Diplome, qui fut enregistré le 15 de décembre au Parlement, avec la Bulle de suppression. L'Archevêque de Paris, M. le Cardinal de Noailles, qui auroit dû se déclarer le pere & le défenseur des Epouses de J. C., eut la foiblesse non-seulement de les abandonner, mais encore de se prêter à tout ce que l'on desira, en unissant, le 11 juillet 1709, au Monastere de Paris, les biens de celui de P. R. des champs, qui fut enfin détruit de fond en comble.

(3) Voyez le Nécrol. p. 204, & le Supplém. p. 627.
216, & le Supplém. p. 636. (5) Voyez le Nécrol. p.
(4) Voyez le Nécrol. p. 163, & le Supplém. p. 570.

*LISTE chronologique des Abbeses
de Port - roial de Paris ,
depuis la séparation.*

1.
Dorothee
Perdreau. **D**OROTHÉE PERDREAU, l'une des
Religieuses Dyscoles que l'Archevêque de Pa-
ris avoit laissées dans le Monastere de P. R.
de la Ville, fut élue le 16 novembre 1665,
par ses Religieuses. On ne trouve rien de
cette Abbesse (intruse) jusqu'au mois de mai
1668, que le Roi, rentrant dans son droit de
nommer, lui donna le brevet de l'Abbaie.
Le Pape confirma cette nomination par une
Bulle du mois de juin, qui portoit cette
clause, *pourvu qu'il n'y en eût pas alors
une autre qui eût été élue canoniquement.*
C'est la remarque que font les Auteurs du
Gall. christ. Gallia christiana. Ces mêmes Auteurs ajoû-
tent, que » quoiqu'il y en eût réellement une
» autre élue, savoir Madelaine de Ligny,
» l'Official de Paris, sans avoir égard à cette
» clause, publia cette Bulle «. Mais les Re-
ligieuses du Monastere des champs, & sur-
tout Catherine Agnès Arnauld, autrefois
Coadjutrice, aiant fait opposition, on prit
une autre voie. Le Roi, par d'autres Lettres
données le 13 mai 1669, sépara les deux
Communautés, en assignant la troisieme par-
tie des revenus à celle de Paris, & les deux
autres à celle des champs, comme plus
nombreuse; & ainsi le Roi confirma le titre
d'Abbesse à Dorothee Perdreau, laissant au
Monastere des champs la liberté d'élire leur

Gall. christ.
tome VII. p.
213.

1669.

Abbesse. Clément X confirma cet arrangement par une Bulle du 13 septembre 1671, 1671. qui fut publiée par l'Archevêque de Paris le 20 avril 1672, & enregistré au grand Conseil le 22 décembre. Nous aurons occasion de parler de cette Abbesse intruse, qui fut pour les Dyscoles qui l'avoient élues, ce que fut autrefois Abimelech pour les Habitans de Sichem, qui l'avoient choisi pour les gouverner. Elle mourut d'une mort qui portoit le caractère de la vengeance divine.

Elizabeth Marguerite de Harlay de Chanvallon, désignée Abbesse de la Virginité, II. Elizabeth Marguerite de Harlay, 1685 jusqu'en 1695. Ordre de Cîteaux, Diocèse du Mans, fut transférée à l'Abbaïe de P. R. de Paris, le 21 mars 1685, & mourut à Paris, âgée de 70 ans, au commencement de 1695.

Marie Anne de Harlay de Chanvallon, III. Marie Anne de Harlay, depuis 1695. Prieure de St Aubin de Gournay, succeda à sa tante par la nomination du Roi, le 12 janvier 1695, & fut bénite dans son Abbaïe par l'Archevêque de Paris, son oncle. Elle quitta cette Abbaïe en 1706, & fut désignée le 8 juin 1715, Abbesse de l'Abbaïe-aux-Bois, Fauxbourg de Paris.

Marie Louise Françoise de Rousselet de Château-Regnault, fille du Marquis de Château-Regnault, & de Marie le Gai; Prieure du Monastere de Monfor, Ordre de S. Benoît, d'Alençon, depuis le 10 avril 1694; fut nommée Abbesse de P. R. de Paris au mois de Juin 1706, & mourut subitement, à l'âge de 50 ans, le 25 août 1710, sans avoir joui des revenus de P. R. des champs, dont les biens ve. IV. Marie de Rousselet, depuis 1706 jusqu'en 1710.

clvj LISTE CHRONOLOGIQUE, &c.

noient d'être réunis, par des voies si injustes & si criantes, au Monastere de Port-roial de Paris.



HISTOIRE



HISTOIRE

GÉNÉRALE

D E

PORT-ROÏAL.

PREMIERE PARTIE.

LIVRE PREMIER.

L'ABBAÏE de Port-Roïal des Champs, près de Chevreuse, l'une des plus anciennes de l'Ordre de Citeaux, fut fondée l'an 1204. Voici quelle en fut l'occasion. Mathieu de Marli, premier du nom, cadet de la Maison de Montmorenci, se disposant à partir pour l'expédition de la Terre sainte,

1204.
Fondation
de l'Abbaïe
de Port-R.

I.
Nécrologe,
27 Août.

Tome I.

A

1204.

laissa à Mathilde de Garlande, son épouse, une somme d'argent qu'il avoit destinée à des œuvres de piété, afin d'attirer la protection de Dieu sur sa personne, & d'obtenir un heureux succès de son voiage. Mathilde, avant que de remplir les pieuses intentions de son Mari, consulta, sur ce sujet, Eudes ou Odon de Sully, Evêque de Paris, de la Maison des Comtes de Champagne, proche parent du Roi Philippe-Auguste (1). Ce saint Prélat lui conseilla de fonder un Monastere de Filles; & Mathilde, pour suivre son avis, commença la fondation de celui-ci par la donation du Fief de Porrois ou Port-roïal (2), qu'elle acheta de Milon de Voisins, pour l'exécution de son dessein. Ce fut dans ce lieu, situé dans un Vallon, à six lieues de Paris vers l'Occident, qu'elle fit bâtir un Monastere qui en porta le nom.

(1) M. Racine, dans son Histoire abrégée de P. R., se trompe en attribuant à Eudes de Sully, Evêque de Paris, la fondation de cette Abbaïe; il conseilla de la faire, mais il n'y contribua par aucune donation.

Eudes est celui dont on voit la tombe élevée de deux piés, à l'entrée du

Chœur de Notre - Dame de Paris.

(2) Ce lieu avoit été nommé Porrois ou Port-roïal, en mémoire de la grace que Dieu avoit faite au Roi Philippe-Auguste, qui y fut retrouvé après avoir été perdu dans le fond d'une forêt. *Dufossé* Mémoires page 33.

Dans les anciennes Chartes , il est appelé , *Porregium* , *Porrigium* , *Porregum* , *Porreta* , *Portus Regis* , *Portus Regius* , *Porrois* , *Porrais* , *Porreal* ; mais tous ces noms reviennent au même , c'est-à-dire , à celui de PORT-ROÏAL.

Il y avoit dans ce lieu , avant l'établissement de la Maison de P. R. , une Chapelle de Saint Laurent. C'est pourquoi ce saint Martyr étoit un des Patrons de l'Abbaïe : il y avoit un Autel, du côté gauche de la croifée de l'Eglise, où l'on disoit la grand'-Messe le jour de sa Fête.

Dès le mois d'Août 1204 , l'Eglise portoit le nom de Notre-Dame de P. R. Mais on ne voit pas qu'il y ait eu des Religieuses avant l'an 1208 , que les lieux réguliers furent achevés.

Ce ne fut d'abord qu'un Prieuré ; mais peu d'années après , Mathilde de Garlande , & ses fils Bouchard I & Mathieu II de Marli , sollicitèrent les Abbés de Citeaux , de Savigni & des Vaux de Sernai , afin qu'ils érigeassent le nouveau Monastere en Abbaïe. Le concours de ces trois Abbés étoit nécessaire ; celui de Citeaux , en qualité de premier Abbé de l'Ordre ; celui des Vaux de Sernai , comme devant être ,

1214.

comme on dit dans l'Ordre, *Pere immediat*, parcequ'il étoit le plus proche de P. R. ; & enfin celui de Savigni, parceque l'Abbaïe des Vaux de Sernai en dépendoit, aiant été fondée en 1132 par le B. Serlon Abbé de Savigni, dont la Congregation particuliere a été unie en 1248 à l'Ordre de Cîteaux. Ces Abbés consentirent à l'érection du Monastere de P. R. en Abbaïe ; ceux de Savigni & des Vaux de Sernai, écrivirent sur ce sujet à Mathilde & à ses enfans, ainsi qu'à Pierre de Nemours, Evêque de Paris.

Ce Prélat, en succédant l'an 1208 à Odon de Sulli, sur le Siège de cette Eglise, avoit hérité de son affection pour P. R. Il accorda à ce Monastere le droit de Paroisse, & fit au mois de Décembre 1214, un accord avec le Curé de Magni, par lequel il lui donna en dédommagement des droits Paroissiaux, cent dix sols Parisis, pour en acheter un fond à sa Cure. Au mois de Mars suivant, (qui étoit de l'année 1214, selon le calcul de ce tems) Pierre de Nemours fit en personne une visite à P. R. pour connoître l'état de la Maison ; & aiant supputé tous les biens, il trouva qu'il y avoit de quoi entretenir treize ou quatorze Religieu-

ses. Alors il permit que selon l'intention des Fondateurs, & du consentement des trois Abbés, on élût une Abbessé. Cependant il ne paroît pas qu'il y en ait eu avant l'an 1216. Eremberge semble avoir été la première; & avant elle, il y avoit eu trois Supérieures ou Prieures.

La nouvelle Abbaïe reçut bientôt de grands accroissemens par les libéralités (3) des Rois de France, des Seigneurs du voisinage, de quelques Abbés & de différens Particuliers. On compte, parmi les Bienfaiteurs & Bienfaitrices, Louis le Jeune, Saint Louis, la Reine Marguerite de Provence, Epouse de ce saint Roi; Mathieu Seigneur de Meudon; Philippe de Vaumurier & Eremberge sa femme; Jean Comte de Montfort, fils d'Amauri VI, & petit-fils de Simon le Grand; Marie de Bourbon, Epouse de Jean, Comte de Dreux; Renaud de Corbeil, Evêque de Paris, en qualité de Baron de Chevreuse; Hugues, Abbé de Saint Germain des Prés; Simon de Braie,

(3) On peut voir le détail des différentes donations faites à P. R. dans les Remarques que le pieux M. Blondel a faites sur les premiers tems de

cette Abbaïe. Ces Remarques ont été imprimées dans le troisieme Volume des Vies intéressantes & édifiantes des Religieuses de P. R. p. 469.

1216.

Ecclesiastique ; Emeline Darenci , sœur de Simon de Braie , & une infinité d'autres. Mais après les Seigneurs de Marli , qui se firent un mérite de marcher sur les traces de Mathilde de Garlande , il n'y en a point eu , qui aient plus signalé leur générosité que les Seigneurs de Chevreuse , de Montfort , de Trie & de Dreux. Plusieurs Filles des uns & des autres , comme aussi quelques-unes des Maisons de Marli , de Narbonne & de Levis , attirées par les charmes de cette Solitude nouvellement habitée , la préférèrent aux établissemens avantageux que leur illustre naissance leur offroit dans le Monde ; & en s'y faisant Religieuses , en furent d'insignes Bienfaitrices. Le Nécrologe de P. R. fait mention de quinze Religieuses de ces différentes Maisons.

II.
Privileges
accordés à ce
Monastere.

1223.

Les Papes concoururent aussi à l'augmentation de cette Abbaïe devenue célèbre , & lui donnerent des Privileges considerables.

Le Pape Honoré III , par une Bulle du 18 Janvier de l'an 1223 , accorda à la nouvelle Abbaïe un grand nombre de Privileges , entr'autres celui d'y célébrer l'Office divin , quand même tout le Pais seroit en interdit ; il défend,

par la même Bulle, aux Evêques d'empêcher l'élection régulière de l'Abbesse, ou d'en déposer une, élue canoniquement; il annulle toutes les suspenses & excommunications que les Evêques pourroient porter contr'elles & contre les personnes qui leur appartiennent; il excommunie ceux qui troubleront ce Monastere, qui s'empareront de ses biens, & qui les retiendront; il permet aux Religieuses de donner retraite à des Séculières, qui dégoûtées du Monde, & pouvant disposer de leurs personnes, voudroient se retirer dans leur Couvent pour faire pénitence sans néanmoins se lier par des vœux.

Le nombre des Religieuses croissant tous les jours, & la première Eglise se trouvant trop petite pour les contenir, on fut obligé d'en construire une plus grande. Gregoire IX, qui avoit pris sous sa protection l'Abbesse & les Religieuses de P. R, & leurs biens, donna l'an 1229, une Bulle pour la Dédicace de la nouvelle Eglise, qui se fit le 25 Juin de l'année suivante. On en célébroit l'Anniversaire le premier Dimanche de Juillet.

Les biens de P. R. s'étoient tellement accrûs par les différentes donations, dont nous avons parlé, qu'en

A iiiij

1223.

1229.

III.
S. Louis est
reconnu pour
un des Fon-
dateurs.

1233.

1233, ils se trouverent suffisans pour entretenir soixante Religieuses. Cette supputation fut faite par Étienne, Abbé de Savigni, nommé par le Chapitre général de Citeaux pour en faire l'examen & la discussion. Comme les principales donations faites en faveur de cette Abbaïe furent confirmées par Saint Louis, qui donna lui-même aux Religieuses, sur son Domaine, une rente en forme d'aumône, dont celles de Paris jouissent aujourd'hui, elles ont toujours regardé ce saint Roi comme un de leurs Fondateurs.

A l'égard du progrès spirituel de cette compagnie de Vierges chrétiennes, pour en juger, il suffit de se rappeler qu'elles étoient sous la conduite des Religieux de Citeaux, dans les beaux jours de cet Ordre, qui donnoit alors à la France un spectacle aussi édifiant que le donnerent autrefois les Solitaires d'Égypte, retraçant dans leur maniere de vivre ces grands exemples de pénitence & ces austerités qu'on ne peut lire sans étonnement, dans les vies des uns & des autres. Les Religieuses de P. R. eurent même l'avantage d'avoir pour Supérieur Saint Thibaud Abbé des Vaux de Sernai, fils aîné de Bouchard I de Marli, qui prit

un soin particulier d'elles pendant douze ans. Ce saint Abbé, par affection pour ce Monastere, par le devoir de sa Charge, & à la recommandation de Guillaume d'Auvergne, Evêque de Paris, faisoit quelquefois sa résidence à P. R., en qualité de Superieur de la Maison. Ce fut lui qui ajouta un troisieme Religieux, aux deux qui étoient déjà préposés pour la conduire.

Les Tombes qui étoient sous le Cloître de P. R., & qui sont aujourd'hui dispersées, nous font connoître quel étoit l'habillement des Religieuses dans ces premiers tems. Elles portoit le Manteau, au lieu de la Coule, ou Robbe à grandes manches, qu'elles reprirent quelque tems avant la Réforme. On en voioit sur ces tombes, qui étoient représentées avec une espece de Manipule, comme aiant été consacrées par l'Evêque. Surquoi il est à propos de remarquer, avec l'Auteur du *Voyage liturgique*, qu'on conservoit dans cette Abbaïe un ancien Nécrologe, ou Obituaire, auquel étoit joint le Rit de la Consécration ou Bénédiction d'une Religieuse, & où on lisoit, entre autres choses, que l'Evêque, qui dans cette cérémonie célébroit la Messe, & communioit la Religieuse, consacroit

1233.

pour cela une grande Hostie, qu'il rompoit en huit parcelles, de l'une desquelles il communioit la Religieuse; après quoi il lui mettoit dans la main droite, couverte d'un Dominical, ou petit linge blanc, les sept autres parcelles de la sainte Hostie dont elle devoit se communier elle-même durant l'octave de sa consecration, ou bénédiction; comme les Prêtres se communioient pendant les quatre premiers jours de leur Ordination.

On voïoit encore, par les tombes des Abbeſſes, que suivant le premier esprit de Saint Bernard, elles ne se feroient point de Crosse. Elles pratiquerent la même chose depuis la Réforme. Nous nous bornons à ce qui vient d'être dit des premiers tems de P. R., jusqu'à cette Réforme qui seule est le sujet de notre Histoire. D'ailleurs, il ne se trouve pas de monumens anciens qui puissent nous instruire des particularités concernant les premiers tems de cette Abbaïe. Nous n'avons pas même une succession bien suivie des Abbeſſes (4); & on ne fait le nom que de vingt-huit Religieuses qui aient eu ce titre depuis Eremberge,

(4) On trouvera la liste des Abbeſſes à la fin de ce Volume.

morte le 7 Novembre 1227, jusqu'à Jacqueline Marie-Angelique Arnauld, qui fut bénie Abbessé le 29 Septembre 1602, n'étant âgée que d'onze ans.

Le Monastere de P. R. étoit alors tombé dans un grand relâchement. La Regle de Saint Benoît n'y étoit presque plus connue, & l'esprit du siècle en avoit entierement banni la régularité. Onze Religieuses, dont trois étoient imbécilles, & deux Novices composoient toute la Maison, lorsque la Mere Angelique Arnauld succeda à Jeanne de Boulehart. Il y avoit peu d'apparence qu'une jeune fille, faite Abbessé à l'âge d'onze ans, d'une maniere si peu réguliere, & qui même alors ne goûtoit nullement sa vocation, dût rétablir la régularité dans ce Monastere. *Il est difficile*, dit Saint Leon, parlant des Prélats qui ont obtenu leur dignité contre les regles, *que ce qui a eu un mauvais commencement, ait une bonne fin* (5). La Mere Angelique étoit dans le cas. Mais ce qui paroît difficile, & même contre toute apparence, arrivera néanmoins, parceque celui à qui rien n'est difficile, ni impossible, avoit choisi cette jeune

1259

I V.

Etat de P. R. lorsque la Mere Angelique Arnauld en prit possession.

(5) Difficile est ut bono vo sunt inchoata principio. Leo. ep. r. Nov. Editi-

1591.

Abbesse pour être, dans ses mains, l'instrument qui devoit servir à exécuter ses desseins de misericorde, non-seulement sur le Monastere de P. R; mais encore sur la France, & sur toute l'Eglise.

V.
Naissance
des Meres An-
gelique &
Agnes Ar-
nauld.

Jacqueline-Marie-Angelique Arnould, Réformatrice de l'Abbaie de P. R. des Champs, fille de M. Antoine Arnould, & de Mademoiselle Marion, vint au monde le 8 Septembre 1591, & Jeanne-Catherine de Sainte-Agnès, son incomparable sœur, & sa digne Cooperatrice dans ce grand ouvrage, naquit le 31 Décembre de l'an 1593 (6). A l'exemple de plusieurs Historiens, & en particulier de Paulin, qui, à la priere de Saint Augustin, a écrit la Vie de Saint Ambroise, nous pourrions rapporter ici quelques traits de l'enfance de ces deux admirables Religieuses qui, dans la suite, se sont rendues si célèbres dans l'Eglise; mais nous nous contenterons d'en rappeler un qui a rapport avec celui que Paulin raconte du jeune Ambroise (7), & avec l'état dans lequel

(6) Voyez la Généalogie des Arnoulds, à la fin du Volume.

(7) Lorsque Saint Ambroise étoit encore enfant,

voiant sa mere, sa sœur, & une Vierge qui étoit avec elles, baiser la main d'un Evêque, il leur présentoit aussi la sienne pour

Dieu a sanctifié ces deux Abbesses, & les a fait servir à la sanctification de plusieurs autres.

1593.

Dans les premières années de leur enfance, comme on leur disoit qu'elles seroient Religieuses, l'aînée que M. Marion aimoit beaucoup, répondit : *mon grand Papa, puisque vous voulez que je sois Religieuse, je le veux bien; mais à condition que je serai Abbessè.* La petite Jeanne, sa sœur, au contraire vouloit bien être Religieuse, mais elle ne vouloit pas être Abbessè. Un jour elle s'en alla fort sérieusement trouver M. Marion dans son cabinet, qui lui aiant demandé ce qu'elle vouloit : *mon grand Papa, lui dit-elle, je viens vous dire que je ne veux pas être Abbessè, car j'ai oui dire que les Abbesses rendront compte à Dieu des ames des Religieuses, & j'ai assez de la mienne.* Sa sœur Jacqueline qui la suivoit aiant entendu cela, prit la parole, & dit brusquement : *Je la veux être, moi, mon grand Papa, & je leur ferai bien faire leur devoir.* En effet Dieu, qui avoit des desseins de misericorde sur ces deux jeunes Filles, les a rendues de parfaites Religieuses & d'ex-

VI.
Trait de leur
enfance.Premiere
Relation,
Part. 1. pa-
ge 8.

la leur faire baiser, en que. *Paulin; vie de S.*
leur disant qu'il seroit Evê- *Ambroise.*

1599.

cellentes Abbeſſes, qui ont rempli leurs obligations, & les ont fait remplir à celles qui étoient ſous leur conduite, d'une manière qui ne permet pas de douter qu'elles n'aient reçu au jugement de Dieu la récompense promise au Serviteur fidele, & qu'elles n'aient entendu, de la bouche du ſouverain Juge, ces paroles conſolantes :

Matth. 25.
v. 21.

*O bonnes & fidelles Servantes, parce-
quevous avez été fidelles en peu dechoſes,
je vous établirai ſur beaucoup plus :
entrez dans la gloire du Seigneur.*

VII.

Leur entrée
en Religion.

M. Marion, Avocat général, aiant obtenu l'an 1599 du Roi Henri IV, par un abus qui n'étoit que trop commun alors, les Abbaïes de P. R. & de Saint Cyr, pour Jacqueline & Jeanne, ſes petites-filles, l'aînée fut faite Coadjutrice de P. R, avec l'agrément de Madame de Boulehart qui avoit refusé la Coadjutorerie à deux de ſes Nieces, & qui ne fit aucune difficulté d'agrèer la petite Jacqueline Arnauld qui n'avoit que huit ans. Elle n'eut pas plutôt donné ſon conſentement que, comme par un eſprit de prophétie, elle dit à ſes Religieuſes, *qu'elles ne ſavoient pas la bonne affaire qu'elle venoit de conclure pour elles.* Jeanne-Catherine ſa ſœur n'aiant pas encore

fix ans lorsqu'elle fut nommée à l'Abbaïe de Saint Cyr, fut mise entre les mains de Madame des Portes, qui pendant le bas âge de la jeune Abbesse, fut chargée d'en faire les fonctions. Jacqueline fut mise, vers le même tems, dans l'Abbaïe de Saint Antoine, Fauxbourg de Paris, où elle prit l'Habit le 2 Septembre de cette année 1599, des mains de M. de la Croix, Abbé de Citeaux. Elle n'y demeura que six semaines; & pendant ce petit séjour, elle gagna tous les cœurs. Elle en sortit le 22 Octobre pour aller à Saint Cyr où elle demeura jusqu'au mois de Juin avec sa sœur, qui prit l'Habit le jour de Saint Jean de l'année 1600. Les deux petites Novices avoient quelquefois de plaisantes querelles entr'elles, & lorsque la Mere Angelique avoit fâché sa sœur Agnès, celle-ci lui disoit qu'elle n'avoit que faire qu'elle fût dans sa Maison, & qu'elle l'en chasseroit bien quand elle voudroit. On a vu depuis cette sainte Religieuse regretter ces petites vivacités, avec autant de sentiment de douleur, que Saint Augustin en témoigne dans ses Confessions, des pechés de son enfance.

Dès le lendemain de la prise d'Hab-

1600.

VIII.

Profession
de la Mere
Angelique.

bit de la jeune Jeanne Arnauld, on retira sa sœur Jacqueline, de Saint Cyr, pour la conduire à Maubuisson. Elle fut confirmée le 29 Septembre suivant, & changea son nom de Jacqueline en celui d'Angelique, afin de redemander sous un autre nom des Bulles qu'on lui avoit refusées, parcequ'elle n'étoit que Novice. Le 29 Octobre, un mois après avoir reçu la Confirmation, elle fit Profession, n'ayant encore que neuf ans.

La Mere Angelique a raconté depuis qu'elle trouva fort mauvais alors ce que des personnes, qui étoient présentes à la cérémonie, s'entredisoient comme par pitié : *La pauvre Enfant ne sait ce qu'elle fait, & qu'en elle-même elle disoit : Suis-je donc folle, qu'on croit que je ne sais ce que je fais ? je le sais pourtant très bien.* En effet, elle a été si persuadée depuis, qu'elle savoit ce qu'elle faisoit, tout enfant qu'elle fût alors, que lorsqu'elle fut parvenue à un âge auquel elle étoit en état de discerner que sa Profession ne l'engageoit pas devant les hommes, & qu'elle pouvoit encore, selon les règles même de l'Eglise, retourner dans le siècle, elle se regarda toujours néanmoins comme engagée devant Dieu par les

promesses qu'elle lui avoit faites. Cette vue lui causa d'étranges peines avant que Dieu l'eût touchée. D'un côté elle se voioit engagée sans aucune vocation, & sans aucune inclination pour la vie religieuse; de l'autre, elle se voioit en état de protester contre des engagements que son extrême jeunesse rendoit nuls. Elle auroit bien voulu prendre ce parti; mais elle ne pouvoit s'y résoudre, par la crainte de déplaire à des parens qu'elle aimoit tendrement.

1602.

La jeune Coadjutrice demeura à Maubuisson jusqu'à la mort de Madame de Boulehart, Abbessse de P. R, qui arriva le 4 Juillet de l'an 1602. Elle partit dès le lendemain pour son Abbaïe. Les Religieuses la reçurent avec beaucoup de joie, dans l'esperance qu'on leur avoit donnée, qu'elles en seroient contentes. Elle fut bénie le jour de Saint Michel suivant, 29 Septembre, par M. de la Croix, Abbé de Citeaux; & le même jour elle fit sa premiere Communion. Telle fut l'entrée de la Mere Angelique dans l'Abbaïe de P. R. Les premieres années de son gouvernement y répondirent d'abord. La jeune Abbessse menoit une vie douce, ne pensant qu'à jouer, qu'à se promener & à se divertir, comme

I X.

Elle est bénie Abbessse, & prend possession de son Abbaïe. Sa vie pendant les premieres années de son gouvernement.

1602.

un enfant de son âge. Elle faisoit souvent venir de Saint Cyr, sa Sœur Jeanne (la Mere Agnès) qui jouoit aussi de fort bon cœur ; mais qui néanmoins étoit très exacte à réciter l'Office. Quoique plus jeune, elle montreroit plus de piété & se portoit avec tant d'affection aux exercices de religion, qu'à l'âge de neuf ans elle savoit le Pseautier par cœur, le chant, & les cérémonies qu'elle observoit avec une ponctualité admirable. Quoique, suivant l'inclination des enfans de son âge, elle aimât fort le jeu, elle interrompoit cependant ses divertissemens pour réciter l'Office, & se retiroit à l'écart pour vaquer avec plus de recueillement à ce saint exercice. Elle n'étoit encore alors que novice, mais elle ne se laissoit pas néanmoins entraîner au mauvais exemple que lui donnoit sa sœur, qui, quoique Professe, ne se gênoit pas beaucoup pour réciter l'office ; souvent même elle ne le récitoit point du tout.

La Mere Catherine Dupont, Prieure de P. R, gouvernoit alors la Communauté qui cherissoit fort la jeune Abbessé, tant à cause de ses bonnes manieres, que pour les services que lui rendoit sa famille. Il regnoit une

si grande paix dans la maison, & tant d'ordre pour l'office & les autres observances, que M. Boucherat, Abbé de Citeaux, en faisant sa visite, l'an 1605, déclara qu'il avoit trouvé l'Abbaïe de P. R, fort réguliere, & il ne fit d'autre ordonnance, sinon qu'on augmenteroit le nombre des Religieuses jusqu'à seize. Cependant toute la régularité se réduisoit à s'acquitter assez bien de l'office, aux heures marquées, excepté Matines qu'on disoit à quatre heures du soir, & à vivre dans une paix & une union toute humaine. Du reste, le jeu, & la promenade qui étoit même ordonnée par l'Acte de visite, faisoient toute l'occupation de la Communauté.

La jeune Abbessse néanmoins ne prenoit pas tant de goût au jeu & à la promenade, qu'elle ne tombât de tems en tems dans une grande mélancolie, en se voïant si engagée dans un état qu'elle n'avoit point choisi, & pour lequel elle n'avoit nulle inclination. A l'éloignement qu'elle avoit par elle-même de la vie religieuse, se joignirent encore les sollicitations de Mesdames ses Tantes, qui faisant profession de la Religion prétendue Réformée, auroient cru avoir remporté

1606.

une grande victoire, si elles avoient pu engager la jeune Abbessé à quitter le Voile : mais quelque dégoût qu'elle eût intérieurement de son état, quelque aversion qu'elle eût pour la vie religieuse, dont tout lui déplaisoit jusqu'à l'habit, elle n'en témoignoit rien néanmoins. Elle ne faisoit paroître aucune mauvaise humeur ; & l'élevation naturelle de son esprit l'éloignoit des bassesses de tant de Religieuses mécontentes, qui tâchent d'adoucir la privation de la vanité qu'elles aiment, par mille recherches d'ajustemens ridicules jusques sur leurs habits de Religion.

Le tems se passa ainsi depuis 1602 jusqu'en 1607. La Mere Angelique commençoit alors à connoître davantage les obligations de l'état religieux. Elle avoit conçu une grande horreur de toute attache aux biens de ce monde, & sentoit le danger auquel on s'expose de se perdre éternellement pour des choses si méprisables & si indignes d'une ame qui n'est faite que pour Dieu. Elle en gémissoit dans son cœur, & elle désiroit que Dieu la délivrât de ces dangers. Mais ces pensées salutaires ne produisoient dans son esprit que beaucoup d'inquiétudes

& de peines, parcequ'alors elle ne goûtoit pas encore le bonheur de son état. Elle étoit pourtant persuadée qu'elle ne pouvoit le quitter sans se perdre ; qu'il n'y avoit point de loi qui la dispensât d'être à Dieu ; qu'il lui avoit fait trop d'honneur de la prendre pour son Epouse, & qu'elle ne pouvoit abandonner son état sans une insigne ingratitude. » Je ne fais, dit-elle » elle-même, d'où me pouvoient venir ces pensées sur la sainteté de ma » profession, vu que j'y menois une vie » toute païenne & profane. Il est vrai » que je distinguois bien ce que je » devois faire de ce que je faisois, & » que me venant assez souvent de » grandes appréhensions des jugemens » de Dieu, je me propoisois que, quand » je serois vieille, je ferois pénitence.

En attendant, la jeune Abbessé continuoit de passer le tems au jeu, à la promenade, à des visites. Madame sa mere l'ayant appris, vint lui faire une leçon digne d'une mere chrétienne. Elle le fit avec tant de larmes, que sa fille en fut touchée, & qu'elle lui promit de vivre avec toute la sagesse & la retenue qu'elle désiroit. Cette réprimande & cette pro-

1607.

messe furent suivies d'une grande mélancolie qu'elle chercha en vain à dissiper par la lecture des vies de Plutarque & d'autres livres profanes. La tristesse persevera & se termina enfin à une grande maladie qui commença le 25 Juillet par une fièvre violente. Monsieur & Madame Arnauld, remplis de tendresse pour leur fille, la firent transporter dans leur maison à Paris, pour en avoir soin. Elle y reçut, pendant trois mois, tant de marques d'amitié de leur part, que pour y répondre, elle prit la résolution de perseverer dans l'état où elle étoit, & de vivre dans la modestie convenable à une Religieuse.

Ses vues ne se portoient pas plus loin alors, & elle ne faisoit aucune attention à ses devoirs envers Dieu. Mais fidelle à sa résolution, elle retourna de bonne grace à son Abbaïe le 8 Décembre, & elle y fut reçue avec des témoignages d'amitié plus grands que jamais. Elle amena avec elle sa jeune Sœur Marie Arnauld qui n'avoit que huit ans, pour l'élever en qualité de Pensionnaire; & vers le même tems, elle attira encore auprès d'elle la Mere Agnès, qui demanda & obtint la permission de quitter Saint

Cyr pour demeurer avec sa sœur à P. R. C'est ainsi que depuis plusieurs années la Mere Angelique vivoit dans des peines & des inquiétudes à-peu-près semblables à celles qu'éprouva Saint Augustin avant sa conversion, & dans des combats intérieurs qui la déchiroient, sentant d'un côté une partie de ses obligations, & de l'autre n'ayant que du dégoût & de l'aversion pour son état.



LIVRE SECOND.

1608.

I.
La Mere
Angelique est
touchée de
Dieu.

NOUS touchons enfin au moment heureux auquel celui qui a pitié de qui il veut, va signaler sa grande miséricorde sur l'Abbesse & l'Abbaïe de P. R., & faire éclater sa puissance par l'instrument dont il se servira pour l'exécution de ses desseins de grace & de salut. Ce moment heureux, marqué par la Providence, arriva dans le Carême de l'année 1608, vers la Fête de l'Annonciation. Le Pere Basile, Capucin, fut celui dont Dieu se servit pour faire éclater la souveraine puissance qu'il exerce sur les cœurs. Ce Religieux, étant arrivé à P. R. un soir qu'il étoit presque nuit, demanda à prêcher, & on le lui accorda. Ecoutons la Mere Angelique raconter elle-même l'effet que la grace produisit dans son cœur à l'occasion de ce sermon. » Nous allons donc au sermon, qu'il étoit tout nuit : pendant ce sermon Dieu me toucha tellement, que dès ce moment je me trouvai plus heureuse d'être Religieuse que je ne m'étois trouvée malheureuse de l'être, & je

M. Partie,
pag 271.

» je ne fais ce que je n'aurois pas
 » voulu faire pour Dieu, s'il m'eût
 » continué le mouvement de grace
 » qu'il me donna.

1608.

Dieu fit encore une autre grace à la Mere Angelique, comme elle le reconnoît. Ce fut de ne point parler en particulier à ce Capucin, ainsi qu'elle en avoit eu la pensée, pour lui communiquer ses bons desirs & se mettre sous sa conduite. Ce fut en effet un grand trait de la misericorde de Dieu sur elle; car ce Religieux étoit un homme livré au désordre. Il avoit déjà fait de grands écarts dans plusieurs monasteres, & enfin quelques années après, il abandonna la profession religieuse & la foi catholique (1).

Depuis cet heureux changement que la grace opéra dans la Mere Angelique, elle eut toujours un grand desir de servir Dieu; mais elle avoit très peu de lumieres sur ce qu'elle devoit faire. Dès lors toutes ses peines d'esprit, dont son aversion pour la vie religieuse étoit la source, se dissipèrent. Elle commença à aimer son état en aimant Dieu; mais elle entra dans de nou-

(1) Dieu eut cependant pitié de lui dans la fuite, & il lui fit la grace de rentrer dans le sein de l'Eglise.

1608.

velles inquiétudes sur ce qu'elle n'étoit pas dans le genre de vie le plus austère. Pour y suppléer en quelque sorte, elle commença à pratiquer certaines austérités, en secret. Elle se levoit toutes les nuits pour aller prier dans un grenier, de peur d'être aperçue dans sa chambre. Ce qui lui caufoit le plus d'inquiétude, c'étoit sa charge d'Abbesse. On a appris d'elle-même dans une occasion, que dès le moment que Dieu la toucha, il lui donna une si grande aversion pour toute dignité, que ce fut pour elle une chose insupportable d'en être revêtue :

Relation,
Tome I. pa-
ge 27.

» J'avois tellement en horreur, dit-
» elle, cet engagement, où je me
» trouvois d'avoir charge & autorité,
» que je n'avois d'autre pensée dans
» l'esprit que de chercher les moïens
» d'en sortir, & d'aller en tel lieu
» qu'il plairoit à Dieu : car il m'étoit
» fort indifférent où ce pût être ; &
» il me sembloit que je serois trop
» heureuse par-tout, quand je serois
» délivrée de ce fardeau, qui m'é-
» toit insupportable.

Ce fut dans cette vue qu'elle forma le dessein d'être Capucine, Feuillantine, ou de quelqu'autre Ordre, afin de se déliyrer de sa dignité d'Abbesse,

& de vivre dans la dépendance. » J'ai
 » souhaité plusieurs fois, dit-elle, de
 » m'en aller à cent lieues, & de ne
 » voir jamais ni pere, ni mere, ni
 » parens, quoique je les aimasse ex-
 » trêmement; d'être là toute seule
 » avec Dieu, en sorte qu'ame du mon-
 » de ne me connût, & de pouvoir
 » vivre aussi humble & cachée, sans
 » avoir d'autre témoin que Dieu,
 » & d'autre soin que de lui plaire.
 » Certainement, je ne pensois pas
 » qu'il pût y avoir dans le monde
 » une condition plus heureuse, ni
 » une félicité plus grande. En un mot,
 » je me souciois si peu où j'allasse, pour-
 » vu que je ne fusse plus Abbessé, que
 » j'eusse cru qu'il y eût eu pour moi
 » moins de danger & de péril d'en-
 » trer dans une maison qui n'au-
 » roit pas été réformée, pour y être
 » Sœur Converse, car c'étoit toute ma
 » dévotion, (quelque part que j'eusse
 » été) que de demeurer en charge
 » dans ma maison, avec toute la
 » réforme & tout le bon ordre que
 » j'eusse pu y mettre. En effet, j'avois
 » raison. Car enfin, disois-je, j'en
 » fais assez, & pour être dans une
 » maison où l'on ne vit pas comme
 » l'on doit, cela ne m'empêchera

1608.

» pas de faire moi-même ce que je
 » dois , & je ne laisserai pas d'y être,
 » si je veux, pauvre , humble , obéif-
 » sante & patiente , & encore avec
 » plus de mérite , parceque ce sera
 » avec plus de contradiction & moins
 » d'exemples.

II.
 La Mere An-
 gelique pense
 à réformer
 son Abbaïe.

Telles étoient les dispositions de la Mere Angelique , lorsque Dieu l'eut touchée , sur quoi elle admiroit la Providence de Dieu sur elle , en ce que , sans être instruite de l'obligation de quitter les charges où l'on est entré sans aucune vocation de Dieu , & contre les regles , Dieu lui avoit inspiré le desir de satisfaire à ce devoir qu'elle ne connoissoit pas. Ses premieres pensées furent donc de quitter son Abbaïe , & d'aller se rendre simple Religieuse aux Feuillantines de Toulouse , qui pour lors étoient inconnues & fort austeres. Mais le P. Bernard , Capucin , la détourna de cette résolution. C'étoit un vieillard vénérable , & d'un extérieur grave & sévere. Etant venu à P. R. , à la fête de la Pentecôte , la Mere Angelique ne l'eut pas plutôt vu , qu'elle crut que c'étoit ce qui lui convenoit , & ne manqua pas de lui faire part du dessein qu'elle avoit de réformer son

Abbaïe. Ce bon Pere la confirma dans cette résolution, & prêcha en conséquence sur cette matiere. Il le fit avec tant de force, & d'une maniere si sévere, qu'il choqua quelques-unes des Sœurs, & sur-tout la Prieure. Celle-ci, qui avoit toujours rempli fort exactement les devoirs de la Regle telle qu'elle s'observoit alors, ne croïoit pas avoir besoin d'une Réforme. Elle dit même dans les premiers mouvemens de la mauvaise humeur que le Sermon lui avoit causée, que ce Religieux inspiroit à l'Abbesse le dessein d'une grande Réforme, dont elle se laisseroit bientôt, & que tout cela n'aboutiroit qu'à causer du trouble & du désordre.

La jeune Abbesse, informée de ce discours, ne le désapprouva pas, & en conclut qu'elle feroit beaucoup mieux d'aller se rendre simple Religieuse dans quelque Maison bien réglée, que d'entreprendre la Réforme de son Abbaïe. Un autre Capucin nommé le Pere Pacifique, étant venu peu de jours après à P. R, fut d'un autre sentiment que le Pere Bernard, & entra entierement dans les vues de la Mere Angelique. Elle se flattoit déjà d'être bientôt hors de tout embarras, lorsque

1608.

le P. Bernard survint, qui aiant appris de son confrere la dernière résolution de la Mere Angelique, se mit en colere, & la menaça d'aller trouver M. Arnauld son pere, qui l'empêcheroit bien de sortir. La jeune Abbessse effrayée de cette menace, ne pensa qu'à appaiser le P. Bernard en lui promettant de ne faire que ce qu'il voudroit.

III.
Oppositions
que la Mere
Angelique éprouve dans
le dessein de
la réforme.

Le P. Bernard continua de venir à P. R, depuis la Pentecôte jusqu'au mois de Septembre; & dans les fréquens entretiens qu'il eut avec les Religieuses, il en engagea cinq à embrasser la réforme. Jusques-là la jeune Abbessse n'avoit trouvé aucune de ses Religieuses qui entrât dans ses vues, excepté la Sœur la Grange, qui en comprit tous les avantages, dès que la Mere Angelique lui en eut fait part. Quelques semaines après, elle avoit eu la consolation de voir entrer dans ses vues, la Sœur Catherine de Saint-Paul Goulas. C'étoit sa première Novice, & elle l'avoit reçue à profession avant même que d'être benie. Cependant celles qui étoient opposées à la réforme ne firent aucun bruit, & elles ne s'écarterent jamais du respect qu'elles devoient à leur Abbessse. Celle-ci

de son côté les traitoit avec beaucoup de douceur, & leur témoignoit même beaucoup plus d'amitié qu'aux autres. A cette occasion, la Mere Angelique remarque elle-même, que celles qui s'opposoient à la réforme avoient toujours été les plus régulières & les plus modestes dans leurs habits; ce qui faisoit dire à la Prieure, *que celles qui avoient eu des vanités faisoient bien de les réformer; mais que pour celles qui n'en avoient point eues, elles n'avoient rien à changer.*

La Mere Angelique, voiant cette opposition de la part du plus grand nombre de ses Religieuses, crut ne devoir presser personne, & se contenta de donner l'exemple. Elle parloit peu, & prioit beaucoup. Elle pensoit avec raison qu'il falloit supporter avec patience les opposantes, & attendre que Dieu leur donnât la même volonté qu'il lui avoit inspirée à elle-même, & à quelques autres. Ce parti étoit bien le plus sage; mais le Pere Bernard, animé d'un zele indiscret, pensa tout gâter. Il voulut faire des reglemens. Ils étoient bons en eux-mêmes; mais ils ne convenoient pas dans les circonstances présentes, & n'étoient point proportionnés aux dispositions

1608.

des Religieuses. Il voulut contre l'avis de l'Abbesse, porter de sa part ces reglemens à M. l'Abbé de Morimond, grand Vicaire du Général de Citeaux. La jeune Abbesse avoit prévu le mauvais succès de cette démarche précipitée. En effet, M. l'Abbé de Morimond alla trouver M. Arnauld, lui fit part du dessein de sa fille, & des reglemens que le P. Bernard lui avoit remis de sa part entre les mains, & l'assura qu'il ne feroit dans cette affaire que ce qu'il jugeroit à propos.

M. Arnauld, qui n'agréoit pas ce dessein de réforme, persuada sans peine à l'Abbé de Morimond tout ce qu'il voulut. La Mere Angelique éprouva bientôt les effets du mécontentement de M. son pere. Etant allée à Andilly pour l'engager à demander de nouvelles Bulles & l'absolution du faux exposé qu'on avoit fait à Rome, en disant qu'elle avoit dix-sept ans, quoiqu'elle n'en eût que neuf, M. Arnauld lui parla sur ce qu'il avoit appris de M. l'Abbé de Morimond, & il le fit avec tant de force & de vivacité, qu'il en tomba malade; & il ajouta que s'il mouroit de cette maladie, elle seroit cause de sa mort. Ces paroles, prononcées par un pere

tendrement aimé, touchèrent si fort la jeune Abbessé, qu'elle lui promit de ne jamais voir le P. Bernard. Elle conçut elle-même tant de chagrin de voir les suites de l'imprudence de ce bon Pere, qu'elle fut attaquée de la fièvre quarte (2).

Cette indisposition ne l'empêcha pas de retourner le 28 Octobre (3) à son Abbaïe, fort triste de rencontrer tant d'obstacles à ses pieux desseins, & bien résolue de faire tout ce qu'elle pourroit pour bien servir Dieu, mais sans rien faire qui pût chagriner M. son pere.

L'impossibilité que la Mere Angélique voïoit pour lors de réussir dans son pieux dessein, la fit résoudre à en suspendre l'exécution, & à n'en plus parler, que Dieu ne lui donnât d'autres ouvertures. Elle a dit, depuis, que voïant tant d'oppositions à la réforme, » elle disoit en elle-même » qu'elle étoit bien malheureuse, & » que les gens du monde étoient bien » injustes, puisqu'elle étoit

(2) Dans la premiere Relation, page 32, il est dit que la fièvre-quarte fut une occasion à M. Arnauld, d'emmener la Mere

Angélique à Andilly.

(3) Ce fut le 21 ou 22 Octobre, selon la premiere Relation.

1608.

» incapable de faire un choix, ils
 » l'avoient engagée & laissée depuis
 » dans un état pour lequel elle n'a-
 » voit ni vocation ni goût; & qu'au
 » moment que Dieu par sa miséri-
 » corde avoit réparé leur faute, en
 » lui donnant l'amour de son état, ils
 » vouloient s'opposer à son bonheur,
 » en l'empêchant de se sauver par
 » une vie conforme aux devoirs de sa
 » Profession.

En conséquence des arrangemens faits par M. l'Abbé de Morimond, de concert avec M. Arnauld, les Capucins ne prêcherent plus à P. R., & la Mere Angelique ne vit plus le P. Bernard. Mais par un effet particulier de la Providence, un Bernardin envoyé par l'Abbé de Morimond pour prêcher la fête de la Toussaint, se trouva contre l'intention de celui qui l'envoioit, très favorable à la réforme, & confirma la jeune Abbessé dans son pieux dessein. La Mere Angelique le demanda pour Confesseur, l'Avent suivant, à l'occasion d'un Jubilé pendant lequel elle voulut faire une confession générale, cequ'elle n'avoit pas fait jusqu'alors. Le Confesseur fortifia dans leur bonne volonté l'Abbessé, &

celles de ses Religieuses qui vouloient bien embrasser la réforme (4).

Les oppositions que la Mere Angelique éprouvoit dans ses desseins, tant de la part de M. son pere, que de celle de la Prieure & de quelques anciennes, la jettoient dans un abîme de chagrin & de tristesse, qui faisoit craindre pour sa vie. Elle ne voioit aucune ouverture pour venir à bout d'une réforme qu'elle desiroit avec ardeur. Le souverain Maître des cœurs se servit enfin, au moment marqué par sa sagesse, de l'accablement & de la tristesse de la Mere Angelique, pour toucher le cœur des Religieuses opposantes. La Prieure qui aimoit beaucoup son Abbessé, la voiant toujours mélancolique & dans la tristesse lui demanda, un jour de Carême de l'an 1609, quel pouvoit être le sujet de son chagrin, ajoutant que c'étoit assurément cette mélancolie qui étoit cause de sa maladie, dont elles étoient toutes très affligées. La Mere Angelique lui répondit que son chagrin venoit de ce qu'elle ne pouvoit satisfaire le desir

1609.

IV.
Commence-
ment de la
Réforme de
P. R.

Premiere
Relation, I.
Part. pag. 36.

(4) Dans la premiere Relation, page 36, il est dit que jusqu'ici il ne paroissoit pas encore dans les Religieuses aucune dispo-

sition à embrasser la Réforme. Cependant le Pere Bernard en avoit gagné cinq.

1609.

qu'elle avoit de réformer son Abbaïe; qu'il ne tenoit qu'à elle, & à ses adhérentes de le faire cesser. *Madame*, lui répliqua cette bonne Prieure, *dites-nous ce que vous voulez que nous faisons, & pourvu que vous soïez contente, je vous promets que nous ferons toutes choses.*

V.
La Mere
Angelique é-
tablit la com-
munauté des
biens.

La jeune Abbessè profitant de ce premier mouvement de bonne volonté, lui dit qu'elle souhaitoit que tout fût mis en commun. La Prieure l'assura qu'elles le feroient; mais en même-tems elle lui représenta que cela occasionneroit une augmentation de dépense, parceque chacune aiant ses hardes à part, elle en prenoit plus de soin, ce qui ne seroit plus, lorsque tout seroit en commun. La Mere Angelique qui l'avoit écoutée avec beaucoup d'attention, lui répondit qu'elle croïoit ne devoir pas s'arrêter à cet inconvenient, qu'il importoit peu que la dépense fût plus considérable, pourvu que les Religieuses fissent leur salut, en observant le vœu de pauvreté qu'elles avoient fait. La Prieure ainsi gagnée entraîna avec elle toutes les autres, tant par son exemple que par ses sollicitations. Dès le lendemain, toutes vinrent apporter leurs cassettes

& leurs hardes à Madame l'Abbesse. Une bonne Religieuse sourde & muette (5), à qui on n'avoit point fait entendre cet ordre, parcequ'on jugeoit que son infirmité pouvoit l'en dispenser, voiant toutes les autres apporter leurs paquets apporta aussi le sien, lorsqu'on lui eut fait entendre de quoi il s'agissoit. Depuis ce jour, qui selon la premiere Relation étoit le jour de Saint Joseph, ou le jour de Saint Benoît, selon la Relation de la Mere Angelique, la communauté de biens fut toujours très bien établie; & la Mere Angelique fut entierement délivrée de la fièvre quarte.

Cette réforme entreprise, par une jeune Abbesse de dix-sept ans, ne manqua pas de faire du bruit dans le monde. Deux Religieuses de l'Abbaie de S. Antoine au Fauxbourg de Paris, en aiant entendu parler, prièrent le

1609.

V I.
Le bruit de
cette Réfor-
me attire plu-
sieurs Reli-
gieuses étran-
geres à P. R.

(5) Cette Religieuse s'appelloit Anne-Marie Johannet. A cause de son infirmité, elle étoit parvenue jusqu'à l'âge de 28 ans sans avoir communiqué; mais sur la décision des Docteurs, voiant qu'elle étoit suffisamment instruite, on la fit communier. Dès lors elle fit de grands progrès dans la vertu. Elle se confessoit avec de

grands sentimens de pénitence, moïennant un Truchement qui entendoit ses signes & son begaiement (car elle n'étoit pas entierement muette). Attentive à se corriger de ses fautes, elle faisoit entendre qu'elle s'abstenoit de ce qu'elle favoit déplaire à Dieu. Elle mourut le Vendredi saint 14 Avril 1634.

1609.

Bernardin qui leur avoit fait un récit fort avantageux de la vertu de cette Abbessé, de demander pour elles une place dans P. R. Il ne fut pas difficile de l'obtenir de la Mere Angelique, qui remplie de zele pour le salut du prochain, leur accorda de bon cœur ce qu'elles desiroient. Les deux Religieuses, les Meres de Nouveau & de Louvieres aiant obtenu leur obédience de M. de Citeaux, se rendirent à P. R. vers la fête du S. Sacrement. Elles furent les premieres des Religieuses étrangères que la Mere Angelique reçut dans son Abbaïe. Elles y attirerent dans la suite une de leurs amies, nommée la Mere Passart (6) qui étoit, comme elles, Religieuse de l'Abbaïe de Saint Antoine.

Morte le
22 Mars 1627.
Morte le
22 Août 1623.

V II.

La Mere Angelique établit la clôture dans son Abbaïe.

La jeune Abbessé de P. R. poursuivant ce qu'elle avoit si heureusement commencé, voulut établir une exacte clôture. La plus grande difficulté qu'elle rencontroit, étoit de faire subir cette loi à M. Arnauld son pere. Nous allons voir les efforts que l'amour de l'ordre fit faire dans cette occasion à la Mere Angelique, contre l'amour le plus fort & le plus tendre qui soit dans la na-

(6) Elle alla à P. R. l'an 1616, & y mourut le 7 Novembre 1630.

ture. Elle déclara donc à la communauté, que les Religieuses ne veroient plus à l'avenir leurs parens qu'au parloir, qu'il n'y auroit aucune exception à cette regle, & qu'afin que personne n'eût à se plaindre de ce nouveau reglement, Monsieur & Madame Arnauld y feroient compris comme les autres. Il se présenta bientôt une occasion de mettre en pratique une regle si sage : car peu-après la fête de Pâque, une prise d'Habit aiant attiré à P. R. une compagnie fort nombreuse, on ne laissa entrer personne dans l'interieur de la maison. Cette regle parut à plusieurs une nouveauté ; ils murmurèrent, & les Religieuses eurent soin de les appaiser, en leur déclarant qu'on en agiroit de même à l'égard des parens de Madame l'Abbesse.

M. Arnauld ne pouvant venir que rarement à P. R, à cause de ses affaires, la Mere Angelique fut tranquille jusqu'aux vacations du Palais ; c'étoit le tems que son pere prenoit pour la venir voir. Quand elle vit le tems s'approcher, elle consulta sur ce qu'elle avoit à faire, le Religieux (7)

(7) Nommé de Querfaillon ou Begat, depuis Abbé de Vaucour.

1609.

qu'elle avoit fait venir l'Avent précédent pour confesser. Ce Religieux fut d'avis qu'elle fit savoir à M. son pere, qu'elle ne pouvoit plus en conscience lui permettre l'entrée dans sa maison; qu'elle le priât de ne pas le trouver mauvais, & que si nonobstant cette priere, il ne laissoit pas de se présenter, elle lui refusât absolument toute entrée. Pour suivre ce conseil, la Mere Angelique écrivit à Madame sa mere (8), que Dieu lui aiant fait la grace d'établir la réforme & la clôture dans son Monastere, elle la supplioit ainsi que Monsieur son pere, de n'y point mettre d'obstacle; & de trouver bon qu'elle leur demandât une grace, savoir, qu'au cas qu'ils eussent dessein de lui faire l'honneur de la venir voir aux vacations prochaines, ils ne trouvaissent pas mauvais qu'elle les reçût au parloir, & que s'ils ne vouloient point

(8) La premiere Relation page 42, Tome I, dit que la Mere Angelique n'osa écrire ni à M. son pere, ni à Madame sa mere, qu'elle s'adressa à Madame le Maître sa sœur, qui étoit auprès d'eux, afin de ménager l'occasion de leur dire à propos ses intentions; que Madame le Maître n'ayant

pas osé en parler à M. son pere, se contenta de le dire à Madame sa mere, qui répondit qu'elle connoissoit bien sa fille, & qu'elle ne craignoit pas qu'elle jouât ce tour à son pere, qu'il étoit inutile de lui en parler, & de le fâcher pour une chose qui ne seroit pas.

agr er cette condition , elle les prioit de la priver plut t de l'honneur de leur visite , parcequ'elle  toit oblig e de les avertir qu'elle seroit dans la n cessit  de leur refuser l'entr e (9).

Madame Arnauld fit part   M. son mari de la r solution de la Mere Angelique ; mais jamais il ne put penser que sa fille e t assez de hardiess  pour mettre ce dessein   ex cution. Il prit jour pour aller   P. R. avec sa famille ; savoir , Madame son  pouse , M. d'Andilly , Madame le Ma tre , & Mademoiselle Anne Arnauld. La Mere Angelique qui en fut avertie , se pr para   ce jour de combat par des prieres & par le sacrifice des sentimens les plus tendres , mais qui ne furent pas capables d' branler sa fidelit  envers Dieu.

Le jour venu , qui  toit le vendredi avant la S. Michel , la Mere Angelique eut soin de retirer d s le matin les cl s de cl ture des mains des Religieuses qui en  toient charg es , dans la crainte de surprise. Elle  toit   l'Eglise pour se pr parer devant Dieu   soutenir l'assaut , lorsque vers l'heure du d ner , le bruit du carosse lui annon a l'arriv e de la compagnie.

(9) Tome I. seconde Relation , page 279.

1609.

Elle sort alors de l'Eglise, & se rend à la porte. La compagnie s'y présente, & frappe. La Mere Angelique s'avance & ouvre le guichet. M. Arnauld lui commande d'ouvrir. Elle le supplie de vouloir entrer dans un petit parloir à côté de la porte où elle pourra lui parler. M. Arnauld surpris, insiste, presse, frappe de plus en plus, enfin il se fâche; la Mere Angelique répond à tout cela par les mêmes supplications. Alors M. Arnauld entre en colere, parle durement à sa fille & la traite d'ingrate. M. d'Andilly, jeune homme tout de feu, prend le ton encore plus haut, & croïant venger une prétendue injustice faite à M. son pere & à Madame sa mere, l'accable d'outrages, jusqu'à la traiter de *Monstre d'ingratitude*, de *Parricide* &c. L'allarme se met alors au-dedans & au-dehors, mais la constance de l'Abbesse n'en est pas ébranlée. M. Arnauld voiant qu'il n'avançoit rien, demande qu'on lui rende à l'heure même ses deux filles, la Mere Agnès & la petite Marie-Claire qui n'avoit alors que neuf ans. La Mere Angelique, aussi tranquille au milieu de tout ce bruit, que si cela ne l'eût point regardée, donne secretement à une Religieuse de con-

fiance la clé de la petite porte qui donnoit dans l'Eglise, & la charge de faire sortir par-là ses deux sœurs. M. d'Andilly les voïant venir, va au-devant d'elles dans la cour, s'adresse à la Mere Agnès, & commence à lui faire de grandes plaintes contre sa sœur l'Abbesse. La Mere Agnès avec son air grave lui répond que sa sœur n'a point tort, qu'elle ne faisoit que ce qu'elle étoit obligée de faire, & ce qui lui étoit ordonné par le Concile de Trente. *Oh! vraiment (s'écrie M. d'Andilly) nous en tenons, en voicẽ encore une qui se mêle de nous alleguer les Canons & les Conciles.*

Enfin, M. Arnauld prend le parti de s'en retourner, & fait remettre les chevaux au carosse. Il consent néanmoins d'entrer dans le parloir pour dire un mot à la Mere Angelique qui l'en supplioit humblement. L'Abbesse s'y rend de son côté, & à peine a-t'elle ouvert la grille, qu'elle apperçoit dans ce bon pere un saisissement de douleur peint sur son visage, qui en produisit en elle un autre qui ne peut s'exprimer. Il lui parle en peu de mots, lui rappelle toutes les bontés & la tendresse qu'il a toujours eues pour elle, lui déclare qu'elle ne le verra

1609.

plus, & finit en la priant de se conserver elle-même pour l'amour de lui, & de ne pas ruiner sa santé par des austérités indiscrettes.

Jusqu'ici le courage de la Mere Angelique ou plutôt la force de la grace que Dieu avoit répandue dans son cœur, l'avoit soutenue, & rendue comme insensible aux reproches, aux injures & aux outrages. Mais ce dernier coup, qui n'attaquoit plus la constance & la fermeté qu'elle avoit résolu de témoigner à Dieu dans cette occasion, mais qui la bleffoit dans l'affection la plus sensible & la plus tendre qu'elle avoit pour un si bon pere, ce dernier coup, dis-je, lui perça le cœur d'une douleur si vive, que le corps ne pouvant plus supporter l'horrible combat de son esprit, elle tomba par terre, évanouie & sans mouvement.

A l'instant tout change de face. M. Arnauld ne se souvient plus qu'il est offensé, mais qu'il est pere; & dans le doute si sa fille étoit encore en vie, il crie, il appelle au secours pour faire venir les Religieuses. Les Religieuses bien loin d'accourir où elles entendoient du bruit prenoient la fuite, & pas une n'osa venir aux cris de M.

Arnauld. On eut bien de la peine à la fin à leur faire entendre qu'il s'agissoit de secourir leur Abbessè. Aussi-tôt elles entrent toutes au parloir, & la trouvent par terre sans sentiment & sans connoissance. Etant revenue de sa foiblesse, & commençant à peine à ouvrir les yeux, elle vit M. son pere encore à la grille, & dans une grande inquiétude; alors rappelant tous ses esprits, elle fait effort pour lui dire ces paroles, *qu'elle ne lui demandoit autre chose sinon qu'il voulût bien ne pas s'en aller ce jour-là.*

Le passé étoit déjà oublié. M. Arnauld ne pensoit plus qu'à l'état où il voïoit sa fille, & il lui promit de faire tout ce qu'elle voudroit. On emporta l'Abbessè pour la mettre dans son lit; & M. Arnauld aiant séjourné à P. R. ce jour-là & le lendemain, la Mere Angelique lui fit entendre paisiblement ses raisons. Aussi-tôt que le calme fut rétabli, on fit rentrer la Mere Agnès & sa sœur, de sorte que les choses demeurerent dans l'état où elles étoient auparavant. C'est ainsi que se passa cette célèbre journée, qui depuis fut appelée *la Journée du Guichet.*

M. Arnauld aiant goûté les raisons

1609.

de sa fille , continua à la venir voir , & eut dans la suite la permission d'entrer dans la maison , pour donner ordre aux bâtimens & aux jardins , mais sans entrer dans les lieux réguliers. On obtint aussi des Superieurs , la permission de faire entrer Madame Arnauld & ses filles quand elles le souhaiteroient ; mais cette Dame n'en fit pas sitôt usage , parcequ'elle se croioit liée par le serment qu'elle avoit fait dans sa colere , de ne jamais retourner à P. R. Ce ne fut qu'un an après , qu'assitant le 4 d'août à un sermon chez les Jacobins , elle entendit un Prédicateur , qui parlant des sermens , enseigna que ceux qui font des sermens indiscrets , soit dans la colere , soit autrement , ne doivent pas les accomplir. Madame Arnauld charmée de se voir libre du sien , partit aussi-tôt après le dîner pour Port-roïal.

Depuis la mémorable journée du guichet , la Mere Angelique ne trouva plus d'opposition à sa réforme , peut-être même la fermeté qu'elle témoigna en cette occasion lui mérita-t'elle ce parfait dégagement de toute sorte d'attaches , qu'on a remarqué en elle dans la suite. Ce dégagement étoit si grand , que rien de ce qui regardoit ses parens

mêmes ne la touchoit qu'autant que cela regardoit leur salut. Elle suppor-
toit leur éloignement, & même la
perte de leurs personnes avec une si
grande foi, tant de fermeté, & une
si parfaite soumission à la volonté de
celui qui regle tous les événemens,
qu'on auroit été tenté de croire qu'elle
manquoit de naturel & d'affection.
Mais elle avoit donné des preuves du
contraire, & on ne pouvoit attribuer
ce changement qu'aux sentimens de
foi, qui étoient en elle bien superieurs
à ceux de la nature.

La clôture aiant été confirmée par
une action aussi généreuse que celle
que nous venons de voir, la Mere
Angelique travailla avec une nouvelle
ardeur à ce qui restoit à faire. Peu-à-
peu elle réformoit, & dans elle & dans
ses Religieuses, ce qui n'étoit pas con-
forme à la Regle. Pour servir d'exem-
ple à son troupeau, elle commença à
se rendre libre de tout intérêt, afin
de n'être obligée à aucune complai-
sance préjudiciable à ses intentions. En
conséquence, dès le commencement de
la réforme, elle prit le parti de ne
plus demander des secours d'argent à
M. son pere. Jusques-là ce tendre pere
l'avoit engagée à lui faire connoître

1609.

IX.
La Réforme
de P. R. se
perfectionne.

1609.

ses besoins, & aussi-tôt il les remplissoit, plus souvent même il les prévenoit. Elle souffrit beaucoup d'incommodités du parti qu'elle avoit pris; mais elle les souffroit avec joie, & sa grande maxime étoit que la *pauvreté ne méritoit pas ce nom, si elle ne donnoit aucune occasion de souffrir.* Quoique souvent dans la disette, on n'a jamais vu qu'elle ait été moins attentive à pourvoir aux véritables besoins de ses filles, & à contribuer à toutes les charités qui se présentoiént à faire. Nous ne parlerons pas ici de la peine inutile que prit M. Arnauld pour lui persuader de ne pas ôter l'usage du linge. Ce tendre pere croïant que sa fille ne portoit des chemises de serge que parcequ'elle n'avoit pas le moïen d'avoir de la toile, lui en envoïa: mais ni les remontrances de M. son pere, ni celles de la Prieure, qui étoit opposée à l'usage de la serge, ne purent rien gagner sur sa fermeté, & elle engagea même la Prieure & les autres Religieuses à se rendre à ce qu'elle souhaitoit.

X.
Premiers
Directeurs de
P. R.

La réforme se perfectionnoit ainsi de jour en jour, & il ne manquoit plus à la Mere Angelique & aux Religieuses que des guides éclairés. Quoique

1609.

que le Bernardin qu'elle avoit fait venir, fût un Religieux craignant Dieu, pieux & favorable à la réforme, il n'avoit pas néanmoins tout ce qui étoit nécessaire pour la conduite des ames. Il fut même rappelé le 9 Décembre 1609 par le Proviseur des Bernardins qui l'envoia ailleurs, & le pere Archange, Capucin commença à prendre soin de la maison. La Mere Angelique lui rend ce témoignage, que c'étoit un des Directeurs qui l'avoit aidée plus qu'aucun de ceux qu'elle avoit eus auparavant.

Relation,
Tome II. page 292.

Prim. Relat. n. XI.

» C'étoit un homme d'un esprit excellent, dit-elle, d'une mine vénérable, majestueuse, & digne de la grandeur de sa naissance. Il étoit Anglois, fils du Comte de Pembrok, & il avoit quitté son Pais pour la Religion catholique. Un de ses amis aiant été surpris entendant la Messe, & pris prisonnier, cela lui fit peur; de sorte qu'il vint à Paris, & peu après n'aiant encore que vingt ans, il se fit Capucin. Si ce bon Pere n'eût point été nourri dans la lecture des casuistes, il ne lui eût rien manqué pour être un parfait Religieux; mais n'aiant point d'étude que celle-là, elle lui a fait grand tort. Le pere Archange ne pouvant

Tome I.
page 280.

1609.

venir que rarement à P. R. il y suppléoit par ses lettres, & il pria la Mere Angelique de lui associer un bon Directeur & un bon Religieux, pour partager avec eux une charge sous laquelle il succomberoit tout seul. La Mere Angelique suivit ce conseil, & lui associa M. Gallot & le P. Eustache de S. Paul, Feuillant. Tous trois par leurs conseils, rendirent de grands services à cette maison & à l'Abbesse. Ils étoient d'ailleurs connus, aimés & estimés de M. Arnauld, pour lequel le Général de Citeaux avoit beaucoup de consideration; de sorte que tout étoit en paix & que personne n'osoit se plaindre.

Le plus grand embarras de la Mere Angelique, étoit d'avoir un bon Confesseur ordinaire. Elle étoit obligée de prendre pour cela un Religieux de l'Ordre. Celui qu'elle avoit trouvé dans l'Abbaie se retira dès qu'il vit la réforme s'y introduire, & il alléguait pour raison de sa retraite, qu'il n'étoit pas capable de conduire les Religieuses. Dom. Querfaillou lui succéda, & il fut rappelé en 1609. Après lui il y en eut successivement deux autres, dont la Mere Angelique n'avoit pas été contente. Cette disette de Confesseurs fit

regreter à la Mere Angelique que le Chapelain de la Maison ne fût pas Religieux. Elle étoit persuadée qu'il auroit pu leur rendre de grands services ; elle ne put même s'empêcher de le lui témoigner , & le Chapelain aiant consulté le P. Eustache, se fit Religieux , & devint Confesseur de P. R ; mais on ne fut pas aussi content du Religieux que du Chapelain.

Au milieu de ses travaux pour établir une parfaite réforme , la Mere Angelique n'avoit point renoncé au dessein qu'elle avoit formé de quitter son Abbaïe. M. Arnauld avoit fait solliciter à Rome de nouvelles Bulles qui arriverent le 13 Novembre 1609. La condition portée par ces nouvelles Bulles étoit que l'Abbesse dans le terme de six mois renouveleroit sa profession , ou plutôt en feroit une nouvelle. Cette condition parut à la Mere Angelique très favorable au dessein qu'elle avoit de se décharger d'un fardeau qu'elle trouvoit si pesant , & elle esperoit pouvoir laisser passer les six mois sans faire le renouvellement prescrit. Elle en avoit quelque esperance , & il ne restoit plus que sept jours du terme lorsque le 6 Mai 1610 , M. l'Argentier , Abbé de Clairvaux , at-

1609.

X I.

La Mere Angelique renouvelle sa profession.

1610.

1610.

riva à P. R. avec M. Arnauld pour faire la cérémonie. La Mere Angélique qui ne s'y attendoit pas, voyant avec douleur toutes ses espérances évanouies, passa toute la nuit à se faire une robe de grosse serge de Nogent. Le lendemain 7 Mai, elle prononça ses vœux entre les mains de M. l'Abbé de Clairvaux avec toutes les cérémonies ordinaires; mais dans son cœur elle ne s'engagea envers Dieu que pour les trois vœux essentiels de Religion; & elle prétendit ne s'engager nullement envers l'Ordre, & encore moins envers la maison qu'elle se promettoit de quitter aussi-tôt que la Providence lui en feroit naître l'occasion, & que ses Directeurs voudroient le lui permettre. De nouveau rétablie par l'autorité de ces dernières Bulles dans la charge qui lui paroissoit si pesante, elle s'appliqua à en diminuer le poids, en faisant croître dans son cœur la charité, qui seule couvre les fautes auxquelles les emplois exposent les Supérieurs. Rien ne se fit jamais plus remarquer en elle que cette vertu qui fait les Saints. La charité & la miséricorde sembloient être nées avec elle comme avec Job. Elle visitoit les malades, & les consolait avec tant

de bonté , qu'elle sembloit souffrir avec elles; quand elle entroit dans l'Infirmerie , on auroit dit que tout le monde s'y portoit bien : les malades mêmes étoient si ravies de la voir , qu'elles se croïoient guéries. Elle leur rendoit toute sorte de services sans distinction; & dans cette vue , elle apprit à saigner , afin d'être en état de les secourir plus à propos. Son cœur ne fut jamais à elle , mais à Dieu & à tous ceux qui avoient besoin de son secours. Sa chambre , son lit , ses habits , tout ce qui étoit à son usage étoit pour ceux qui en avoient besoin. Sa vie n'est qu'une histoire de sa charité envers ses sœurs , & envers les pauvres. Cette charité toujours agissante ne se bornoit pas aux secours extérieurs & corporels. Les nécessités spirituelles excitoient bien autrement son ardeur & son zele. C'est à son ardente charité ; c'est à ses ferventes prieres , que ses cinq sœurs , Madame sa mere , ses freres & tant d'autres de sa famille , furent redevables des graces abondantes que Dieu répandit sur eux ; elle fut pour ses parens ce que S. Bernard fut pour les siens.

La Mere Agnès fut la premiere qui ressentit les effets de la charité de la

1610.

1611.

1611.

XII.

Elle gagne
à Dieu la Me-
re Agnès qui
prend l'habit
à P. R.

Mere Angelique. A peine la jeune Abbessé fut-elle touchée de Dieu, qu'elle pensa au salut de sa sœur. Elle l'engagea à demeurer à P. R. & fit consentir M. son pere à ce qu'elle renonçât à son Abbaïe de S. Cyr, pour rester avec elle. La Mere Agnès ne consentit à cela que par complaisance pour sa sœur; mais bientôt après elle eut un véritable desir d'être Religieuse. Elle ouvrit sur cela son cœur à la Mere Angelique, qui l'éprouva plus d'un an avant que de lui donner l'habit, qu'elle reçut le 28 Janvier 1611. La Mere Agnès étoit dès-lors un sujet admirable. Le P. Archange Pembrok aiant remarqué dans un entretien qu'il eut avec elle, lorsqu'elle n'avoit encore que quatorze ans & qu'elle étoit simple Novice; l'élévation de son esprit, sa sagesse, sa gravité, il dit à la Mere Angelique: *Voiez-vous, Madame, votre sœur; ce n'est qu'une fille de quatorze ans, mais j'ose vous dire que quelque jour ce sera une des plus grandes & des plus saintes Religieuses de France.* Ces paroles firent comprendre à la Mere Angelique, qu'elle ne se trompoit pas dans le jugement qu'elle portoit elle-même de la Mere Agnès; & l'engagerent à l'établir Maî-

Rel. II. Part.
Tome II. p.
296.

treffe des Novices , quoi qu'elle ne fût encore que Novice elle-même. Ce qu'il y eut de remarquable , c'est qu'il n'y eut pas une seule Religieuse qui le trouvât mauvais , & l'exactitude avec laquelle elle remplit tous les devoirs de cet emploi , ne fit qu'augmenter le respect qu'on avoit pour elle. Son *imperfection* , dit la Mere Angelique , *étoit l'attache au travail plus que ses forces ne pouvoient le porter , au jeûne & à l'Office.* O heureuse imperfection ! L'exemple de la Mere Agnès , & celui des deux Religieuses de l'Abbaïe de S. Antoine qui étoient venues à P. R. par le desir de pratiquer la réforme , contribua beaucoup à fortifier les sœurs , & fut d'un grand secours à la Mere Angelique. Elle donna à l'une le soin de l'Infirmerie , & à l'autre celui des Pensionnaires , qui étoient alors au nombre de cinq ou six. C'est ainsi que peu-à-peu le Monastere de P. R. s'établissoit dans le bien , & que la réforme faisoit du progrès. La Mere Angelique avoit d'abord embrassé avec joie tout ce qu'elle avoit connu être d'obligation , mais il lui falloit du tems pour s'instruire de tout ce qu'elle devoit faire pour parvenir à une réforme parfaite ,

1612.

sur-tout dans un siècle où il y avoit si peu de personnes instruites de ces matieres ; & où il n'y avoit encore , de tous les anciens ordres , que l'Abbaïe de Montmartre qui eut embrassé la réforme.

XIII

La Mere Angélique établit l'abstinence de la viande.

L'abstinence de la viande prescrite par la regle de S. Benoît n'étoit pas encore établie à P. R. M. Mau-gier (10), Abbé de la Charmoie étant venu en 1612 recevoir la profession de la Mere Agnès , qu'elle fit le 1 du mois de Mai , conseilla à la Mere Angélique d'établir cette abstinence. Quoiqu'elle prévît bien la peine qu'elle auroit à cet égard , elle ne laissa pas d'en recevoir la proposition avec joie ; mais avant que de la faire à la Communauté , elle voulut d'abord commencer par faire elle-même l'expérience de cette pratique. Depuis le commencement de Juillet 1612 jusqu'au 4 d'Août 1614, elle ne mangea tous les jours qu'un morceau d'omelette qu'on lui servoit couvert d'une peau de Mouton , afin qu'on ne s'en ap-

(10) Cet Abbé rendit de grands services à P. R. jusqu'à sa mort arrivée le 24 Août 1637. C'étoit un vrai Religieux , dit la Mere Angélique , qui avoit une vraie charité , & qui ne savoit ce que c'étoit que l'interêt ni la jalousie. *Seconde Relation de la I. Part, Tome I. n. XI, page 284*

perçût pas. Elle ne mangea que cela soir & matin jusqu'au mois d'Août 1614, qu'elle proposa à la Communauté d'établir cette abstinence. Sa proposition fut bien reçue de toutes les Religieuses, & dès le 4 du mois l'abstinence de la viande fut généralement établie.

1614.

La Mere Angelique persuadée que l'exemple est la prédication la plus efficace & la plus persuasive du côté des hommes, réforma tout ce qu'il y avoit de mondain & de sensuel dans ses habits; elle ne porta plus qu'une chemise de serge, ne coucha que sur une simple paillasse, s'abstint de manger de la viande. Mais remplie de sagesse & de prudence, elle eut grand soin de ne pas allarmer ses Religieuses par un trop grand empressement à leur faire embrasser la regle. Contente de donner l'exemple, elle parloit peu, prioit beaucoup, & accompagnoit d'un torrent de larmes les exhortations qu'elle leur faisoit quelquefois. Dieu benit la conduite & la discretion de cette jeune Abbessè, qui ménageoit avec prudence le tems & les esprits. Elle gagna ainsi toutes les Religieuses qui entrèrent avec joie dans toutes ses vues; de sorte qu'en cinq années, la

1614.

communauté des biens, la clôture, le jeûne, l'abstinence de la viande, le silence, la veille de la nuit, enfin toutes les austerités de la règle de saint Benoît, furent rétablies dans l'Abbaïe de P. R. & y subsisterent avec une égale ferveur jusqu'à sa destruction.

XIV.
Image de
P. R. après la
réforme.

Rien n'est plus propre à donner une idée juste de la maison de P. R. après la réforme, qu'un petit Ecrit que fit en 1640 ou 1641 la Mere Agnès, qui étoit alors Supérieure, & dans lequel elle réduit à VIII articles, le plan de conduite que l'on desiroit établir dans la Maison de P. R. de Paris sur ce qui se pratiquoit dans celle des Champs. Nous pensons que le Lecteur sera bien aise de le trouver ici.

I. » Ce que nous avons de plus en
» recommandation dans ce monaste-
» re, c'est de conserver le premier
» esprit de notre réforme que nous
» avons reçu en notre maison des
» champs, vivant fort retirées, fé-
» parées, & ignorées du monde; en
» quoi la situation de notre ancien
» monastere nous favorisoit beaucoup.
» Que si pour les inconvéniens qu'on
» nous a représentés, nous avons quit-
» té cette chere solitude, ce n'a point

» été pour prendre part à la conver-
 » sation de ceux de qui nous nous
 » sommes approchés , desirant que
 » notre cœur demeure où notre corps
 » n'a pu demeurer ; & pour ne point
 » donner lieu aux visites du monde ,
 » nous tâchons de ne nous point con-
 » former à lui , parlant le moins que
 » nous pouvons à ceux qui nous vien-
 » nent voir , & n'attirant personne
 » par quelque voie que ce soit , non
 » pas même des filles pour être Reli-
 » gieuses , craignant plutôt qu'il n'en
 » vienne de riches & de nobles que
 » nous ne le desirons , pour les suites
 » qui accompagnent ces réceptions ;
 » rendant ces maisons célèbres , con-
 » nues & fréquentées , & ces filles
 » pouvant être un sujet de diminuer
 » la discipline quand on se porte à
 » les épargner par quelque secreete
 » cupidité d'honneur ou de profit.

II. » Nous desirons aussi nous con-
 » server dans la pauvreté & la peti-
 » tesse , dont nous faisons gloire dans
 » notre premier monastere , tout y
 » étant vil & abject ; mais fort agréa-
 » ble à des ames qui ne se vouloient
 » plaire qu'en Dieu. C'est pourquoi
 » regrettant beaucoup la faute que
 » nous avons faite , de commencer le

1614.

» bâtiment avec tant de superfluité,
 » nous desirons de le continuer quand
 » Dieu nous en donnera le moien, le
 » plus simplement qu'il nous sera pos-
 » sible.

III. » L'expérience que nous avons
 » faite de la providence de Dieu, de-
 » puis notre réforme, nous oblige
 » d'y avoir une ferme confiance; nous
 » avons vu notre monde augmenter de
 » trente personnes tout à la fois qui
 » s'étoient jettées entre les bras de no-
 » tre Mere à son départ de Maubuis-
 » son, qui n'avoient pas toutes ensem-
 » ble 500 livres de pension, sans avoir
 » eu peine à les nourrir & entre-
 » tenir; la charité qui les avoit fait
 » recevoir étant caution pour elles,
 » qu'elles trouveroient en Dieu le soin
 » qu'il a de nourrir les oiseaux & de
 » vêtir les fleurs. C'est ce qui nous a
 » ôté de l'esprit l'apprehension de re-
 » cevoir des Filles qui manquent de
 » commodités temporelles, sachant
 » bien qu'à celles qui cherchent vrai-
 » ment le royaume de Dieu & sa justi-
 » ce, toutes les autres choses seront
 » données par surcroit.

IV. » Un autre avantage que nous
 » tirions de notre désert, étoit que
 » notre Eglise n'étant point visitée,

„ nous n'avions point aussi la curio-
 „ sité de l'orner & de l'enjoliver ,
 „ n'ayant soin que de la propreté & net-
 „ teté qui regarde l'estime qu'on fait
 „ du lieu saint. C'est ce que nous de-
 „ sifrons conserver dans notre change-
 „ ment de lieu , y ayant assez de belles
 „ Eglises dans Paris , pour y exciter la
 „ dévotion de ceux qui les visitent ;
 „ outre que notre pauvreté favorisant
 „ notre instinct , nous dispense de nous
 „ mettre en peine de parer nos Eglises
 „ de riches ornemens , mais non pas
 „ d'enrichir nos ames de l'amour de la
 „ sainte pauvreté , de l'humilité , d'une
 „ ardente charité , afin qu'elles soient
 „ un vrai temple de Dieu.

V. „ Notre éloignement de Paris étoit
 „ cause que nous avions peu de com-
 „ munication spirituelle au - dehors
 „ de la maison , ne se présentant per-
 „ sonne pour cela que ceux qui en
 „ étoient expressément suppliés : en
 „ quoi nous étions heureuses , ayant
 „ trois personnes d'éclites qui nous visi-
 „ toient trois ou quatre fois l'an avec
 „ grande charité , & qui imprimoient
 „ un même esprit à toutes les filles ,
 „ d'où il résulroit une grande union.

VI. „ La situation de notre ancien
 „ monastere , conforme à l'institution

1614.

„ de notre ordre, qui recherche des
 „ lieux déserts & qui donnent quel-
 „ que sorte d'horreur aux sens, nous
 „ avoit imprimé l'amour de la retrai-
 „ te, non - seulement au regard des
 „ personnes du dehors, mais aussi des
 „ unes avec les autres; de sorte que
 „ sans aucune contrainte d'esprit, &
 „ comme par une autre nature, nous
 „ nous étions privées de la récréation,
 „ l'ayant réduite à des conférences spi-
 „ rituelles qui se faisoient trois ou qua-
 „ tre fois la semaine; à quoi nous avons
 „ éprouvé tant de facilité & de vraie
 „ satisfaction, que ce nous seroit une
 „ peine d'avoir à nous recréer autre-
 „ ment que par une ouverture de
 „ cœur qui fait parler de ce qui doit
 „ former les pensées utiles, & qui
 „ servent à donner de la vigueur &
 „ non à éteindre l'esprit.

VII. „ Il n'y a que nous qui ne nous
 „ appercevions pas que notre monas-
 „ tere étoit triste & mélancolique,
 „ étant dans une profonde vallée, com-
 „ me si on eût voulu le cacher aux
 „ lieux circonvoisins. Nous aimions si
 „ fort cette demeure sombre & obscu-
 „ re, que nous n'avions pas seulement
 „ la pensée de nous promener dans nos
 „ jardins; à moins qu'on n'en eût be-

» soin ; ce qui nous est tourné en ha-
 » bitude ; en sorte que nous nous con-
 » tentons de savoir que nous avons
 » un jardin , & de prendre l'air par
 » nos fenêtrés , récompensant l'exer-
 » cice que l'on fait en se promenant
 » par quelque travail qui profite au
 » corps & à l'ame , quoiqu'il ne soit
 » pas aussi agréable aux sens.

VIII. » L'obligation que nous avons
 » étant à la campagne de subvenir aux
 » besoins des pauvres de nos villages ,
 » nous avoit donné l'inclination à fai-
 » re l'aumône selon notre pouvoir qui
 » ne s'étend gueres loin , peut-être par
 » notre peu de foi : car nous avons
 » éprouvé plusieurs fois qu'il faut un peu
 » se tromper soi-même & ne pas tant
 » penser au lendemain , quand il se
 » présente des occasions de charité par
 » lesquelles Dieu nous tente pour voir
 » si nous avons la confiance en sa Pro-
 » vidence divine , & étant le Pere
 » commun de tous , nous commande
 » de nous regarder tous comme freres ,
 » & n'a garde de délaisser ceux qui
 » pour assister les autres , s'appauvri-
 » sent eux-mêmes.

Tel étoit l'esprit de la réforme de
 P. R. Réforme qui fut la premiere
 introduite dans l'ordre de Citeaux.

1614.

Une entreprise aussi éclatante & aussi sainte, ne pouvoit manquer de faire du bruit & d'éprouver des contradictions. Les entreprises les plus saintes sont toujours un sujet de scandale pour les uns, & d'édification pour les autres. L'ennemi du salut des hommes ne put voir tranquillement une simple fille travailler avec tant de rapidité à la ruine de son empire : il souleva contre elle les hommes charnels ; mais tous leurs efforts furent inutiles. La Mere Angelique s'éleva au-dessus de toutes les contradictions, avec ce courage & cette fermeté qu'on a toujours admirés en elle ; & la grace secondant & soutenant les qualités naturelles que Dieu lui avoit données, elle vint à bout en peu de tems de perfectionner la réforme.

X V.
Marie Claire
Arnauld entre
en Religion.

La bonne odeur que le Monastere de P. R. répandoit de tous côtés, y attira bientôt des sujets excellens. Déjà la Mere Agnès y avoit fait profession le 1 Mai 1612. Marie Claire Arnauld, autre sœur de la Mere Angelique suivit bientôt son exemple. C'étoit un prodige d'esprit. Elle n'étoit pas encore sevrée qu'elle parloit distinctement, & entretenoit dans les compagnies toutes les personnes qui

Tom. III.
Relat. 5. de
la III. Partie,
page 417.

s'amusoient avec elle & prenoient plaisir à la faire parler. Dès l'enfance on vit en elle des marques d'une piété, dans laquelle elle a toujours fait de nouveaux progrès tant qu'elle a vécu. Elle fut élevée à P. R. dès l'âge de sept ans, & s'attacha en tout à la Mere Angelique, après que Dieu lui eut inspiré le dessein de la réforme, & elle ne s'en sépara jamais quelque opposition qu'il y eût de la part de ses proches. Quoique naturellement fort délicate, elle arriva à un tel degré de mortification, qu'elle en a été toute sa vie un exemple dans la maison. Elle avoit dès son bas âge un zele incroyable pour la priere. A l'âge de dix ans on lui fit faire sa premiere communion qui produisit en elle un renouvellement & un accroissement de piété. La plus grande peine qu'on pût lui imposer, lorsqu'elle avoit fait quelque faute, étoit de la laisser quelque tems sans lui parler de Dieu. Des sentimens si chrétiens dans un âge si tendre, pouvoient bien dès-lors donner lieu de penser que Dieu la destinoit à la vie religieuse. Cependant ces bonnes dispositions se rallentirent considerablement, pendant un séjour qu'elle fit à Andilly; mais étant de

1614.

retour à P. R. la Mere Angelique s'apperçut bientôt de l'ivraie que l'homme ennemi avoit jetté dans cette bonne terre, & Dieu lui fit la grace de rentrer dans son premier état, & de triompher de cette tentation qui dura quelque mois. Après quoi plus fervente que jamais, elle témoigna un si grand désir d'être Religieuse, qu'on fut obligé de ceder à une si grande ferveur & de la faire entrer au noviciat à l'âge de douze ans. Deux ans après, le 14 Septembre 1614, on lui donna l'habit; & elle fit profession le même jour, l'an 1616 après deux années de noviciat. Ce fut pour elle une si grande satisfaction qu'elle dit à M. Arnauld son pere, qu'après cette grace il ne lui restoit rien à désirer que la mort.

XVI.
 r Conversion
 d'Anne Ar-
 nault, autre
 sœur de la
 Mere Angeli-
 que.

Anne Arnauld, quatrième fille de M. Arnauld, plus jeune de trois ans que la Mere Angelique, se trouva à la vêtue de sa sœur Marie Claire; ce fut pour l'Abbesse une occasion de la voir, & de lui donner des avis. Elle lui persuada de faire une confession générale au P. Eustache; ce qu'elle fit la veille des Rois 1615 avec tant d'exactitude, & parut si touchée, que le P. Eustache dit depuis à la Mere

1615.

Angelique , qu'il n'avoit point été surpris quand il avoit appris qu'elle vouloit être Religieuse , aiant presenté que le fond de vertu & de piété qu'il avoit découvert en elle , la conduiroit là. Néanmoins elle n'y pensoit pas alors ; au contraire , on traitoit d'un mariage avec un honnête homme , qui désiroit tellement de s'allier avec la maison de M. Arnauld , que , quoique ce mariage fût rompu peu après , il attendit à se marier que Mademoiselle Anne Arnauld eût fait profession , & même que sa sœur cadette , âgée seulement pour lors d'environ six ans fût Religieuse. Ce qui porta Mademoiselle Anne Arnauld , à renoncer au monde pour se consacrer à Dieu , furent les réflexions qu'elle fit au sujet de la consternation que répandirent les troupes de M. le Prince dans les environs de Paris. Elle fut confirmée (11) dans le désir qu'elle commençoit d'avoir d'être Religieuse par une Bénédictine de la Ville-l'Evêque , qu'elle avoit connue dans le monde , & qui étoit entrée en Religion lorsqu'elle étoit sur le point de se marier. Enfin , elle y fut entièrement

1615.

(11) Tom. I. premiere Relation, page 97. Tome II, II. Partie , premiere Relation , n. XXI.

1616.

déterminée par une vision qu'elle eut dans l'Eglise de Saint Merri sa Paroisse. Après avoir lu les deux lettres de Saint Jérôme à Démétriadé & à Eustoquie (12) sur la virginité, elle entra dans un profond recueillement, & tout-d'un-coup elle se sentit transportée en esprit. Il lui sembla qu'on la présentoit à Notre-Seigneur Jesus-Christ, devant lequel s'étant jettée à genoux, il s'approcha d'elle & lui mit une bague dans le doigt, en lui inspirant en même-tems un désir si ardent & si ferme d'être Religieuse, qu'elle ne se reconnoissoit plus elle-même, tant ses sentimens étoient changés. La Mere Angelique qui étoit, comme elle le dit elle-même, plus éloignée que personne de ces voies extraordinaires, a cependant été persuadée de la vérité de cette vision que sa sœur lui avoit racontée vingt fois, & même écrite de sa propre main. Quoiqu'il en soit, après quelques épreuves & quelque opposition de la part de M. Arnauld, la vision fut

Tome II.
pag. 337.

(12) Il y a ici une legere 338 ; qui consiste en ce que celle-là dit que la vision est arrivée aux Vêpres le jour de la Notre-Dame de Septembre ; & selon celle-ci, c'est à la Messe.

justifiée par l'événement; & M. Arnauld la conduisit lui-même à P. R. le 7 Octobre 1616. Avant que de partir, elle vit le P. Suffren Jesuite, qui avoit beaucoup de réputation à Paris, & fréquentoit P. R. Ce Pere lui dit devant ceux qui étoient présens, que *sa sœur Marie de P. R. étoit une sainte, qu'il la tenoit heureuse tant que Dieu la lui conserveroit, mais qu'en tout événement il falloit esperer en Dieu, & que Dieu ne mouroit point.* Plut à Dieu que les confreres du P. Suffren eussent rendu la même justice à la Mere Angelique & à toute sa famille! Le 9 Octobre Anne Eugenie entra dans le monastere de P. R. & fut mise au noviciat, où elle donna des marques d'une ferveur extraordinaire, & prit l'habit le jour de Noel, comme elle l'avoit désiré. Le 18 Février de l'an 1618 elle fit sa profession entre les mains de M. Boucherat Abbé de Citeaux, qui emmena le lendemain la Mere Angelique à Paris pour l'envoier à Maubuisson. Toutes ses Religieuses étoient dans la douleur & les larmes, & M. de Citeaux qui en fut témoin, dit que c'étoit arracher les entrailles à ces Religieuses que de leur enlever leur

1616.

1618.

1618.

Mere Marie. La Sœur Anne Eugénie , ne témoigna aucune douleur , & dit à celles qui lui en faisoient un reproche : *Dieu me fit trop de graces hier pour pleurer aujourd'hui.*

XVII.
La Mere
Angelique re-
çoit plusieurs
Novices.

Le Monastere de P. R. étoit très pauvre dans ces premiers tems de la réforme , & souffroit beaucoup d'incommodités , sur-tout par rapport aux bâtimens. Les Infirmeries étoient basses & humides comme des caves. Les filles qu'on recevoit, tomboient presque toutes malades ; mais cela ne les dégoûtoit pas. Dieu en avoit envoié plusieurs qui étoient d'excellens sujers , une entre autres , qui n'a vécu que dix ans professe , c'étoit la Sœur Claire Martine Pinot , qui étoit incomparable en toutes les vertus religieuses. On en avoit reçu une autre, Sœur Isabelle Agnès de Châteauneuf , qui étoit une fille accomplie. Dieu l'avoit prévenue de ses faveurs , & elle donna dès l'instant de son entrée les plus grands exemples de vertu. La Mere Angelique la mena avec elle à Maubuisson pour y être Maîtreſſe des Novices , & elle se comporta de telle sorte , que les anciennes Religieuses la respectoient comme une sainte. Elle mourut le 4. Juin 1626 , comme elle avoit vécu , dans

une humilité & une confiance merveilleuse. On en reçut encore quelques autres qui apportoiert peu de chose; mais la Mere Angelique se contentoit de tout. La pauvreté n'étoit point pour elle un prétexte suffisant de les refuser. Elle étoit trop instruite des loix de l'Eglise, qu'elle avoit suivies dès le commencement, pour n'avoir pas en horreur ces conventions simoniaques & sacrileges, qui faisoient de son tems, comme aujourd'hui, une des plus grandes marques de vocation, & presque la seule clé qui puisse ouvrir l'entrée des cloîtres. Une des raisons, pour lesquelles on souffrit davantage dans les premiers tems de la réforme, c'est que, comme M. Arnauld ne l'approuvoit pas, la Mere Angelique n'avoit plus recours à lui comme auparavant dans ses besoins. Mais depuis aiant reconnu la nécessité & les avantages de cette réforme, il continua de faire du bien à la maison: il fit réhausser les infirmeries d'un étage; & lorsque Mademoiselle Anne Eugénie sa fille se fit Religieuse, il fit faire les murs de clôture qui n'étoient que de terre, & si bas qu'il ne falloit point d'échelle pour passer par-dessus.

1618.

XVIII.

Plusieurs

Maisons se réforment sur le modèle de P. R..

Malgré les contradictions qu'éprouva la réforme de P. R. plusieurs maisons, non-seulement l'admirent, mais résolurent même de l'embrasser. On crut par-tout qu'on ne pouvoit réussir dans une si sainte entreprise sans le secours de l'Abbesse de P. R. Elle eut ordre du Général, D. Boucherat homme sage & équitable, de se transporter dans la plupart de ces maisons, & d'envoier des Religieuses dans tous les couvens où elle ne pouvoit aller elle-même. Elle alla à Maubuisson, au Lys, à S. Aubin, pendant que la Mere Agnès sa sœur, & d'autres de ses Religieuses alloient à S. Cyr, à Gomer-Fontaine, au Tard, aux Isles d'Auxerre, & ailleurs. Toutes ces maisons, dont nous parlerons dans la suite plus en détail, regardoient l'Abbesse & les Religieuses de P. R. comme des Anges envoiés du ciel pour le rétablissement de la discipline. Plusieurs Abbeses vinrent passer des années entieres à P. R. pour s'y instruire à loisir des saintes maximes qui s'y pratiquoient. Il y eut aussi un grand nombre d'Abbaïes d'hommes qui se réforment sur ce modèle. Ainsi l'on peut dire avec vérité que la maison de P. R. fut une source

source de bénédictions pour tout l'ordre de Citeaux, où l'on commença de voir revivre l'esprit de S. Bernard, qui y étoit presque entièrement éteint.

1618.

LIVRE TROISIEME.

DE tous les Monasteres dont nous venons de parler, il n'y en eut point où la Mere Angelique trouva plus à travailler que dans celui de Maubuisson. L'Abbesse qui étoit sœur de Madame Gabrielle d'Estrees, après plusieurs années d'une vie scandaleuse, avoit été interdite, & renfermée à Paris chez les Filles pénitentes. La Mere Angelique aiant donc reçu ordre de M. Boucherat de s'y transporter, pour gouverner & réformer la maison, pendant qu'on feroit le procès à l'Abbesse, laissa la Mere Prieure pour gouverner, la Mere Agnès Sous-prieure, & partit de P. R. le 19 de février. Elle passa par Paris, où le Général la fit séjourner chez M. son pere jusqu'au jour de Saint Mathias, pour disposer les Religieuses

I.
La Mere
Angelique va
à Maubuis-
son.

1618.

de Maubuisson à la recevoir. Le Général l'y conduisit lui-même, & l'établit de son autorité Commissaire dans cette maison, pour y exercer la charge en la place de l'Abbesse absente, lui donnant plein pouvoir d'ordonner & de disposer de toutes choses, tant pour le temporel que pour le spirituel. La Mere Angelique avoit amené avec elle quatre Religieuses; la Mere de la Croix, une des anciennes qu'elle avoit réformées, & deux jeunes professes, sa sœur Marie Claire, & Isabelle Agnès de Château-neuf âgée de dix-neuf ans, mais qui étoit un grand sujet. Elle fut établie Maîtresse des Novices.

II.
État de l'Ab-
baye de Mau-
buisson,

Les premiers jours se passerent à s'insinuer peu-à-peu dans l'esprit des Religieuses de Maubuisson, qui, dès qu'elles apprirent que Madame de P. R. devoit venir chez elles, en furent effraïées, par l'idée chimérique & affreuse qu'elles s'étoient faite de sa réforme. Cependant il est aisé de juger qu'une maison a besoin de réforme, lorsqu'elle a été pendant 25 ans sous la conduite d'une Abbesse, qu'on est forcé de faire enlever par des Archers, & de renfermer à cause de sa vie scandaleuse. Aussi la Mere Ange-

lique trouva-t-elle matiere à exercer son zele & sa charité dans cette Abbaïe composée d'environ vingt-deux Religieuses, dont la plûpart y avoient été mises malgré elles, & y menoient une vie aussi peu conforme aux devoirs de leur état, qu'elles en avoient peu d'amour. Elle ne l'ignoroit pas, & elle en étoit si persuadée, qu'elle y prépara les deux jeunes professes qu'elle avoit choisies pour être ses opératrices dans cette pénible entreprise. Elle leur représenta que lorsqu'elles s'étoient données à Dieu, elles lui avoient offert leur vie, & que c'étoit ici l'occasion de lui en faire le sacrifice pour servir cette maison, qui en avoit un si grand besoin. Elle parla en particulier à sa sœur Marie Claire, dont elle connoissoit la ferveur & la délicatesse, & lui dit que dans cette rencontre elle ne lui donnoit point d'autre regle de discrétion à observer, que celle d'une grande charité, qui les obligeoit toutes d'oublier leurs propres intérêts & leur santé, pour tâcher de procurer le salut de ames. Elle ajouta, que dans la connoissance qu'elle avoit de sa complexion, elle avoit déjà donné sa vie à Dieu; ou tout au moins elle ne doutoit pas qu'elle

1618.

ne dût y perdre sa santé, & que pour ce sujet, elle lui marquoit sa place & le lit qu'elle lui avoit déjà destiné dans une des Infirmeries de P. R. pour y passer le reste de sa vie languissante, après qu'elle auroit épuisé ses forces à donner bon exemple à ces pauvres filles, qui avoient besoin d'être instruites plutôt par actions que par paroles.

Voiez le
Necrol.

On peut assurer que cette exhortation & prédiction tout ensemble a eu son entier effet dans ces deux Religieuses, qui y travaillèrent avec un zele & une ferveur, qui fut un sujet continuel d'admiration. La Mere Isabelle n'eut point de santé depuis, & mourut le 4 juin 1626, n'ayant pas encore vingt-huit ans. Pour la Sœur Marie Claire, elle a avoué que depuis son entrée à Maubuisson, elle n'avoit passé aucun jour sans avoir la fièvre l'après dîner; ce qui n'a pas empêché que jusqu'à sa mort, arrivée l'an 1642, elle n'ait continué d'observer à P. R. ce que la Mere Angelique ne lui avoit demandé que pour Maubuisson, n'ayant point mis d'autres bornes à sa discrétion que celles de sa ferveur & de sa charité, qui alloient souvent au-delà de ses for-

ces, & qui lui ont enfin abrégé les jours.

La Mere Angelique se voiant appuyée de l'autorité du Général, pour travailler selon son zele & ses lumieres, au rétablissement de cette maison, se déchargea en partie, avec l'agrément de M. de Citeaux, du temporel sur un Procureur comptable, afin de vaquer plus librement aux besoins spirituels de ces pauvres Religieuses. Elle eut tant d'adresse pour les gagner, qu'en peu de tems, elle réussit à établir la clôture & interdire l'entrée aux Séculiers, en faisant faire des parloirs & mettre des grilles. Les anciennes le souffrirent sans murmurer, quoiqu'après la liberté dont elles avoient joui, elles se trouvaient dans une espece de captivité; les autres s'y soumirent aussi, & elles avoient déjà tant de respect pour la Mere Angelique, qu'elles n'osoient lui résister en rien.

Après cette premiere ébauche elle jugea bien que sans de nouveaux Sujets, il seroit impossible d'établir une entiere réforme. On n'osoit se promettre d'y assujettir les anciennes Religieuses, dont les longues habitudes y étoient extrêmement opposées.

1618.

III.

La Mere Angelique commence à travailler à la réforme de Maubuisson.

IV.

Elle reçoit des Novices.

1618.

Ainsi il étoit nécessaire de recevoir de nouvelles filles , qui n'ayant pas encore reçu de mauvaises impressions, pussent être instruites & formées par ses soins aux exercices d'une vie sainte & religieuse.

Elle en obtint la permission de M. de Citeaux , & même selon quelques-uns , celle de la Cour que l'on crut nécessaire , parcequ'elle ne gouvernoit que par commission ; & l'on dit qu'il lui fut permis de recevoir jusqu'à quarante filles , dans lesquelles on n'auroit égard qu'à la vocation & à la solidité de la vertu , sans leur demander aucune dot. Cette condition avoit paru essentielle à la Mere Angelique , pour avoir la liberté de faire un bon choix.

V.
Elle établit
un Noviciat.

Elle en reçut donc en peu de tems un grand nombre. Car aussitôt qu'on fut que cette maison , qui étoit fondée pour cent Religieuses , quoiqu'il n'y eût alors que seize professes , se reformoit , & qu'on y recevoit des Sujets gratuitement , il s'en présenta un grand nombre. Mais comme la plupart n'y étoient conduites que par la cupidité de leurs parens , & par le désir de se procurer un état honorable dans un beau Monastere bien fondé , la Mere

Angelique qui avoit le discernement des esprits, fut distinguer celles qui avoient une véritable vocation, & n'en reçut que trente de toutes celles qui s'étoient présentées. Une Religieuse de l'Abbaie de Maubuisson, depuis associée à celle de P. R. nous a laissé une relation circonstanciée du bel ordre que la Mere Angelique avoit établi dans ce noviciat, qui fut confié à la Sœur Isabelle Agnès, fille très vertueuse & très capable de former ces novices dans une véritable piété. Elle avoit une très grande charité pour elles; & prenoit un soin particulier de les instruire, & de faire ensorte qu'elles n'eussent aucune communication avec les anciennes. Elle demouroit dans un quartier à part; & la Mere Angelique avec ses nouvelles Filles & ses Religieuses faisoient ensemble un réfectoire, & tous les exercices de la regle séparément, excepté l'office qui ne pouvoit se faire ailleurs qu'à l'Eglise; où il falloit se joindre au chœur avec les Meres anciennes.

La Mere Angelique travailloit avec un soin infatigable à l'éducation de ses novices, les formant à la vertu, par ses paroles & par ses exemples. Elle

¶ I.
Travail de
la Mere Ang.
à Maubuis-
son. Office
divin.

1618.

se trouvoit à tout l'office de jour & de nuit, & se donnoit des peines infinies pour qu'il fût célébré avec la dévotion & la décence convenables. En quoi elle fit paroître une patience & une discrétion admirables pendant cinq ans à l'égard des anciennes Religieuses, qui troubloient le chant par leurs voix discordantes & leur précipitation; car jamais elle ne leur témoigna la peine qu'elle en avoit, de crainte de les mécontenter.

Travail des
mains.

Outre l'assiduité à l'office, la Mere Angelique étoit encore très exacte à se trouver aux heures du travail manuel avec ses filles. Elle se mettoit indifféremment à toutes sortes d'ouvrages, portoit du bois aux cuisines & aux autres lieux de la maison; balaiïoit l'Eglise, le dortoir, le cloître, &c. Elle monroit tant de joie & de gaieté en tout cela, qu'elle paroïsoit n'avoir pas de plus grand plaisir. Ses filles de leur côté, quoique très délicates pour la plûpart, ne sentoient aucune peine dans ces exercices, tant elles étoient animées & encouragées par l'exemple de leur Abbesse. En formant ses filles au travail, elle avoit grand soin de faire observer un exact silence; & l'or-

dre étoit si bien gardé, que la conduite des anciennes Religieuses qui n'étoient pas accoutumées à une discipline si régulière, n'y causoit aucun dérangement.

1618.

Pendant son séjour à Maubuisson elle brûloit du désir de faire revivre l'esprit de pauvreté & d'austerité des premiers Peres de Citeaux. Elle cherchoit tous les moïens imaginables de se mortifier, & d'intinuer la mortification à ses Religieuses par ses exemples & ses instructions. La nourriture approchoit beaucoup de celle de S. Bernard & de ses compagnons. Sa chambre étoit un lieu mal-sain & obscur, où personne n'avoit logé avant elle, que quelques pauvres Sœurs converses ou servantes, qu'on ne pouvoit placer ailleurs. Cette chambre, disoit-elle, étoit sa consolation. Il lui sembloit être dans la grotte de Bethléem dont Jesus-Christ étoit la lumière. En toutes choses, ce qui étoit le plus vil & le plus incommode étoit toujours pour elle, par le privilege qu'elle avoit de choisir. Jamais ses filles de Maubuisson n'ont pu gagner sur elle de lui faire porter une robe neuve. Avec quelle peine & quelle répugnance n'en mit-elle pas une pour recevoir

Mortification.

1618.

Madame de Soissons à Maubuisson ?
Quelle douleur ne témoigna-t-elle pas
de s'y voir contrainte en considération
de cette Dame ?

VII.
Elle fait
connoissance
avec S. Fran-
çois de Sales.

1619.

Après avoir travaillé avec tant de
zele & de succès pendant toute cette
année 1618 à l'œuvre à laquelle la
providence l'avoit destinée, Dieu vou-
lut pour animer davantage sa charité
& la récompenser en quelque sorte,
lui donner connoissance du saint Evê-
que de Genève, qui étoit à Paris au
commencement de l'an 1619. Elle
avoit un extrême desir de le voir, sur
la réputation de sa sainteté; & Dieu
lui en facilita le moien par M. de
Bonneuil, Introduceur des Ambas-
sadeurs. La Mere Angelique avoit
reçu sa fille aînée, qui étoit avec elle
à Maubuisson depuis quelques mois,
& qui n'avoit point encore reçu la
confirmation. La Mere Angelique pria
M. de Bonneuil d'amener l'Evêque
de Genève à Maubuisson pour lui con-
ferer ce sacrement. Il l'amena au mois
d'avril. Ce saint Prélat prêcha, donna
la confirmation & s'en retourna le
même jour. Mais il y revint aux fêtes
de S. Barnabée & de S. Alexis de la
même année, & y prêcha encore.
Quand il fut près de s'en retourner en

Savoie, il voulut donner plus de tems à la derniere visite qu'il fit à Maubuiſſon ſur la fin du mois d'août. Il y fut neuf jours. Il consacra le grand autel le jour de S. Louis, & prêcha le jour de la décollation de S. Jean. Il partit de Maubuiſſon les premiers jours de ſeptembre, après avoir témoigné pendant ſon ſéjour, une charité & une affection ſinguliere à la Mere Angelique & à ſes filles. Il la conſola & l'exhorta à ne point s'affliger de voir ſi peu de fruits de ſes inſtructions dans les anciennes Religieufes; & l'aſſura que ces ſemences qui ſembloient perdues, porteroient un jour leur fruit. Cette prédiction eut ſon effet, quoiqu'il y eût alors peu de ſujet de l'eſperer.

Dès la premiere entrevue du ſaint Evêque de Genève & de la Mere Angelique, Dieu forma une telle liaiſon entre ces deux ames qui étoient ſi remplies des graces de Dieu, que la Mere Angelique ne douta point qu'une ſi heureuſe rencontre ne fût un effet de la providence de celui qu'elle adoroit dans le ciel comme ſon véritable pere, qui vouloit qu'elle en eût un ſur la terre en la perſonne de ce Prélat. Auſſi lui-même de ſon côté reçut-il avec

joie cette nouvelle fille, & il conçut dès-lors pour elle les sentimens d'un vrai pere, qu'il lui a conservés jusqu'à la mort, ainsi qu'on le peut voir dans les lettres qu'il lui a écrites (13). Dans une entr'autres (la 43^e du 3^e livre), il témoigne l'opinion qu'il avoit conçue de la perfection & de la vertu non commune à laquelle il prévoit que Dieu la destinoit.

VIII.

Estime que
S. François de
Sales faisoit
de la Mere
Angelique.

» Je commence (dit-il dans cette
» lettre qui mérite d'être lue en entier)
» par où vous finissez, ma très chere &
» très véritablement bien aimée fille ;
» car votre dernière finit ainsi : *Je*
» *crois que vous me connoissez bien.*
» Or il est vrai, certes, je vous con-
» nois bien, & que vous avez tou-
» jours dans le cœur une invariable
» résolution de vivre tout à Dieu ;
» mais aussi que cette grande activité
» naturelle vous fait sentir une vi-
» cissitude de faillies. O ma fille, non,
» je vous prie, ne croiez pas que
» l'œuvre que nous avons entrepris de
» faire en vous, puisse être sirôt faite.
» Les cerisiers portent bientôt leur
» fruit, parceque leurs fruits ne sont
» que des cerises de peu de durée ;

(13) Elles sont la plupart adressées à une Abbesse.

» mais les palmiers, princes des ar-
 » bres, ne portent leurs dattes que
 » cent ans après qu'on les a plantés,
 » dit-on. Une médiocre vie se peut
 » acquérir en un an, mais la perfec-
 » tion à laquelle nous tendons, (ô
 » Dieu!) ma chere fille, ne peut
 » venir qu'en plusieurs années, par-
 » lant de la voie ordinaire. Il finit
 ainsi sa lettre : » Demeurez en paix,
 » ma très chere fille, & priez souvent
 » pour mon amendement, afin que
 » je sois sauvé, & qu'un jour nous
 » tressaillions en la joie éternelle,
 » nous ressouvenant des attraits, dont
 » Dieu nous a favorisés, & des ré-
 » ciproques consolations qu'il a voulu
 » que nous eussions en parlant de lui en
 » ce monde. *Du 16 décembre 1619.*

Après avoir entendu S. François de
 Sales parler de la Mere Angelique;
 écoutons la Mere Angelique parler de
 S. François de Sales. » Si j'avois eu
 » dit elle (14), un grand desir de le
 » voir, sa vue m'en donna un plus
 » grand de lui communiquer ma
 » conscience. Car Dieu étoit vrai-
 » ment & visiblement dans ce saint
 » Prélat, & je n'avois point encore

IX.
 Estime de la
 Mere Ange-
 lique pour S.
 François de
 Sales.

(14) Première Partie, seconde Relation, Tome 2,
page 313, n. 27.

1119.

» trouvé en personne ce que je trouvai
 » en lui , quoique j'eusse vu ceux qui
 » avoient le plus de réputation entre
 » les dévots. Je lui écrivis pour le
 » supplier très humblement de reve-
 » nir. Il me l'accorda (15). Mais en
 » attendant je lui ouvris mon cœur
 » par lettre , sur une peine que j'avois
 » bien grande , qui étoit que je n'a-
 » vois rencontré une personne en qui
 » je puisse prendre une confiance en-
 » tiere , & ensuite y avoir une vraie
 » soumission ; & que je me servois
 » pour prendre avis & conduite , de
 » ceux qui nous assistoient , selon que
 » je reconnoissois qu'ils étoient por-
 » tés à ce que je désirois , que je
 » croïois bon & utile pour le bien de
 » nos Sœurs , prenant ainsi conduite
 » par partie de ceux que je croïois qui
 » favorisoient mes pensées & mes dé-
 » sirs , ce qui me donnoit beaucoup
 » d'inquiétude , parcequ'en effet c'é-
 » toit me conduire moi-même. Il
 » me répondit , qu'il n'y avoit point
 » de mal à chercher sur plusieurs
 » fleurs le miel qu'on ne pouvoit
 » trouver sur une seule , & des juges

(15) Conversation de des Relations , page 299 ;
 la Mere Angelique avec n. 13.
 M. le Maître , Tome 2

» favorables à nos inclinations, pour
» vu qu'étant examinées elles se trou-
» vent bonnes. Lorsque j'eus trouvé
» M. de Genève, dit encore la Mere
» Angelique, que Dieu m'envoia en
» 1619, pour me fortifier dans tout
» le bien & dans toute la réforme
» que j'avois établie ici, je reconnus
» l'avantage qu'il avoit pour la sain-
» teté, le détachement & la conduite
» des bonnes ames, sur tous les Peres
» que j'avois eus pour Directeurs. Après
» son départ, je le consultois par let-
» tres. J'en avois un grand nombre
» de lui & de très belles; mais je n'en
» donnai que peu, lorsqu'on voulut
» en faire le recueil, parcequ'il par-
» loit de moi en tout avec trop d'a-
» vantage; & si ces lettres eussent été
» imprimées, elles m'eussent fait
» rougir. Celles même que j'ai don-
» nées, quoique ce fussent les moin-
» dres de toutes, m'ont fait de la
» peine, lorsque je les ai vues publi-
» ques. J'ai gardé ces lettres avec soin
» jusqu'à ma démission du titre d'Ab-
» besse.... Il y parle de son amour
» pour P. R. qu'il appelle son *cher*
» *Port-roiât*, ses *chères délices*. Ces
» lettres sont toutes pleines de té-
» moignages de son estime & de son

1619.

X.
Liaison entre
la Mere An-
gelique & S.
François de
Sales.

» affection pour cette maison
Dans un autre entretien que la Mere
Angelique eut le 18 Mai 1653 avec
M. le Maître son neveu, elle lui parla
de S. François de Sales dans les ter-
mes suivans (16). » Dieu m'ayant fait
» connoître M. de Genève en 1619,
» je trouvai en lui une si grande sin-
» cerité, accompagnée de tant de
» graces & de lumieres pour mes be-
» soins, que je lui mis mon cœur
» entre les mains, sans aucune réser-
» ve, trouvant en lui seul plus que je
» n'avois trouvé dans tous les autres.
» Il me parla aussi avec la même fran-
» chise, & je puis assurer qu'il ne me
» cachoit rien de ses plus secretes &
» importantes pensées sur l'état où
» étoit l'Eglise, &c. Ce saint Prélat,
(disoit-elle à M. le Maître dans une
conversation du 26 Avril 1653) m'a
» fort assistée (17), & j'ose dire qu'il
» m'a autant honorée de son affec-
» tion & de sa confiance que Mada-
» me de Chantal. J'étois étonnée de
» la liberté & de la bonté avec la-
» quelle il me disoit toutes ses plus
» secretes pensées, comme je lui di-
» fois & lui avois dit tout d'abord

(16) Tome 2. seconde partie, page 300.
Partie, premiere Relation (17) *Ibid.* page 307.

» toutes les miennes. Il est certain
 » qu'il avoit beaucoup plus de lumieres
 » qu'on ne pensoit pour la conduite
 » & la discipline de l'Eglise. C'étoit
 » un œil pur qui voïoit tous les maux
 » & tous les désordres que le relâ-
 » chement a causés dans les mœurs
 » des Ecclesiastiques & des Moines.
 » Mais il cachoit tout dans le silence,
 » & couvroit tout de la charité & de
 » l'humilité. Il gémissoit, comme M.
 » de Berulle, des désordres de la
 » Cour de Rome & me les marquoit
 » en particulier. Puis il me disoit : *Ma*
 fille, voilà des sujets de larmes, car
d'en parler au monde dans l'état où il
est, c'est causer du scandale inutilement.
Ces malades aiment leurs maux, & ne
veulent point guérir. Les Conciles œcu-
meniques devroient réformer la tête & les
membres, étant certainement au-dessus
du Pape : mais les Papes s'aigrissent
lorsque l'Eglise ne plie pas toute sous
eux, quoique selon le vrai ordre de
Dieu elle soit au-dessus d'eux, lorsque
le Concile est universellement & canoni-
quement assemblé. Je fais cela comme les
Docteurs qui en parlent, mais la dis-
cretion m'empêche d'en parler, parce-
que je ne vois pas de fruit à en esperer.
Il faut pleurer & prier en secret que Dieu

1619.

XI.
 Sentimens de
 S. François de
 Sales sur les
 maux de l'E-
 glise.

1619.

mette la main où les hommes ne sauroient la mettre ; & nous devons-nous humilier sous les puissances ecclesiastiques auxquelles il nous a soumis , & lui demander cependant qu'il les humilie & les convertisse par la toute puissance de son esprit , & qu'il réforme les abus , qui se sont glissés dans la conduite des Ministres de l'Eglise , & lui envoie de saints Pasteurs animés du zele de Saint Charles , qui servent à la purifier par le feu de leur zele & de leur science , & à la rendre sans tache & sans rides pour la discipline , comme elle l'est pour la foi & la doctrine. » Il se consoloit en
 » me parlant, comme je fais qu'il fai-
 » soit aussi avec Madame de Chantal,
 » avec laquelle il m'avoit unie aussi
 » étroitement qu'on le peut être , sans
 » nous être jamais vues. La suite de
 cet entretien de la Mere Angelique
 avec M. le Maître son neveu est trop
 importante pour ne pas ajouter ce
 qu'il nous en a conservé sur les maux
 de l'Eglise. » M. le Cardinal de Be-
 rulle , ajouta la Mere Angelique ,
 » ami intime de M. de Genève, voioit
 » & déplorait ces mêmes abus de la
 » Cour de Rome , & en entretenoit
 » M. de Saint-Cyran , qui me disoit
 » qu'il voioit une éminence de lu-

» mieres & de discernement merveil-
 » leux en ce saint homme, & qu'ils
 » se confirmoient ensemble dans le
 » silence que les vrais enfans de
 » l'Eglise devoient garder dans la
 » vue de ces maux intérieurs & de
 » ces plaies intestines que S. Bernard
 » a dit, il y a cinq cens ans, être
 » incurables; qu'il falloit couvrir au
 » moins la nudité de sa mere, lorf-
 » qu'on voïoit qu'on ne la pouvoit
 » guérir de ses maladies, & dire bien
 » plus aujourd'hui, que S. Gregoire de
 » Nazianze ne disoit de son tems :
 » *Nous n'avons rien à donner à l'E-*
 » *glise que nos larmes.* La Mere An-
 » gelique ajouta que M. le Camus,
 » Evêque du Bellay lui avoit dit au re-
 » tour de son voïage d'Italie, qu'aïant
 » entretenu Frederic Borromée, Cardi-
 » nal Archevêque de Milan, neveu de
 » S. Charles, Saint lui-même, & émi-
 » nent en sagesse & en science autant
 » que S. Charles, ce Cardinal lui avoit
 » dit ces mêmes paroles : *Le zele & la*
 » *douleur des désordres de Rome m'a por-*
 » *té jusqu'à en écrire un livre épais de*
 » *trois doigts, où ils étoient presque tous*
 » *représentés. Mais après avoir vu toutes*
 » *les portes fermées à la réformation de*
 » *ces abus, & que Dieu seul pouvoit la*

1619.

faire par les voies extraordinaires de sa providence, je brûlai le livre, voiant que ces vérités morales ne feroient que causer du scandale, & publier les excès de ceux qui ne veulent point changer de mœurs; & qui sont devenus plus politiques qu'ecclesiastiques. Aussi m'ajouta-t-elle, „ M. de Saint-Cyran m'a „ dit autrefois que ceux qui aimoient „ véritablement l'Eglise devoient se „ cacher dans les solitudes, pour ne „ prendre point de part aux passions „ de ceux qui deshonnorent sa sainteté, „ & prier pour elle dans le secret. C'est „ notre mere, il la faut aimer, il „ la faut plaindre, il la faut aider, il „ la faut pleurer, & non la scandaliser & la troubler par un excès de zele „ qui n'est pas assez humble ni assez sage. „ M. de Saint-Cyran étoit tellement „ confirmé dans ce silence de gémissement, que lorsque le Cardinal de „ Richelieu se piqua contre Rome, „ & qu'il voulut empêcher qu'on n'y „ eût recours pour obtenir des Bulles, „ il arriva que M. Arnauld, depuis „ Evêque d'Angers, fut élu Evêque „ de Toul canoniquement par le Chapitre, dont il étoit Doien, sans „ avoir agi pour cela en aucune façon: „ M. de Saint-Cyran me dit que mon

» frere étoit le seul Evêque de Fran-
 » ce , qui aiant été élu par le Chapi-
 » tre selon l'ancien droit , pût se faire
 » facrer sans envoyer querir des Bul-
 » les à Rome , & que peut-être le
 » Cardinal pourroit l'y porter , mais
 » qu'il croïoit qu'il ne le devoit point
 » faire, & que dans cette conjoncture
 » cette entreprise causeroit du scan-
 » dale que la prudence & la charité
 » chrétienne obligeoient d'éviter. Re-
 » venons à S. François de Sales qui a
 » donné occasion à cette digression.

1619.

On voit par ce que nous avons rappor-
 té de ses entretiens & de ses lettres à la
 Mere Angélique , combien il faisoit
 de cas de cette illustre Abbessé, & com-
 bien il en étoit estimé lui-même. Dès
 qu'elle le vit pour la premiere fois le
 5 d'avril 1619 , elle désira de se mettre
 sous sa conduite. Elle le pria de reve-
 nir à Maubuisson , à quoi il consentit.
 Elle lui fit une confession générale
 avec une grande satisfaction & un
 vrai désir d'entrer tout de nouveau
 dans la voie de Dieu sous un si bon
 guide. Elle engagea la Mere Agnès,
 qui étoit à P. R. des champs & gou-
 vernoit la maison pendant son ab-
 sence , à en faire autant , lorsqu'il iroit
 porter la bénédiction dans ce mo-

XII.

La Mere An-
 gelic. se met
 sous la con-
 duite de Saint
 François.

1619.

nastere, ainsi qu'elle l'en pria : ce qu'il fit la même année. Monsieur & Madame Arnauld & tout le reste de la famille eurent aussi part à la charité de ce bienheureux Prélat, qui leur fit l'honneur d'aller au commencement de septembre passer quelques jours à Andilly, où il donna sa bénédiction à tous les autres enfans de M. Arnauld (parmi lesquels étoit le jeune Antoine Arnauld devenu depuis si célèbre, âgé pour lors d'environ sept ans); à ceux de M. d'Andilly, & à ceux de M. le Maître. Ce fut à cette occasion qu'il prédit la mort du petit François troisième fils de M. d'Andilly, qui se portoit très bien : *Voilà un bel enfant, dit-il en le voyant, mais il a la mort dans les yeux.* Trois jours après il fut attaqué de la petite vérole, & il en mourut. Il prédit de même que la petite Madelaine seroit Religieuse, & que M. de Trie second fils de M. d'Andilly, qui suivoit alors le barreau, seroit d'Eglise; ce qui arriva : *Ma fille, dit-il à la Mere Angelique étant à Maubuisson, Monsieur de Trie après avoir tourné çà & là, viendra à l'Eglise.* Enfin ce fut entre ses mains, que Madame le Maître séparée depuis quelque tems de son mari, fit vœu de chasteté

perpétuelle, le jour de S. Alexis 1619. C'est elle qu'il nomme dans ses lettres, *ma chere sœur Catherine de Genes.*

1619.

En même-tems que la Mere Angelique perseveroit dans la ferveur où elle étoit entrée par la communication de M. de Genève, elle ne perdit point de vue le dessein qu'elle avoit formé de se délivrer du poids de sa charge. Elle conçut encore le désir d'entrer dans l'institut de la Visitation, & supplia le Prélat de vouloir bien l'y recevoir. Il lui en parla avec beaucoup de modestie & d'humilité; lui disant que ce n'étoit presque pas une religion. Néanmoins comme elle le pressoit beaucoup, il trouva bon qu'elle en écrivît à Rome, pour obtenir la dispense dont elle avoit besoin, parce que l'ordre de S. Bernard étoit plus austere que celui dans lequel elle vouloit entrer.

XIII.
La Mere Angelique pense à quitter son Abbaïe & à entrer dans l'ordre de S. François de Sales.

Le saint Prélat l'avoit assez témoigné par la réponse qu'il fit à la Mere Angelique la premiere fois qu'elle eut l'avantage de le voir. S'étant informé de la maniere de vivre des Religieuses, elle lui parut si austere, qu'il ne put s'empêcher de lui dire : *Ma fille, ne vaudroit-il pas mieux ne pas prendre de si gros poissons, & en prendre da-*

1619.

vantage. Mais il fut fatisfait de la réplique de la Mere Angelique, qui lui dit que si elle eût eu à faire une regle, elle pensoit qu'elle l'auroit faite plus douce; mais que se trouvant engagée dans une regle austere, elle se croioit obligée de la faire garder autant qu'il lui étoit possible.

La Mere Angelique ne réussit ni dans l'un ni dans l'autre de ces deux projets : M. Arnauld son pere fit échouer le premier, en lui faisant donner pour coadjutrice la Mere Agnès (le brevet fut expédié au mois de juillet 1619, les bulles ne le furent qu'au mois de septembre de l'année suivante) au lieu qu'elle vouloit la faire nommer Abbessé en se démettant elle-même, sous prétexte de son séjour à Maubuisson. Pour ce qui est du désir qu'eut la Mere Angelique d'entrer dans le nouvel institut de S. François de Sales, il paroît que quoique le saint Prélat y eût d'abord consenti, il changea de sentimens dans la suite, & ne voulut point la ravir à son ordre. Les difficultés qui se rencontroient dans l'exécution de ce dessein, lui faisoient juger que Dieu en avoit de plus grands sur cette ame extraordinaire (18) : c'est ce que le

(18) Tome I. page 154.

saint

saint fondateur de la Visitation fit connoître à la Mere Angelique dans une lettre qu'il lui écrivit de Savoie, & qu'elle a long-tems gardée (19), où étoient ces paroles remarquables : *Je crois pouvoir vous assurer, de la part de Dieu, qu'il se servira de vous pour des choses importantes, & d'une façon extraordinaire, & que vous avez sujet d'adorer avec une profonde humilité les ordres de son admirable providence.*

L'union si particuliere qui se forma entre la Mere de Chantal & la Mere Angelique, fut une suite & un effet de la connoissance que cette Abbessé eut le bonheur de faire avec S. François de Sales. Elles ne pouvoient pas se dire filles du même pere, sans contracter entr'elles une amitié parfaite. En effet, elle étoit si grande, que la Mere de Chantal écrivant à la Mere Angelique, lui marque que les sentimens qu'elle avoit pour elle, la portoient à croire qu'elles n'avoient *toutes deux qu'un même cœur.* Ce fut au premier voïage que la Mere de Chantal fit à Paris l'an 1620, pour l'établissement du premier monastere de sainte Marie, qu'elle vint à Mau-

1619.

XII.

Union de la
Mere Ange-
lique & de
la Mere de
Chantal.

(19) Tome II, seconde Partie, premiere Relation, page 304, *ibid.* page 381.

1619.

buisson voir la Mere Angelique, qu'elle n'avoit encore vue qu'en esprit, & pour laquelle elle avoit beaucoup d'estime. La Mere Angelique avoit de son côté une telle opinion de la vertu de Madame de Chantal, que cette sainte Religieuse s'étant fait saigner de la main de la Mere Angelique, on fit secher de son sang pour le garder comme des Reliques. M. de Maupas, Evêque du Puy, ensuite d'Evreux, auteur de la vie de M^e de Fremiot de Chantal, rapporte (20) que la Mere Angelique la retint plusieurs jours à Maubuisson pour parler à ses filles & leur donner des avis. Depuis ce tems-là, il y eut entre *ces deux grandes ames*, comme il les appelle, une union étroite.

XIII.

Madame d'Estrées entre par violence à Maubuisson, & en chasse la Mere Angelique.

Pendant tout ce tems, Madame d'Estrées, depuis son enlèvement de Maubuisson, n'avoit point cessé de plaider, pour rentrer dans son Abbaie. Elle étoit à ce que l'on croit, sur le point de gagner son procès; mais par un effet tout particulier de la providence, elle détruisit elle-même toutes les espérances qu'elle pouvoit avoir de son rétablissement. Quelques jours après le départ de M. de Genève, elle s'é-

(20) Seconde Partie, chap. 27.

chappa des Filles Pénitentes, & revint à Maubuisson le 10 septembre à six heures du matin, escortée par le Comte de Sanzé, & quelques autres jeunes Gentilshommes accoutumés à y venir passer leur tems.

1619.

Une des portes lui fut ouverte par Madame la Serre, l'une des anciennes Religieuses. Le Confesseur nommé D. Sabbathier qui étoit du parti de Madame d'Estrées, voulut persuader à la Mere Angelique de se retirer, & de ceder à la violence; mais la Mere Angelique lui répondit avec sa fermeté ordinaire, & le traita comme le méritoit le personnage odieux qu'il n'avoit pas honte de faire. Enfin la Mere Angelique, après beaucoup de paroles, de vaines sollicitations, de débats, fut forcée de sortir de l'Abbaie. Madame d'Estrées & sa confidente vouloient empêcher que personne ne sortît avec elle, mais leurs efforts furent inutiles. Ses quatre Religieuses de P. R. la suivirent, avec trois des anciennes Religieuses de Maubuisson, Madame des Marets, Madame du Puis, Madame du Chevet, onze novices à qui la Mere Angelique avoit donné l'habit depuis peu, & toutes les postulantes qu'elle avoit reçues.

1619.

filles suivirent leur mere, sans que ni la crainte, ni les épées nues pussent les en séparer. Il ne demeura dans la maison que la seule professe qu'elle avoit aussi reçue depuis peu, parcequ'on lui avoit fait entendre qu'elle commettrait un péché mortel en sortant, à cause de son vœu de clôture, mais elle fut si touchée de voir partir la Mere, qu'elle s'évanouit de douleur.

XIV.

La Mere Angelique se retire à Pontoise.

Après que la Mere Angelique fut sortie de l'Abbaïe de Maubuisson avec toutes ses filles au nombre de 34 ou 35, elle se trouva sans asyle, & sans savoir où aller. Mais celle qui n'avoit jamais été surprise dans les occasions qui l'ont obligée de dépendre de la divine providence, ne le fut point encore en celle-ci. Après s'être adressée à Dieu pour lui demander ses lumieres, elle résolut d'aller avec toute sa suite à Pontoise. Elle fit ranger toutes ses filles en ordre, & les fit marcher comme en procession, les postulantes les premieres, les novices après, & les sept professes les dernieres avec elle; toutes aiant leurs voiles abaissés & les mains jointes, avec autant de modestie & de recueillement, que si elles eussent fait la procession

dans leur cloître. Etant arrivées à Pontoise, elles entrèrent dans la première Eglise qu'elles rencontrèrent. C'étoit celle des Jésuites. Ces bons Pères en ayant eu avis, vinrent aussi-tôt les recevoir avec des témoignages extérieurs de civilité & de respect. Elles y dirent les vêpres toutes ensemble.

Le bruit de cette nouvelle s'étant répandu, les Carmelites proposèrent de retirer toutes les Religieuses professes; les Urselines demandèrent les onze novices, & l'Hôtel-Dieu offrit de les recevoir toutes. Mais la Mère Angélique les remercia très humblement; & après avoir délibéré sur le parti qu'elle avoit à prendre, elle accepta l'offre de M. le grand Vicaire de Pontoise qui leur ceda le vicariat, où elles allèrent processionnellement, comme elles avoient fait en arrivant à la ville. Tout le monde sortoit des maisons pour les voir passer, & la plupart se mettoient à genoux pour marquer combien ils étoient édifiés d'un spectacle si nouveau & si touchant. Elles se logerent donc dans la maison de M. le grand Vicaire, qui se retira pour la leur laisser libre. Des personnes charitables de la ville leur envoierent des meubles, de la vaisselle,

1619.

& de l'argent ; sur quoi la Mere Angelique disoit qu'elle avoit eu une vraie joie de se voir réduite à recevoir l'aumône en vraie pauvre.

En un moment toutes ces filles se trouverent dans le grand vicariat, aussi tranquilles que dans leur cloître. Chacune prit la place qui lui étoit marquée, & y fit ses exercices de piété avec une attention & un silence admirables.

Le lendemain on leur dit la Messe dans la Chapelle, & la Mere Angelique y communia. Elles chanterent vêpres, auxquelles quantité de personnes assisterent. Elles firent ensuite l'oraison ; & chacun admiroit la sagesse de tant de jeunes filles, qui leur paroissoient des Anges par leur modestie. On ne pouvoit voir sans étonnement que tant de sujets de distraction ne troublassent point l'esprit de retraite & de mortification, dont leur digne Abbessé leur avoit inspiré l'amour & la pratique.

XV.
Elle rentre à
Maubuisson.

Pendant qu'elles attendoient dans cette profonde tranquillité le secours de Dieu, le Portier de Maubuisson, que les gens de Madame d'Estrées avoient maltraité, étoit allé à Paris informer M. Arnauld de ce qui se passoit.

Il ne le trouva pas, parceque comme on étoit en vacances, il avoit pris ce tems pour aller à P. R. ; mais M. de Trie son second fils fit autant de diligence qu'auroit pu faire M. son pere. Il s'adressa à la Chambre des Vacations, & en obtint dès le lendemain un Arrêt pour enlever de nouveau Madame d'Estrées & rétablir la Mere Angelique. En même-tems on eut un ordre qui commandoit à M. de Fontis Prévôt de l'Isle, de se transporter incontinent à Maubuisson avec ses Archers. Il arriva le 11 septembre à cinq heures avec 250 hommes & investit la maison de Maubuisson, d'où Madame d'Estrées avoit trouvé le secret de sortir travestie, par une porte du jardin.

Le Confesseur, D. Sabbathier, aiant sauté les murs, alla se réfugier chez les Jésuites ses bons amis. Le Prévôt laissa 150 hommes de ses Archers pour garder l'Abbaie, & se rendit sur les dix heures du soir à Pontoise avec le reste de sa Compagnie, pour rendre compte de sa commission à la Mere Angelique : aussi-tôt elle donna ordre à ses filles de partir. Ce fut un nouveau spectacle pour la ville de Pontoise qui y accourut en foule. Tous les

1619.

Curés de la ville & les Ecclesiastiques s'y trouverent, & voulurent accompagner cette procession. Les trente filles de la Mere Angelique y marchoiert en ordre deux à deux, & à côté d'elles deux rangs d'Archers à cheval, qui portoient chacun un flambeau à la main & le mousquet sur l'épaule. La Mere Angelique marchoit après, & à côté d'elle le Prévôt de l'Isle & un nombre de gardes qui l'escortoient, parcequ'on craignoit pour sa personne la violence de ces Gentilshommes qui tenoient le parti de Madame d'Estrées. Toute la ville les suivoit avec des lumieres, & l'on ne vit jamais une plus célèbre procession que le fut celle-là par la nouveauté, & la piété des personnes qui y servoient de spectacle aux autres. Elle marcha dans cet ordre jusqu'à Maubuisson, où la Mere Angelique rentra avec toutes ses filles. Les Archers, après une recherche exacte, mais inutile ce jour-là, découvrirent le lendemain Madame la Serre complice de Madame d'Estrées; ils se saisirent de sa personne & d'une cassette de Madame d'Estrées où il y avoit des papiers importans. Le Prévôt voiant qu'il n'y avoit plus rien à faire, se

retira au bout de deux jours , & laissa 50 Archers pour faire garde autour de l'Abbaie. Ils y resterent six mois & écartèrent peu-à-peu les gens de Madame d'Estrées , qui venoient insulter la Mere Angelique , & tiroient nuit & jour jusques dans les fenêtres ; mais la Mere Angelique ne fut entierement hors d'insulte & de danger , que lorsqu'on eut renfermé Madame d'Estrées. Elle le fut à diverses reprises & s'évada autant de fois ; enfin après avoir mené une vie scandaleuse , elle mourut miserablement dans une petite maison d'un faubourg de Paris.

Après tant de peines & d'afflictions par lesquelles Dieu avoit éprouvé la Mere Angelique, sur la fin de cette année, il lui en envoya une autre bien plus sensible. Ce fut la mort de M. Arnauld son pere , qui arriva le 29 décembre. Tout P. R. ressentit dans ce triste événement la perte d'un pere commun. Pendant les 30 jours que dura sa maladie, la Mere Angelique étoit continuellement en prieres , demandant à Dieu son salut beaucoup plus que sa santé. Elle ne pouvoit presque prendre de repos ; elle s'éveilloit souvent la nuit en disant sans cesse : *Salvum fac ser-vum tuum* ; Seigneur , sauvez votre

1619.

XVI.
Mort de M.
Arnauld.

1619.

serviteur ; & autant de fois qu'elle le disoit , la sœur Isabelle de Château-neuf , qui étoit couchée auprès d'elle , ne manquoit point de répondre , *Deus meus sperantem in te* , qui espere en vous , ô mon Dieu. Les sentimens vraiment chrétiens que M. Arnauld fit paroître au lit de la mort , peuvent bien être regardés comme les fruits des prieres & des larmes de la Mere Angelique ; & il y a lieu de présumer que Dieu , qui l'avoit choisie pour être l'instrument du salut d'un grand nombre , & principalement de sa famille , l'a exaucée par rapport à cet incomparable pere. Les derniers sentimens de M. Arnauld ont été recueillis dans une petite relation qui en fut faite alors sous le titre de *Vœux de M. Arnauld*.

XVII.

La Mere Angelique va à P. R. pour faire prendre possession de la coadjutorerie à la Mere Agnès.

1620.

Nous avons déjà dit qu'avant sa mort il avoit obtenu un bref de coadjutorerie de l'Abbaïe de P. R. pour la Mere Agnès ; les bulles n'en furent expédiées qu'au mois de septembre 1620 , à cause de quelques difficultés auxquelles on croit que les Peres Jesuites eurent bonne part. La Mere Angelique alla exprès à P. R. pour mettre la Mere Agnès en possession de la coadjutorerie. On avoit eu besoin de la préparer à

accepter cette charge, & le bienheureux Evêque de Genève avoit fait pour cela un voïage à P. R. dès l'année précédente. Cela n'empêcha pas que quand le tems fut arrivé, elle n'eût beaucoup de peine à s'y soumettre. Elle prit possession avec les formalités ordinaires, au grand contentement de toute la maison. Comme c'est une des cérémonies qui s'observent, que la Coadjutrice ouvre les livres du cœur; par un événement qui fut regardé comme un heureux présage, à l'ouverture de l'antiphonaire elle tomba sur cette antienne, *Isti sunt duæ olivæ & duo candelabra lucentia ante Dominum*: Ce sont deux oliviers & deux chandeliers qui brûlent devant le Seigneur. Dans le moment la Mere Agnès dit à la Mere Angelique *nous serons deux*, pour lui faire entendre qu'en la faisant sa coadjutrice, elle ne seroit pas pour cela déchargée de son Abbaïe comme elle se l'étoit proposé. L'événement répondit à ses espérances. Après que la Mere Agnès eut pris possession de la coadjutorerie, la Mere Angelique la laissa exercer sa nouvelle autorité, dont elle étoit d'autant plus digne qu'elle avoit appris à obéir avant que de commander, & la Mere Angelique

1620.

retourna à Maubuisson où elle demeura encore trois ans, mais portant toujours malgré ses répugnances le poids de sa dignité d'Abbesse de P. R.

XVIII.

La Mere Angelique pent
à retourner à
P. R.

Enfin après cinq ans de travail dans cette Abbaïe, la Mere Angelique eut la joie de s'en voir déchargée par la nomination de Charlotte de Bourbon

1623.

Soissons, fille de Charles de Bourbon Comte de Soissons & de Dreux, fils puîné de Louis I, Prince de Condé. La Mere Angelique avoit travaillé à cette nomination, *pour voir*, comme elle le dit, *ce qui se pourroit esperer de sa conduite, & pour ménager doucement sa sortie, étant ennuiée d'être si long-tems en un lieu où il y avoit peu d'apparence d'établir les choses solidement.* Dès que Madame de Soissons fut arrivée à Maubuisson, la Mere Angelique s'appliqua de son mieux à gagner l'esprit de cette Dame, afin de la porter à maintenir le commencement de réforme qu'elle y avoit établi avec tant de soins & de peines. Mais une Religieuse nommée Madame Bigot ennemie de la réforme, & qui avoit beaucoup de crédit sur l'esprit de Madame de Soissons l'empêcha d'entrer dans les vues de la Mere Angelique; ainsi quoi qu'elle pût faire, elle ne réussit

point à gagner la confiance de Madame de Soissons. Sa complaisance & son attention pour elle allerent pourtant jusqu'à lui servir de garde jour & nuit pendant qu'elle eût la petite vérole, & à lui rendre toutes sortes de services, jusqu'à ce qu'elle-même fut attaquée de ce mal contagieux. Elle en fut dangereusement malade, & il lui en resta un mal sur un œil, dont elle n'a pû être guérie que par miracle. La Mere Angelique voiant donc cette méfintelligence, qui ne venoit pas tant de Madame de Soissons que de la Religieuse qu'elle avoit amenée avec elle, demanda permission à M. de Citeaux de se retirer.

Pendant les cinq ans que la Mere Angelique demeura à Maubuisson, elle y reçut trente-deux filles assez pauvres des biens de la terre, puisqu'elles n'avoient toutes ensemble que 500 livres de pension, mais très riches en vertu & dont la vocation étoit bien marquée. Lorsqu'elle fut prête à partir pour retourner à P. R., ces bonnes filles dont neuf avoient fait profession entre ses mains & dix avoient reçu l'habit, se jetterent à ses piés & la conjurerent de les emmener avec elle. Il lui fut impossible de refuser

1623.

XIX.
Les filles
qu'elle avoit
reçues la sui-
vent.

1623.

cette grace à leurs prieres & à leurs larmes. Elle écrivit aux Religieuses de P. R. pour s'affurer si elles auroient le courage de faire part de leur pauvreté à trente filles. Elles répondirent par une lettre signée de toute la communauté, & qu'il seroit à souhaiter qu'on eût conservée, qu'elles recevroient avec plaisir tout ce qu'elle leur ameneroit. La Mere Angelique envoya cette réponse à M. de Citeaux en lui demandant permission d'emmener ces trente filles; ce qui lui fut accordé. Elle se disposa donc à partir, mais auparavant elle écrivit à Madame sa mere, & la pria de lui amener un nombre suffisant de carosses pour transporter ces trente filles. Madame Arnauld ne manqua pas d'arriver au jour marqué. Comme la Mere Angelique étoit obligée de passer par Paris & de s'y arrêter en retournant à P. R., elle fit partir ses filles devant elle, & de crainte que leur arrivée ne fut un sujet de dissipation dans la maison, elle leur ordonna qu'aussitôt qu'elles appercevroient le haut du clocher de dessus la montagne, elles dissent toutes ensemble ce verset, *Pone Domine custodiam ori meo & ostium circumstantiæ labiis meis*; mettez, Seigneur,

Pl. 40.

une sentinelle à ma bouche, & une garde à la porte de mes levres; & que dès ce moment la porte de leurs levres demeureroit fermée jusqu'à ce qu'elle-même la vint ouvrir. Ces bonnes filles exécuterent si ponctuellement les ordres de la Mere Angelique, que chacune mit sur sa manche un morceau de papier sur lequel son nom étoit écrit, afin qu'on les pût connoître. Elles arrivèrent ainsi à P. R. le 3 mars 1623. Elles n'abordoient qu'en tremblant une maison qu'elles venoient, pour ainsi dire, affamer. Mais elles y furent reçues avec une joie qui leur fit bien voir que la charité de la Mere s'étoit communiquée à toutes ses filles. Le jour de leur arrivée à P. R. fut un jour de fête pour la Mere Agnès & pour toute la communauté; & on peut dire d'elles en cette occasion ce que S. Paul dit des fideles de Macedoine, que *leur profonde pauvreté répandit avec abondance les richesses de leur charité sincere*. Non-seulement elles ouvroient les bras de bon cœur pour recevoir ce grand nombre de filles, mais encore, comme si ç'eût été elles-mêmes, qui eussent reçu une grace extraordinaire, elles chanterent le *Te Deum* en allant recevoir & embrasser

1623.

ce présent que Dieu leur faisoit , pour enrichir de plus en plus leur maison du trésor inépuisable de la pauvreté.

LIVRE QUATRIEME.

^Y
 La Mere An-
 gelique de re-
 tour à P. R.

LA Mere Angelique se rendit à P. R. le 11 ou 12 de mars ; & fut reçue avec une joie qui ne peut s'exprimer (1). En arrivant elle délia la langue de ces trente muettes qui n'avoient pas dit un mot , depuis le moment qu'elle leur avoit ordonné de garder le silence. Ce grand nombre de filles qui augmenta si subitement la communauté de Port-Roial , y causa un renouvellement & un accroissement de ferveur. Le nouveau noviciat de Maubuisson ne se relâcha en rien à P. R. : au contraire toutes les personnes dont la charité & les lumieres pouvoient élever les ames à une plus grande perfection, y étant réunies par le retour de la Mere Angelique , de la Sœur Isabelle Agnès , & de la Sœur Marie Claire, avec la Mere Agnès, elles formerent comme une conspiration de

Ferveur du
 noviciat de
 P. R.

(1) Voyez la seconde Partie , premiere Relation , n. 74

zele , pour porter encore plus loin l'ardeur de leur charité. Les trois dernieres s'assembloient souvent pour deliberer ensemble sur les moïens qui pourroient contribuer à perfectionner cette œuvre de Dieu qui étoit l'unique objet de leurs soins ; & lorsqu'elles avoient jugé que quelque chose pouvoit y être utile, elles alloient le proposer à la Mere Angelique qui l'approuvoit par son autorité , ou le modifioit par sa prudence. Elles crurent qu'il étoit à propos de supprimer les conférences qui se faisoient , quoiqu'elles ne fussent point de la regle de S. Benoît. Les Capucins qui avoient aidé la Mere Angelique au commencement de la réforme , les avoient fait établir , & l'usage de tous les ordres nouveaux les faisoit croire nécessaires. Mais l'amour du silence & l'esprit de priere qui regnoient alors dans P.R., les rendoient inutiles à des personnes , dont la conversation continuelle étoit dans le ciel. Ainsi elles n'eurent aucune peine à quitter ces entretiens , qui sont souvent plus à charge à la piété, qu'ils ne soulagent la nature.

Outre les filles que la Mere Angelique avoit amenées de Maubuisson, elle en reçut encore plusieurs autres.

1623.

ff.

La commu-
nauté s'aug-
mente.

1623.

A peine fut-elle de retour à P. R. que cinq Religieuses du Paraclet, ordre de Citeaux, Diocèse d'Amiens, lui écrivirent pour la prier de les recevoir avec une autre qu'elle avoit déjà reçue; ce qu'elle leur accorda de bon cœur. Elle en reçut encore trois de S. Antoine des champs. Enfin le nombre des Religieuses s'accrut jusqu'à 80 dans une maison qui n'étoit fondée que pour douze, & qui d'ailleurs étoit très incommode & très resserrée par sa situation. Mais cette maison étroite & pauvre devint tout d'un coup large & riche par l'étendue de la charité de celles qui vouloient bien être incommodées pour soulager les autres.

» Nous vécumes de la sorte trois ans,
 » dit la Mere Angelique, ne manquant de rien & aiant plus de facilité à vivre quatre-vingt sans que
 » notre revenu fût accru, que nous
 » n'avions n'étant que treize ou quatorze (2). Non-seulement elles ne manquerent pas du nécessaire, mais même elles avoient au-delà de leur besoin; ce que la Mere Angelique prouve par l'exemple suivant: Aiant reçu deux mille livres de dot d'une fille qui fit profession en ce tems-là,

(2) Tome I. seconde Relation, page 320, n. 19.

la communauté prêta cette somme à une personne de Paris qui leur rendoit quelques services, pour acheter une maison qui lui aidât à pourvoir tous ses enfans. Quel prodige ! une Abbaïe qui n'a que six mille livres de rente nourrit & entretient quatre-vingt Religieuses, & est en état de prêter de l'argent ; quel trait de providence ! Mais Dieu qui avoit si fort multiplié le nombre de ces saintes filles, pour éprouver leur foi, le diminua bientôt après ; car en deux ans il en mourut quinze, dont la vie pleine de bonnes œuvres fut suivie de la mort la plus édifiante.

La générosité avec laquelle la Mere Angelique reçut les trente Religieuses de Maubuisson dans son Abbaïe de P. R. lui mérita une lettre de M. de S. Cyran. Dès l'année 1620, M. d'Andilly étant à Poitiers avoit fait connoissance avec lui, & l'avoit entretenu depuis. Il paroît même, par une lettre de la Mere Angelique, que M. d'Andilly lui avoit dès-lors procuré cette connoissance si avantageuse, qu'elle lui écrivoit & recevoit de ses lettres : » J'ai reçu, dit-elle, écrivant à M. d'Andilly le 7 janvier 1621, » la lettre de M. de S. Cyran, avec

1623.

III.
Elle fait
connoissance
avec M. de
Saint Cyran.

1623.

» une satisfaction qui ne se peut dire.
 » Je vous remercie de tout mon cœur
 » de m'avoir procuré le bonheur d'une
 » si sainte connoissance. Je lui écris
 » un mot que vous lui ferez tenir &c.
 Ce pieux Abbé connoissoit aussi Ma-
 dame Arnauld, & se trouva avec elle
 lorsqu'elle reçut la lettre par laquelle
 la Mere Angelique la prioit de lui
 amener des carosses pour conduire les
 filles de Maubuisson à P. R. Madame
 Arnauld lui aiant dit les raisons du
 transport de ces filles, il admira cette
 action comme il admiroit toutes les
 œuvres de Dieu, & fut si frappé de
 la charité de la Mere Angelique qu'il
 lui écrivit quelque tems après pour
 l'en remercier, comme s'il eût été le
 pere de toutes ces filles; & dès-lors,
 dit la Mere Angelique, Dieu lui don-
 na de la charité *pour moi*. La lettre
 est datée de Chartres du 4 juillet 1623.
 Il s'y recommande aux prieres de la
 Mere Angelique & à celles de ses
 quatre sœurs Agnès, Marie, Anne, &
 Madelon (3).

I V.

Une qua-
 trième sœur
 de la Mere
 Angel. nom-
 mée Madelon
 se fait Reli-
 gieuse.

Celle-ci qui étoit la cadette de tou-
 tes, après avoir d'abord déclaré qu'elle
 ne seroit jamais Religieuse, forma
 tout-d'un-coup le dessein de l'être, à

(3) Tome I. premiere Relation, page 186.

l'occasion d'un songe, dans lequel Sainte Madelaine sa parrone lui apparut dans le fond d'un désert tout plein d'épines, lui tendant la main, & lui faisant signe de venir à elle; s'en étant approchée elle lui montra un habit blanc de Religieuse qu'elle tenoit d'une main, & de l'autre du beurre pour marquer la nourriture des Religieuses qui ont embrassé l'abstinence de viande (4). La Mere Angelique, qui fait mention de cette vision dans une occasion où elle témoigne combien les voies extraordinaires lui sont suspectes, ne révoque point celle-ci en doute, parce qu'elle a été justifiée par l'événement & connue long-tems auparavant. Car la petite Madelaine Arnauld, âgée pour lors d'environ onze ans racontoit son songe à tout le monde, & disoit toujours depuis, qu'elle seroit Religieuse, comme elle le fut en effet. On attribua ce changement subit aux prieres d'une bonne fille qui avoit fort envie d'entrer en religion. Elle étoit femme de chambre de Madame Arnauld qui la mena un jour avec elle à Maubuisson. Elle témoigna son désir à la Mere Angelique & lui fit en pleurant de grandes instances pour

(4) Tome II. page 340 & suiv.

1623.

être reçue. La Mere Angelique lui dit :
*Allez ma fille , pleurez auprès de Dieu ,
 & le priez bien qu'il fasse la grace à
 ma sœur Madelon d'être Religieuse ,
 alors je vous promets que je vous rece-
 vrai avec elle.* Cette fille fut consolée,
 & se retira dans le dessein de bien prier
 Dieu comme la Mere Angelique lui
 avoit dit , puisque son bonheur étoit
 attaché à cette condition. Il y a ap-
 arence qu'elle le fit avec grande foi ,
 puisque dès la nuit même elle fut
 exaucée. Car ce fut dans cette même
 nuit que la petite Madelon eut cette
 apparition & qu'elle pensa à être Re-
 ligieuse. Madame Arnauld qui savoit
 ce qui s'étoit passé à Maubuisson , fut
 fort étonnée à son retour que l'effet
 eût sitôt suivi le désir de la Mere An-
 gelique & les prieres de cette bonne
 fille , qui entra à Port-roïal quel-
 que tems après la mort de Monsieur
 Arnauld. Elle y a été Religieuse
 sous le nom de Sœur Antoinette de
 Sainte Eulalie. Pour la petite Arnauld,
 elle demeura encore deux ans dans le
 monde depuis qu'elle eût pris la ré-
 solution d'être Religieuse. Elle y fut
 autant caressée que jamais , mais rien
 ne fut capable d'ébranler sa fermeté ;
 & elle fit voir comme elle l'avoit as-

furé, par une persévérance de plusieurs mois & de plusieurs années, qu'un changement si prompt n'étoit pas l'effet de la legereté d'un enfant, mais de la puissance de l'esprit de Dieu. Elle prit l'habit avec une grande ferveur en 1624 à l'âge de quinze ans, & passa de même son noviciat : elle fit profession l'année suivante 1625, la communauté étant déjà transférée à Paris, où elle mourut le 3 de février 1649.

1623.

Peu après le retour de la Mere Angelique à P. R. M. de Virazel grand Prédicateur, depuis Evêque de Saint Brioux, & le P. Eustache de S. Paul Feuillant, vinrent à P. R. le 17 de juillet de la part de Madame de la Tremouille Coadjutrice de l'Abbaïe du Lys au Diocèse de Sens, demander deux Religieuses ; l'une pour être Prieure, l'autre pour être Maîtreſſe des novices. La Mere Angelique Arnould pleine de zele pour le salut des ames, donna pour Prieure la Mere Anne Eugenie de l'Incarnation sa sœur, & pour Maîtreſſe des novices la Sœur Marie des Anges Suireau, qui a depuis été Abbesse de Maubuisson (5). Ces deux excellentes filles vinrent demeurer

v.
Réforme de
l'Abbaïe du
Lys.

La Mere Eugenie de l'Incarnation Arnould, & la Mere des Anges Suireau y sont envoyées

(5) Tome I. douzieme Relation, page 296.

1623.

à P. R. vers le même tems, & s'y distinguèrent également par leur régularité & leur piété. La Mere Marie des Anges Suireau y fut reçue par un effet particulier de la providence, qui mérite d'être rapporté ici. Il y avoit à Chartres trois filles de famille assez riches qui voulurent venir à P. R. La Mere Marie des Anges, qui n'avoit que seize ans, & qui avoit désiré dès le berceau d'être Religieuse, n'osoit venir avec les autres, parce que M. son pere quoique Avocat & de bonne famille, étoit fort pauvre & chargé d'enfans. Comme ces trois filles de leur connoissance alloient partir, quelqu'un lui conseilla (6) d'envoier sa fille avec elles, au hasard d'en revenir. Il le fit, & sitôt qu'elles furent arrivées à Port-roial le 12 avril 1615, la Mere Angelique fixa ses yeux sur la jeune Suireau, quoiqu'elle marchât la dernière, & à l'instant elle dit à une Sœur qu'il n'y avoit que cette petite qui demeureroit; ce que l'événement justifia. Dès-lors, dit la Mere Angelique (7), *la dévotion, la*

(6) Ce fut (selon la Relation de la vie de la Mere des Anges) des Capucins qui connoissoient

avoient souvent parlé d'elle à la petite Marie, qui donnerent ce conseil.

(7) Seconde Relation de la I. Partie, T. I. p. 301.

modestie, la douceur & l'humilité étoient peintes sur son visage, & nous l'avons trouvée telle dès le premier jour qu'elle est à présent à l'égard de ces vertus. Elle fit profession le 16 avril 1617. M. son pere mourut pendant son noviciat. Sa fille aînée fut si touchée de sa mort qu'elle résolut d'être Religieuse, & le fut à P. R. Elle s'appelloit Marguerite Erisque de l'Ascension, elle mourut le 3 février 1655. La mere aiant marié une troisieme fille qui restoit, vint à P. R. où elle servit en qualité de Tourriere avec beaucoup d'humilité & de charité. Cette fille aiant beaucoup de peine d'être privée de sa bonne mere & de la voir comme réduite à servir, prit occasion d'une fievre quarte qui lui survint, pour la venir chercher. Dès qu'elle fut guérie, elle revint, & apprit que Madame Arnauld vouloit être Religieuse & qu'elle le feroit bientôt. Cela lui donna une extrême joie, aiant cru jusques-là qu'on ne recevoit point de veuves. Aussi-tôt elle demanda à être reçue Sœur converse; ce qui lui fut accordé; & elle fut nommée Sœur Marie de Natalie Fresnol. Lorsqu'elle eut fait son noviciat dans une humilité & une ferveur incomparables, elle mourut de même

1623.

1623.

neuf jours après sa profession le 20 octobre 1624. Dès qu'elle fut entrée en religion, elle racontoit à la Mere Angelique, qu'étant enceinte de sa fille Marie des Anges, elle avoit eu des sentimens particuliers de dévotion, & elle attribuoit cette grace à son enfant qu'elle croïoit que Dieu aimeroit. Depuis la voïant dès son enfance portée à la piété, elle se confirma dans cette pensée & l'aimoit extrêmement.

Cette chere fille étoit déjà au Lys lorsque sa mere se fit Religieuse à P. R., de sorte qu'elle n'eut pas la satisfaction de la voir en religion. Elle n'en témoigna jamais aucun regret ni à la vie ni à la mort, étant toute absorbée en Dieu & séparée des créatures.

La Mere Marie des Anges alla donc au Lys pour travailler à la réforme de cette maison, avec la Mere Anne Eugenie de l'Incarnation & y arriva le 18 de juillet 1623 (8). Elles y souffri-

(8) Une Religieuse, nommée Gibert, qui étoit d'un naturel fort violent, apprehendoit tellement la réforme, qu'elle tomba malade à l'arrivée des deux Religieuses de P. R.; en sorte qu'elle ne put venir les recevoir avec les autres. Mais Dieu voulut qu'elle se liât d'affection avec la Prieure à

qui on en confia le soin, & qu'elle prit une entiere confiance en elle. La Prieure la gagna à Dieu, & elle mourut dans de grands sentimens de religion & de confiance en la misericorde du Seigneur, peu après le départ du Lys de la Mere Eugenie. *Tome I. 4c. Relat. page 385 & 386, n. III.*

rent pendant trois ans avec patience toutes sortes de peines, sur-tout dans les commencemens, que Madame de la Tremoille avoit peu d'autorité, parcequ'une ancienne Abbessse lui disputoit ses droits. Elles soutenoient la fatigue de l'office le jour & la nuit, quoique très mal nourries, & observoient l'abstinence qu'on ne gardoit point dans cette maison.

La M. Angelique vint elle-même au Lys au mois de février de l'année 1625 accompagnée de la M. Angelique de S. Agnès de Marle de la Falaire, & de la Mere Genevieve de S. Augustin Tardif (9). Elle ne se proposoit d'y rester que quelques jours, mais y étant tombée malade, elle fut obligée d'y demeurer jusqu'au mois de mai. Pendant ce séjour, elle aida beaucoup de ses conseils Madame de la Tremoille, qui en étoit coadjutrice. Elle avoit un procès au grand Conseil contre l'ancienne Abbessse dont on vient de parler, qui étoit interdite à cause de sa conduite déréglée, & qui prétendoit néanmoins rentrer dans ses fonctions. M. de Druy Président au grand Conseil, & oncle maternel de la M. Angelique étant venu au Lys, elle lui exposa l'affaire de Madame de la Tre-

1623.

1625.

(9) Tome I. 4^e Relation, page 381.

1625.

moille, dans laquelle il entra si bien qu'il lui fit gagner son procès. Mais la Mere Angelique n'en demeura pas là; elle fit entendre à Madame de la Tremoille qu'il falloit réparer les défauts de son entrée qui n'étoit point conforme à l'esprit des saints canons; & après lui avoir fait prendre les mesures nécessaires pour cela, elle lui parla avec force sur ses obligations & sur la nécessité indispensable de les remplir. Madame de la Tremoille, qui aimoit tendrement la Mere Angelique & qui avoit beaucoup d'estime pour elle, écoutoit avec grande attention tout ce que sa charité & son zele lui dictoient, & à la conclusion du discours, elle lui donna les marques les plus tendres de sa vive reconnoissance.

Pendant le séjour de la M. Angelique au Lys, une Religieuse que l'ancienne Abbessé avoit reçue sans vocation, & qui résidoit dans un Prieuré dont elle étoit pourvue, voulut aller à Paris, parce que la peste faisoit du ravage dans le village où étoit son Prieuré. Comme elle étoit en chemin les chevaux s'arrêtèrent sans qu'on pût les faire avancer. La Religieuse (Madame Poleau) étonnée de cet événement, prit la résolution de revenir au Lys.

Elle eut le bonheur d'y trouver la Mere Angelique qui lui parla fortement sur ses devoirs ; & Dieu lui inspira le dessein d'y demeurer pour vivre conformément à son état , & lui fit la grace de vivre dans une si grande régularité , qu'elle a été un exemple de vertu jusqu'à sa mort. L'ancienne Abbessé du Lys s'étant retirée , Madame de la Tremoille demeura maîtresse ; & alors les deux Religieuses de P. R. firent beaucoup de fruit. Le bien s'y établit , ainsi que l'étroite observance de la regle. Après que la Mere des Anges eut ainsi travaillé au Lys pour la gloire de Dieu , dans l'exercice d'une patience , d'une humilité , d'une pauvreté & d'une mortification continuelles , elle revint à P. R. sur la fin de 1626 , aussi bien que la Mere Anne Eugenie , qui s'étoit fait également estimer & respecter pour sa piété pendant son séjour de trois ans dans cette Abbaïe.

La Mere Angelique qui étoit allée au mois de février 1625 joindre ces deux Religieuses dans l'Abbaïe du Lys pour prendre part à leurs travaux , les avoit quittées au mois de mai de la même année pour se rendre à P. R. A peine y eût-elle passé quelques jours , qu'elle fut obligée de venir à

1625.

VI.

La Mere Angelique vient à Paris & passe par Poissy.

1625.

Paris. Elle passa par Poissy à la priere de Madame la Marquise de Maignelai, pour contribuer en quelque chose à la réforme du Monastere de cette ville, où il y en avoit déjà quelque commencement. Pendant huit ou dix jours qu'elle y demeura, elle se fit aimer & respecter de l'Abbesse & des Religieuses, qui prenoient plaisir à l'entendre & qui étoient dans l'admiration de tout ce qu'elle disoit. Elle recommandoit sur-tout à l'Abbesse d'avoir recours à Dieu dans toutes ses entreprises, de consulter son Esprit divin, & de ne point s'appuier sur son industrie & ses talens naturels. Elle gaignoit chaque jour quelque chose sur les Religieuses même les plus opposées à la réforme; elle fortifioit celles qui la désiroient, & leur inspiroit un zele admirable: mais toutes, tant les unes que les autres ne pouvoient se lasser de l'admirer, & disoient à la Mere Agnès de Marle de Falaise qui l'accompagnoit dans ce voiage; *que vous avez une admirable Abbesse! quel esprit! quelle force pour persuader! pour moi, disoient quelques-unes, quand elle parle, je ne trouve rien de si juste que de faire ce qu'elle dit. Que vous êtes heureuse d'avoir une si bonne Mere,*

difoit l'Abbeffe de Poiffy! Auffi la communauté entiere, tant l'Abbeffe que fes filles, ne put-elle voir partir pour Paris la Mere Angelique fans répandre beaucoup de larmes.

Ce voiage de la Mere Angelique à Paris avoit pour objet un établiffement que l'on projettoit depuis quelques années. Le grand nombre de Religieufes qui étoient à P. R. fort referrées, dans un lieu humide & mal fain; les maladies qui y étoient devenues fi fréquentes, que le monastere n'étoit plus qu'une infirmerie, avoient fait penfer à cet (10) établiffement à Paris. Différens obstacles avoient toujours arrêté l'exécution de ce projet. M. l'Archevêque de Paris fe rendoit difficile; on avoit de la peine à trouver une maifon convenable. M. de Gondi, l'Archevêque, donna enfin fon consentement à la follicitation de la Marquife de Maignelai, & on penfa sérieufement à chercher une maifon qui pût convenir. Après en avoir vu cent dif-

1625.

VII.
Etabliffement
de P. R. à Paris.

(10) Ce fut le P. Binet Jefuite qui confeilla le premier à la Mere Angelique cette translation, que M. de Genève, ni M. de S. Cyran n'auroient pas

approuvée; mais le premier étoit mort, & le fecond n'étoit pas encore le confeil de la Mere Angelique.

1625.

férentes, on en trouva une à l'extrémité du fauxbourg S. Jacques dans un lieu appelé Clagny qui parut propre au dessein qu'on avoit. Elle appartenoit à un Conseiller Clerc qui témoigna une grande joie que sa maison fût changée en un monastere. Madame Arnauld que Dieu avoit touchée & qui n'attendoit que l'exécution de ce projet, auquel elle devoit contribuer plus que tout autre par ses facultés, pour pouvoir exécuter elle-même le dessein qu'elle avoit d'être Religieuse, conclut promptement le marché. On y mit aussi-tôt les Maçons pour y ajouter quelque peu de bâtimens & disposer les choses régulièrement. Cela dura jusqu'au 28 mai, veille du S. Sacrement de la même année 1625, qu'on transféra quinze Religieuses seulement, n'y aiant place alors que pour ce nombre : la clôture y fut établie le 16 juin, que M. l'Archevêque vint lui-même mettre le S. Sacrement dans leur chapelle. Dieu permit que cette année il mourut douze Religieuses à P. R. des champs, & une grande partie des autres furent très malades; de sorte qu'on en faisoit venir à Paris le plus qu'il étoit possible, parcequ'on rejettoit la cause de ces morts & de ces

maladies sur le mauvais air. Enfin on obtint des Lettres patentes pour transférer toute la communauté à Paris ; ce qui ne fut exécuté que l'année suivante.

1625.

Ces Lettres patentes furent données au mois de décembre 1625. Elles sont conçues en des termes dignes d'un Roi très chrétien & zélé pour la religion. On peut les voir à la fin du volume, au recueil des pieces où nous avons cru devoir les rapporter. On y verra le zèle qu'on avoit à la Cour pour maintenir l'observance régulière dans les monasteres, & la protection qu'on y donnoit à ceux où elle s'observoit, bien loin de les détruire. On y voit aussi quelle estime on faisoit de la vertu de la Mere Angelique. En consequence de ces lettres, elle se rendit à P. R. des champs au mois de mai pour amener à Paris tout le reste de la communauté ; ainsi la translation fut achevée en 1626. On laissa dans l'ancienne maison de P. R. des champs un Chapelain pour desservir l'Eglise. Le Saint Sacrement y fut conservé, & même le droit de Paroisse.

1626.

Toute la communauté de P. R. étant ainsi réunie dans ce nouvel établissement, elles s'y arrangerent le mieux

VIII.
Etat des Religieuses de
P. R. à Paris.

1626.

qu'elles purent. On fit une galerie qui en logeoit une partie ; on fit aussi lambrisser tous les greniers , & avant la fin de l'année toutes y furent logées ; mais par tout on étoit très serré. Le chœur étoit si petit, que la quatrième partie de la communauté n'y pouvoit tenir. Elles dinoient les unes après les autres au réfectoire. Malgré toutes ces incommodités , les Religieuses étoient contentes, aussi régulières & aussi silencieuses que si elles eussent été dans le monastere le plus vaste & le plus commode. Il n'y avoit que la Mere Angélique , & celles qui étoient chargées du soin de faire subsister la communauté qui fussent dans l'embarras , parce qu'il falloit emprunter pour faire les bâtimens nécessaires : cela formoit des rentes qui diminoient le revenu , quoiqu'elles eussent plus de peine à vivre à Paris où la dépense étoit plus considérable qu'à la campagne. Dans cet embarras , toute autre que la Mere Angélique eût été charmée de trouver une ressource dans quelque riche dot des filles qui se présentoient pour être Religieuses ; mais c'est à quoi cette digne Abbessé n'eut jamais d'égard. Elle refusa dans ce tems-là trois filles de condition , nieces d'une de leurs

meilleures amies , pour lesquelles on auroit donné au moins 39000 livres de dot , parcequ'elle fut qu'on vouloit que ces Demoiselles fussent Religieuses afin de marier deux de leurs sœurs plus avantageusement. Ces trois filles réussirent dans une bonne maison où on les mit. Néanmoins la Mere Angelique fut persuadée que ce fut par un trait de la divine providence qu'elle ne les reçut pas , » parce qu'apparemment , dit-elle , les parens de ces » filles qui étoient de condition , & » dont il y en avoit dans la faveur , » eussent voulu prendre connoissance » de nos affaires & s'intriguer ; ce » qui eût fait tort dans tout ce qu'il » a plu à Dieu de permettre qui » nous soit arrivé depuis. Nous avons » eu le bonheur qu'aucun parent de » nos filles ne s'est jamais mêlé de » nos affaires , ce qui nous a été une » grace particuliere (11).

Sur la fin de cette année , aussi-tôt après que la Mere des Anges Suireau fut revenue de l'Abbaïe du Lys , Madame de Longueville (Louise de Bourbon Soissons premiere femme de Henri II Duc de Longueville) vint prier la Mere Angelique de lui donner

IX.
La Mere des
Anges est faite
coadjutrice
de Mau-
buisson.

(11) TOME I. page 303.

1626.

une de ses Religieuses pour la faire coadjutrice de Madame de Soissons sœur naturelle de Madame de Longueville, Abbessé de Maubuisson, qui étoit tombée dans une maladie de langueur, dont il paroissoit qu'elle ne reviendroit pas. La Mere Angelique qui savoit que Mr de Longueville avoit une fille naturelle âgée de neuf ans dans cette maison, pensa aussi-tôt qu'on prétendoit par ce moien conserver cette Abbaïe pour cette petite fille. Elle fut choquée de cette proposition & dit à la Princesse, que ce n'étoit point à elle qu'il falloit s'adresser pour avoir des confidentiaires, & qu'il y avoit grande apparence que c'étoit ce qu'elle cherchoit. La Princesse protesta qu'elle étoit bien éloignée de cette pensée, & que tout son désir étoit de maintenir la réforme dans la maison. Sur la parole de Madame de Longueville, la Mere Angelique se laissa persuader, & lui promit de lui envoyer la Mere des Anges qui avoit été trois ans maîtresse des novices au Lys. Madame de Longueville l'agréa, & ne voulut point d'une autre que la Mere Angelique lui proposa ensuite, quoiqu'elle ne les connût ni l'une ni l'autre. La Mere Angelique fit ensuite

ce qu'elle put pour engager la Mere des Anges à accepter cette charge. Elle lui en parla , & pendant tout son discours la Mere des Anges se contenta de l'écouter avec beaucoup de douceur , & de répandre des torrens de larmes. La Mere Angelique aiant cessé de parler , la Mere des Anges lui demanda si elle étoit obligée de lui obéir dans une chose si pénible. La Mere Angelique lui répondit qu'elle ne pensoit point qu'elle y fût obligée par son vœu d'obéissance, qu'elle croïoit cependant que Dieu demandoit d'elle qu'elle acceptât cette charge. Elle y consentit donc , mais elle en conçut une si vive douleur qu'elle en tomba malade. Néanmoins elle ne laissa pas échapper la moindre plainte, se contentant de marquer sa douleur par ses larmes.

Madame de Soissons étant morte le 28 décembre 1626 , avant que la bulle de coadjutorerie fût arrivée , Madame de Longueville obtint de Louis XIII le brevet de l'Abbaïe pour la coadjutrice. Il fut accordé sur l'estime que le Roi avoit conçue d'elle , & à condition qu'elle travailleroit à la réforme de son Abbaïe. Le brevet expédié , Madame de Longueville alla

1626.

Elle est
Abbesse de
Maubuisson.

1626.

à P. R. chercher la Mere des Anges pour la mener à Maubuisson prendre possession de son Abbaïe.

Cette digne élève de P. R., dont la Mere Angelique disoit que *la vertu étoit une vertu où l'on ne pouvoit trouver de défaut de quelque côté qu'on la regardât* (12), partit le 7 de janvier 1627 accompagnée de la Mere Catherine Agnès Arnauld, pour lors coadjutrice de P. R. qui demeura environ six mois à Maubuisson, & de huit autres Religieuses que la Mere Angelique avoit amenées de ce monastere lorsqu'elle en sortit pour revenir à P. R. La Mere Angelique en disant adieu à la Mere des Anges, lui donna les avis suivans qu'on a trouvés écrits de sa main : 1^o d'être fort charitable envers les pauvres, de leur faire beaucoup d'aumônes, parceque les richesses de cette grande Abbaïe n'avoient été données que pour les assister. 2^o. Qu'elle reçût les filles sans dot & qu'elle ne refusât aucune de celles qui seroient vraiment appellées. 3^o. De ne pas s'engager avec tous les Religieux de Pontoise, tant Jesuites que Capucins, & de ne les pas laisser

(12) Relation sur la vie de la Mere des Anges, page 16, 26.

converser avec ses Religieuses. 4^o.
 D'aller trois fois le jour , autant qu'elle
 pourroit , devant le S. Sacrement pour
 s'offrir à Jesus-Christ & recevoir de
 lui la grace dont elle avoit besoin
 pour s'acquitter des devoirs de sa char-
 ge selon Dieu , & pour l'avancement
 des ames. On rapportera ailleurs de
 quelle maniere cette Sainte Abbessè
 se conduisit pendant qu'elle gouverna
 cette Abbaïe.

La maison de Maubuisson ne fut
 pas la seule à qui le Seigneur fit la
 grace de profiter de l'exemple de P. R.
 La réputation de la réforme que la
 Mere Angelique avoit établie s'étoit
 déjà fort répandue , mais elle fit en-
 core plus de bruit depuis l'établisse-
 ment à Paris. C'étoit même une des
 vues de ceux qui avoient donné le
 conseil de cette translation , dont le
 premier avoit été le P. Binet Jesuite.
 Plusieurs maisons Benedictines & Ber-
 nardines désirerent d'embrasser la ré-
 forme. On demanda de divers en-
 droits à la Mere Angelique de ses
 Religieuses , pour aller aider des Su-
 perieures qui vouloient l'introduire
 dans leurs maisons. On envoya au mo-
 nastere des Isles d'Auxerre , la Sœur
 Marie de Sainte Claire Arnauld , & la

X.
 Différentes
 maisons de
 Religieuses
 sont excitées
 à la réforme
 par l'exemple
 de P. R.

1626.

Sœur Marie de S. Joseph Midorge.

Madame de Mornay de Villarceaux, coadjutrice de Gif, Abbaïe de Benedictines (13), vint elle-même vers le même tems à P. R. de Paris pour s'instruire de la réforme, & y passa quelques mois. Elle fut Abbessé depuis 1629 jusqu'en 1637, & conserva toujours une étroite liaison avec la Mere Angelique, aussi-bien que Madame sa sœur & Madame sa niece qui lui succederent dans sa dignité d'Abbessé. Il y a peu d'Abbaïe en France où l'esprit de P. R. se soit mieux conservé que dans celle de Gif, où il subsiste encore. Fasse le ciel qu'il s'y conserve malgré la perte irréparable qu'elle vient de faire par la mort d'une admirable Abbessé qui étoit l'exemple & l'ame de la régularité.

Madame de
Segur sœur
de M. de S.
Rapoul.

La Mere Agnès alla cette année à l'Abbaïe de Gomerfontaine Diocèse de Rouen dont l'Abbessé la désiroit ; mais elle n'y fit pas grand fruit, & elle y trouva le temporel & le spirituel dans un si pitoïable état, qu'écrivant à la Mere Angelique pour lui rendre compte de son voïage, elle lui mandoit qu'elle pensoit que Dieu

(13) Non de l'ordre de Citeaux, comme il est dit Tome I des Mémoires, p. 220 dans une note.

L'avoit envoïée en ce lieu là pour honorer l'article du symbole, *descendit ad inferos*: néanmoins ses exemples & ses prieres furent une semence qui a porté du fruit plusieurs années après avoir été jettée en terre. La réforme y fut établie dans la suite.

Quoique la Mere Angelique n'ait pas porté à la réforme ceux d'entre les Religieux de son ordre qui l'embrasferent, autrement que par le bruit de celle qu'elle avoit établie dans sa maison; il est certain néanmoins que tous ceux qui vouloient se réformer venoient la trouver & lui demandoient ses avis; & elle étoit dans une si grande estime parmi tous ces Religieux, qu'ils l'appelloient *la Therese de l'ordre*, & ils lui auroient fait réformer & fonder autant de monasteres qu'en réforma Sainte Therese, si elle étoit demeurée sous leur juridiction. Il est effectivement très vraisemblable que la réforme de la Mere Angelique auroit fait un plus grand progrès dans l'ordre de Citeaux qu'elle ne l'a fait, si elle ne se fût tirée de la juridiction de l'Abbé. Cependant il seroit injuste de blâmer en cela la Mere Angelique, dont les intentions étoient pures & droites. Nous ne croïons pas qu'il

1626.

X I.

La Mere Angelique met son monasteres sous la juridiction de l'Ordinaire.

1626.

soit nécessaire de rapporter ici quantité de faits avancés par cette sainte Abbessé dans un mémoire qu'elle fit dans le tems pour sa justification. Ce que la nécessité d'une juste apologie lui permit alors, devient aujourd'hui pour le moins inutile. Il suffit de dire que le peu de secours qu'elle recevoit des Religieux qu'on lui donnoit pour confesseurs, & l'opposition qu'elle trouvoit quelquefois à ses bons desseins, lui firent prendre la résolution de se soustraire à la juridiction de l'Abbé de Citeaux, pour se mettre sous celle de l'Archevêque de Paris. Elle obtint pour cela un bref du Pape Urbain VIII du mois de juin 1627. Le bref porte que, excepté que les Religieuses seront sous la juridiction de l'Ordinaire, elles jouiront de toutes les graces & privileges dont jouit & pourra jouir l'ordre de Citeaux. Ce bref fut enregistré au Parlement par Lettres patentes du Roi données dans le mois de juillet suivant. L'Abbaïe du Lys & celle des Isles d'Auxerre firent dans la suite la même chose que la Mere Angelique, & par son conseil. La Mere Suireau Abbessé de Maubuisson tint une conduite différente comme nous le verrons. En vain on

objeçteroit que si la Mere Angelique étoit demeurée sous la juridiction de l'Abbé de Citeaux, P. R. subsisteroit encore. Port-roial subsisteroit, je le veux, mais l'esprit en substiteroit-il? Il y a encore aujourd'hui une Abbaïe de P. R. à Paris, qui possède même les reliques de la Mere Angelique & jouit des revenus de P. R. des champs; cette Abbaïe est-elle connue dans Paris même? La Mere Angelique, à la vérité, cherchoit, en se mettant sous la juridiction de M. de Paris, un cooperateur dans le bien que la misericorde de Dieu avoit établi dans sa maison, mais l'événement ne répondit pas à son intention. Peut-être aussi Dieu n'a-t'il permis cette démarche de la Mere Angelique que dans la vue de sa gloire, & par un effet de son amour pour ce monastere: » Dieu fait, dit » un des grands hommes du dernier » siecle (14), avec les maisons & monasteres qu'il aime, ce qu'il fait » avec les personnes qu'il affectionne » & qui sont dans l'élection. Il les » ruine pour prévenir les vraies ruines, qui sont celles de l'ame, qu'elles causeroient elles-mêmes par un déreglement de discipline, si elles

(14) M. de Saint-Cyran.

1626.

» subsistoient plus long-tems. En effet P. R. , tout détruit qu'il est , n'est-il pas aujourd'hui plus respectable & plus respecté par tous les gens de bien , je ne dis pas que P. R. de Paris , mais qu'aucun monastere de France. Les cendres de P. R. des champs , & les pierres qui restent dans les ruines de cette sainte maison, ont comme le fang d'Abel , une voix qui s'éleve vers le ciel , & conservent encore aujourd'hui sur la terre une odeur de piété qui attire une infinité de personnes dans ce saint désert. Ces pierres sont très cheres aux serviteurs de Dieu , comme parle le Prophète , & ils sont remplis de tendresse pour la poussiere de ce lieu : *Placuerunt servis tuis lapides ejus , & terræ ejus miserebuntur* (15).

(15) Pl. 101 v. 15.



LIVRE CINQUIEME.

CE fut peu de tems après la translation d'une partie de la communauté de P. R. à Paris, faite en 1625, que la Mere Angelique fit connoissance avec M. Zamet Evêque de Langres & se mit sous sa conduite. M. Zamet avoit été au commencement un Evêque de Cour, Aumônier de la Reine Marie de Medicis, & étoit entré dans l'Episcopat par faveur. Dieu le toucha dans une grande maladie, & la vue de la mort lui donna une grande horreur de la vanité de sa vie passée. Etant guéri, il résolut de changer entièrement de conduite, de quitter la Cour & de s'appliquer uniquement à faire son devoir dans son Diocèse, & à prendre pour modele le zele & la pénitence de S. Charles. Il eut l'avantage de connoître le Cardinal de Berulle dont il prit les avis, & qui lui donna un Pere de l'Oratoire pour le conduire dans la vie spirituelle. Tout le monde fut étonné & édifié de ce changement arrivé vers l'an 1622 ou 1623. Il faisoit la visite de son Diocèse à piés, passoit beau-

I.

La Mere Angélique fait connoissance avec M. Zamet Evêque de Langres.

1626.

coup de tems les jours, & les nuits mêmes, à prier, & à pleurer devant Dieu sa vie passée. La Mere Angelique commença à le connoître lorsqu'il étoit encore dans cette premiere ferveur & en conçut une grande idée. Elle l'avoit déjà vu à P. R. de champs, & ce qui avoit occasionné cette premiere visite, c'est que la Mere de Chantal en passant par son Diocèse lorsqu'elle s'en retourna en Savoie après l'établissement du premier couvent de la Visitation à Paris, aiant parlé de la réforme de P. R. à ce Prélat, qui avoit lui-même réformé l'Abbaie de Tard à Dijon, il eut envie de voir la Mere Angelique.

11.
Elle le prend
pour son con-
seil.

Comme elle n'avoit plus personne alors en qui elle eût une parfaite confiance, les uns étant morts comme S. François de Sales, les autres étant écartés, elle crut que Dieu lui envoioit M. de Langres, pour lui donner avec une entiere confiance la conduite de son ame. Elle le pria donc de l'assister de ses conseils : ceux qu'il lui donna au commencement, comme la Mere Angelique le reconnoît elle-même (1), étoient très saints & lui servirent beau-

(1) Tome I. premiere Partie seconde Relation, page 326.

coup sur-tout pour la détacher des *desirs opiniâtres* (ce sont ses termes) qu'elle avoit de sortir de son ordre , pour entrer dans un autre ; ce qui partageoit son esprit & l'empêchoit d'être aussi attentive à remplir ses obligations qu'elle le devoit être. Son prétexte étoit qu'elle avoit fait profession à neuf ans , que cette profession avoit été déclarée nulle par le Pape. Elle avoit renouvelé sa profession , mais en la renouvelant elle avoit eu l'intention seulement de s'engager aux trois vœux , & non pas à la règle de S. Benoît , ni à sa maison. Cette dernière profession ainsi faite , étoit un nouveau prétexte pour l'amuser & chercher les moyens de sortir ; quoiqu'on pût lui dire , elle ne pouvoit rejeter cette pensée. Elle la communiqua à M. de Langres qui s'appliqua à lever ces difficultés & y réussit. Il voulut qu'en communiant dans la chapelle fermée , elle prononçât ses vœux tout haut ; ce qu'elle fit en se faisant une aussi grande violence que si on l'eût forcée à être Religieuse ; néanmoins elle demeura en paix depuis & n'eut plus aucune peine. M. de Langres donna dans la suite d'autres avis à la Mere Angelique qui n'eurent pas le même succès ,

1626.

parcequ'ils n'étoient pas aussi sages. Aussi la Mere Angelique reconnoît qu'elle avoit fait une faute dans la conduite qu'elle avoit tenue en se liant avec ce Prélat. » Je dois dire pour » faire voir la justice de Dieu, que » je n'avois point assez prié avant » que de faire la liaison que je fis » avec cet Evêque, m'y étant enga- » gée fort legerement par la conduite » & le discernement de mon esprit, » n'en aiant pas même consulté la » Mere Agnès qui étoit à P. R. des » champs (2).

III.
Institut du
S. Sacrement.
Son origine.

Ce Prélat étoit rempli de bonnes intentions & fort zelé, mais d'un esprit très variable & fort borné. Il avoit formé avec Louise de Bourbon premiere femme du Duc de Longueville, le dessein d'instituer un ordre de Religieuses particulierement consacrees à l'adoration du mystere de l'Eucharistie, qui par leur assistance continuelle devant le S. Sacrement, réparassent en quelque sorte les outrages que lui font tous les jours les blasphêmes des Protestans & les comunions sacrileges des mauvais chrétiens. M. de Langres, dans une visite

(2) Premiere Partie, seconde Relation, Tome I.
page 333.

qu'il

qu'il rendit à la Mere Angelique & à la Mere Agnès leur parla du dessein de son nouvel institut, mais ce n'étoit plus de Religieuses, car (3) le Prélat a plusieurs fois changé de dessein à ce sujet. Il vouloit un ordre de Religieux plus retirés encore & plus austeres que les Chartreux; il se décida en dernier lieu pour des Religieuses. Ce projet fut d'autant plus du goût de la Mere Angelique, qu'il y avoit déjà deux ans (4) que cette même assistance devant le S. Sacrement avoit été établie à P. R. d'abord pendant le jour seulement & ensuite pendant la nuit. La Mere Angelique rapporte ainsi ce qui y donna occasion (5).

» Or il est à remarquer, dit-elle, que
 » dès que nous étions encore à P. R.
 » des champs, notre Général étant
 » venu à mourir aussi-tôt qu'il nous
 » eut donné la permission de nous
 » transférer à Paris (ce qui arriva l'an
 » 1625, deux ans tout au plus avant
 » que M. de Langres parlât de son institut à la Mere Angelique) nous
 » résolûmes, & nous l'effectuâmes,
 » d'être tout le jour tout-à-tour devant

(3) Première Relation, I. Partie, page 221.

(4) M. Racine dit 15 ans, mais il se trompe.

(5) Première Partie, Tome I. seconde Relation, page 329.

1627.

» le S. Sacrement. Et peu après l'Ab-
 » bé de Clairvaux, M. l'Argentier,
 » qui nous étoit favorable venant aussi
 » à mourir, nous ajoutâmes la nuit
 » au jour, afin de prier Dieu qu'il
 » lui plût de nous protéger contre les
 » successeurs de ces Abbés, ennemis
 » déclarés de la réforme (6). La Mere
 Catherine de S. Jean Arnauld le Maî-
 tre nous dit que » l'origine de ce
 » dessein se doit prendre dans l'instinct
 » que Dieu donna aux Religieuses de
 » P. R. d'avoir recours au S. Sacre-
 » ment, & de lui offrir des prieres
 » continuelles pour la réformation de
 » l'ordre de Citeaux. Ce qui com-
 » mença l'an 1624, lors du décès du
 » T. R. P. D. Denis l'Argentier (7),
 » qui mourut sur la fin de ladite
 » année. Comme c'étoit un Prélat
 » fort zelé pour le rétablissement de
 » l'ordre il fut beaucoup regretté; &
 » ces filles craignant que quelqu'autre
 » qui n'auroit pas le même esprit, lui
 » succedât, demandoient à Dieu avec

(6) Première Partie, contraire; mais c'est une
 fixieme Relation Tome I
 page 420.

(7) La Mere Angelique
 met la mort de M. de Ci-
 teaux avant celle de M. de
 Clairvaux; & la Mere
 Sainte Catherine fait le

contraire; mais c'est une
 méprise dans la Mere
 Angelique, car M. l'Ar-
 gentier mourut au mois
 d'octobre 1624, & M.
 Boucherat le 8 mai 1625,
 comme on le peut voir
 dans le *Gallia Christiana*,

» instance qu'il pourvût cette maison
» d'un Abbé semblable au défunt, 1627.
» qui pût fortifier le parti de la ré-
» forme qui étoit dépourvu de chefs.
» Cette perte fut suivie d'une autre
» encore plus grande en la mort du révé-
» rendissime Abbé de Citeaux M. Bou-
» cherat Général de l'ordre, qui arriva
» quatre mois après au commence-
» ment de l'année 1625. Il avoit
» favorisé les Religieuses de P. R.
» en tout ce qu'elles avoient désiré
» pour leur réforme, ce qui les fai-
» soit vivre sous sa conduite avec
» paix & assurance. Mais ce ne furent
» plus que craintes, voiant les trou-
» bles, brigues & monopoles qui s'é-
» leverent en l'ordre pendant la va-
» cance, ce qui fit redoubler les
» prieres au monastere de P. R. où
» on ajouta à celles qui se faisoient
» successivement par les Sœurs tout
» le long du jour, les veilles de la
» nuit, qui se sont toujours conti-
» nuées depuis. Toutes ces dévotions
» n'ayant pas eu l'effet désiré, & l'élec-
» tion du Général ayant été faite d'une
» personne (M. Nivelles) qui n'étoit
» pas pour la réforme, l'on vit bien
» qu'il ne falloit plus attendre de se-
» cours de l'ordre, ce qui fit résoudre

1627.

» la Mere Angelique Arnauld Ab-
 » besse de Port-roial de se mettre
 » sous l'Ordinaire ; & craignant d'être
 » traversée par ceux de l'ordre , elle
 » pensoit d'alterer en quelque façon
 » l'institut par quelqu'établissement
 » nouveau , pour le mettre à couvert
 » de la dépendance de l'ordre.

La pratique de l'adoration perpe-
 tuelle du S. Sacrement étant déjà établie
 à P. R. lorsque M. de Langres parla à
 la Mere Angelique de son projet ,
 elle le reçut avec grande joie , & le
 supplia avec instance de trouver bon
 qu'elle envoiât à Rome pour avoir
 permission de commencer cet institut.
 On agita beaucoup si on feroit une
 maison nouvelle pour cet institut , ou
 si on l'établiroit à P. R. même. Les
 Religieuses le souhaitoient , & de-
 mandoient avec ardeur que sans cher-
 cher d'autres maisons que la leur , on
 leur permît d'ajouter les pratiques de
 cet institut aux autres pratiques de
 leur regle , & de joindre en elles le
 nom glorieux de filles du S. Sacre-
 ment à celui de filles de S. Bernard.
 Madame de Longueville étoit d'avis
 de leur accorder leur demande , mais
 M. de Langres voulut une nouvelle
 maison avec la regle de S. Augustin.
 Son avis l'emporta , & on pria Mada-

me de Longueville, Louise de Bourbon Soissons d'agr  er qu'on pr  sent  t la supplique au Pape en son nom, & qu'elle s'en d  t fondatrice; & M. le Feron Docteur de Sorbonne fut charg   d'aller    Rome solliciter cette affaire. Le Cardinal de Berulle   crivit au P. Bertin Pr  tre de l'Oratoire, pour l'engager    se joindre    M. le Feron. Tandis que ce Docteur   toit    Rome, le nouveau G  n  ral de Citeaux fit des menaces aux Religieuses de P. R.; ce qui d  termina la M  re Angelique    ex  cuter le dessein qu'elle avoit depuis quelque tems de se tirer de la juridiction de l'ordre. En cons  quence on   crivit    M. le Feron de demander un bref qui mit l'Abbaie de P. R. sous la juridiction de l'Ordinaire. Ce Docteur sollicita si vivement les deux affaires dont il   toit charg  , qu'il obtint en peu de tems deux brefs du Pape Urbain VIII, l'un pour soustraire les Religieuses    la juridiction de l'Abb   de Citeaux; l'autre pour l'  tablissement de l'institut du S. Sacrement. La Bulle de cet institut fut exp  di  e au mois d'ao  t (8). Il y eut quelque difficult   au sujet des Supe-

M. le Feron obtient deux brefs, l'un qui tire P. R. de la juridiction de l'Ordinaire, l'autre pour l'institut du S. Sacrement.

(8) Sixieme Relation de la premiere Partie, Tome I. page 423.

1627.

rieurs ; on en avoit demandé trois, & il s'agissoit de les choisir. Après quelques débats on se déterminâ à demander M. de Gondi Archevêque de Paris, Octave de Bellegarde Archevêque de Sens, & M. Zamet Evêque de Langres. M. de Sens fut demandé pour être un des trois Superieurs, parce qu'il étoit connu à P. R. à l'occasion de Madame de la Tremoille Abbesse du Lys, & de la Mere Marie de Jesus Carmelite d'une grande réputation, qui étoient liées avec la Mere Angelique. Par ces deux personnes, M. de Sens eut entrée à P. R. Il y vint souvent, & prit part à la conduite de la maison, & en même-tems au dessein de l'établissement du nouvel Ordre du S. Sacrement, dont il fut depuis l'ennemi déclaré, comme nous le verrons.

IV.

La dévotion au S. Sacrement se répand. Guérison miraculeuse de Mademoiselle de Druy.

Cette dévotion particuliere de P. R. au S. Sacrement se répandit, & l'on commença de fréquenter la petite chapelle de P. R. pour y faire des neuvaines. Le concours augmenta fort depuis la guerison miraculeuse de la Demoiselle de Druy. Cette jeune Demoiselle étoit cousine de la Mere Angelique, étant fille de M. Marion Baron de Druy, frere de Madame Arnauld. Elle étoit malade depuis dix-

huit mois, & réduite dans un tel état, qu'on avoit désespéré plusieurs fois de sa vie, & que les Médecins avoient déclaré que jamais elle ne marcheroit, & que *quand elle pourroit marcher, elle seroit si tortue & si bossue, que ce seroit un monstre.* Une Religieuse aiant dit qu'il falloit la vouer au S. Sacrement & qu'elle guériroit, on en parla à la Mere Angelique qui en fit la proposition à la malade qui l'accepta avec joie, & fit vœu le 19 avril 1628 de communier neuf jours de suite pour demander à Dieu sa santé, aiant dès ce moment une ferme confiance qu'elle seroit guérie. Sa confiance ne fut point vaine; le lundi de Pâque suivant, la Mere Angelique s'étant approchée de la malade après qu'elle eut communié, lui dit, ma fille *confiez-vous en Dieu,* & l'aïant prise par la main, elle ajouta: *Levez-vous par obéissance au nom de Notre-Seigneur Jesus-Christ au S. Sacrement de l'autel* (9). La malade, qui auparavant ne pouvoit mettre ses jambes à terre quand on la levoit, qu'avec de grandes douleurs, quoiqu'elle ne s'appuiât pas dessus, se leva sur ses piés, monta à sa cham-

(9) Première partie des Mémoires, Tome II. quatorzième Relation, page 179. & suivantes.

1628.

bre, & marcha tout le jour dans le bâtiment qu'on faisoit alors, montant & descendant par-tout. Ainsi fut accompli ce que lui avoit prédit ce bon Païsan de Grenoble, en la voiant un jour au parloir où on l'avoit apportée sur les bras pour la faire voir à M. son pere (10) : *Petite brebiete de Notre Seigneur, le bon Dieu sera votre medecin; oui ma petite sœur, & il répeta plusieurs fois, Dieu sera votre medecin.* Ce bon garçon, nommé frere Antoine, étant venu la voir après cette guérison qui attira un grand nombre de personnes à la maison, lui dit avec joie; *eh bien, ma petite sœur, petite brebiete du Seigneur, ne vous avois-je pas bien dit que Dieu seroit votre medecin.* M. de Saint-Cyran, qui vint comme la miraculée étoit avec ce bon frere, voulant le faire parler pour éprouver son esprit, lui dit comme s'il avoit improuvé le procédé de la Mere Angelique en cette occasion; » Que dites-vous, mon frere, de la présomption & de la témérité de Madame de P. R. qui a voulu faire comme » S. Pierre, disant à cet enfant, levez-vous au nom de Jesus-Christ? A

(10) Voyez les Mémoires de M. Lanc. Tome II. page 22.

quoï il répondit : » je dis , Monsieur,
 » que ce n'a point été présomption ,
 » mais fa foi & fa charité qui l'ont
 » portée à cela. Près de quatre-vingt
 Religieuses furent témoins de cette
 merveille , avec quantité d'autres per-
 sonnes du dehors , parens , Médecins,
 &c. qui tous furent persuadés que
 c'étoit un vrai miracle. Cette fille a
 depuis eu l'avantage d'être Religieuse
 de P. R. sous le nom de Sœur Made-
 laine des Anges.

Le concours qu'attira à la chapelle
 de P. R. le bruit de cette merveille ,
 & la dévotion au S. Sacrement qu'elle
 inspira , favorisoient le dessein qu'on
 avoit d'établir le nouvel Ordre. Mais ,
 comme le remarque la Mere Angeli-
 que de S. Jean , l'on y emploïoit une
 conduite trop humaine (11). Outre le
 soin qu'on prenoit , d'engager des
 personnes puissantes à s'y interesser ,
 on vouloit aussi que Dieu se déclarât
 par des miracles & des révélations.
 Pour cet effet on obligeoit toutes les
 Religieuses , principalement celles qui
 avoient plus de vertu , à faire des prie-
 res , des retraites , & des pénitences
 extraordinaires , pour obtenir de Dieu
 qu'il fit connoître sa volonté , ou plutôt

V.
 Défauts dans
 l'Institut du
 S. Sacrement.

(11) Première Relation, Tôme I. page 324.

1628.

qu'il la révélat. Car après ces exercices, on leur faisoit rendre compte de tout ce qu'elles avoient connu dans ces retraites, des vues & des sentimens que Dieu leur avoit donnés.

Cette conduite fit beaucoup de tort à une excellente Religieuse qui fut depuis Abbessé, & qui se nommoit la Sœur Genevieve le Tardif. Elle étoit des vingt & une novices de Maubuisson, & elle avoit toujours été d'une vertu si extraordinaire, que quoiqu'elle n'eût rien d'ailleurs capable de la faire remarquer, & que la Mere Angelique ne la produisît point, tout le monde l'estimoit, & plusieurs l'appelloient *la Sainte*. Sa réputation étoit si répandue, que Monsieur, frere du Roi, aiant été une fois à P. R. des champs, & aiant voulu voir la communauté, il demanda à voir *la Sainte*. Mais la Mere Angelique n'exposoit pas ainsi ses reliques; & de peur de les perdre, elle avoit grand soin de les cacher.

Depuis que la communauté fut transférée à Paris le gouvernement avoit ainsi changé de face. Comme la M^e. Angeliq. s'étoit entièrement soumise à M. de Langres, dans la pensée qu'elle a toujours eue qu'étant mal entrée dans sa

charge, elle n'y devoit prendre d'autorité que quand elle ne trouvoit personne sur qui elle pût s'en décharger, elle laissoit agir ce nouveau Directeur & tous ses associés, comme ils vouloient. Ils firent un très grand tort à la Sœur le Tardif qu'ils tirèrent de sa simplicité en la faisant parler sans cesse de toutes ses vues sur ce nouvel Ordre, prenant toutes ses pensées pour des révélations. La Mere Angelique de Saint Jean a trouvé depuis de ses lettres adressées à M. le Feron qui sollicitoit à Rome les Bulles de l'institut nouveau, dans lesquelles elle lui mandoit les idées qui lui venoient chaque jour comme des preuves du dessein de Dieu, & cela d'une maniere si pitoyable que la même Mere Angelique de S. Jean, a cru qu'on n'en pouvoit tirer d'autre avantage que d'y apprendre qu'il faut laisser les personnes dans leurs places, & que le silence & la retraite est le seul partage d'une Religieuse (12).

Comme on voulut aussi tenter la voie des miracles, les plus zelées résolurent de passer la nuit en veille, pour demander à Dieu qu'il rendît la parole à une ancienne Religieuse nom-

(12) Tome I. premiere Relation, page 127.

inée Anne Marie Johannot , sourde & muette , dont nous avons déjà parlé. Elles prirent avec elles cette bonne fille qu'elles placèrent au milieu du chœur , environnée de seize cierges allumés en l'honneur des seize attributs de Jesus-Christ au S. Sacrement, mais elles ne réussirent pas. Les persécutions qu'essuia dans la suite l'institut du S. Sacrement peuvent être regardées comme une juste punition , ou plutôt comme un effet de la miséricorde de Dieu , qui voulut par-là purifier les filles de cet institut dont l'établissement avoit été mêlé de tant de défauts. C'est ainsi que les regarda un grand serviteur de Dieu (M. de Saint-Cyran) & ce qui lui fit dire , dans l'étonnement où il étoit, de voir des procédés si humains dans une affaire de religion , que le *moins que Dieu pouvoit faire étoit de leur envoyer de grandes afflictions , jusqu'à le ruiner entierement ; en la même façon qu'il ruine le vieil homme en nous pour y établir le nouveau , & que ce seroit une grande miséricorde , si cela arrivoit ainsi.*

VI.

La Mere
Agnès écrivit le
Chapelet du
S. Sacrement.

Ce fut dans ce même tems que la Mere Agnès écrivit le *Chapelet* du S. Sacrement qui eut des suites si con-

fidérables comme nous le verrons, & qui causa une si grande division entre les promoteurs du nouvel institut. La Mere Agnès n'avoit d'autre dessein que d'obéir au Pere de Gondren, à qui elle avoit communiqué quelques-unes de ses dispositions interieures au sujet d'un autre *Chapelet* du S. Sacrement, que M. de Langres avoit fait imprimer dans ce tems-là, & sur lequel ce Pere lui demandoit son sentiment. Comme elle lui témoigna qu'elle avoit eu des pensées différentes de celles-là & qu'elle avoit peine à les lui expliquer, il lui ordonna de les écrire. Elle le fit avec grande simplicité. M. de Sens fut alors grand admirateur de ce chapelet. Mais cinq ans après, d'autres interêts l'engagerent à s'en déclarer ennemi & à en devenir le premier & le plus ardent persécuteur.

Dans la même année 1628 Madame la Prieure de S. Aubin, Abbaïe de l'ordre de Citeaux, & quatre autres Religieuses vinrent à P. R. pour y prendre l'esprit de la réforme; & l'été suivant la Mere Angelique alla elle-même à S. Aubin pour l'y établir. Elle a toujours pris beaucoup de soin de cette maison, tant qu'a vécu cette bonne Prieure, Françoise de la Tri-

1628.

VII.
Réforme de
l'Abbaïe de
S. Aubin.

1628.

nité Martinville, qui dans la suite
 aiant été amenée à Paris pour s'y
 faire traiter d'une maladie extraordi-
 naire, eut la consolation de mourir à
 P. R. où elle avoit désiré de se retirer
 pendant sa maladie, qui ne finit qu'a-
 vec sa vie le 29 juin 1642. (13) Au
 retour de S. Aubin, la Mere Angelique
 passa par Gif où Madame Mornai de Vil-
 larceaux désiroit qu'elle vint pour pren-
 dre ses avis touchant la réforme; mais
 étant tombée malade deux jours après,
 elle revint à Paris, laissant à Gif la Me
 Suzanne du S. Esprit, fille d'une grande
 vertu dont on se promettoit beaucoup,
 mais qui ne remplit pas les espéran-
 ces qu'on avoit conçues d'elle.
 » Je confesse, dit la Mere Angelique
 » que j'en suis coupable, pour ne l'a-
 » voir pas bien conduite & n'avoir
 » pas bien discerné son esprit & la
 » conduite de Dieu sur elle. Sa ver-
 » tu, son humilité, sa douceur &
 » sa mortification m'avoient ébloui
 » l'esprit, sans considerer qu'il y avoit
 » beaucoup de naturel, & qu'au reste
 » elle n'avoit pas la qualité nécessaire
 » pour la conduite, & qu'elle n'étoit
 » bonne que sous le joug de l'obéif-
 » sance d'une simple Religieuse; &

(13) Voyez son éloge dans le Nécrologe.

» dans cet état elle étoit d'un très grand
 » exemple. Elle avoit édifié toute la
 maison de S. Aubin pendant le tems
 qu'elle y demeura avec la Mere An-
 gelique (14). Son esprit prit l'essor
 pendant le séjour qu'elle fit à Gif.
 Elle en fut rappellée un an après. La
 Mere Angelique n'étant plus en charge
 alors, elle se livra avec la nouvelle
 Prieure de P. R. aux dévotions singu-
 lieres pour lesquelles elle avoit du
 goût. C'est la seule chose que la Mere
 Angelique avoit remarquée dans la
 Sœur Suzanne, & qui l'avoit choquée
 pendant son noviciat, où on la re-
 gardoit comme un ange, tant elle
 étoit irrépréhensible d'ailleurs. Quoi-
 qu'elle ne témoignât rien de sa no-
 blesse, elle fit néanmoins une chose
 qui déplut à la Mere Angelique, en
 demandant peu avant sa profession, à
 M. son frere un livre de leur Maison
 où étoient peints tous leurs ancêtres
 pour le lui faire voir. Néanmoins je n'en
 » voulus pas mal juger, dit la Mere
 » Angelique l'attribuant à sa simplicité;
 » mais dans la suite j'ai reconnu que ce
 » ver de vanité avoit fait grand tort à
 » cette ame. Néanmoins je ne doute

(14) Seconde Relation de la premiere Partie ;
 Tome I. page 363 n. 50.

1628.

« point que Dieu ne lui ait pardonné ,
 » car vraiment elle l'aimoit , & eut
 » souffert le martyre pour lui. Il l'a
 » beaucoup humiliée, rien n'ayant prof-
 » peré entre ses mains , malgré ses ar-
 » dens désirs de le servir.

VIII.
 Construction
 du grand bâ-
 timent de
 P. R.

1629.

Le grand bâtiment de P. R. qui
 avoit été commencé l'an 1628 fut
 achevé en 1629. Madame Marie le
 Prévot femme de M. de Pontcarré, avoit
 occasionné cette entreprise, qui causa
 beaucoup de peines & d'embarras à la
 Mere Angelique. Cette Dame, qui
 étoit séparée de son mari, aiant été
 reçue à P. R. à la priere de quel-
 ques personnes de considération, avoit
 donné à la maison 24000 livres que
 M. de Langres voulut qu'on employât
 à bâtir un grand dortoir, dont Madam-
 e de Pontcarré mit la premiere pier-
 re le 21 janvier 1628 (15). Cette
 somme fournit à peine à jeter les
 fondemens, & il fallut faire des em-
 prunts considérables pour le continuer,
 ce qui incommoda beaucoup la mai-
 son. Mais les maux que causa dans la
 suite Madame de Pontcarré elle-même
 par ses liaisons trop étroites avec M.
 de Langres, par les divisions qu'elle

(15) Voyez la neuvieme Relation de la premiere
 Partie, Tome I. page 49.

fomenta dans la communauté, furent beaucoup plus grands & plus funestes à P. R. La Mere Angelique pour y remedier, offrit généreusement à Madame de Pontcarré de lui rendre les 24000 livres qu'elle avoit apportées, quoiqu'elle eût mis dans son contrat qu'on ne lui rendroit point son argent si elle venoit à sortir. L'offre de la Mere Angelique fut acceptée & la Dame se retira. Elle se repentit depuis d'être sortie & demanda à rentrer; mais n'ayant pas voulu accepter les conditions qu'on lui imposoit, elle demeura en son particulier & mourut chez elle à Issy le 15 août 1644, cinq ans après sa sortie. Il est difficile d'accorder la conduite de Madame de Pontcarré à l'égard de P. R. avec le titre de *bienfaitrice infigne* qui lui est donné dans le Nécrologe. Ce titre convient mieux à une généreuse Dame nommée Bardeau, riche & sans enfans, qui voulant laisser une partie de son bien à l'Eglise & aux pauvres, & ayant oui parler du nouvel institut qu'on projettoit, à Mademoiselle Feu son amie & celle de P. R., fit prier la Mere Angelique de trouver bon qu'elle lui laissât par testament 30000 livres, à la charge de jouir du pri-

1629.

vilege de fondatrice pour les prieres
 seulement, & d'être enterrée dans
 l'Eglise du monastere ; que si elle
 mouroit avant que la maison fût éta-
 blie, on apporteroit son corps à P. R.
 en dépôt, & que l'interêt des 30000
 livres courroit jusqu'à ce qu'on les
 livrât au tems de l'établissement. Le
 legs fut accepté, & employé à l'achat
 de la maison pour le nouvel ordre du
 Saint Sacrement rue du Bouloir. La
 Dame alla remercier la Mere Angeli-
 que avec plus d'humilité que si elle eût
 reçu ce qu'elle donnoit. Elle mourut
 peu de tems après qu'on eût obtenu la
 Bulle. Voiez le Nécrologe au 6 No-
 vembre.

IX
 Histoire
 d'une fille qui
 est comme
 forcée par la
 Mere Angeli-
 que à se faire
 Religieuse.

C'est à ce tems-ci qu'il faut rappor-
 ter une histoire assez extraordinaire de
 la maniere dont une jeune fille se
 rendit Religieuse. La Mere Angeli-
 que raconte ainsi : » Quelque tems
 » après que nous fûmes établies à Pa-
 » ris ; lorsqu'on bâtissoit notre maison,
 » une fille assez jolie, pleine d'esprit,
 » & qui n'avoit nulle inclination ni
 » pour le mariage ni pour la reli-
 » gion, se promenant avec une de ses
 » amies au-delà de la porte du faux-
 » bourg S. Jacques, dit en voiant
 » nos bâtimens : *Qui sont les mal-*

» *heureuses pour qui l'on bâtit cette pri-*
» *son?* Quelque tems après, elle vint
» voir chez nous une Religieuse de
» sa connoissance, mais l'ayant trou-
» vée partie pour Dijon, je la fis
» venir au parloir, où je me trouvai
» poussée à lui dire qu'elle menoit une
» pauvre vie, & qu'elle devoit pren-
» dre parti en se mariant ou en se
» faisant Religieuse. Ce que je lui
» dis, la troubla, & m'en étant apper-
» çue, je lui dis qu'elle allât prier
» Dieu devant le S. Sacrement. Elle
» le fit, & elle étoit si hors d'elle-
» même qu'elle ne savoit ce qu'elle
» disoit, de sorte qu'elle disoit : *Mon*
» *Dieu, faites-moi la grace de ne point*
» *faire votre volonté*, quoiqu'elle vou-
» lût dire tout le contraire. Elle revint
» ensuite au parloir, extraordinairement
» agitée, & je me trouvai saisie
» d'un mouvement si violent, que je
» lui dis qu'elle se perdrait dans le
» monde, qu'elle devoit entrer dès
» l'heure même dans la maison, quoi-
» qu'elle ne fût pas venue pour cela,
» qu'elle me crut & qu'elle se laissa fai-
» re violence. Elle consentit à mes pa-
» roles comme malgré elle, étant tel-
» lement troublée qu'en entrant dans
» le monastere, elle se donna de la
» tête contre la muraille, ne sachant

1629.

» où elle alloit , ni ce qu'elle faisoit.
 » Le trouble & l'agitation de son es-
 » prit en produisit une telle dans son
 » corps, qu'il lui prit aussi-tôt une
 » pleurésie, où je la saignai cinq fois
 » en deux jours. Dieu la guérit après,
 » & lorsqu'elle eut presque achevé
 » son noviciat, & que je n'étois plus
 » Abbessé, parceque je m'étois démise
 » de mon Abbaie (c'étoit en 1630)
 » elle demanda permission à la Mere
 » Gênevieve alors Abbessé, de me par-
 » ler. Elle me dit qu'étant prête de
 » faire profession, & n'étant entrée
 » dans le monastere que comme par
 » force & sur ma parole, elle me
 » prioit de lui dire, si je croïois que
 » Dieu voulût qu'elle s'y consacrat
 » pour toute sa vie; à quoi je lui ré-
 » pondis sans crainte, dans la vue des
 » ordres de Dieu & de la solidité de
 » sa conversion : *Oui ma sœur, je vous*
 » *assure que Dieu le veut.* Cette Reli-
 » gieuse nommée Gênevieve de l'Incar-
 » nation Pineau s'est distinguée par sa
 » regularité, par son amour pour la véri-
 » té, & par sa sagesse & sa prudence, pen-
 » dant la persécution, qui commença en
 1661 (16).

(26) Voyez sa vie, dans le Recueil des Vies édifiantes & intéressantes des Religieuses de P. R. T. 2. p. 30 & suiv. It. Rel. 2. Part. T. 2. p. 322.

La même année que le bâtiment de P. R. fut achevé, M. de Langres, qui avoit obtenu un bref pour tirer l'Abbaie du Tard de la juridiction de Citeaux, voulut faire l'union de cette maison avec celle de P. R. à dessein de changer l'esprit de P. R. & d'y introduire celui du Tard. Pour cet effet il envoia au mois de septembre à Dijon la Mere Agnès avec la Mere Genevieve de S. Augustin. Le mérite de la Mere Agnès y fut bientôt connu, & elle fut si estimée, qu'à la premiere election on la nomma Abbessé, & elle fut continuée jusqu'à son retour. Quelques tems après, deux autres Religieuses de P. R. la Sœur Agnès de Marle de la Falaire & la Sœur Marie de sainte Claire Arnauld partirent encore pour Dijon par les ordres de M. de Langres, qui prenoit plaisir à dépouiller la Mere Angelique de ce qu'elle avoit de meilleur, pour être plus libre de changer le gouvernement de P. R. (17).

1629.

X.

M. de Langres envoia des Religieuses de P. R. au Tard,

(17) L'Auteur de l'histoire des ordres monastiques & religieux qui n'est pas fort exact sur cette affaire, parle ainsi d'après les Mémoires qui lui ont été fournis par les Mères du Tard, Tome V.

page 478. » Les Superieurs de P. R. qui prenoient soin du nouvel établissement, considérant que la Mere Angelique étoit fort infirme, qu'elle ne pouvoit résister à tous les

1629. Jamais voïage ne fut entrepris plus indiscretement c'étoit dans la plus mauvaïse saison de l'année, & ces pauvres Religieuses coururent ris- que de la vie. La Mere Angelique en eut une extrême inquiétude, & ne dort point la veille de leur départ ; mais elle ne voulut jamais contredire M. de Langres, sacrifiant sa sœur à l'obéissance qu'elle se croïoit obligée de rendre à ce Prélat. Enfin le mau- vais tems les obligea de revenir, & le voïage de Dijon fut remis à l'an- née suivante. » Les chemins étoient » encore si mauvais quand elles par- » tirent, qu'il leur arriva mille ac- » cidens très fâcheux ; jusques-là

X I.
Danger du
voïage.

» travaux ni s'acquitter » exactement des fonc- » tions de sa charge (qui » le croira, lorsqu'on ver- » ra tout ce qu'elle fit » depuis) lui voulurent » donner pour la soula- » ger, la Réformatrice du » Tard (la Mere Jeanne » de Pourlans) dont ils » connoissoient le méri- » te. Ils la demanderent » au Pape qui la leur » accorda par une Bulle » du 15 juin 1630 ; mais » quelques personnes fi- » rent en sorte auprès de » M. l'Archevêque de » Paris qu'elle ne fût » point admise. Ce qui » fit, ajoute-t'on, que » M. de Langres crai- » gnant que cela ne cau- » sât du trouble & de la » confusion à P. R. lui » ordonna de retourner » à Dijon avec ses six fil- » les. Il faut dire au con- » traire que M. de Paris vou- » lut qu'elle retournât à » Dijon, malgré M. de » Langres, l'an 1634 ; il » fournit même l'argent » pour le voïage, parceque » ceux qui vouloient la » retenir à Paris, du nombre » desquels étoit M. de Lan- » gres, représenterent que la » maison manquoit d'ar- » gent.

„ qu'ayant été obligées de descendre
 „ de carosse dans un mauvais chemin
 „ à l'entrée de la nuit , chacune mar-
 „ chant sans se voir , l'une des Reli-
 „ gieuses (Agnès de Marle de la
 „ Falaire) se trouva si loin de la
 „ compagnie & tout-à-fait égarée ,
 „ que sans un Gentilhomme à cheval
 „ qui la rencontra , & qui descendit
 „ pour la conduire jusqu'à ce qu'elle
 „ eût rejoint son carosse , elle étoit
 „ au hazard de se noïer ou de se tuer ,
 „ sans parler d'autre accidens , dont
 „ Dieu la préserva par cette rencon-
 „ tre , qui pouvoit être si dangereuse
 „ & qui fut si favorable. Le jour
 „ même qu'elles arriverent à Dijon ,
 „ elles penserent encore être noïées
 (18). C'est ainsi que la Mere Angeli-
 que de S. Jean parle de ce voïage dans
 la Relation de la vie de la Sœur Ma-
 rie Claire (19). La Sœur Agnès de
 Marle compagne de la Sœur Marie
 Claire , en parle d'une maniere encore
 plus touchante : „ Quand je dirai que
 „ je crois fermement que ce sont ses
 „ prieres (de la Mere Angélique) qui
 „ nous ont préservées de la mort

(18) Troisième Partie ,
Tome III. Relation cin-
quième , page 433.

(19) Première Partie ,
Tome I. cinquième Rela-
tion , page 412.

1629.

» par le chemin , je penserai dire très
 » vrai. Car tout ce qui nous arriva
 » dans ce voiage n'est pas croiable,
 » & sans parler de la maladie que
 » j'eus en chemin , dans laquelle je
 » pensai mourir , au moins les Méde-
 » cins disoient-ils qu'ils ne répon-
 » doient pas de ma vie , en deux ren-
 » contres nous pensâmes mourir (20).
 » Il sembloit que la Mere prévît tous
 » ces malheurs dans l'extrême peine
 » qu'elle eut de nous laisser partir ;
 » & comme j'ai dit , je fais que Dieu
 » ne nous en a préservées que par ses
 » prieres. Les eaux furent une fois si
 » grandes , qu'elles couvrirent la por-
 » tiere du carosse où nous étions , &
 » si nous n'eussions été deux à retenir
 » ma Sœur Marie de Sainte Claire ,
 » la force de l'eau l'auroit emportée.
 » Je ne fais où je pris alors des forces
 » pour la retenir , car j'étois dans
 » des pleurs & dans des angoisses qui
 » ne peuvent s'imaginer. La dévotion
 » qu'elle avoit à Notre-Dame nous
 » servit bien en cette rencontre , & en
 » une autre encore plus épouvantable.
 » Car notre çarosse s'étant embourbé

(19) Selon une Relation , ces accidens arriverent dans le premier voiage , & un autre les rapporte au second.

» au milieu des champs, & s'étant
» rompu, qu'il étoit déjà presquenuit,
» il nous fallut pour le moins faire
» deux lieues à piés, séparées les unes
» des autres, & ne pouvant nous join-
» dre, parcequ'on ne voïoit goutte.
» Mais un Gentilhomme que nous
» rencontrâmes par le chemin, eut
» pitié de nous, & me prenant, me con-
» duisit deux lieues durant jusqu'à
» l'hôtellerie. Pour ma Sœur Marie de
» Sainte-Claire, elle alloit avec la
» Demoiselle qui nous conduisoit,
» peut-être bien loin de moi, & nous
» criions quelquefois de toutes nos
» forces, pour tâcher de nous réunir.
» Enfin nous arrivâmes à l'hôtellerie
» où ce bon Gentilhomme, que nous
» avons toujours appelé depuis notre
» bon ange, me laissa avec les autres.
Un mois avant que la Sœur Marie de
Sainte-Claire & la Sœur Agnès de
Marle partissent pour aller dans l'Ab-
baïe du Tard, la Mere Jeanne de
S. Joseph de Purlans qui en avoit
été Abbessé, & avoit quitté son titre
pour mettre l'Abbaïe en élection,
étoit venue à P. R. avec une autre
Religieuse nommée Marie de la Croix.
Le dessein de M. de Langres étoit de
se servir de la Mere de S. Joseph

1629.

pour gouverner P. R. à la place de l'Abbesse qui ne cherchoit qu'à obéir, & qui eut enfin cette année la satisfaction, qu'elle désiroit depuis si long-tems, d'être déchargée du poids de sa dignité; ce qui arriva ainsi.

XII.

La Mere Angelique & la Mere Agnès se démettent de leur dignité pour rendre l'Abbaïe élective.

Election de la Mere Genevieve le Tardif.

1630.

La Mere Angelique craignant qu'après sa mort & celle de la Mere Agnès sa coadjutrice, on n'introduisît quelque Abbesse qui n'ayant pas été élevée dans la maison, détruiroit peut-être en six mois de tems tout le bon ordre qu'elle avoit tant travaillé à y établir, pensa à se démettre de sa dignité pour la rendre élective. La Reine Marie de Medicis entra avec bonté dans ses sentimens: elle en parla au Roi son fils dans le tems qu'il revenoit triomphant après le siege de la Rochelle, & lui représentant tout ce qu'elle faisoit de la sainteté de ces filles, elle toucha tellement sa piété qu'il crut lui-même servir Dieu en consentant que cette Abbaïe fût élective & triennale, & il fit expédier au mois de janvier 1629 ses Lettres patentes. L'affaire ayant été confirmée par le Pape Urbain VIII, la Mere Angelique donna sa démission pure & simple au mois de juillet 1630. La Mere Agnès renonça aussi à son droit de coadju-

torerie, mais avec cette réserve, que ce n'étoit qu'au cas que la réforme subsistât dans P. R. Elle étoit pour lors au monastere du Tard d'où elle envoïa sa démission. Tous ces actes furent enregistrés au grand Conseil selon les regles ordinaires. La communauté élut pour la premiere fois, en présence d'un grand Vicaire de l'Archevêque de Paris, Genevieve Augustin le Tardif, qui fut continuée jusqu'en 1636.

Cette nouvelle Abbesse étoit une des novices que la Mere Angelique avoit amenées de Maubuisson. Elle avoit été au monastere du Tard & en avoit pris l'esprit. Elle avoit pour conseil la Mere Jeanne de S. Joseph de Poulans que M. de Langres avoit fait Prieure de P. R. Ainsi il n'est point étonnant qu'elle fût toujours prête à exécuter sans examen toutes les volontés de ce Prélat qui trouvoit que la grande docilité, la pauvreté & la simplicité qui regnoient dans la maison, n'étoient pas propres à attirer des filles de condition, & rendoient *les Sœurs toute bêtes*. Aussi eût-on grand soin de les exclure dans le nouveau gouvernement. On mit au tour & à la sacristie les Religieuses les plus im-

1630.

XIII.
Changemens
faits par la
nouvelle Ab-
besse.

1930.

parfaites , & uniquement pour les satisfaires , parcequ'elles l'avoient demandé. On ne vouloit plus recevoir de pensionnaires si elles n'étoient filles de Marquis ou de Comtes. On se moquoit de la simplicité des mets qu'on servoit au réfectoire. A l'Eglise on ne voïoit plus que parfums , bouquets , plissure de linge. On prioit indistinctement toutes sortes de Prêtres de venir dire la Messe & de prêcher. A la récréation , il falloit se moquer les unes des autres , se contrefaire , pour , disoit - on , se déniaiser. Avec tout cela on pratiquoit des austérités extraordinaires , des jeûnes au pain & à l'eau , des pénitences les plus humiliantes. La Mere Angelique voïant une fille assez imparfaite faire une de ces pénitences , en fut touchée , & regarda ce changement comme un miracle de conversion ; mais elle fut bientôt désabusée , car elle vit à la récréation du même jour cette fille rire & railler autant qu'elle avoit pleuré le matin. Une pareille conduite affligeoit extrêmement la Mere Angelique , sans cependant qu'elle s'en plaignît. Elle se contentoit de se dire à elle-même : *à quoi bon tout cela ?* & elle se répondoit

humblement, à détruire mon amour propre. Rien ne toucha plus la Mere Angelique que ce qui lui arriva aussitôt après l'élection de l'Abbesse. Les nouvelles Meres en place vinrent lui demander où elle avoit pris trois filles qui étoient dans la maison (dont elle s'étoit chargée pour les tirer du péril) & lui déclarerent qu'elles étoient résolues de les renvoyer d'où elles étoient venues, parcequ'elles étoient à charge. La Mere Angelique en fut pénétrée de la plus vive douleur, & en pleura en secret devant Dieu avec tant de persévérance que ses yeux & son visage décelèrent son cœur. On s'apperçut qu'on l'avoit touchée dans l'endroit le plus sensible, & on eut assez d'humanité pour la presser moins à ce sujet, & pour lui donner le tems de chercher elle-même à bien placer ces pauvres filles. Malgré la retenue de la Mere Angelique à ne rien dire contre le nouveau gouvernement, on vit qu'elle n'en approuvoit pas la conduite; c'est ce qui lui fit dire un jour par M. de Langres, qu'elle lui nuisoit. La Mere Angelique lui ayant répondu qu'elle ne parloit point, le Prélat répliqua, *votre ombre nous nuit. Envoyez-moi*, lui dit la Mere, *où vous*

1630.

voudrez, j'y irai. Le Prélat l'auroit fait, s'il n'avoit eu besoin d'elle pour solliciter l'affaire de l'institut du Saint Sacrement. Pour la mortifier de plus en plus, il lui défendit d'écrire davantage à la Mere Agnès sa sœur qui étoit au monastere du Tard. Elle se soumit encore sans se plaindre à un ordre si rigoureux & cessa de donner par écrit de ses nouvelles à sa sœur, & de recevoir de ses lettres. Cependant la Mere Angelique s'accoutumoit à tout, & vivoit en grande union avec l'Abbesse & la Prieure. Elle souffroit avec une humilité & une soumission qui n'a gueres d'exemple, qu'on changeât dans le monastere de P. R. beaucoup de choses qu'elle y avoit sagement établies. Car la Mere Genevieve se laissoit entierement conduire par M. de Langres & les Religieuses qu'il avoit amenées, qui changerent les saintes coutumes de l'ordre & y en introduisirent de nouvelles, sans que la Mere Angelique se mêlât de rien. En un mot elle étoit la plus humble & la plus soumise Religieuse de la communauté (21).

(21) Il falloit une vertu aussi parfaite que celle de la Mere Angelique pour supporter avec autant de patience tout ce qu'elle eut à souffrir sous un tel gouvernement. On lut deux ou trois fois au

Cette année on obtint, après trois ans de sollicitations, les Lettres patentes pour l'institut du S. Sacrement. Voici l'occasion où elles furent accordées. Le Roi Louis XIII étant tombé malade à Lyon, & étant désespéré des Médecins, demanda & reçut avec beaucoup de piété le saint Viatique. Il ressentit aussi-tôt un soulagement si considérable, qu'il fut regardé comme un effet miraculeux. Ce Prince par un mouvement de reconnoissance, fit vœu de se rendre fondateur du monastere du S. Sacrement, dont on poursuivoit alors l'établissement (22). Il ordonna à M. de Marillac Garde des Sceaux d'en expedier les Lettres patentes. Ce Ministre y fait mention de la guérison mi-

1630.

XIV.
Louis XIII.
accorde des
Lettres pa-
tentes pour
l'établisse-
ment de l'in-
stitut du Saint
Sacrement,

réfectoire une histoire ridicule qu'on avoit faite de sa vie. Une fois, comme les enfans (dont elle eut soin pendant deux ans après sa démission) étoient au réfectoire on la fit lever de table, & on lui pendit au col un panier plein d'ordures puis on la mena à toutes les tables en disant : *Mes Sœurs, regardez cette pauvre miserable créature qui a l'esprit plus rempli de perverses opinions que ce panier ne*

l'est d'ordure. Une autre fois on la fit venir au réfectoire avec un grand masque de papier, & on disoit : Mes Sœurs priez Dieu pour cette hypocrite, priez Dieu qu'il la convertisse en verité, &c. La Mere Angélique souffroit ces insultes avec joie. *Mem. pour l'Hist. de P. R. Part. II. Tome II. pages 416 & 417, Relat. I. n. 7.*

(22) Dixieme Relation de la premiere Partie, Tome I. page 507.

1630.

raculeuse du Roi, de sa reconnoissance pour un si grand bienfait, & du vœu que Sa Majesté avoit fait.

M. l'Archevêque de Paris refuse son consentement.

Après cet heureux succès on s'adressa à M. de Gondi Archevêque de Paris, pour commencer cet établissement; mais ce Prélat offensé de ce que par la Bulle on lui avoit joint pour la superiorité de ce monastere deux autres Prélats, M. de Sens & M. de Langres, refusa pendant trois ans son agrément. Enfin vaincu par les prieres & les sollicitations de Madame la Duchesse de Longueville, il consentit à l'achat d'une maison, à laquelle on travailla aussi-tôt à donner la forme d'un monastere. Cette maison étoit située dans la rue Coquilliere quartier du Louvre, au plus grand bruit de Paris, environnée de rues & de grandes maisons, sans aucun moïen de s'étendre qu'en faisant des dépenses excessives. Mais on vouloit le voisinage de la Cour pour y attirer des filles de condition. C'étoit le goût de M. de Langres. Ce Prélat dans les premieres années de sa conversion, qui fut le tems auquel la Mere Angelique commença de le connoître, ne respiroit que Dieu & paroïssoit mort au monde; son pre-

mier plan dans l'institut du S. Sacrement fut, comme nous l'avons déjà dit, d'ériger un ordre de Religieux plus retirés & plus austeres que les Chartreux. Puis il jugea plus à propos que ce fût un ordre de filles. Sa première vue étoit qu'elles fussent extrêmement pauvres, & que pour mieux honorer le profond abaissement de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, elles portassent sur leur habit toutes les marques d'une extrême pauvreté. Ensuite le séjour de Paris, la dissipation des compagnies aiant refroidi sa dévotion & rallenti sa première ferveur, ses idées changerent aussi par rapport à l'institut du S. Sacrement. Il imagina qu'il falloit attirer la vénération du Peuple par un habit qui eût quelque chose de majestueux; que les Religieuses portassent de grands manteaux traînans, un scapulaire rouge de belle écarlate, de beau linge; que l'Eglise fût magnifique; qu'on y dît matines le soir à huit heures, & que tout y fût si gracieux & si riant, que rien ne rebutât les filles de la Cour: enfin il vouloit que les Religieuses fussent polies, civiles & d'une dévotion enjouée. Il avoit fait différens reglemens, dont la plupart avoient

1630.

1630.

besoin d'être rectifiés. Pour la clôture il la vouloit très exacte, avec toutes les observances qui ne choquoient pas la politesse. Et comme la Mere Angelique n'étoit pas au jugement de M. de Langres assez spirituelle pour démêler tout cela, il desiroit fort qu'elle n'en fût pas Superieure, quoique la bulle la nommât : il avoit jetté les yeux sur l'ancienne Abbesse du Tard; & dans ce dessein il avoit fait venir un bref de Rome, par lequel il étoit permis à la Mere Jeanne de S. Joseph d'entrer dans la maison du S. Sacrement. Mais M. de Paris tint ferme, & voulut absolument que celle qui étoit désignée par la bulle, fût Superieure, & elle le fut effectivement.

1633.

Le nouveau monastere de l'institut du S. Sacrement fut ainsi établi, à condition néanmoins qu'on n'y recevroit point de filles avant d'avoir satisfait aux intentions de M. de Paris. Il demandoit que dans un an on feroit réformer la bulle qui lui associoit deux Prélats dans le gouvernement d'un monastere de son diocèse, & qu'en qualité d'Evêque diocésain, il feroit principal Superieur auquel appartien-droit l'examen & la profession des

filles, & autres prérogatives par-dessus les autres Superieurs. En conséquence de cette transaction, la maison fut bénite par M. le Blanc Official & grand Vicaire de Paris, & le S. Sacrement y fut mis le 9 mai 1633 par M. l'Archevêque qui y officia. Il vint au parloir après la Messe, & souhaila mille bénédictions à la Mere Angelique & à ses filles. Il leur parla avec beaucoup de bonté, & dit à la Mere qu'il prioit Dieu qu'elle devînt une Mere féconde.

1633.

La Mere Angelique étoit entrée la veille 8 du mois, dans le monastere du S. Sacrement avec trois Religieuses de P. R., la Sœur Marguerite de la Sainte Trinité de Mauroy, Sœur Agnès de la Mere de Dieu de Chouy, Sœur Anne de S. Paul Arnauld, & quatre postulantes, Sœur Catherine de Sainte Agnès Arnauld, Madelaine de Saint Agnès de Ligny, Anne de la Nativité Saisé, Anne de Jesus de Foissy dite de Chamesson, & une Sœur converse du Tard. Madame de Longueville avoit amené dans son carosse la Mere Angelique & ses trois professes. Madame d'Andilly & Madame de Ligny avoient amené les autres. Les trois Superieurs sembloient

XV.
La Mere Angelique entre dans le monastere du S. Sacrement le 8 Mai.

1633.

alors être en assez bonne intelligence. Ils allerent tous trois y célébrer la Messe pontificalement ; M. de Paris le dimanche de l'octave, M. de Sens le lundi, M. de Langres le mardi. Ce dernier voyant qu'il n'avoit pas réussi dans son projet de mettre pour Supérieure du nouveau monastere l'ancienne Abbessé du Tard, associa contre toutes les regles, à la Mere Angelique pour le gouvernement de la maison, une postulante nommée Sœur Anne de Jesus dont il faisoit beaucoup de cas. Ses vues étoient de la former pour être Supérieure aussitôt qu'elle seroit professe ; il la croïoit très propre pour la conduite, parceque c'étoit une fille de condition, fort bien faite. Elle avoit de l'esprit, quoiqu'altier & peu solide ; elle parloit bien & savoit entretenir le monde. Ce fut pour la Mere Angelique une occasion de faire connoître plus que jamais sa simplicité & son obéissance, en s'assujétissant à un ordre aussi singulier qu'étoit celui de M. de Langres, qui lui avoit ordonné de ne rien faire sans l'avis de cette postulante. Elle le fit d'une maniere qui étoit le sujet de l'admiration de ses filles, quoique ce ne fût pas toujours sans y

trouver à redire ; parceque n'ayant pas autant de docilité & d'humilité que leur Mere, elles souffroient souvent avec quelqu'impatience, qu'une fille *nouvellement entrée en Religion*, la dernière de toutes, sans expérience & d'une vertu médiocre, eût la connoissance & la conduite de toutes choses, & qu'elle s'élevât même au-dessus de la Mere Angelique, qui étoit contrainte de lui ceder.

La Mere Angelique dans son nouveau monastere donnoit à ses filles l'exemple de toutes les vertus. Elle étoit exacte à l'office, à l'assistance & à la veille devant le S. Sacrement, quoique sujette à de grandes migraines & à de violentes coliques. Elle gardoit une profonde retraite & un rigoureux silence, fuyant le parloir où, disoit-elle, les Religieuses perdent toujours, & les Séculars ne gagnent guere à leurs entretiens. Elle aimoit tendrement ses filles & les assistoit en tout. Quelle attention à prévenir leurs besoins dans cette maison si peu commode ? Sa vigilance en ce point étoit si grande, qu'elle alloit elle même à la cuisine pour mettre l'ordre par-tout. Elle avoit une charité compâtissante pour les

1633.

XVI.
Conduite de
la Mere An-
gelique dans
cette nouvel-
le maison.

1633.

pauvres, dont elle devenoit la mere par tout où elle se trouvoit. La pauvreté faisoit ses délices, & elle ne manquoit jamais de choisir pour elle ce qu'il y avoit de plus vil, de plus sale & de plus incommode. Il falloit, selon elle, avoir oublié sa profession & l'obligation de ses vœux, pour agir autrement, & ne pas se contenter de ce qui est le plus pauvre. Personne ne comprit jamais mieux qu'elle, ce précepte de Notre Seigneur, que *celui qui est le plus grand, doit devenir le moindre*. Persuadée, comme elle l'étoit, qu'une Superieure est chargée de tous les offices, elle se consideroit par-tout comme la premiere officiere. Aussi ne trouvoit-elle rien de trop bas ni de trop fatigant pour elle; elle croïoit que la charité l'obligeoit à tout embrasser, sur-tout à l'égard des malades, dont elle prenoit un soin tout particulier. Elle les visitoit assidûment & leur rendoit tous les services les plus bas, de quelque nature que fussent les maladies. On l'a vue six mois après son entrée dans le nouveau monastere du S. Sacrement, soigner seule la Sœur S. Paul attaquée d'une petite vérole pourprée, tandis qu'elle

ne permettoit pas que les autres Sœurs entraissent dans sa chambre. Elle y couchoit & y prenoit ses repas, malgré l'infection & les représentations des Sœurs & des Médecins, qui assuroient que cette maladie étoit aussi contagieuse que la peste. Ce n'est point parceque la Sœur Anne de S. Paul étoit parente de la Mere Angelique qu'elle avoit un si grand soin d'elle, puisqu'elle en agissoit de même à l'égard des autres sans distinction des converses.

Le moment de la Sœur Anne de S. Paul étoit arrivé, & tous les soins de la Mere Angelique ne purent lui sauver la vie (23). Elle étoit entrée à P. R. à l'âge de vingt-un ans contre la volonté de Messieurs ses parens. Elle apporta & conserva dans le cloître l'innocence de son baptême, selon le témoignage de M. le Curé de S. Jean en grève, qui l'avoit dirigée dès son enfance, & avoit entendu sa confession générale à la mort. Elle avoit une ferveur extraordinaire, & étant novice elle demanda permission de passer l'année de son noviciat en soli-

XVII.
Maladie &
mort de la
Sœur Anne de
S. Paul Ar-
nauld.

(23) Elle étoit cousine germaine de la Mere Angelique, étant fille de M. Arnauld Contrôleur général des restes, qui étoit frere de M. Arnauld l'Avocat pere de la Mere Angelique.

Mere Angelique, dans une grande confiance & une grande joie d'aller à Dieu, après avoir fait une confession générale & reçu le saint Viatique avec de grands sentimens de piété & d'humilité.

1633.

XVIII.

Première
persecution
contre P. R.
à l'occasion
du *Chapelet*.

L'institut du S. Sacrement ne fut presque pas plutôt établi, qu'il s'éleva une grande persécution qui pensa le renverser. C'est ici proprement la première persécution contre P. R. Elle ne fut guere moins injuste de la part des hommes que la première qu'essuïa autrefois l'Eglise naissante. De la part de Dieu elle fut un moïen pour purifier cette maison, dont l'établissement avoit été mêlé de tant de défauts. M. de Sens l'un des trois Superieurs de cet institut fut le plus ardent à le traverser. *Le Chapelet du S. Sacrement*, qu'il avoit autrefois approuvé lui-même, lui servit de prétexte. La Cour même s'en mêla : les filles du monastere du Saint Sacrement y furent décriées comme des hérétiques, des visionnaires; quelques-uns allerent jusqu'à les traiter de forcieres. Les Carmelites même prirent parti contre cet institut, & firent voir par leur exemple que les ames les plus saintes ne sont pas à l'abri de la

1633.

prévention (24). D'ailleurs elles étoient mécontentes de M. de Langres, avec lequel elles s'étoient brouillées au sujet de la Sœur Marie de Jesus Sous-prieure du petit couvent de Paris, parce que ce Prélat avoit voulu la tirer de son ordre, pour la faire Supérieure du nouvel institut. Cette bonne fille recevoit beaucoup de visites des Seigneurs & Dames de la Cour, sous prétexte qu'elle avoit le don de gagner les ames à Dieu. Une Dame lui aiant demandé son avis touchant une fondation de 18000 liv. qu'elle vouloit faire aux Carmelites, elle lui conseilla de les donner au monastere du S. Sacrement. Ce trait de désintéressement offensa ses Sœurs. Elles en avertirent M. de Berulle qui lui interdit absolument le parler; il alla même jusqu'à la déposer de sa charge, & la condamna à une solitude très étroite. Elle s'y soumit avec beaucoup de docilité & mourut dix mois après. Cet événement indisposa M. de Langres contre les Carmelites, dans la persuasion où il étoit, qu'elles avoient maltraité injustement cette fille. Les

(24) Voyez la 6^e Relation de la premiere Partie, Tome I. page 427. n. 7.

1633.

prévention (24). D'ailleurs elles étoient mécontentes de M. de Langres, avec lequel elles s'étoient brouillées au sujet de la Sœur Marie de Jesus Sous-prieure du petit couvent de Paris, parce que ce Prélat avoit voulu la tirer de son ordre, pour la faire Supérieure du nouvel institut. Cette bonne fille recevoit beaucoup de visites des Seigneurs & Dames de la Cour, sous prétexte qu'elle avoit le don de gagner les ames à Dieu. Une Dame lui aiant demandé son avis touchant une fondation de 18000 liv. qu'elle vouloit faire aux Carmelites, elle lui conseilla de les donner au monastere du S. Sacrement. Ce trait de désintéressement offensa ses Sœurs. Elles en avertirent M. de Berulle qui lui interdit absolument le parloir; il alla même jusqu'à la déposer de sa charge, & la condamna à une solitude très étroite. Elle s'y soumit avec beaucoup de docilité & mourut dix mois après. Cet événement indisposa M. de Langres contre les Carmelites, dans la persuasion où il étoit, qu'elles avoient maltraité injustement cette fille. Les

(24) Voyez la 6^e Relation de la premiere Partie, Tome I. page 427. n. 7.

Carmelites de leur côté se plaignoient de M. de Langres pour qui elles avoient peu d'estime. M. de Sens qui étoit dans les interêts des Carmelites & qui avoit leur confiance, comme M. de Langres avoit celle des filles du S. Sacrement, profita de cette division pour entreprendre de ruiner cet Ordre dès sa naissance. Tous ces motifs, ces piques, ces querelles particulieres, ces jalousies furent la cause de la premiere persécution que P. R. a essuïée. Il étoit d'autant plus important de faire connoître les différens mobiles de cette persécution, que la querelle du chapelet a fait plus de bruit, & que les ennemis de P. R. ont voulu dans la suite s'en prévaloir contre ce monastere.

1633.

Le moïen qu'emploïa M. de Sens pour réussir dans son entreprise, fut d'attaquer un petit écrit de trois ou quatre pages qui avoit été dressé en 1628, comme nous l'avons remarqué, avec simplicité par une Religieuse de P. R. (la Mere Agnès) de la maniere que nous allons dire.

XIX.
Origine du
chapelet se-
cret.

La Mere Genevieve le Tardif récitoit un jour un chapelet contenant ces trois mots : *Jesus, amour, misericor-*

1633.

de; il lui vint à l'esprit de dire, à la place de ces mots, les paroles suivantes : *Adoration à Jesus-Christ au très S. Sacrement ; honneur à Jesus-Christ au très S. Sacrement ; gloire à Jesus-Christ au très S. Sacrement.* Elle communiqua sa dévotion à la Mere Agnès qui la gouta fort, & la Mere Genevieve jugea à propos de l'augmenter, ajoutant d'autres paroles jusqu'à seize en l'honneur des seize siècles qu'il y avoit que le S. Sacrement étoit institué, avec une oraison à la fin. Ce chapelet fut imprimé, & personne n'y trouva à redire.

L'autre chapelet qui a fait tant de bruit & dont il est ici question, appelé le *Chapelet secret*, fut composé par la M^e Agnès, avec aussi peu de dessein que le premier. Cette Religieuse aiant eu la pensée de se servir d'autres paroles moins usitées, en parla au P. de Condren de l'Oratoire, qui lui demanda comment elle les entendoit. Elle lui dit qu'elle auroit peine à s'expliquer de vive voix, mais qu'il lui sembloit qu'elle l'expliqueroit bien facilement par écrit. Le P. de Condren lui aiant ordonné de le faire, elle écrivit ses pensées sans réflexion, comme si elle

n'eût fait que copier quelque chose : elle a dit depuis & l'a même écrit, qu'elle ne pouvoit pas s'en rien attribuer à elle-même, parcequ'elle n'avoit prêté que sa main, & qu'un autre esprit que le sien, lui dictoit ce qu'elle écrivoit presque sans réflexion ; de sorte qu'il falloit que ce fût ou l'esprit de vérité, ou l'esprit d'illusion qui l'eussent conduite en cela, & qu'il lui sembloit qu'elle-même n'y avoit point de part. Elle le mit entre les mains du P. de Condren qui l'approuva avec éloge.

La Mere Agnès envoia ensuite cet écrit à M. de Langres, qui lui manda qu'elle devoit révéler ces paroles, non comme venant d'elle, mais comme des pensées de Jesus-Christ en elle. On tint néanmoins cet écrit fort secret, & il ne fut donné au-dehors qu'à la Mere Marie de Jesus, cette Carmelite dont nous avons parlé ci-dessus ; & à quelques autres personnes, qui étoient de celles qui travailloient à l'établissement de l'ordre du S. Sacrement. On le montra à M. de Sens, qui venoit alors familièrement à P. R., & il l'approuva beaucoup. Madame de la Tremoille Abbessé du Lys étant venue à P. R. on le lui communiqua, & elle désira d'en avoir une copie qu'on ne

1633.

put lui refuser. Il y a apparence que ce fut cette copie, ou celle de la Mere Marie de Jesus Carmelite qui tomba entre les mains de M. de Sens. Il se passa près de six ans depuis la naissance de ce chapelet en 1628, jusqu'au commencement de cette querelle en 1633. Dans cet intervalle il arriva divers changemens qui disposèrent les choses à l'éclat qu'elles firent depuis. M. de Langres, comme nous l'avons déjà dit, ne conserva pas les sentimens de piété & d'éloignement du monde, dont il avoit été touché d'abord, & qui avoient donné à la Mere Angelique tant d'estime pour lui. Ce relâchement influa sur le premier projet qu'il avoit formé de son nouvel institut.

Dès le commencement, M. de Sens de son côté avoit pris beaucoup de part à ce pieux dessein; mais dans la suite il se refroidit peu-à-peu à l'occasion de quelques Religieuses de P. R. qui avoient quitté sa direction pour se mettre sous la conduite de M. de Langres. Enfin il s'en éloigna tout-à-fait, ne pouvant souffrir que les Religieuses eussent moins de confiance en lui qu'en ce Prélat. Lorsque l'établissement se fit, il ne voulut plus s'en

mêler. Il sollicita même secrètement M. de Paris contre l'institut; & quand il fut achevé, sa jalousie augmenta à la vue du succès d'une entreprise qui avoit réüssi sans lui & malgré lui. Alors cherchant à la traverser, il ne trouva point de moien plus propre à ses vues, & à contrarier M. de Langres, que le chapelet secret dont il étoit presque le seul qui se souvint, tant on en avoit fait peu d'usage.

Cet écrit, dont il avoit été l'admirateur, lui parut alors une dévotion extravagante & pleine d'illusion. Il le donna à examiner à M. Duval Supérieur des Carmelites, & à sept autres Docteurs, sans leur dire qui l'avoit composé, en leur faisant entendre que c'étoit à cet écrit que se réduisoit toute la dévotion du nouvel institut. Ces Docteurs jugeant à la rigueur de certaines expressions abstraites & relevées, telles que sont à-peu-près celles des mystiques, le condamnerent par une censure datée du 18 juin 1633 (25). Cette censure se

1633.

X X.

M. de Sens
fait censurer
le chapelet
secret par Du-
val, & sept
autres Docteurs.

(25) On fit dans la suite des remarques sur cette censure, qui en infirment beaucoup la force. (Il est à remarquer qu'elle fut signée par le fameux

M. Cornet, qui a depuis fait tant parler de lui, & causé tant de maux dans la Faculté de Théologie de Paris.) Il ne fut pas difficile de faire voir qu'il y

1633.

trouve dans le Recueil de d'Argentré. C'est la première pièce du troisième Tome, auquel quelques Docteurs de Sorbonne ont travaillé. Au lieu de mettre le *chapelet secret* avant la censure, on a mis en la place un petit écrit du P. Seguenot, qu'on a pris pour le *chapelet secret*. C'est une des plus légères fautes dont fourmille ce Recueil, où l'on a voulu ramasser toutes les censures contre les prétendus Janfenistes.

XXI.

M. de Sens
l'envoia à Rome
où il est
supprimé, mais
sans aucune
censure.

M. de Sens ne se contentant pas de la censure des Docteurs de Sorbonne, envoia encore le *chapelet secret* à Rome pour le faire examiner. En même-tems il fit publier contre ce *chapelet* un petit écrit, dont on croit que le P. Binet Jésuite étoit auteur. On fit aussi courir le bruit que ce *chapelet* ruinoit la foi, l'esperance, la charité & tous les mysteres; qu'il renouvelloit l'Arianisme & le Nestorianisme. Les démarches de M. de Sens du côté de Rome n'eurent pas tout le succès qu'il en avoit attendu. La Mere Angelique allarmée de ces bruits, fit chercher

avoit beaucoup d'artifice & de malice. On découvrit la mauvaise foi de ceux qui l'avoient extorquée, & de ceux qui en étoient les principaux auteurs, & on fit part au Public des intrigues dont les uns & les autres s'étoient servis.

ce chapelet, dont on ne put trouver de copie, ni dans la maison du S. Sacrement ni à P. R. Elle fut obligée d'écrire à la Mere des Anges à qui on se souvint d'en avoir donné copie : l'aïant eu par cette voie, elle l'envoïa à M. de Saint-Cyran par ordre de M. de Langres, pour qu'il l'examinât. Cet Abbé après avoir passé quatre heures à l'examiner avec un esprit de censeur, sans pouvoir rien trouver qui ne fût bon & soutenable, le renvoïa le soir même à la Mere Angelique qu'il savoit être inquiete à ce sujet ; & il l'assura par sa lettre, qu'après l'avoir lu & examiné sans aucune préoccupation, prêt à le condamner s'il le méritoit, comme à l'approuver s'il étoit bon, il n'y avoit rien trouvé contre la vérité catholique & qui ne se pût très bien soutenir. M. de Langres & la Mere Angelique eurent une extrême joie, de voir qu'un Théologien aussi éclairé que M. de S. Cyran ne trouvoit point d'erreur dans l'écrit dont on parloit tant dans le monde ; & à la Cour, où on faisoit passer les Religieuses du S. Sacrement & de P. R. pour des hérétiques, des visionnaires & même des forcieres.

De plus, M. de Saint-Cyran en écri-
Tome I. I

1633.

XXII.

Il est ap-
prouvé par
les Théolo-
giens de Lou-
vain.

vit à un célèbre Docteur de Louvain, M. Jansenius son intime ami, qui le communiqua à un autre habile Théologien nommé M. Froidmond ou Fromond. Tous les deux très attachés à l'antiquité & ennemis de toute nouveauté, approuverent le chapelet secret avec éloge, & déclarerent que les expressions de ce petit écrit étoient celles *d'une ame enivrée de l'amour de Dieu, &c.* Leurs approbations qui furent imprimées, se voient dans la seconde note que M. Nicole a faite sur le *chapelet* à la fin de la seizieme lettre provinciale.

L'approbation des Docteurs de Louvain aiant été divulguée, ceux de Paris qui avoient signé la censure, se plainquirent comme M. Hallier, qu'on les avoit surpris, en leur donnant à entendre que les auteurs de cet écrit étoient des personnes qui avoient fait beaucoup de bruit, au lieu qu'il avoit été composé par une Religieuse bien éloignée d'aucun mauvais dessein, qui avoit simplement exprimé les dispositions où elle se trouvoit. De tous les autres Docteurs de la Faculté de Paris, les uns approuverent le chapelet par écrit, les autres déclarerent ouvertement qu'ils n'y trouvoient rien

de mauvais, & que si on en parloit dans leur assemblée, ils en prendroient la défense.

Après la censure des huit Docteurs, M. de Saint-Cyran écrivit en 1633 une *apologie* pour servir de défense au *chapelet secret*, & pour réfuter les remarques faites, à ce qu'on croit, par le P. Binet. Cette apologie se répandit d'abord manuscrite, mais elle fut imprimée l'année suivante 1634, avec le chapelet & les remarques qui l'attaquoient (26). Pendant que les choses se passoient ainsi en France, on apprit le jugement que le Pape avoit rendu sur le chapelet à la sollicitation du Général des Jacobins. Au lieu d'une censure & d'une condamnation que les adverfaires du chapelet avoient demandées, ils n'obtinent qu'un décret portant, que le Chapelet ne méritoit ni censure ni d'être mis à l'index; & qui ordonnoit

(16) M. de S. Cyran, dit M. Nicole, note seconde sur la seizieme lettre provinciale, détruisit les accusations de ce Pere, & éclaircit ce qu'il y avoit d'obscur dans les paroles de la Religieuse, interprétant dans un sens catholique ce qui avoit

» choqué les huit Docteurs : ce qu'il fit avec tant de lumiere & de netteté, qu'il sembloit avoir entierement défarmé ceux qui l'avoient condamnée. L'approbation des Docteurs de Louvain fut aussi imprimée à la tête de cette défense.

1633.

seulement qu'il demeureroit supprimé de peur que les simples n'en abusassent.

Cette dispute paroïssoit s'assoupir lorsque la querelle se renouvela par la publication d'un petit écrit du P. Seguenot de l'Oratoire, intitulé : *Elevation d'esprit à Jesus Christ Notre-Seigneur au très Saint Sacrement, contenant divers usages de graces sur ses perfections divines.* Il étoit dressé par articles, & sous les mêmes titres du chapelet secret. M. de Sens prit de nouveau l'allarme, & croïant avec ceux de son parti que cet écrit venoit de la même source que le chapelet secret, il s'échauffa plus que jamais, comme si les auteurs ou défenseurs du chapelet eussent contrevenu au décret du S. Siege qui en avoit ordonné la suppression. On donna donc un nouvel ouvrage au Public sous ce titre : *Examen d'une apologie qui a été faite pour servir de défense à un petit livre intitulé, le Chapelet secret du S. Sacrement, & pour réfuter quelques remarques qui avoient été faites sur ledit chapelet.* On y blâme d'abord l'auteur de l'apologie (M. de S. Cyran) d'être ingénieux à donner un bon sens aux paroles du chapelet (comme si

c'étoit un crime d'avoir de la charité, qui est ingénieuse à expliquer en bonne part les actions, les paroles & les écrits du prochain). A cet examen, M. de S. Cyran fit une réponse intitulée : *Réfutation d'un examen n'a-guere publié contre la réponse faite aux remarques d'un Théologien contre le chapelet secret du S. Sacrement.*

M. Nicole fait sur ces deux écrits la remarque suivante dans l'endroit déjà cité. » L'explication que M. de » S. Cyran avoit donnée du chapelet » (dans son premier écrit) parut tel- » lement hors d'atteinte à tout le » monde, qu'un auteur qui entreprit » de la réfuter par une mauvaise ré- » ponse qu'il intitula : *L'examen, &c.* » fut contraint d'avouer que les expli- » cations que M. de S. Cyran don- » noit aux expressions de la fille, qui » avoit fait le chapelet, étoient très » catholiques & très orthodoxes ; & il » fut réduit à dire seulement que ce » n'étoit point le sens naturel du cha- » pelet, mais une glose & un sens » forcé. M. de S. Cyran ruina par un » second écrit toutes ces chicanes, & » il le fit avec tant de clarté, qu'on » peut dire qu'il n'a pas laissé la » moindre ombre de difficulté sur

1633.

» cette matiere. Les livres qui ont
 » été faits sur cette dispute sont très
 » rares, & j'ai eu, continue M. Ni-
 » cole, beaucoup de peine à les trou-
 » ver. Il n'y en a point néanmoins qui
 » méritent davantage d'être réimpri-
 » més. Car encore que j'aie toujours
 » beaucoup admiré l'élevation d'es-
 » prit de cet illustre Abbé, jamais
 » il ne m'a paru si grand que dans
 » ces écrits, par la maniere dont il
 » démêle toutes les difficultés de cette
 » matiere. Il n'est pas croïable avec
 » quelle lumiere il en dissipe les obs-
 » curités, avec quelle force il ren-
 » verse son adverfaire, avec quelle
 » solidité il répond à toutes ses ob-
 » jections.

XXIII.

La dispute
 du chapelet
 secret se re-
 nouvelle.

Cette affaire en demeura là pour
 lors. Mais un an après, la dispute re-
 commença. Un Jésuite y donna occa-
 sion en mettant au jour un écrit sous
 ce titre : *Discussion sommaire d'un li-
 vret intitulé, le Chapelet secret du
 S. Sacrement, & de ce qui a été écrit
 pour en défendre la doctrine.* Comme
 l'auteur de cet écrit prétendoit dans
 sa préface que la rupture venoit de
 M. de Langres & des siens, qui
 avoient publié, disoit-il, un écrit
 secret défendu par le S. Siege, M. de

S. Cyran le réfuta. Mais l'écrit du Jé-
 suite aiant eu peu de cours, & la querelle s'assoupissant d'elle-même, on ne se mit pas en peine de faire imprimer la réplique. Ce fut ainsi que se termina de nouveau cette contestation. Les Jésuites qui savent combien ces faits sont embrouillés & connus de peu de personnes, n'ont pas manqué de tems en tems d'en renouveler la mémoire dans leurs livres pour flétrir la réputation de M. de S. Cyran, dont Dieu se servit en cette occasion pour justifier l'innocence de la Mere Agnès. Dans le tems de cette dispute elle étoit à l'Abbaïe de Tard, d'où elle écrivit le 7 juin 1634, une lettre de remerciemens à son digne apologiste. Les Jésuites aiant depuis calomnié M. de S. Cyran au sujet du chapelet, surtout le Pere Brisacier, qui le lui attribue dans son libelle intitulé, *le Jansenisme confondu*, la Mere Agnès fit en 1652 la déclaration suivante, qui fut imprimée alors dans la défense de *la censure de M. de Paris* contre l'ouvrage de ce calomniateur public.

» Je souffigné, Sœur Catherine Agnès
 » de S. Paul, Religieuse & Prieure
 » indigne du monastere de P. R. du
 » S. Sacrement, reconnois & certifie

1633.

Déclaration
 de la Mere
 Agnès sur le
 chapelet.

1634.

» qu'aucune que moi n'a composé
 » l'écrit intitulé, le *Chapelet secret*
 » du S. Sacrement; que je l'ai fait
 » plus de quatre ans avant que je
 » connusse feu M. de S. Cyran, sinon
 » de réputation, & pour l'avoir vû
 » une seule fois à notre monastere des
 » champs, auparavant que nous fus-
 » sions établies en cette ville; & que
 » je n'ai eu autre dessein en écrivant
 » ce chapelet, que de m'exprimer
 » plus facilement que je ne pouvois
 » faire de vive voix au R. P. de Con-
 » dren général de l'Oratoire, auquel
 » je désirai de communiquer mes
 » pensées & qui m'ordonna de les
 » écrire. Cest ce que je fis avec grande
 » simplicité, & les envoiai aussi-tôt
 » à M. l'Evêque de Langres qui gou-
 » vernoit alors la maison; & il me
 » fit l'honneur de m'écrire que je de-
 » vois révéler ces pensées, non comme
 » miennes, mais comme pensées de
 » Jesus-Christ en moi.

» C'est ce qui me donna la liberté
 » que je n'avois osé prendre aupara-
 » vant cette approbation, d'arrêter
 » mon esprit sur ces pensées, sans
 » que j'aie néanmoins jamais désiré
 » d'établir sur elles aucune nouvelle
 » dévotion, & encore moins qu'elles

„ fussent en usage, & qu'on en fit
 „ aucune pratique, soit en ce mo-
 „ nasterre, soit ailleurs, comme aussi
 „ on n'en a fait aucune. Je puis au
 „ contraire assurer que j'ai plutôt ap-
 „ prehendé que cet écrit ne vît le
 „ jour, & que ç'a été le sujet qui
 „ me lui fit donner le titre de *Chape-*
 „ *let secret*, croiant que ces pensées que
 „ Dieu, autant que j'en puis juger,
 „ m'avoit données en l'oraison, ne
 „ pouvoient point être proposées à
 „ d'autres ames pour s'en servir, de-
 „ peur qu'elles ne la prissent à contre
 „ sens.

„ Je déclare de plus que les im-
 „ piétés & les blasphêmes, que quel-
 „ ques-uns ont voulu trouver dans
 „ quelques paroles de cet écrit, en se
 „ persuadant qu'il ne tendoit qu'à
 „ ruiner les effets d'amour que Dieu
 „ a témoigné pour nous, & nommé-
 „ ment au Sacrement de l'Eucharistie,
 „ & au mystere de l'Incarnation, ont
 „ toujours été & sont encore par la
 „ grace de Dieu très éloignés de mes
 „ sentimens, de mes intentions & de
 „ mon esprit.

„ C'est ce que je suis prête d'assu-
 „ rer, même avec serment, s'il en
 „ est besoin, devant qui que ce soit

1634.

» & principalement devant Monseigneur l'Archevêque de Paris notre
 « Supérieur, m'étant sentie à faire
 » cette déclaration très véritable &
 » très sincère, parce que j'ai appris
 » depuis peu avec douleur que quel-
 » ques-uns attribuant faussement ce
 » chapelet à M. de S. Cyran, en ont
 » fait un des principaux fondemens
 » des étranges calomnies, dont ils
 » s'efforcent de diffamer sa mémoire.
 » Fait au monastere de P. R. du S. Sa-
 » crement du 30 janvier 1652. *Signé,*
 » Sœur Catherine Agnès de S. Paul.

XXIV.

Lettre de
 M. le Maître
 à la Mere
 Agnès au su-
 jet de la dis-
 pute sur le
 chapelet.

Pendant la guerre du chapelet,
 M. le Maître neveu de la Mere
 Agnès, lui écrivit au sujet des écrits
 de M. S. de Cyran pour sa défense, une
 lettre qui mérite d'avoir place ici.
 » Vous me louez, ma chere tante, de
 » ma bonté de ne vous avoir pas
 » estimée hérétique, mais cette bonté
 » n'est gueres louable. C'est au con-
 » traire la malice de nos ennemis
 » qui est digne de tout blâme, & l'ap-
 » probation des personnes étrangères
 » qui est digne de tout éloge. Pour ce
 » qui regarde vos parens, comme leur
 » froideur ne mériteroit aucun par-
 » don, leur assistance ne mérite aucu-
 » ne louange. C'est seulement être hom-

» me que de ne pas offenser la nature,
 » c'est seulement être raisonnable que
 » de ne pas choquer la raison. Ainsi
 » louer les hommes de ces actions,
 » c'est les louer de n'être pas bêtes.

» Vous devez, ma chere tante, les
 » témoignages de votre estime & de
 » votre reconnoissance pour celui qui
 » a défendu avec des armes de lu-
 » miere, l'innocence & la vérité
 » qu'on attaquoit avec toutes les ar-
 » mes de tenebres; qui a tiré de
 » votre esprit les trésors que le S.
 » Esprit y avoit cachés; qui a levé le
 » voile qui couvroit ce sanctuaire;
 » qui a penetré dans l'abîme de la
 » grace & a rendu visibles des myf-
 » teres, qui a l'exemple de Dieu,
 » étoient renfermés dans une nuée.
 » Je n'admire pas moins son courage
 » que sa suffisance. Je ne puis cesser
 » de m'étonner, qu'en ce siecle cor-
 » rompu, il se trouve un homme
 » aussi sensible aux interêts du ciel
 » que les autres le sont à ceux de la
 » terre; qui souffre avec plus d'im-
 » patience les moindres larcins qu'on
 » fait à Dieu de ses vérités divi-
 » nes, qu'un avare ne souffriroit les
 » plus grands qu'on lui feroit de
 » ses richesses; qui s'oppose lui seul

1634.

» à cette armée de passionnés, de su-
 » perbes & de violens ; & enfin qui
 » relève la Vierge d'Israel, que la
 » calomnie avoit fait tomber par terre.
 » Que si sa suffisance & son cou-
 » rage sont merveilleux, son humi-
 » lité ne l'est pas moins. Y a-t-il une
 » modestie plus louable que celle qui
 » lui a fait supprimer son nom ?
 » N'est-il pas étrange qu'il ne veuille
 » être connu ni des ennemis qu'il ter-
 » rasse, ni des amis qu'il défend ;
 » qu'il n'offre point de sacrifice à Dieu
 » que la vanité ne soit toujours la
 » première victime qu'il immole ; &
 » qu'en un tems où vous voïez que
 » les ignorans tirent de la gloire de
 » leurs erreurs, il n'en veuille pas
 » tirer de toutes les lumieres de sa
 » doctrine ? Vous avez, certes, raison
 » de dire que vous étiez perdue, si
 » vous n'eussiez été perdue. Ce vous
 » est un plus grand bonheur d'avoir
 » été défendue si puissamment que
 » de n'avoir point été accusée. Dieu
 » a permis que des hommes vous
 » aient attaquée, & il vous a donné
 » un ange pour vous défendre. Je
 » puis bien comparer, ma chere
 » tante, ce défenseur à cet ange qui
 » garda la chaste Suzanne, selon l'o-

„ pinion de quelques Peres, puisqu'il
 „ a comparé lui-même ces deux
 „ Scribes & Pharisiens (deux Jésui-
 „ tes) qui vouloient vous déshonorer,
 „ aux deux Vieillards qui vouloient
 „ la perdre.

1634.

„ Je vous écrivois davantage sur ce
 „ sujet, si vous ne le quittiez dans
 „ votre lettre, afin de vous justifier
 „ de ce que vous m'avez écrit pour me
 „ détourner dumariage. Pensez-vous,
 „ ma chere tante, que j'aie pu trouver
 „ mauvais des souhaits aussi saints
 „ que sont les vôtres? Doit-on atten-
 „ dre autre chose d'une personne
 „ religieuse? On accusa autrefois dans
 „ des déclamations une Vierge vestale
 „ d'incontinence, parcequ'elle avoit
 „ dit dans un vers, qu'il étoit doux
 „ de se marier, & je trouverois
 „ étrange que vous parlassiez avec
 „ moins de zele de la vie que vous
 „ avez embrassée, & qui a le plus
 „ de rapport à celle des Anges? Qui
 „ ne fait que le mariage remplit la
 „ terre, & que la virginité remplit
 „ le ciel? Et c'est d'ailleurs offen-
 „ ser la charité, que de ne désirer
 „ pas à son prochain l'état le plus
 „ saint & le plus parfait. Puisque
 „ les vicieux portent les autres au

2

1634.

» au vice, & ceux qui sont mariés
 » au mariage, fans que les uns aient
 » d'ordinaire d'autres desseins que
 » d'avoir des compagnons de leurs
 » infractions, & les autres de leur
 » misere, ne doit-on pas souffrir que
 » ceux qui ont quitté le monde de
 » corps & de volonté, excitent les
 » autres à les imiter, & à prendre
 » part à leurs véritables délices & à
 » leur solide félicité ?

» Plut-à-Dieu, ma chere tante, que
 » vos exhortations me fussent aussi
 » utiles, comme elles sont excellentes,
 » & que je devinsse le fils de vos
 » vœux & de vos prieres, comme
 » S. Augustin le fut des larmes de
 » Sainte Monique. Plut-à-Dieu que
 » cette voix du Seigneur, qui arrêta
 » la flamme du feu, éteignît celle qui
 » nous consume, & qu'elle brûlât
 » les liens que je ne puis rompre !
 » Combien lui sacrifierois-je volon-
 » tiers une hostie de louange ! com-
 » bien serois je ravi d'élever pour ja-
 » mais sur les ruines de l'amour pro-
 » pre, l'édifice incomparable de
 » l'amour divin ! Mais que peuvent
 » produire ces semences du ciel que
 » vous jetez dans une terre pleine de
 » ronces ? & quelle main que celle de

» Dieu, peut arracher des épines si
 » enracinées ?

» Reconnoissez qu'il y a diverses
 » sortes de vocations, & qu'elles
 » sont toutes saintes, lorsqu'elles vien-
 » nent de Dieu. Remerciez-le de
 » votre force & aiez pitié de notre
 » foiblesse. Et si de saints Evêques
 » se trouverent autrefois aux noces
 » de Nebride & d'Olimpiade, & si
 » S. Gregoire de Nazianze leur en-
 » voia un épithalame, ne me refusez
 » pas, je vous prie, la présence de
 » votre esprit par votre consentement
 » & votre approbation, autrement je
 » vous déclare que je me rendrai ac-
 » cusateur contre vous en fait de
 » nouvelles lumieres, que je ferai
 » censurer votre lettre par huit Doc-
 » teurs que vous savez, & que j'em-
 » ploirai le crédit des Nonces & des
 » Archevêques, pour la faire mettre
 » à l'expurgatoire. C'est ma très chere
 » tante, &c. De Paris le 10 juin
 1634 (27). M. le Maître en plaifan-

(27) Avant que M. le Maître eût été touché de Dieu, on peut juger que dans la place où il étoit, il n'y avoit point de pere ni de mere qui n'eût désiré d'avoir un genre qui avoit les applaudissemens

de tout Paris. On lui proposa une honnête Dame qui avoit tout ce qu'il désiroit; il pensa à l'épouser, & en écrivit à la Mere Angelique. Mais cette Religieuse admirable, craignant que le mariage

1634.

XXV.
Réflexion
sur le langage
des mysti-
ques.

tant par les dernières paroles de sa lettre à la Mere Agnès, fait allusion à la querelle sur le chapelet.

Pour dire encore un mot sur ce sujet, il faut remarquer, comme le fait sagement le Cardinal Bellarmin dans sa Bibliothèque des Auteurs ecclesiastiques, qu'il arrive souvent que ceux qui traitent de la Théologie mystique, sont pris dans un bon sens par les uns, & dans un mauvais par d'autres; loués par les uns, condamnés par les autres; c'est ce qui est arrivé à Thau

ne mit obstacle au salut de son neveu, & au dessein de Dieu sur lui, elle ne put y consentir; & le refusa toujours (malgré les pressantes sollicitations de M. le Maître) jusqu'à lui dire qu'elle ne le regarderoit plus à l'avenir s'il se marioit, *qu'avec beaucoup d'indifference*. M. le Maître fut piqué au vif, & répondit à sa tante avec beaucoup de vivacité. » Souffrez, dit-il dans sa lettre, que j'examine, non pas votre lettre, mais votre invective contre le dessein de me marier. » Vous me dites d'abord que ce sera la dernière fois que vous m'écrirez avec ce titre de *très cher neveu*; que je vous serai désormais autre indifférent que je vous étois cher. . . . Quoi ma chère tante, vous serai-je indifférent par ce que je serai marié? Le mariage est-il un crime? & ne serai-je plus ni votre neveu, ni chrétien, ni vertueux lorsque je serai devenu mari par mon mariage? Si j'ai maintenant quelque probité, suis-je assuré de la perdre & le Sacrement qui peut me rendre digne des faveurs de Dieu me rendra-t-il indigne des vôtres, &c. Ce mariage n'eut pas lieu, & M. le Maître a depuis béni bien des fois l'opposition qu'y fit la Mere Angélique.

lere & à Jean Rusbrok. Le premier est méprisé comme suspect dans la foi par Eckius & loué par Louis Blossius; le second est combattu par Gerson, & défendu par Denys le Chartreux. C'est aussi ce qu'on a vû au sujet du *chapelet secret*. Mais il faut avouer de bonne foi qu'en considerant les excès dans lesquels de faux mystiques, connus sous le nom de disciples de Molinos, sont tombés sur la fin du dernier siecle, on ne peut blâmer absolument des Théologiens qui s'élevèrent contre un langage extraordinaire & inconnu à l'antiquité. En conséquence, ne seroit-il pas permis de faire quelques réflexions sur la querelle du chapelet secret faussement attribué à M. de S. Cyran par les Jésuites : 1^o on peut dire, malgré le respect qu'on doit à ceux qui prirent la défense de cet écrit, qu'il est peu important & presque inintelligible; 2^o ceux qui l'attaquerent vivement, convinrent que celle qui l'avoit dressé précipitamment & sans avoir intention qu'il fût vu, étoit reconnue pour une *sainte fille*; 3^o il semble qu'il ne méritoit pas d'être attaqué & défendu avec tant de force, & qu'il n'auroit pas dû faire tant de bruit; 4^o si ceux

1634.

qui défendirent alors la Mere Agnès, avoient à écrire aujourd'hui que ces matieres font éclaircies, ils éviteroient certaines expressions favorables à la nouvelle spiritualité qui a été condamnée par l'Eglise, & qu'on a lieu de croire avoir été éloignée de leur pensée. C'est l'observation que fait à ce sujet le Théologien (28), qui a présidé à la traduction des Lettres provinciales, d'après M. Nicole dans la seconde note sur la seizieme lettre.

XXVI.

Avantage
que P. R. tire
de la querelle
du chapelet
par la liaison
qu'elle lui
procure avec
M. de S. Cy-
ran.

La persécution qu'essuia le nouvel institut du S. Sacrement à l'occasion du chapelet secret, fut plus salutaire & avantageuse que nuisible & funeste à P. R.; puisque ce fut le moien, dont la divine providence, qui fait tirer le bien du mal, se servit pour former une étroite liaison entre la Mere Angelique & M. de S. Cyran. Quelle source de bénédictions pour P. R. que la liaison de ces deux grandes ames; de la Mere Angelique avec ce grand homme, ce second Augustin rempli de la doctrine des saints Peres, & le premier homme qui eût été depuis plusieurs siècles dans l'E-

(28) Ce Théologien l'histoire de la Constitution est mort à Paris le 3 mars 1724.

glise ! Cet homme extraordinaire , né avec une solidité & une étendue d'esprit prodigieuse , avec de rares talens & une fermeté admirable , cultiva ces dons naturels , & sanctifia son cœur par une étude profonde de la religion dans les véritables sources , où l'on doit en puiser la connoissance. Constantement attaché à tous les dogmes de l'Eglise , & parfaitement soumis à sa discipline , il fut s'élever au-dessus des opinions récentes , & des pratiques abusives que la plûpart des hommes suivoient sans examen. Il s'attacha aux regles , soit pour sa propre conduite , soit pour celle des autres , sans attendre que ces regles fussent connues & suivies par le grand nombre , ou par ceux qui avoient le plus de réputation. Il s'apperçut aisément qu'il y avoit une grande différence entre les saints Peres & les Théologiens modernes ; entre les premiers tems de l'Eglise , & ceux que le Clergé de France a depuis appellés *la lie des siecles* ; entre une vie véritablement chrétienne , & celle que menent la plûpart des chrétiens ; entre une piété solide & des pratiques superstitieuses ou superficielles ; entre les dignes fruits de pénitence , par lesquels l'E-

1634.

glise a toujours exigé qu'on s'assurât d'une conversion effective & durable, & une confession accompagnée de la récitation d'une formule de contrition & suivie d'une absolution précipitée. Il vit avec effroi, que presque tous les Directeurs les plus accredités accorderoient sans épreuve la sainte communion à tous ceux qui accusoient des crimes, qui les en rendoient très indignes; que ceux qui étoient touchés du désir de faire pénitence, tomboient souvent entre les mains de gens qui faisoient avorter ces bons désirs; qu'on les porroit indiscretement, sous prétexte de faire pénitence, à entrer dans les saints ordres, auxquels pendant douze siècles on n'avoit admis que les innocens; qu'on n'attendoit point pour s'y présenter la vocation légitime des Evêques, ou de ceux qui tiennent leur place; que les monasteres mêmes n'étoient pas exemts de bien des défauts, qui en rendoient souvent l'entrée simoniaque, & qui réduisoient une vie par elle-même très pénitente, à des exercices séparés de l'esprit de grace & d'amour, qui peut seul les rendre salutaires. Tels étoient, le génie, le caractère, les vues & les dispositions de M. de S.

Cyran. Est-il étonnant qu'un homme qui avoit des lumieres si pures, & dont la conduite condamnoit tant de personnes, ait eu tant d'adversaires, (sans parler des Jésuites, dont on peut dire ce que le premier martyr disoit autrefois aux Juifs: *Quem Prophetarum non sunt persecuti patres vestri?*) Est-il étonnant, dis-je, que des Théologiens courtisans se soient déclarés contre lui; que des dévots d'une certaine espece l'aient pieusement décrié; que des Ecclésiastiques scrupuleux l'aient regardé comme un homme suspect? Mais malgré ce grand nombre d'ennemis, son innocence a triomphé, la pureté de sa doctrine a été reconnue, la sagesse de sa conduite a été admirée, & sa mémoire sera à jamais en bénédiction. Tel est l'homme que la guerre du chapelet procura premièrement pour apologiste, & ensuite pour Directeur aux Religieuses de Port-roïal.

Jean du Vergier de Hauranne, Abbé de S. Cyran, étoit né à Bayonne d'une famille considérable l'an 1581 (*). Il alla pour faire ses études, par le conseil de Bertrand d'Eschaux Evêque de

XXVII.

Naissance de
M. de S. Cyran. Ses études.

(*) Voyez sa généalogie, à la fin du Volume.

1634.

Bayonne, à Louvain, dans le même tems que Jansenius y faisoit les siennes. M. du Pin se trompe néanmoins après Leydeker & Abely, lorsqu'il dit que Jean du Vergier & Jansenius formerent dès-lors une étroite liaison. Du Vergier étudia la Théologie sous Stapleton dans le College des Jésuites, & y soutint une these le 26 avril 1604 dédiée à l'Evêque de Bayonne. Juste Lipse y assista & donna de grands éloges au Soutenant, non-seulement de vive voix, mais encore par écrit, comme on le voit par l'attestation suivante, qui se trouve en latin parmi ses lettres mêlées, à la fin de la 41^e de la V^e centurie.

» Comme on ne sauroit aimer la
 » vertu sans la connoître, on ne sauroit
 » aussi la connoître sans avoir
 » beaucoup de passion de procurer aux
 » autres le même bonheur & sans être
 » touché d'une joie sensible, lorsqu'on
 » voit augmenter le nombre de ses
 » amateurs. C'est la raison qui m'en-
 » gage à estimer autant que je le fais
 » le naturel heureux & porté aux
 » grandes choses de Jean du Vergier
 » de Hauranne originaire de Bayonne.
 » Je l'ai vu depuis quatre ans envi-
 » ron dans l'Université de cette ville,

„ s'appliquer avec assiduité à l'étude des
 „ bonnes lettres & principalement à
 „ la Théologie à laquelle, comme à la
 „ reine des sciences, il a consacré
 „ toute l'étendue & la subtilité de
 „ son génie, *ingenii ignem*. Il nous
 „ en a donné des preuves admirables
 „ en une infinité de rencontres, &
 „ entre autres le 26 du mois d'avril
 „ dernier dans une dispute solem-
 „ nelle, où il répondit publiquement
 „ sur toutes les matieres de la Théo-
 „ logie avec tant de vivacité, de dé-
 „ licatesse & de force, qu'il ravit en
 „ même tems l'esprit & le cœur de
 „ tous ceux qui furent témoins de cette
 „ action. C'est de quoi nous portons
 „ un témoignage très sincere. Je prie
 „ Dieu de perfectionner de plus en
 „ plus ce génie sublime qu'il n'a mis
 „ au monde, autant que nous pou-
 „ vons le prévoir, que pour en tirer
 „ sa gloire & pour le bien & l'utilité
 „ de toute la République chrétienne.
 „ *Deum precor provehere hoc ingenium*
 „ *suo honori, Reipublicæ christianæ bono,*
 „ *cui natum auguramur.* A Louvain le
 „ 12 mai 1604, signé, Juste Lipse Pro-
 „ fesseur & Historiographe.

M. du Pin prétend qu'après cette
 these, notre Etudiant se mit avec

1634.

Jansenius sous la discipline de Fromond, qui leur inspira un grand amour pour la doctrine de S. Augustin, & une grande aversion pour celle de Molina. Mais comment du Vergier & Jansenius auroient-ils étudié sous Fromond qui étoit beaucoup plus jeune qu'eux, & qui ne faisoit alors que d'entrer en philosophie ?

Après la these dont nous avons parlé, du Vergier quitta Louvain & revint en France. L'an 1611 il se retira à Bayonne avec Jansenius. La liaison de ces deux hommes devenus si célèbres depuis, s'étoit formée non à Louvain, mais à Paris, où Jansenius étoit venu de l'avis des Médecins, pour rétablir, en changeant d'air, sa santé altérée par la trop grande étude.

XXVIII.

Premiers
ouvrages de
M. de S. Cy-
ran.

L'Evêque de Bayonne donna à du Vergier un Canoniat dans sa cathédrale, & à Jansenius son ami, la Principauté du college qu'il avoit érigé dans cette ville. Ils passerent plusieurs années ensemble dans une application continuelle à la lecture de S. Augustin & des autres Peres. L'Evêque de Bayonne aiant été transferé l'an 1616 à Tours, dont le siège étoit vacant par la démission de Sebastien Galigai, frere de la Maréchale d'Ancre, du
Vergier

Vergier suivit son Evêque à Tours. Cet Evêque le donna à Henri Louis Chateignier de la Roche-Pofai Evêque de Poitiers, élève de Scaliger, qui le fit son grand Vicaire, & se démit l'an 1620 de l'Abbaïe de S. Cyran en sa faveur (29). » L'Abbé de S. Cyran, » dit M. du Pin, étant encore fort » jeune donna des marques de la » vivacité de son esprit, dans un petit » traité anonyme qu'il fit sous le » nom de *Question roïale*, parcequ'il » fut fait à l'occasion d'une question » que le Roi Henri IV avoit propo- » sée. Ce Prince aiant demandé à des » Seigneurs de la Cour, ce qu'il eût » fait, si perdant la bataille d'Arques » donnée en 1589, au lieu de la ga- » gner comme il fit, il eût été obligé » de s'enfuir, & que s'embarquant » sur la mer dont il étoit proche, la » tempête l'eût jetté bien loin; un » Seigneur lui répondit, qu'il se feroit » plutôt donné à manger lui-même, » en s'ôtant la vie qu'il eût perdue » aussi peu de tems après, que de » laisser mourir son Roi de faim. Là- » dessus le Roi mit en question si » cela se pouvoit faire. Le Comte de

1634.

(29) Histoire Ecclesiastique du dix-septieme siecle,
Partie II. page 69.

1634.

» Cramail qui étoit présent à ce dis-
 » cours, étant venu, quelque tems
 » après, voir M. de Hauranne, lui
 » proposa cette question, & l'ayant
 » prié de chercher des raisons plau-
 » sibles pour appuier la pensée de ce
 » Seigneur qui avoit témoigné tant
 » d'affection pour son Prince, M. de
 » Hauranne qui avoit l'esprit vif, lui
 » dit sur le champ plusieurs raisons
 » qui agréèrent tellement à ce Comte,
 » qu'il le supplia de les mettre par
 » écrit. M. de Hauranne pour le con-
 » tenter fit ce qu'il souhaitoit de lui,
 » & aiant mis cet écrit entre les mains
 » du Comte de Cramail, celui-ci le
 » fit imprimer sans nom d'auteur
 » sous le titre de *Question roïale*,
 » savoir en quelle extrêmité le Sujet
 » pourroit être obligé de sauver la
 » vie de son Prince aux dépens de la
 » sienne. Ce livre, ajoute M. du Pin,
 » est si rare (30) que nous n'en avons
 » pu recouvrer aucun exemplaire pour
 » en donner un extrait. M. de S.
 » Cyran étant à Poitiers fit imprimer

(30) Ce livre n'est plus si rare aujourd'hui, car on en a imprimé depuis peu à Paris quelques exemplaires en très petit nombre, de même papier, même forme, même ca-

ractere, enfin tout-à-fait semblables aux exemplaires de la première édition. C'est un artifice des Libraires dont il faut se donner de garde.

RON en 1617, comme dit M. du Pin, mais en 1615, un ouvrage sous ce titre : *Apologie pour Henri Louis Chateignier de la Roche-Posai Evêque de Poitiers, contre ceux qui disent qu'il n'est pas permis aux Ecclesiastiques d'avoir recours aux armes.* Ce livre fut fait pour la défense de cet Evêque de Poitiers qui avoit pris les armes, & s'étoit mis à la tête d'une troupe de gens armés pour mettre à la raison quelques habitans de Poitiers de la Religion prétendue réformée, qui causoient des brouilleries dans cette ville. Dans cette Apologie, M. de S. Cyran, après avoir employé tous les textes & les exemples de l'ancien & du nouveau Testament qu'il crut convenir à son objet, faisoit, pour justifier l'Evêque de Poitiers, une grande énumération d'Ecclesiastiques, de Papes, de Cardinaux, d'Evêques, de Moines qui ont porté les armes (31). Il y a beaucoup de recherches & d'érudition tant ecclesiastique que profane dans cette Apologie. L'extrait qu'en donne M. du Pin est fort curieux, & est suivi d'une réflexion, qui seule suffiroit pour faire l'apologie de M. de S. Cyran,

(31) Voyez le second Tome de l'Histoire eccle-
 siastique, depuis la page 70 jusqu'à 84.

1634.

& le justifier contre les reproches que ses ennemis lui ont faits, & les accusations qu'ils ont formées contre lui à l'occasion de ces deux ouvrages.

» Ces deux ouvrages de M. de S.
 » Cyran, dit M. du Pin parlant de la
 » Question roïale & de l'Apologie,
 » doivent être considérés comme des
 » déclamations de Rhéteurs, qui sou-
 » tiennent des paradoxes par des rai-
 » sons probables & par des exemples
 » illustres, pour faire valoir leur art
 » & leur éloquence, comme nous
 » voïons que Isocrate a fait autrefois
 » l'éloge d'Helene & de Busyris; le
 » Philosophe Favorin, celui de la fièvre
 » quarte; Synesius celui des têtes
 » chauves; & dans les siècles poste-
 » rieurs, Erasme celui de la folie;
 » (Agrippa celui de l'âne); & d'au-
 » tres celui de différentes choses très
 » méprisables & très incommodes, &c.
 Si ces premières productions de M.
 de S. Cyran lui acquirent la réputa-
 tion d'un homme d'esprit & d'érudi-
 tion, ceux qu'il fit dans la suite, plus
 solides & plus dignes de lui, firent
 connoître combien il étoit profond
 Théologien, combien ses lumières
 étoient pures, combien son zèle pour
 la vérité étoit ardent, & son amour

pour l'Eglise, sincere. C'est ce qui lui attira une si grande estime de la part des gens de bien, & d'un autre côté tant de traverses & de persécutions de la part de ceux qui n'aiment point la vérité. La réputation de sa science & de ses lumieres étoit telle, que M. Zamet Evêque de Langres dit de lui ces paroles remarquables, même depuis qu'il se fut brouillé & qu'il eut rompu tout commerce avec M. de S. Cyran, dans une lettre du 20 janvier 1636 : *qu'avec son approbation il n'y avoit nul sujet de craindre, sa lumiere étant si bonne & si nette.*

M. de S. Cyran étoit connu de la Mere Angelique avant qu'elle transférât ses Religieuses à Paris; il l'étoit aussi de M. d'Andilly son frere, & de Madame sa mere. Il se trouva chez elle en 1623 lorsqu'elle reçut la lettre par laquelle la Mere Angelique la prioit de lui amener des carosses pour conduire ses filles de Maubuisson à P. R. (32). Il s'en alla peu après avec M. Bouthillier Evêque d'Aire, qui le pria comme son ami de l'aider à porter le poids de sa charge; & il y demeura jusqu'à la mort de ce bon Evêque, arrivée au mois de Janvier 1625 (33).

XXIX.
Commencement de liaison de la Mere Angelique avec M. de S. Cyran.

(32) Mém. Tome I. p. 338.

(33) *Ibid.*

1634.

En revenant à Paris, il passa à P. R. des champs. Dans une visite (34) qu'il rendit à la Mere Angelique la veille de l'Ascension, il l'entretint sur ce grand mystere, & dit des choses admirables. » M. de S. Cyran, dit la Mere » Angelique de S. Jean (35), nous fit » un très beau discours sur le sujet » du mystere de l'Ascension, dont il » fit voir le rapport admirable avec » celui de l'Eucharistie, comme si » dès lors le S. Esprit eût voulu se » servir de son ministere pour nous » apprendre à appliquer notre piété » au culte de cet auguste Sacrement, » qui est dans l'Eglise l'abregé de » toutes les merveilles de Dieu, & » que nous devons honorer par une » consecration particuliere dans la » suite des tems, comme il est arrivé » dans l'établissement du nouvel institut des filles du S. Sacrement, » qui fut l'occasion où Dieu engagea » (douze ans après) M. de S. Cyran » à prendre la conduite de la Mere » Angelique & de sa communauté, ce » qui arriva en 1635.

(34) Les Relations varient sur l'année de cette premiere visite de M. de S. Cyran à P. R. Dans une Relation elle est placée en 1623, & dans une autre en 1625.

(35) Relation Tome I, page 210.

» Je révérai dès-lors ce saint homme,
 » comme très savant, dit la Mere
 » Angelique (T. I 2^e Rel. p. 339);
 » mais je ne fus pas assez heureuse
 » pour reconnoître sa sainteté telle
 » qu'elle étoit, ni de jouir dès-lors
 » du bonheur que Dieu sembloit m'of-
 » frir de prendre sa conduite. Il ne
 » me donna aussi aucune ouverture
 » pour cela, ce qu'il ne faisoit ja-
 » mais, ne s'enquérant de rien, & ne
 » répondant précisément qu'à ce qu'on
 » lui demandoit. Du reste il parloit
 » des matieres générales de dévotion
 » avec une élévation d'esprit admira-
 » ble, en sorte qu'on voioit visible-
 » ment que ses paroles parloient plus
 » du fond de son cœur que de son
 » esprit.

Lorsque la Mere Angelique fut à
 Paris, il continua de fréquenter la
 maison, mais plus pour Madame Ar-
 nauld, que pour la Mere Angelique.
 Madame Arnauld prit conseil de lui
 sur sa vocation. Il la confessa lors-
 qu'elle fit profession, & elle lui par-
 loit avec grande confiance. » Pour
 » moi, dit la Mere Angelique, je le
 » respectois beaucoup, & le suppliois
 » de me venir voir, lorsque j'étois
 » fort affligée de ne savoir plus que

1634.

» faire pour notre subsistance. Je ne
 » lui disois que fort superficiellement
 » le sujet de ma peine , & il me con-
 » soloit par des paroles toutes de foi
 » & de charité. Peu-à-peu je le con-
 » noissois davantage , mais je n'osois
 » m'engager à lui , parceque je l'é-
 » tois ailleurs. Je ne laissois pas que
 » d'entrevoir beaucoup de choses qui
 » ne suivoient pas des premieres lu-
 » mières que j'avois vues en celui qui
 » me conduisoit (M. de Langres) de
 » celles qu'il avoit plu à Dieu de me
 » donner dès l'instant qu'il m'inspira
 » le mouvement de le servir.

XXX.

M. de Lan-
 gres fait con-
 noissance a-
 vec M. de S.
 Cyran , & le
 prie de pren-
 dre soin des
 filles du S. Sa-
 crement.

Enfin Dieu tira la Mere Angelique
 d'embarras , en voulant que M. de
 Langres fit lui-même connoissance
 avec M. de S. Cyran & qu'il prît con-
 fiance en lui. Cette connoissance se fit
 (comme le rapporte la Mere Angeli-
 que , Tome I. du Mémoire , seconde
 Relation , page 341) , par une ren-
 contre de quelqu'affaire de l'Eglise &
 du Clergé. » L'Auteur de l'histoire de
 » l'institut du S. Sacrement , Tome I.
 Mémoire de Lanc. page 393 , dit que
 » M. de Langres aiant commencé à
 » le connoître dans un entretien qu'il
 » eut avec lui en présence de la Mere
 » Angelique , regarda l'acquisition de

Ce sage & vertueux Théologien
 comme celle d'un grand trésor. Un
 jour qu'il lui faisoit l'éloge de M. de
 S. Cyran, il lui dit de lui faire voir
 les constitutions de la maison du S.
 Sacrement qu'il avoit faites. La Mere
 Angelique en fut surprise, quoiqu'elle
 en eût beaucoup de joie. Elle lui re-
 présenta que M. de S. Cyran disoit
 franchement son sentiment & qu'elle
 craignoit que cela ne causât du re-
 froidissement entr'eux : *Ne craignez
 point, répondit le Prélat, je veux qu'il
 en soit le maître.* La Mere Angelique
 les lui communiqua donc, mais par
 respect pour M. de Langres, il y
 changea très peu de choses, quoiqu'il
 y en eût plusieurs qui ne fussent point
 de son goût. Il y en eut une sur-tout
 qu'il ne put souffrir, la trouvant con-
 tre l'ordre de l'Eglise, qui étoit que
 les filles s'enterrassent sans Prêtres. La
 Mere Angelique l'aïant dit au Prélat,
 il en fut d'abord choqué, néanmoins
 il consentit aux changemens, & cet
 article en particulier fut retranché.
 Depuis ce tems il conserva ses senti-
 mens d'estime & d'amitié pour M. de
 S. Cyran, & le pria instamment de
 prendre soin du nouveau monastere
 qu'il venoit d'établir. Ce pieux Abbé

1634.

y venoit de tems en tems par charité pour ces Religieuses, & les instruisoit de vive voix & par écrit sur les saintes dispositions où elles devoient être pour commencer un institut, & être les pierres fondamentales d'une maison de Dieu dans l'Eglise. La Mere Angelique commença alors à connoître encore plus qu'elle n'avoit fait, que M. de S. Cyran étoit aussi spirituel & aussi saint qu'il étoit savant. L'Evêque étoit ravi des soins qu'il prenoit de ses filles, & les exhortoit à lui bien témoigner leur reconnoissance. Les sentimens d'estime pour M. de S. Cyran augmentèrent encore dans M. de Langres, par le service qu'il lui rendit dans l'affaire du chapelet, où il étoit personnellement intéressé. Il fut charmé d'avoir trouvé un défenseur si généreux & si éclairé. Ainsi à mesure que M. de Langres connoissoit plus particulièrement M. de S. Cyran, il étoit plus épris de sa rare piété & de ses grandes lumieres; & comme il n'avoit rien plus à cœur que de porter les filles du S. Sacrement à la plus haute perfection, il jugea que personne ne pouvoit mieux l'aider dans ce dessein que ce grand serviteur de Dieu. Peu après l'Evêque

s'en retourna dans son Diocèse, & en lui recommandant ses filles, il leur ordonna de lui obéir. Il le pria de les prêcher & de les confesser. M. de S. Cyran refusa d'abord de les confesser. Il fuioit naturellement ces sortes d'emplois, se tenant le plus renfermé qu'il pouvoit dans son cabinet, où il passoit, pour ainsi dire, les jours & les nuits, partie à prier, partie à composer des ouvrages qui pussent être utiles à l'Eglise. Enfin les instances réitérées de l'Evêque lui paroissant comme un ordre de Dieu, il résolut d'abord de prêcher; ce qu'il faisoit au parloir, parceque M. l'Archevêque de Paris ne vouloit pas qu'on prêchât dans l'Eglise. Et ce fut un trait de la providence sur cette maison, dit la Mere Angelique, car outre qu'il n'eût pas pu, en prêchant publiquement, donner des instructions particulieres & convenables à des Religieuses, quantité de personnes auroient voulu les prêcher, & elles n'eussent pas eu M. de S. Cyran aussi souvent. Il ne manquoit pas de prêcher les dimanches & les fêtes, & il n'assistoit à ses sermons que trois Prêtres du voisinage & deux Dames. Ces personnes étoient ravies, & disoient qu'il n'apparte-

1634.

noit qu'à cet homme de prêcher la parole de Dieu. M. l'Abbé Amelotte l'un de ces trois Prêtres, Docteur de Sorbonne, (qui est entré depuis à l'Oratoire, & a voulu se distinguer en écrivant contre les prétendus Jansenistes) disoit alors qu'il viendrait de cinquante lieues pour entendre de pareils discours. En effet, selon le témoignage public qu'a rendu à M. de S. Cyran, un Prélat (36) aussi recommandable par sa piété que par sa naissance, " ce savant homme n'avoit
 " point d'autres sentimens que ceux
 " qu'il avoit puisés dans l'Ecriture
 " sainte & dans la tradition de l'E-
 " glise. Sa science n'étoit que celle
 " des saints Peres. Il ne parloit point
 " d'autre langage que celui de la
 " parole de Dieu; & bien loin de
 " conduire les ames par des voies par-
 " ticulieres & écartées, il ne favoit
 " point d'autre chemin pour les mener
 " à Dieu que celle de la pénitence &
 " de la charité.

XXXI.

M. de Cyran consent de confesser les Religieuses du S. Sacrement.

" Il y avoit environ 15 mois, dit M. Lancelot, T. I. p. 401, qu'il avoit commencé à nourrir des maximes évangéliques les Religieuses du S. Sacrement, lorsque Dieu aiant com

1635.

(36) M. de Laval Evêque de la Rochelle,

* commencé à faire un grand changement
 » dans ce monastere, inspira à toutes
 » les Religieuses le mouvement de
 » faire à M. de S. Cyran une con-
 » fession générale, & de se mettre
 » sous sa conduite. Jusqu'alors la Me-
 » re Angelique les avoit en vain ex-
 » hortées à cela : la grande exactitude
 » de ce pieux Abbé leur faisoit peur.
 Il y a quelques différences entre ce
 récit de M. Lancelot & les Relations,
 sur cet article. Mais sans nous arrêter
 à les concilier, admirons seulement
 de quelle maniere la divine providence
 dispose les choses. Les Religieuses
 avoient été quelque tems sans se dé-
 terminer à se confesser à M. de S.
 Cyran, malgré les exhortations de la
 Mere Angelique par l'apprehension
 qu'il ne fût trop severe; & d'un autre
 côté M. de S. Cyran avoit refusé
 d'exercer ce ministere. Mais dans le
 moment que Dieu inspira aux Reli-
 gieuses la résolution de lui donner
 leur confiance, le pieux Abbé y con-
 sentit (37). Cet heureux concert fit
 voir que l'esprit de Dieu le conduisoit,
 en ne lui mettant au cœur d'entendre
 les confessions des Religieuses, que
 lorsqu'il toucha ceux de ces filles pour

le désirer (38). Elles voulurent toutes lui faire une confession générale. Ce fut à l'entrée du Carême qu'elles commencèrent; & elles reçurent l'absolution pour communier le jeudi saint. Quelques-unes l'ayant prié de les laisser plus long-tems dans la pénitence, & de leur permettre de se tenir encore séparées de la communion, il ne le voulut pas, & répondit à l'une d'elles, qu'elle se laissât conduire & ne s'en privât pas pour lors, qu'il pourroit venir un tems, où on l'en priveroit peut-être plus de tems qu'elle ne le voudroit. Ce qui est arrivé depuis (39). La Mere Angelique fut la dernière qui s'adressa à M. de S. Cyran, quoiqu'elle y exhortât les autres. » Je fus, dit-elle, la dernière
 » qui me confessai à M. de S. Cyran,
 » appréhendant la grande droiture
 » de ce serviteur de Dieu, quoique
 » je le révérassé extrêmement, &
 » qu'en effet Dieu m'eût donné la
 » même idée de la véritable dévotion
 » & de la vie religieuse dès le mo-
 » ment qu'il me toucha par le sermon
 » du Capucin dont j'ai parlé. Car je vis
 » aussi-tôt la nécessité de la vraie obéis-

(38) Relations, Tome
 III. page 345.

(39) Dixième Relation,
 I. Part. Tome II. p. 127.

» fance, du mépris de la chair & de
» tous les plaisirs sensuels, & le mé-
» rite de la vraie pauvreté; & Dieu
» me donna tant d'affection pour ces
» vertus, que je ne respirois que de
» trouver les moïens de les pouvoir
» pratiquer. Mais ma misere, ma
» legereté, le peu d'assistance que j'a-
» vois eue, pour correspondre à cette
» premiere grace, quoique cette
» volonté soit demeurée ferme au
» fond de mon cœur pour chercher les
» moïens de la suivre, m'ont fait
» commettre de grandes fautes & in-
» fidelités, dont j'avois souvent des
» remors de conscience qui me met-
» toient en d'extrêmes angoisses. Je
» me reprenois, & incontinent je re-
» tournois dans mes langueurs. Je
» craignois donc ce qu'en effet j'ai-
» mois & désirois, qui étoit la forte,
» sainte, droite & éclairée conduite
» de ce serviteur de Dieu. Je la re-
» gardois comme la mort de ma vo-
» lonté, de mon discernement & de
» mon propre sens dont j'avois jus-
» qu'alors conservé la plus grande
» partie. Je ne le voulois pas tromper
» ni abuser de la grace que Dieu me
» faisoit, après avoir tant désiré de
» trouver un homme, dont la force

1635.

» de l'esprit dans la vérité accablée
 » le mien. Sa grande sagesse me fai-
 » soit appréhender de lui faire con-
 » noître tant de sottises; & sa sainteté,
 » tant d'infidélités & de péchés. Cette
 » peine étoit si grande que d'abord
 » que je lui dis, qu'encore que j'eusse
 » une vraie volonté de lui faire
 » connoître tout l'état de mon ame,
 » Dieu m'y obligeant, dans la créance
 » qu'il m'aideroit à sortir de mes mi-
 » sères dont le poids m'étoit si pé-
 » nible, néanmoins il m'étoit, ce me
 » sembloit, impossible de me confes-
 » ser, si Dieu ne me faisoit une grace
 » extraordinaire que je le suppliois
 » très humblement de demander pour
 » moi.

» D'abord il me dit que je ne de-
 » vois point violenter mon esprit, &
 » & que lui aiant dit que j'avois
 » fait plusieurs confessions générales,
 » il n'étoit pas besoin que j'en re-
 » commençasse une; mais il ne me
 » le put persuader, parceque le trou-
 » vant si saint dans sa conduite, &
 » Dieu me donnant un désir tout
 » nouveau de suivre fidelement les
 » premières pensées qu'il lui avoit plu
 » de me donner, de vivre en vraie
 » Religieuse, & dans un état plus

„ avantageux que je n'avois jamais
 „ été, étant déchargée de l'Abbaie, &
 „ cette superiorité de la maison du S.
 „ Sacrement n'étant que pour un tems,
 „ j'avois grand désir de me servir de la
 „ grace que Dieu me faisoit d'avoir
 „ rencontré ce saint homme, m'aban-
 „ donnant absolument à sa conduite, &
 „ renonçant à mon propre esprit & à
 „ mon propre sens qui m'avoient tant
 „ fait faire de fautes. Pour cela je croïois
 „ les lui devoir faire connoître exacte-
 „ ment ; & s'il m'eût été possible de
 „ les lui faire voir, comme je les voïois
 „ sans les dire, je me fusse estimée
 „ trop heureuse. Mais la parole m'é-
 „ toit interdite, & il me sembloit
 „ impossible de prononcer ce que je
 „ voïois avec tant de peine.

„ En effet dans le premier entre-
 „ tien que j'eus sur ce sujet avec lui
 „ & qui dura deux heures, je ne lui
 „ dis que mes dispositions générales
 „ & les protestations du désir que j'a-
 „ vois de lui obéir comme Dieu m'y
 „ obligeoit, le suppliant de m'aider
 „ & de me faire faire sans aucune ré-
 „ serve tout ce que Dieu lui feroit
 „ connoître que je devrois faire pour
 „ le satisfaire.

„ Peu de jours après, il revint, &

1635.

» je crois qu'il m'obtint par ses prie-
 » res la grace de surmonter mon ex-
 » trême répugnance à me confesser,
 » l'ayant fait alors sans grande peine.
 » Je demeurai si satisfaite & si con-
 » tenté qu'il me sembloit être une
 » autre créature; & quoique Dieu me
 » fit sentir de la douleur de mes pe-
 » chés, je puis dire n'avoir jamais eu
 » tant de véritable & même de si
 » sensible consolation en toute ma
 » vie, & que jamais je n'avois eu
 » tant de plaisir à me divertir & à
 » rire, que j'en avois à pleurer.
 » Je ne devois point dire ceci, n'é-
 » crivant que ce qui concerne la con-
 » duite & la providence de Dieu sur
 » cette maison : mais je le dis parce-
 » que toutes nos Sœurs, à la réserve
 » de deux, étoient en la même dis-
 » position de pénitence & de joie.
 » C'étoit une union si étroite de tous
 » nos cœurs, que dans un silence très
 » exact, il sembloit que nos Sœurs
 » s'entrepାରloient pour s'entreconfir-
 » mer dans le désir de la perfection
 » religieuse. L'exactitude à toutes les
 » observances étoit très grande. A la
 » conférence, quand celle qui nous
 » étoit contraire n'y étoit pas (40), par

(40) La Sœur Anne de Jesus de Chamesson Cha-

» son tour de l'assistance devant le S.
 » Sacrement ou par quelqu'autre oc-
 » casion, nous n'y parlions que de
 » notre bonheur, & de l'action de

1635.

noïesse de Remiremont, qui étoit tombée entre les mains de M. de Langres par la mort de Madame sa mere (*) qui étoit de son Diocèse, & qu'il avoit assistée à la mort. Nous avons déjà parlé de cette fille que M. de Langres avoit donnée à la Mere Angelique pour avoir soin des postulantes, quoiqu'elle ne fût que novice elle-même (**). » Peut-
 » être, dit la Mere An-
 » gelique (T. I. des Rel.
 » page 44) que si elle
 » eût été assez heureuse
 » pour entrer tout-à-fait
 » dans la conduite de M.
 » de S. Cyran, elle eût pu
 » être bonne Religieuse.
 D'abord elle le goûta fort & admiroit sa charité, sa prudence & son uniformité. Elle voulut comme les autres lui faire un renouvellement en 1635. Elle se plaignit de ce que n'étant encore que séculiere & toute nouvelle dans la religion, on lui avoit donné le soin des novices; M. de S. Cyran lui dit qu'elle avoit raison & lui conseilla de deman-

der à s'en décharger, ce qui lui fut accordé par la Mere Anglique, de l'avis de M. de Langres à qui elle en écrivit. Elle fut si piquée d'être prise au mot qu'elle n'acheva pas son renouvellement. Elle fut même de fort mauvaise humeur contre M. de Langres. Ce Prélat étant revenu à Paris, s'aperçut de l'état de cette fille, mais elle le gagna bientôt dans un entretien de trois heures qu'il eut avec elle, après lequel la Mere Angelique le vit & le trouva tout autre. Cette fille contribua beaucoup à indisposer M. de Langres & Madame de Longueville contre M. de S. Cyran, la Mere Angelique & l'Institut du S. Sacrement; de sorte que lorsqu'elle eut quitté la maison, la Duchesse de Longueville qui avoit pris le titre de fondatrice n'y remit plus le pié, non plus que M. de Langres, qui commença à publier ses accusations contre M. de S. Cyran.

(*) La Baronne d'Oire en Champagne.

(**) Voir le Recueil des pieces, page 45.

1635. » graces & de fidélité que nous de-
 » vions à Dieu, & de la grace qu'il
 » nous avoit faite de connoître la vé-
 » rité de nos obligations.

XXXII. » Madame de Ligni, qui étoit no-
 Bénédiction » tre bienfaitrice & qui entroit dans
 que Dieu ré- » la maison, aiant fait un voiage de
 pand sur le » quelques mois à la campagne, fut
 miniliter de » si surprise à son retour de voir le
 M. de S. Cy- » changement de la maison qu'elle en
 ran, dans le » étoit toute ravie, sur tout à l'é-
 monastere ou » gard de sa fille qui étoit jeune,
 S. Sacrement. » délicate, & qui quoiqu'elle fût Re-
 » ligieuse de très bon cœur avoit en-
 » core l'esprit du monde, étoit suffi-
 » sante & recevoit librement les petits
 » accommodemens. Mais si tôt qu'el-
 » le eut fait son renouvellement à
 » M. de S. Cyran, il n'y en avoit pas
 » une plus humble, ni qui aimât plus
 » la mortification & la pauvreté (40).

La Mere Angelique fit ce renou-
 vellement avec une ferveur extraordi-
 naire, dans la retraite la plus étroite,
 jusqu'à ne voir aucun de ses parens,
 & joignant à cela les jeûnes, les ma-
 cérations & tous les traitemens les
 plus rigoureux. Elle écrivit sur un
 papier que la providence a conservé,

(40) Voyez la deuxieme Relation, premiere Partie,
 page 245 & suiv.

les résolutions qu'elle avoit faites pendant sa retraite, ensuite de son renouvellement.

1635.

» 1°. Tous les matins, je prierai Dieu
» de vivre & de mourir dans la pé-
» nitence.

» 2°. Je procurerai par toutes les
» voies qui me seront permises, de
» sortir de charge, & quand Dieu
» m'aura fait cette grace, je n'en ac-
» cepterai jamais d'autre.

» 3°. Tandis qu'il lui plaira que
» j'y demeure, je n'entreprendrai ja-
» mais rien pour la conduite spiri-
» tuelle ni temporelle sans obéissance.

» 4°. Je converserai avec mes Sœurs
» avec la plus grande humilité que je
» pourrai. Je ne les reprendrai jamais
» de leurs fautes à l'heure même
» qu'elle les feront, ni pour la pre-
» miere fois, ni qu'auparavant je
» n'aie prié Dieu qu'il me fasse la
» grace de le faire par son esprit &
» qu'elles le reçoivent de même.

» 5°. Je me séparerai de l'application
» inutile que j'ai accoutumé d'a-
» voir sur leurs actions, esperant plus
» à la conduite de Dieu qu'à des soins
» superflus.

» 6°. Je parlerai le moins qu'il me
» sera possible, J'aurai soin d'écrire

1635.

» plutôt, quand il se pourra, & me
 » servirai de signes où je le pourrai.

» 7°. J'éviterai autant qu'il me
 » fera possible d'aller au parloir, &
 » quand je serai hors de charge, je
 » n'y irai point du tout, pas même
 » pour mes parens. Quand je serai
 » obligée d'y aller, je parlerai le
 » moins que je pourrai, ne m'enquer-
 » rerai jamais de nouvelles, & évite-
 » rai qu'on m'en dise.

» 8°. Quand je serai hors de char-
 » ge, je tâcherai d'être en solitude
 » toute ma vie.

» 9°. Je souffrirai mes maladies
 » fans y chercher du soulagement, &
 » n'appellerai jamais le Médecin fans
 » permission expresse. Si Dieu m'ôte
 » mes maladies, je ferai tous les jours
 » quelque pénitence, selon qu'il me
 » fera permis.

» 10°. J'essaierai de vivre dans la
 » plus grande pauvreté qu'il me fera
 » possible pour la nourriture, ne pre-
 » nant que ce qui me fera précisé-
 » ment nécessaire, & du pire. Je ne
 » prendrai jamais de fruit, salade,
 » ou autre chose qui ne soit pas né-
 » cessaire à la vie. Au vêtir & cou-
 » cher, j'observerai aussi la plus grande
 » pauvreté que je pourrai.

» 11^o. Je n'écrirai point de lettres
 » que des nécessaires, & je ferai en
 » sorte, autant que je pourrai, d'ou-
 » blier les créatures & d'en être ou-
 » bliée. Quand j'écrirai, je le ferai
 » le plus simplement que je pourrai,
 » & quand il m'arrivera de mettre
 » quelque chose de trop affecté dans
 » quelque lettre, j'en ferai une autre.

» 12^o. Je me souviendrai tous les
 » jours qu'ayant abusé de tout, je
 » dois me priver de tout. Que si les
 » personnes innocentes sacrifient à
 » Dieu toutes les choses dont elles
 » n'ont point abusé, pour lui plaire
 » davantage, combien, l'ayant offensé
 » en toutes choses, ne suis-je pas
 » obligée de m'en séparer? Je supplie
 » le Seigneur de me donner le coura-
 » ge de ne recevoir jamais aucune sa-
 » tisfaction sensible ni spirituelle, que
 » dans l'esperance de ses miséricordes.
 Du jour de l'Assomption de la sainte
 Vierge 1635.

La Mere Madelaine de Ligny a fait
 elle-même le récit des fruits admira-
 bles de la direction de M. de S. Cy-
 ran, dans sa Relation qui est la dixie-
 me de la premiere Partie, Tome I.

» Après ces renouvellemens, dit-
 » elle page 533, que les Sœurs firent

1635.

» entre les mains de M. de S. Cyran, elles entendoient toutes ses avis
 » en particulier, & ses exhortations
 » en général avec toute une autre dis-
 » position que celle où elles étoient
 » auparavant. On avoit le même
 » respect & la même docilité pour
 » notre chere Mere, & on peut dire
 » qu'il se fit dans cette maison une
 » *Pentecôte*, qui changea & renou-
 » vella le cœur de toutes les Sœurs,
 » excepté de la Sœur Anne de Jesus,
 » qui sembloit n'être dans le monas-
 » tere que pour exercer la patience de
 » la Mere Angelique.

» M. de S. Cyran & la Mere An-
 » gelique nous exhorterent de retracer
 » en nous une petite image de la pre-
 » miere Eglise de Jérusalem. On nous
 » donna particulièrement pour dévo-
 » tion, d'imiter les disciples en trois
 » choses : 1^o. la docilité pour la parole
 » de Dieu ; 2^o. la séparation du mon-
 » de ; 3^o. l'union des unes avec les
 » autres. Et on peut dire avec vérité
 » qu'il n'y avoit entre nous qu'un
 » cœur & qu'une ame, comme il se
 » lit des premiers chrétiens. Il ne se
 » pouvoit rien ajoûter à l'union, à la
 » tendresse que l'on avoit les unes
 » pour les autres, qui étoit générale
 » pour

» pour toutes , fans que pas une ré-
 » moignât avoir d'amitié particuliere,
 » ce qui détruit d'ordinaire la vraie
 » charité.

1635.

» Cette union qui étoit entre nous
 » étant toute de charité , faisoit que
 » chacun ressentoit les biens & les
 » maux des autres , comme s'ils lui
 » eussent été propres. Je veux dire
 » qu'on compâtissoit à leurs afflictions
 » & à leurs maladies , & qu'on se
 » réjouissoit de leur avancement dans
 » la vertu. Cette charité paroissoit
 » aussi lorsqu'on se trouvoit ensemble
 » dans quelque travail ou obéissance,
 » sur-tout aux conférences , par le
 » support , le respect , la déférence
 » qu'on se rendoit les unes aux au-
 » tres , aussi bien que par le soin
 » qu'on avoit de satisfaire sincère-
 » ment aux moindres fautes , qui
 » avoient pu blesser ou mal édifier
 » quelqu'une des Sœurs ; ce qui se
 » faisoit d'une manière qu'on ne pou-
 » voit douter qui ne vînt de la plé-
 » nitude du cœur.

» On s'entretenoit aux conférences
 » avec charité & cordialité de quel-
 » que chose d'édification ; on y répé-
 » toit les conférences que M. de S.
 » Cyran nous faisoit au parloir : on

1635.

» y parloit de la grace que Dieu nous
 » avoit faite de nous donner une si
 » bonne conduite, & de la recon-
 » noissance que nous en devions avoir.
 » On s'y encourageoit ensemble à la
 » perfection religieuse, à embrasser
 » la pénitence & la mortification, à
 » pratiquer l'humilité, à ne vouloir
 » rien de superflu, à aimer que les
 » bâtimens & tout ce qui appartient
 » au monastere, ressentissent la sim-
 » plicité & la pauvreté. La Mere An-
 » gelique y lisoit ordinairement quel-
 » qu'historie de l'Escriture-sainte qu'el-
 » le expliquoit d'une maniere qui
 » touchoit le cœur en même-tems
 » que l'esprit en étoit éclairé; ou bien
 » elle donnoit à ses filles quelque'autre
 » instruction selon les rencontres: ce
 » qu'elle faisoit si agréablement & en
 » persuadant si fortement ce qu'elle
 » disoit, que bien loin qu'on trouvât
 » quelque contrainte & quelque'ennui
 » dans ces discours si sérieux, l'on
 » passoit ce tems avec une satisfaction
 » singuliere, & on en sortoit avec une
 » nouvelle ardeur pour le service de
 » Dieu.

» Le silence étoit si exactement
 » observé, qu'excepté le tems de la
 » conférence on passoit souvent les

„ jours entiers fans parler , & lors-
 „ qu'on étoit obligé de rompre le si-
 „ lence pour des choses nécessaires ,
 „ on le faisoit avec grande circonf-
 „ pection. Notre Mere nous avoit
 „ appris qu'il ne le falloit jamais faire
 „ avec précipitation , & qu'avant de
 „ commencer à parler , il falloit y
 „ penser quatre fois pour voir s'il
 „ étoit bien nécessaire , & élever son
 „ cœur à Dieu pour tâcher de con-
 „ noître s'il l'approuvoit (41). Elle
 „ nous faisoit souvenir souvent de
 „ cette parole du Prophète : *le silence* If. 32. V. 17.
 „ *entretient la justice*. Lorsqu'on tra-
 „ vailloit ensemble dans les obéissan-
 „ ces , on tâchoit d'imiter les pre-
 „ miers Religieux de Clairvaux, dont
 „ il est rapporté dans la vie de S.
 „ Bernard qu'on n'entendoit point
 „ d'autre bruit dans le monastere ,
 „ que celui des outils dont ils se ser-
 „ voient pour leur travail.

„ On nous avoit appris aussi que
 „ dans ce silence , afin qu'il ne fût
 „ pas oisif , il falloit avoir soin de
 „ parler à Dieu & de l'écouter ;
 „ de sorte qu'encore qu'on fût fort
 „ occupé , on ne laissoit pas d'entre-
 „ tenir dans le travail l'esprit de re-

(41) Dixieme Relation du Tome I. page 536.

1635.

» cueillement & de prieres; parce qu'en
 » même tems qu'on se taifoit les unes
 » à l'égard des autres, on s'entretene-
 » noit avec Dieu & on méditoit quel-
 » que chose de sa divine parole.

» On nous inspiroit aussi un grand
 » amour pour la retraite & la solitu-
 » de, enforte que les Sœurs qui étoient
 » auparavant les plus attachées à leurs
 » parens, se portoit d'elles-mêmes
 » à se retrancher les parloirs autant
 » qu'elles pouvoient, & prioient la
 » Mere de les en dispenser. On n'y
 » alloit que pour la satisfaction des
 » personnes qu'on ne pouvoit refu-
 » ser, ou celles que la charité enga-
 » geoit de voir & de consoler, sur-
 » tout les pauvres & les affligés. Notre
 » Mere nous faisoit mettre à genoux
 » avant que d'entrer au parloir, pour
 » demander à Dieu qu'il nous pré-
 » servât de l'esprit du monde, & de
 » même au sortir, pour le prier d'ef-
 » facer de notre esprit tout ce que
 » nous venions d'entendre, de peur
 » que ce ne nous fût un sujet de dis-
 » traction dans nos prieres, Elle le
 » pratiquoit aussi elle-même.

» Elle nous disoit que S. Benoît avoit
 » grande raison de vouloir que les
 » Religieux qui sortoient du monas-

» tere , usassent d'une si grande pré-
 » caution pour faire mourir en eux-
 » mêmes ce qu'ils avoient vu & en-
 » tendu dehors , qu'il leur défend
 » expressement d'en parler aux autres ,
 » parceque la corruption du monde
 » est si grande , que ces sortes de dis-
 » cours sont capables de répandre un
 » venin dans notre cœur & dans celui
 » des autres , en y introduisant l'es-
 » prit & les sentimens du monde , &
 » que c'étoit souvent la cause du re-
 » lâchement & de la ruine des mo-
 » nasteres. C'est pourquoi elle désiroit
 » qu'on observât exactement cette
 » regle , de ne parler jamais de ce
 » qu'on avoit appris au parloir , si
 » ce n'est qu'on demandât permission
 » de dire quelque chose qui pouvoit
 » édifier.

» Toutes les Sœurs tâchoient à se
 » rendre exactes à leur devoir , sans
 » se mêler de tout ce qui ne les re-
 » gardoit pas ni y faire attention ,
 » de sorte qu'on ne savoit pas même
 » ce qui se passoit dans la maison
 » hors de son obéissance , & qu'on ne
 » s'appercevoit pas souvent de choses
 » qu'il n'y auroit eu qu'à lever les
 » yeux pour les voir. Tout cela se
 » faisoit avec tant de douceur & si

1635. » librement, qu'il n'y paroïſſoit au-
» cune contrainte.

Telles furent les ſuites heureuſes de la direction de M. de S. Cyran dans le monaſtere du S. Sacrement. » Ce » n'étoit point, dit la Mere Angeli- » que, que ce ſaint homme portât les » perſonnes par aucune force ni con- » trainte dans l'eſprit de pénitence, » ni qu'il ordonnât de grandes morti- » fications & auſterités. Mais Dieu lui » faiſoit la grace par la force des ſo- » lides vérités de toucher tellement » les cœurs de l'amour & du reſpect » qu'on devoit à Dieu, qu'il faiſoit » naître la douleur de l'avoir offenſé » & un ſi grand deſir de lui ſatis- » faire, qu'on vouloit toujours plus » faire qu'il ne vouloit. Il avoit un » ſoin merveilleux de retrancher tou- » tes les occaſions du péché, & pour » cela il remarquoit dans les confeſ- » ſions les moindres circonſtances, » afin de reconnoître les inclinations » & la pente du cœur. Son exactitu- » de n'étoit point pénible aux ames. » Au contraire comme on la voioit » proceder, non point d'un eſprit » ſevere ni ſcrupuleux, mais d'une » véritable charité & droiture, elle » donnoit aux perſonnes grande con-

solation & esperance, que Dieu les
 vouloit guerir, les aiant fait tomber
 entre les mains d'un si bon méde-
 cin (42).

Madame de Ligny en étoit si ravie
 qu'elle disoit souvent à la Mere An-
 gelique : *Il faut que cet homme ait une*
grace & une conduite toute apostolique
pour faire de tels changemens dans les
ames. Cette Dame vint faire une re-
traite dans la maison du S. Sacrement,
 & elle eût bien voulu la faire sous la
 direction de M. de S. Cyran ; mais
 comme elle étoit sous celle d'une au-
 tre personne de grande réputation,
 elle n'osa le quitter. Après qu'elle
 l'eut faite, elle supplia la Mere An-
 gelique au nom de Dieu, d'obtenir de
 M. de S. Cyran qu'il voulût bien la con-
 duire, & qu'il lui fît faire un renouvel-
 lement. La Mere Angelique lui aiant
 dit que M. de S. Cyran auroit de la
 peine à se charger d'elle, parcequ'elle
 étoit riche ; Madame de Ligny lui
 répondit : *Je lui dirai tout mon bien,*
& j'en disposerai selon ses ordres. Cette
 Dame tomba malade dès le lende-
 main de sa sortie, & mourut très
 chrétiennement au mois de janvier

1635.

XXXII.
 Madame de
 Ligny fait une
 retraite dans
 la maison du
 S. Sacrement.

Sa mort
 chrétienne.

(42) Seconde Relation, premiere Partie, Tome I,
 page 349.

1635.

1636. C'étoit une personne d'un très bon esprit, d'une grande vertu, & à qui Dieu avoit fait connoître la nécessité de la pénitence chrétienne. Elle étoit très détachée des biens & des vanités de ce monde; & pendant sa retraite elle disoit souvent à la Mere Angelique, *que je plains mon frere (le Chancelier Seguier) je prie Dieu qu'il soit chassé de la Cour, car je ne fais comme il sera possible qu'il se sauve autrement.* Pendant que Madame de Ligny étoit dans la maison du S. Sacrement, on l'avertit qu'il y avoit une Abbaïe de 10000 liv. vacante, & qu'elle pouvoit la faire demander par M. le Chancelier son frere pour M. son fils, depuis Evêque de Meaux: elle remercia la personne qui lui donnoit cet avis, & dit qu'elle ne vouloit point demander cette Abbaïe, parcequ'elle craignoit que ce ne fût un engagement à M. son fils pour demeurer dans l'état Ecclesiastique, & qu'elle ne désiroit point qu'il le fût à moins que Dieu ne l'y appellât. On rapporta un jour à Madame de Ligny que quelques personnes de grande considération trouvoient à redire, qu'ayant la réputation d'être si sage, elle laissât sa fille dans une maison aussi décriée,

(C'étoit dans le fort de la persécution du chapelet.) Elle répondit que si ce n'étoit pas assez pour témoigner l'estime qu'elle faisoit de la Mere Angelique & de la conduite de cette maison, d'y laisser sa fille, elle y entreiroit elle-même. En effet, dans le tems que la mort l'enleva, elle pensoit à se donner entierement à Dieu, & elle témoigna à la Sœur Madelaine des Anges de Ligny, qu'elle alloit mettre ses affaires en état pour se retirer au plutôt dans la maison du S. Sacrement. N'ayant pu exécuter son dessein elle demanda à être enterrée parmi les Religieuses, ce qui lui fut accordé.

Après la mort de Madame de Ligny, arrivée au mois de janvier 1636, la Mere Angelique pensa à se retirer de la maison du S. Sacrement pour terminer toutes les disputes. Nous avons déjà dit que la Bulle de l'institut du S. Sacrement donnoit la superiorité de la maison à trois Prélats, Messieurs de Paris, de Sens & de Langres. Le premier souffroit cela avec beaucoup de peine; & quoiqu'à force de sollicitations & par consideration pour Madame de Longueville, qui avoit pris le titre de fondatrice, il eût laissé prendre possession de la maison, il permit

1635.

XXXIII.

La Mere Angelique pense à se retirer de la maison du S. Sacrement.

1636.

1636.

seulement de dire l'office dans le chœur, mais il ne voulut point qu'on y prêchât, ni qu'on donnât l'habit à aucune fille, afin que les tenant ainsi en suspens, elles fussent obligées de le reconnoître pour seul Superieur. Il y avoit déjà près de trois ans que la maison étoit dans cet état. M. de Sens, l'un des Prélats Superieurs, par un coup de la divine providence s'étoit entierement retiré dès le commencement de l'établissement. M. de Langres s'indisposoit de jour en jour contre M. de S. Cyran, qu'il avoit tant estimé & dont il avoit loué la conduite jusqu'à le vouloir prendre pour coadjuteur & pour directeur (43). Ce Prélat voiant que les Religieuses du S. Sacrement avoient plus de confiance en M. de S. Cyran qu'en lui, en conçut une telle jalousie qu'il ne put en guérir son esprit. Semblable à Saül, qui s'étoit réjoui avec tout son Peuple de tant de services signalés qu'il avoit reçus de David; puis aveuglé par sa passion, il ne regarda plus ce Servi-

(43) M. de Langres pressa M. de S. Cyran, & le fit presser par des amis, entr'autres par M. Molé, de consentir qu'il se démit de son Evêché en sa

faveur. M. de S. Cyran dit qu'il étoit trop vieux, M. de Langres répondit ce que dit S. Ambroise de Simplicien, *Senex est sed bonus.*

teur fidele que comme un ennemi qui méritoit la mort. 1636.

M. de Langres avoit reconnu (dans des lettres écrites pendant le cours même de l'année 1635) que *les pensées de M. de S. Cyran étoient des pensées de Dieu que les filles du S. Sacrement n'avoient qu'à suivre , puisque Dieu le leur avoit donné pour les conduire à l'état de perfection. Il bénissoit Dieu de ce qu'il leur avoit mis en main une personne qui joignant la charité à l'autorité étoit capable de faire des merveilles ;* tel étoit M. de S. Cyran aux yeux de M. de Langres , avant que la passion l'eût aveuglé. Mais la jalousie s'étant une fois emparée de l'esprit de ce Prélat , cet homme dont *les pensées étoient les pensées de Dieu* ne fut plus à ses yeux , qu'un novateur qu'il falloit poursuivre , & qu'il poursuivit en effet comme nous le verrons. Triste exemple du ravage que la jalousie est capable de faire dans le cœur de l'homme ! celui qui faisoit la joie de M. Zamet fit son tourment ; & son ami devint son bourreau en lui disant la vérité : *Dieu m'a donné cet homme ;* (dit plusieurs fois M. de Langres, parlant de M. de S. Cyran à la Mere

XXXIV.
Jalousie de
M. de Langres
coe M. de S.
S. cyran.

1636.

Angelique, peu avant qu'elle sortit de la maison du S. Sacrement) *pour être mon bourreau, car il me fait connoître la vérité par lui & je n'ai pas la force de la suivre. Cela me tue.* Paroles remarquables, qui en même-tems qu'elles renferment la justification de M. de S. Cyran & l'aveu de l'injuste procédé du Prélat, découvrent le motif de sa haine implacable contre ce pieux Abbé. Il étoit pour M. de Langres, ce qu'étoit pour un Roi d'Israel, ce Prophète, de la bouche duquel on pouvoit apprendre la volonté de Dieu : *mais je le hais*, disoit ce Prince, *parcequ'il ne me prédit point de bien, mais toujours du mal* (44). M. Zamet étoit persuadé que c'étoit un homme de Dieu, mais il conçut de l'aversion pour lui, parcequ'il ne le flattoit point, parcequ'il lui parloit de la résidence & de l'obligation pour un Evêque de ne pas faire de longs séjours hors de son Diocèse. Tant il est rare de trouver, même parmi ceux qui ont de la piété, quelqu'un qui souffre patiemment qu'on lui dise la vérité lorsqu'elle lui reproche ses défauts. S'il est rare de trouver des Nathan

(44) Paralip. Liv. 2. ch. 18. v. 7.

& des Ambroises, il l'est encore plus de trouver des David & des Théodofes.

 1636.

La mauvaife humeur de M. de Langres étoit encore fomentée par la Sœur Anne de Jesus de Chameffon, fa pénitente. Elle lui marquoit un jour dans une lettre (que la Mere Angelique lut, contre fa coutume) que Madame de Longueville lui avoit dit avoir appris de Madame de Pontcarré, qu'il (M. de Langres) n'avoit plus de crédit dans la maison, & qu'il n'y étoit plus que le Chapelain de S. Cyran. Néanmoins depuis cette lettre, M. de Langres parla encore à la Mere Angelique avec beaucoup d'estime de cet Abbé, & il lui écrivit la lettre suivante le 22 juillet 1635, au fujet de quelque chose qui s'étoit fait dans la maison par l'avis de M. de S. Cyran : „ La
 „ pensée est de Dieu, & je le bénis
 „ de vous avoir donné une personne
 „ capable d'en produire tous les jours
 „ de nouvelles & de plus importan-
 „ tes à votre perfection. J'aime l'en-
 „ gagement que sa bonté me donne à vo-
 „ tre maison, non-seulement pour mon
 „ bien particulier, mais parceque ce
 „ vous est un fujet d'en tirer plusieurs
 „ de la conduite de celui que Dieu

1636.

» vous a mis en main. M. de Langres n'a plus vu M. de S. Cyran depuis cette lettre, dans laquelle il lui rend encore un témoignage si avantageux : par conséquent toutes les accusations d'erreurs, de mauvais sentimens, qu'il a depuis formées contre cet Abbé, doivent être regardées comme injustes, fausses, & uniquement enfantées par la passion. Comment auroit-il reconnu de mauvais sentimens & des erreurs dans ce saint homme depuis qu'il l'avoit perdu de vue, puisque dans le tems qu'il le voïoit, c'étoit un homme qui avoit *des pensées de Dieu, & qui n'avoit que des sentimens saints & raisonnables ?*

XXXV.

La Mere Angelique prend des mesures pour remettre la maison du S. Sacrement entre les mains de M. de Paris.

Cependant la Mere Angelique consideroit d'une part que la division qui regnoit entre les deux Prélats Supérieurs (Messieurs de Paris & de Langres) rendoit l'état de sa maison toujours incertain ; elle voïoit de l'autre l'indisposition de M. de Langres contre M. de S. Cyran & contre elle-même, ses égards pour Mademoiselle de Chamesson, qui s'opposoit à tout bien, quoiqu'elle parût l'approuver, lorsque la M. Angelique le lui proposoit. Enfin toutes les dissimulations de cette fille la découragerent, & lui

ôterent toute esperance d'établir le bon ordre, tant qu'elle resteroit sous la conduite de M. de Langres. Elle résolut donc, pour procurer à sa maison un établissement solide, de la mettre entre les mains de M. de Paris. Après en avoir parlé aux Sœurs qu'elle trouva du même avis, elle pensa aux moïens d'exécuter ce dessein sans qu'elle parût se séparer de M. de Langres. Voici ce qu'elle imagina, & qui réussit. M. de Paris n'avoit donné son consentement à l'institut du S. Sacrement, qu'à condition qu'on obtiendrait dans trois ans un bref qui reformeroit les articles qui lui déplaisoient dans la Bulle, comme contraires à ses droits. Or ce bref n'étoit point encore obtenu. La Mere Angelique fit donc secretement proposer à M. de Paris de demander le bref qu'on lui avoit promis, sinon qu'il remettroit la maison sous son obéissance conformément à la condition sous laquelle il avoit consenti à son établissement; & que sur le refus qu'en feroit la Mere Angelique, il lui ordonneroit de retourner à P. R. pour mettre à sa place la Mere Genevieve qui en étoit Abbessé, laquelle n'ayant point d'engagement avec M. de Lan-

1636.

gres, remettrait sans difficulté la maison à M. de Paris : toutes les Religieuses y étoient disposées, à l'exception d'une seule. La Mere Angelique consulta M. de S. Cyran, qui approuva ce projet après l'avoir bien examiné ; & il fut exécuté si secretement, que M. de Langres n'en eut aucune connoissance. M. de Paris entra d'autant plus volontiers dans les vues de la Mere Angelique, qu'elles étoient conformes aux siennes. Il fit ce dont on étoit convenu, & demanda le bref qu'il savoit bien qu'on ne pouvoit lui donner, puisqu'on ne l'avoit pas. Alors il chargea un grand Vicaire d'aller prendre la Mere Genevieve à P. R. & de la conduire à la maison de l'institut. Lorsqu'ils arriverent, la Mere Angelique se trouva à la porte. Elle fit entrer la Mere Genevieve, & sortit elle-même le 10 février 1636 pour retourner à P. R. M. de Langres fut extrêmement surpris, quand il apprit une heure après être sorti de la maison du S. Sacrement, que la Mere Angelique étoit retournée à P. R., & que la Mere Genevieve étoit venue prendre sa place : il en fut cependant bien aise, dans l'esperance qu'il gouverneroit cette nouvelle Superieure

comme il voudroit. Le Prélat & sa Postulante (Mademoiselle de Chamesson) firent de grandes caresses à la Mere Genevieve , lui disant que Dieu lui avoit réservé l'accomplissement de cette œuvre. Mais malgré les protestations de soumission de la Postulante , la Mere Genevieve s'aperçut bientôt que c'étoit un sujet peu propre pour le cloître , & l'auroit renvoïée si M. de Langres n'eût intercedé pour elle. Elle en écrivit à la Mere Angelique qu'elle informoit de tout , lui avouant qu'elle s'étoit laissée gagner par cette fille , qui l'avoit trompée , & sur la réponse qu'elle reçut , elle dit à Mademoiselle de Chamesson , qu'elle ne pouvoit la garder. Celle-ci , qui avoit le cœur haut , ne se le fit pas dire deux fois , & en avertit aussi-tôt l'Evêque & la Duchesse de Longueville , qui la vint prendre elle-même à la porte au mois de juillet 1636 , sans entrer dans la maison. Elle n'y est jamais venue depuis , non plus que M. de Langres. Une Sœur converse , qui étoit venue de l'Abbaïe du Tard avec les autres Religieuses , voïant cette fille sortie voulut la suivre , & on la laissa partir. C'est ainsi que tous ceux qui avoient d'abord été les plus ar-

1636.

dens pour cet établissement, & qui avoient tant travaillé à cet effet, sans pouvoir consommer cet ouvrage, furent écartés, & que la maison demeura en paix au-dedans, car au-dehors il s'éleva un grand orage.

XXXVI.
Il s'éleve un
orage contre
M. de S. Cy-
ran.

M. de Langres attribuant la sortie de sa Postulante à M. de S. Cyran, qui n'y avoit d'autre part que celle de l'avoir retardée quelque tems, & piqué d'ailleurs, quoique sans sujet contre cet Abbé, commença dès-lors à débiter ses accusations contre lui. Mademoiselle de Chameffon de son côté irritée au point qu'on peut se l'imaginer, se joignant à Madame de Pontcarré, tenoit dans toutes les compagnies où elle se trouvoit, des discours très défavantageux contre M. de S. Cyran, qu'elle croioit auteur de sa sortie. Cette Demoiselle & Madame de Pontcarré allerent aux Carmelites où elles effraierent la Mere Anne de Jesus, sœur de M. le Chancelier Seguier, en lui parlant de la prétendue mauvaise conduite de M. de S. Cyran, & en lui rendant ses sentimens suspects. La Mere Anne de Jesus ainsi trompée, craignit pour la Sœur Madeleine de Ligny sa niece, fille de Madame de Ligny & jetta l'allarme dans

la famille, en informant M. l'Evêque d'Auxerre & M. le Chancelier ses freres de ce qu'elle avoit appris. Le dessein des ennemis de M. de S. Cyran étoit de l'éloigner d'une maison, où il avoit fait tant de fruit, & ils réussirent. Car ces Messieurs le firent prier de ne plus voir la Sœur de Ligny M. le Chancelier même assura que s'il continuoit d'aller en cette maison, il retireroit sa niece. M. de S. Cyran crut alors que Dieu lui ouvroit une voie légitime de suivre la pensée qu'il avoit depuis quelque tems de se retirer, sans manquer à la regle qu'il avoit apprise de l'Écriture, de n'abandonner jamais les ames que Dieu lui avoit adressées, & de les servir jusqu'au bout, sans avoir égard aux inconveniens & aux disgraces qui en pouvoient arriver. Il se retira donc au mois d'août 1636. Mais sa charité ne lui permit pas d'abandonner entierement des filles qui avoient été sous sa conduite. Outre les prieres qu'il faisoit à Dieu pour elles, & les avis qu'il leur donnoit par quelques personnes interposées, lorsqu'on lui en demandoit, il leur procura un autre lui-même dans la personne de M. de Singlin, son ami, pour les confesser. Ce saint Prêtre,

1636.

dont nous aurons souvent occasion de parler, confessoit déjà à P. R. les novices & quelques autres personnes : il voioit même au S. Sacrement deux pensionnaires, l'une sœur, & l'autre cousine de M. Felix Vialart Evêque de Châlon sur Marne, qui avoit beaucoup d'estime pour M. Singlin avec qui il avoit fait des missions. La Mere Angelique, qui étoit aussi fort persuadée de son mérite & de sa piété, fut charmée qu'il se chargeât de la conduite des filles du S. Sacrement. Elle écrivit à la Mere Genevieve que M. de S. Cyran estimoit beaucoup ce saint Ecclesiastique, & qu'il reconnoissoit en lui de grands talens pour la conduite; que l'humilité de ce saint Abbé lui faisoit même croire qu'il en étoit plus capable que lui; & enfin que c'étoit un homme tout rempli de l'esprit de Dieu. La Mere Angelique a dit souvent depuis, parlant de M. de Singlin, que c'étoit un Elisée, qui avoit reçu le double esprit de son maître. Les filles du S. Sacrement reconnurent bientôt par experience que tout ce qu'on leur avoit dit de lui, étoit véritable.

Malgré le ménagement qu'eut M. de S. Cyran, en se retirant de la

maison du S. Sacrement, M. le Chancelier étoit si prévenu contre lui & contre ce monastere, qu'il prit la résolution de faire enlever de la maison, la Sœur de Ligny. Mais M. l'Evêque son frere ne voulut point y consentir. Il lui dit qu'il ne pouvoit souffrir qu'on traitât ainsi sa niece, & qu'il se chargeoit de ménager cette affaire & de lui persuader de sortir d'elle-même. Il y vint en effet dans ce dessein; mais la Sœur de Ligny lui répondit avec fermeté qu'elle ne seroit jamais Religieuse que dans ce monastere, ou dans celui de P. R. dont l'esprit étoit le même, & qu'elle n'étoit attachée à ces deux maisons qu'à cause de la bonne conduite qui y étoit établie & de la pureté de la doctrine qu'on y enseignoit. L'Evêque s'ouvrit entierement à sa niece du dessein qu'on avoit de la retirer; & il avoua tout ce qu'on lui avoit fait entendre, ainsi qu'à M. le Chancelier, pour leur rendre suspect M. de S. Cyran, particulièrement au sujet de la sainte communion, dont on disoit qu'il détournoit les ames.

La Sœur de Ligny défabusa son oncle, en lui rendant un compte exact de la conduite qu'il avoit gar-

1636.

XXXVII.

La Sœur de

Ligny justifie

la conduite

de M. de S.

Cyran.

1636.

dée avec elle ; des avis qu'il donnoit aux Sœurs pour communier souvent, & des cas auxquels il conseilloit de s'en priver quelquefois. Ce qui n'étoit jamais pour long-tems ; parceque c'étoit une de ses maximes, que pourvu qu'on eût soin d'interposer une humble & fidele pénitence entre la faute & la communion, on s'en devoit bientôt rapprocher. C'est pourquoi il avertissoit d'avoir soin de remplir les vuides que cette privation faisoit dans l'ame, par une plus grande vigilance sur soi-même, une plus grande fidélité à la priere, au silence, à la mortification, & particulièrement à la méditation de la parole de Dieu qu'il faisoit considerer comme une des principales nourritures de l'ame, & qui avoit beaucoup de rapport à l'esprit & au corps de J. C. Il disoit que toutes ces choses étoient comme des miettes qu'on devoit avoir soin de ramasser, à l'exemple de la Cananée, ne se jugeant pas dignes de manger le pain des enfans. La Sœur de Ligny donna ensuite quelques exemples à M. son oncle des fautes, pour lesquelles les Sœurs se privoient de la communion quelques-uns des jours qu'elle étoit marquée. 1°. Quand il arrivoit de faire

quelque faute considerable contre la charité ou l'obéissance. 2°. Quand on s'étoit relâché notablement du silence. 3°. Pour les fautes d'habitude dont on n'avoit pas assez de soin de se corriger, ou lorsqu'on négligeoit volontairement quelque chose de son devoir. L'on communioit ordinairement dans cette maison toutes les fêtes & les dimanches, le jeudi & quelquefois le samedi quand il n'y avoit point eu de fêtes.

Après cette longue conference, où M. l'Evêque s'éclaircit amplement sur tout ce qu'on lui avoit fait craindre, il s'en alla pleinement satisfait, approuvant fort la conduite de M. de S. Cyrán, & consentant que sa niece demeurât dans la maison. Il la conjura avec tendresse de l'aimer toujours & de prier pour lui. Tout ceci est rapporté par la Sœur Madelaine de Ligny dans une de ses Relations, qui est la dixieme de la premiere partie, tome I. Elle ajoûte que M. son oncle alla voir la Mere Angelique, qui l'informa encote plus particulièrement des sentimens & des maximes de M. de S. Cyrán, & lui expliqua les choses sur lesquelles on l'accusoit à tort. Il prit beaucoup de plaisir à l'entendre, &

1636.

demeura fort édifié & content de tout ce qu'elle lui dit. Etant retourné au S. Sacrement, il dit à la Sœur de Ligny, qu'il avoit vu la Mere Angeli- que, qu'il étoit très satisfait de son entretien, & qu'ils étoient plus grands amis que jamais. La Sœur de Ligny manda tout cela à la Mere Angeli- que qui lui fit réponse, que, si tous ceux qui étoient prévenus contre M. de S. Cyran n'avoient pas plus de passion, & avoient autant d'équité que M. son oncle, tout seroit bientôt en paix.

XXXVIII.
M. de Paris
envoie M. de
Contes pour
s'informer de
la conduite de
M. de S. Cy-
ran au mo-
nastere du S.
Sacrement, &
il y vient lui-
même.

On trouva encore heureusement la même équité dans M. de Paris. Ce Prélat à qui on avoit tâché de rendre suspect M. de S. Cyran, envoia d'a- bord M. de Contes Chancelier de Notre-Dame, Superieur de la maison du S. Sacrement, pour s'informer de la conduite qu'avoit tenue cet Abbé, lorsqu'il étoit chargé de la direction des Religieuses. Il fut très satisfait de tout ce qu'il y vit, & de la maniere dont on répondit à toutes les questions qu'il jugea à propos de faire, en sorte qu'il rendit un témoignage très avanta- geux de M. de S. Cyran à M. l'Archev. pour lequel cet Abbé avoit toujours inspiré un grand respect aux Religieuses. M. l'Archevêque vint lui-même au S. Sa- crement,

crement, & interrogea les Postulantes qui devoient recevoir l'habit. Après les avoir interrogées au-dehors & en particulier, il demanda au parloir la Mere Genevieve & les autres Professes, à qui il dit » que ces Postulantes étoient fort bien instruites, » & qu'il n'avoit point trouvé qu'on leur eût enseigné aucune mauvaise doctrine, comme on en avoit fait courir le bruit; mais qu'il ne l'avoit point cru & qu'il étoit assuré que sa chere fille Angelique n'étoit imbue d'aucune erreur. Il parla d'elle avec affection & estime. Il dit entr'autres choses, que c'étoit une sainte fille & d'un grand exemple, & qu'elle étoit une des premieres Abbeses qui avoient donné l'exemple aux autres de se réformer & de vivre religieusement. Il loua son obéissance & son amour sincere pour ses Superieurs, disant aussi que c'étoit ce qui la lui faisoit aimer, & que si elle se fût trouvée à cet établissement, la fête auroit été accomplie, &c. Il leur dit aussi que pour ce qui étoit de M. de S. Cyrano, il croioit que c'étoit un homme de grande probité & science, qu'il étoit capable de rendre de

1636.

» grands services à l'Eglise , & qu'il
 » l'avoit même déjà fait par un livre
 » (Petrus Aurelius) qui étoit rendu
 » public ; que ses maximes étoient ca-
 » tholiques , & qu'il n'en vouloit
 » point d'autres preuves que les dif-
 » positions de ses cheres filles qu'il
 » venoit d'interroger ; qu'il en avoit
 » interrogé beaucoup d'autres depuis
 » qu'il étoit dans sa charge , mais qu'il
 » n'en avoit point vu qui eussent une
 » meilleure vocation & qui fussent
 » mieux instruites que celles-là. Il
 » ajouta que M. le Chancelier de
 » Notre-Dame lui avoit rendu un fort
 » bon témoignage de toutes les Sœurs
 » après les avoir vues en particulier ,
 » & que c'étoit pourquoï il n'avoit
 » rien à leur dire , sinon qu'il les con-
 » juroit de continuer à vivre toujours
 » en bonnes Religieuses , comme elles
 » avoient commencé (45). Il leur don-
 » na sa bénédiction , & promit de venir
 » donner l'habit aux filles qu'il venoit
 » d'interroger. Il choisit pour cela le 16
 » septembre.

XXXIX.
 M. l'Archev.
 donne l'habit
 du nouvel
 Ordre.

Le jour étant arrivé , M. de Paris le
 donna de sa main à six filles , trois de
 chœur , savoir , Sœur Catherine de

(45) Dixieme Relation de la premiere Partie ,
 tome I. page 575.

Sainte Agnès Arnauld d'Andilly, Sœur Anne de la Nativité Halley, & Sœur Madelaine de Sainte Agnès de Ligny; & trois converses, Sœur Anne de S. Paul Renard, Sœur Anne de la Croix Hervé, & une troisième qui n'a pas persévéré. Il donna dans la même cérémonie le scapulaire blanc & la croix rouge à la Mere Genevieve & à deux Professes. Après leur avoir témoigné une grande satisfaction de cette cérémonie, il leur promit la continuation de sa bienveillance & de sa protection. La Mere Angelique avoit prié qu'on prît l'habit avec les ornemens les plus simples; ce qui ne s'étoit pas encore pratiqué, même à P. R. où les filles avoient été parées jusques-là comme ailleurs.

Voilà de quelle maniere cet établissement, auquel on travailloit depuis plusieurs années, fut enfin achevé au moment qu'on s'y attendoit le moins, & par des voies toutes différentes de celles qu'on s'étoit proposées; sans que ceux qui s'y étoient intéressés y eussent aucune part. Rien ne fait mieux sentir que la Providence dispose de tout, & que les hommes ne sont que des instrumens dans la main de Dieu, qui s'en sert pour l'exécution

1636.

de ses desseins, autant qu'il juge à propos.

XL.

M. de Paris fait proposer aux filles du S. Sacrement d'acheter une autre maison ou de retourner à P. R.

Le noviciat du S. Sacrement se soutenoit dans la ferveur. On esperoit que les novices feroient profession au bout de l'an & elles s'y préparerent par une retraite de six semaines. Comme les professes prenoient part à cette grace, qui devoit consommmer l'établissement de la maison, elles firent aussi une retraite des plus exactes. Mais lorsque tout étoit disposé pour la cérémonie de la profession, elle fut retardée par le dessein qu'on eut de changer de maison, à cause de l'incommodité de celle où elles étoient, qui manquoit d'air, & où la plûpart des Religieuses tomboient malades. M. l'Archevêque envoya M. de Chenoise son ami & celui des filles du S. Sacrement, pour leur proposer de sa part le choix d'acheter promptement une maison plus commode pour s'y établir & y faire profession, ou de retourner à P. R. en attendant qu'on en trouvât une plus convenable. Ce dernier parti parut le plus avantageux, & après avoir consulté Dieu dans la priere, & imploré ses lumieres par la pratique de toutes sortes de bonnes œuvres, elles l'em-

Elles prennent ce dernier parti.

brassèrent avec une joie d'aurant plus vive que cela favorisoit le désir qu'elles avoient toutes que l'institut du S. Sacrement s'établît à P. R. ; car toutes avoient été appellées à cette maison , toutes étoient singulièrement attachées à la regle de S. Benoît. La seule chose qu'elles craignoient , étoit que retournant à P. R. , où il y avoit un grand nombre de Religieuses , elles n'eussent pas à cause de la multitude , la satisfaction d'avoir entr'elles une aussi parfaite union que celle qui regnoit dans leur petite maison. M. Singlin leur aiant rendu visite , quelques-unes lui dirent cette difficulté , qu'il leva en leur disant : *Que là où étoit l'esprit de Dieu , comme il étoit à P. R. , l'union & la paix y étoient toujours , sans que la multitude des personnes y pût mettre empêchement.* N'aiant donc plus rien à appréhender , elles attendoient avec joie ce retour. La Mere Angelique l'approuvoit fort , & toute sa communauté le désiroit. Ce ne fut que le 16 mai 1638 qu'arriva ce changement , & que les filles du S. Sacrement quitterent leur maison pour se retirer à P. R. Elles y furent reçues par la Mere Agnès qui en étoit Abbessé , par la Mere Angelique dont

1636

elles se regardoient toutes comme les enfans, & qui étoit maîtresse des novices, avec la plus grande charité & l'amitié la plus tendre.

XLI.

Visites que la
Me de Chan-
tal rend à
la Mere An-
gelique &
aux filles du
S. Sacrement,

Nous ne devons pas omettre ici deux visites que les filles du S. Sacrement reçurent de la Mere de Chantal, dont la Mere de Ligny fait ainsi le récit. » Pendant que nous étions au S. Sacrement, la Mere de Chantal nous a fait la grace de nous y visiter deux fois. La premiere fois la Mere Angelique y étoit encore. Elle y entra, & il me semble même qu'elle y coucha. Elles eurent de fort longs entretiens ensemble, avec une ouverture de cœur & une consolation toute particuliere. Il n'est pas croïable combien elles se témoignèrent l'une à l'autre d'affection, d'estime & de confiance, marquant qu'il y avoit long-tems qu'elles fouhaitoient cette occasion de se voir. La Mere de Chantal eut aussi la bonté de voir la communauté, & de nous fouhaiter à toutes, en général & en particulier, toutes sortes de bénédictions, & elle pria Dieu de nous multiplier. Elle disoit à notre Mere, qu'elle aimoit cette petite communauté & cette

» petite maison, parcequ'elle étoit
» pauvre & simple. Cette visite de
» la reverende Mere de Chantal re-
» nouveilla l'union qui étoit depuis
» long-tems fort grande entre ces
» deux Meres, & que S. François
» avoit lui-même faite; n'y aiant
» personne, excepté cette bienheu-
» reuse, pour qui il témoignât tant
» d'affection & de tendresse que pour
» notre Mere Angelique. Il leur avoit
» dit qu'il lui sembloit qu'elles ne
» faisoient toutes deux avec lui qu'un
» même esprit & un même cœur.
» Aussi notre Mere nous disoit-elle
» qu'elle se trouvoit si étroitement
» unie avec eux, qu'il lui sembloit
» qu'ils lui étoient toujours présens
» comme son bon Ange, sur-tout
» quand elle s'alloit présenter devant
» Dieu.

» La deuxieme fois que nous avons
» eu la consolation de voir la Mere
» de Chantal dans notre monastere
» du S. Sacrement, fut après que la
» Mere Angelique en fut sortie. Cette
» reverende Mere nous aiant toutes
» embrassées avec bien de la bonté,
» nous dit : *J'ai voulu venir chez vous
» avant que d'aller rendre visite à ma
» chere Mere Angelique, car elle n'au-*

1636.

» roit pas été contente si je n'avois pas
 » vu ses cheres filles , & que je ne pusse
 » pas lui en dire des nouvelles.

La Mere de Chantal , qui retourna en Savoie l'an 1637, étant revenue pour la quatrieme fois à Paris l'an 1641 , ne manqua pas de voir la Mere Angelique , comme elle avoit déjà fait dès son premier voïage ; & même peu de tems avant son départ de Paris, elle alla à P. R. & y demeura deux jours. Ce fut alors que pour la dernière fois , *ces deux grandes ames s'entretinrent avec bénédiction & une joie singuliere de part & d'autre* , dit M. l'Evêque du Puy dans la vie de Madame Chantal. Cette vénérable Mere emporta avec elle dans le Ciel la consolation sensible que lui donnoit l'union qu'elle voïoit regner alors entre P. R. & ses filles de la Visitation : car peu de semaines avant sa mort , qui arriva le 13 décembre 1641, elle écrivit à la Mere Angelique la lettre suivante :

Vive Jesus.

» Ma bonne & très chere Mere ,
 » souffrez - moi ce petit billet , qui
 » vous va dire encore adieu. Adieu
 » donc ma toute bonne & chere Me-
 » re ; à Dieu qui est invariable, soïons-

» nous unies. Je suis plus consolée
» que je ne puis dire, de la sainte
» & cordiale union de nos cœurs. Il
» m'est avis que notre bon Dieu y
» ajoûte quelque chose de fort intime.
» Je vous envoie nos livres : hélas !
» Aurions-nous bien quelque réserve
» pour vous ? Non certes je ne le
» pourrois souffrir. Quand vous mour-
» rez, aiez soin qu'ils soient rendus
» ici, sinon que vous jugiez à propos
» de les laisser en la maison de nos
» bonnes Sœurs. Je suis consolée de
» voir le désir que nos Supérieures
(du nombre desquelles étoit la fa-
meuse Mere Eugenie, qui fit dans
la suite tant de mal à P. R.) & ma
» Sœur Heleine Angelique l'Hullier,
» ont de vivre très cordialement &
» unanimement avec vous. Je salue
» nos très cheres Sœurs, & le bon
» serviteur de Dieu (M. de S. Cy-
» ran), faites que l'on prie fort pour
» celle qui est tout -à-fait vôtre &c.
» *Dieu soit beni.*



*DESCRIPTION de l'Abbaïe de P. R.
des champs.*

Situation.

CETTE célèbre Abbaïe étoit comme ensevelie & cachée aux yeux des hommes, dans un vallon étroit environné de bois de tous côtés, située sur le bord d'un petit étang de figure quarrée, dont la digue lui servoit de clôture. Sur cette digue étoit un moulin, & les eaux de l'étang qui le faisoient aller, passant ensuite à travers l'Abbaïe, formoient dans le jardin un petit canal d'environ deux toises de large & de douze ou quinze de long. (Ce moulin & quelque reste de bâtimens pour loger celui qui en a soin, le colombier, les murs de clôture, le canal, c'est tout ce qui subsiste aujourd'hui de ce saint monastere).

Toute l'enceinte des murailles qui renfermoient les cours, l'Eglise, les bâtimens, les jardins, & même l'hôtel de Longueville, formoient un quarré long sur ce terrain, qui descend du couchant au levant. Ce lieu est solitaire & désert; & sans le chemin de Chevreuse & de Dampierre à Versailles, qui est le long d'une partie des murs de l'enclos, on n'y verroit jamais que ceux qui y ont affaire. Une personne célèbre (Madame de Sévigné) qui avoit vu ce lieu & qui l'admitoit, en a fait en deux mots une description fort juste en l'appellant, *un désert affreux tout propre à inspirer le goût pour faire son salut.*

Murs de
clôture.

Les murailles de clôture, encore subsistantes, sont garnies, de distance en distance, de tourelles qui se commandent l'une l'autre.

Elles furent construites dans les guerres des Princes, les Religieuses étant à Paris, pour garantir la maison de l'insulte du soldat.

La principale porte pour entrer étoit pres-
 que dans l'angle du mur joignant la digue Porte d'en-
trée.
 de l'étang du côté du septentrion. Elle étoit
 ceintrée en pointe. Au côté droit étoit une
 autre petite porte quarrée. Dessus & aux
 deux côtés de cette porte, se trouvoient des
 logemens pour le Portier & autres Domesti-
 ques. Ensuite de la chambre du Portier ap-
 pellée le corps-de-garde, étoit une autre Différens bâ-
timens.
 chambre où l'on faisoit les lessives; puis
 deux cordonneries, puis un magasin pour les
 cuirs. Après, un petit corps de logis, le plus
 ancien de la maison, dans lequel avoit logé
 S. Thibaud Supérieur de P. R. & les Con-
 fesseurs de la maison, qui dans ce tems-là
 étoient Religieux des Vaux de Cernai.

Ce bâtiment consistoit en une grande salle
 ou chambre, appelée la chambre rouge,
 qui servoit d'infirmerie aux Domestiques.
 Une petite chambre à côté, trois au-dessus,
 & des greniers. Au pié de ce bâtiment étoit
 un petit jardin quarré de demi-arpen; à
 côté duquel se trouvoit un autre petit corps
 de logis, dont le premier étage avoit été
 bâti par M. de Beaurepaire; le second par
 M. de Sainte Marthe: à côté étoit un grand
 pressoir, dont les ustenciles avoient été por-
 tés aux granges; au-dessus un grenier à blé,
 & à côté une tonnellerie.

La grande cour du dehors beaucoup plus Cour de
dehors.
 longue que large, s'étendoit du couchant au
 levant Sur la droite en y entrant on voïoit
 un grand colombier rouge à pié (on ne la
 point détruit). Il y avoit quelques arbres
 en deçà, & au milieu de la cour un grand

orme. En continuant sur la droite, on trouvoit une grande porte peinte en jaune, qui donnoit entrée dans une des cours du dedans où étoient les étables & vacheries. Les eaux de la cour, & celles qui y entroient descendant du vallon, s'écouloient par-dessous cette porte.

Ensuite on trouvoit un petit corps de logis bâti en faillie dans la cour, où étoient les parloirs de S. Denis au premier étage; de S. Augustin au second; de S. Pierre & S. Paul au troisieme, & de S. Michel au quatrieme. Après ce bâtiment on trouvoit le cimetiere du dehors, le long de la nef de l'Eglise, ou plutôt du bas côté appelé S. Laurent, à cause de l'aîle de la croisée de l'Eglise où étoit la chapelle de ce Saint, qui terminoit le cimetiere. On y voioit plusieurs épitaphes & de petites croix plantées sur les fosses des défunts, semblables à celles du cimetiere du dedans, sur lesquelles leurs noms étoient écrits. C'étoit par le bout de cette aîle qu'on entroit dans l'Eglise, en montant deux degrés.

Ensuite de cette aîle, qui avançoit ainsi dans la cour, il y avoit un autre petit bâtiment moderne bâti en long, dont le bas servoit de salle à manger pour les hôtes; & au-dessus il y avoit quelques chambres en deux étages. Sous ce bâtiment étoit le passage pour aller au tour & à la principale porte de clôture. A gauche de ce passage, on trouvoit un petit bâtiment d'une chambre & antichambre pour la premiere Tourriere avec un petit jardin derriere.

Ce tour aussi-bien que les salles à manger des Domestiques du dehors, étoit un vieux bâtiment assez ferré, où se trouvoit encore

le parloir de S. Mathieu sous celui de S. Jean qui étoit en haut.

De l'autre côté à gauche en entrant dans la cour, on trouvoit d'abord une menuiserie, une ferrurie & trois écuries, le tout vouté, des chambres à blé au-dessus & des greniers au-dessus de ces chambres. Puis sur la même ligne & vis-à-vis de l'Eglise le corps de logis des hôtes où étoient les appartemens des hommes & des femmes, séparés, aiant chacun leur escalier, qui commençoient dans la cour par une rampe en faillie. Derriere ce corps de logis, qui avoit trois étages, en y comprenant le rez-de-chaussée, & dix ou onze croisées de face, étoit un jardin assez propre terminé par la muraille du monastere.

Appartemens
des hôtes.

Au long de cette cour étoit placé l'hôtel de Longueville, qui avoit son entrée par le dehors sur le bord du grand chemin par une porte cochere. Cet Hôtel étoit composé de deux corps de logis joints ensemble par deux pavillons sur une même ligne presque courbe. Il étoit bâti à la moderne, de bonnes pierres de grais & de briques, & couvert de tuiles. Il avoit une assez grande cour, & un petit jardin derriere en terrasse aiant vue sur celui du monastere, dans lequel on avoit pratiqué une entrée par quelques galeries haut & bas. C'étoit là tout ce qui se pouvoit voir à l'exterieur.

Hôtel de
Longueville.

L'Eglise, tournée à l'orient, avoit été bâtie au commencement du treizieme siecle, & dédiée le 25 juin 1230, sous le pontificat de Gregoire IX, sous l'invocation de la Sainte Vierge. Elle étoit composée d'une tête qui avoit deux arcades, des deux branches ou aîles de la croix qui avoit aussi deux

L'Eglise

arcades, & de la nef qui en avoit six, avec deux contre-allées, ou corridors ou bas-côtés, l'un à droite, l'autre à gauche. Ces arcades étoient ceintrées en pointe, & dans le haut de chacune il y avoit une fenêtre étroite beaucoup plus haute que large. Il y avoit sur la porte une grande fenêtre composée de deux ceintres d'un rond qui éclairoit toute cette nef. Dans les cinq premières arcades de l'Eglise se trouvoient le chœur & l'avant-chœur des Religieuses. La sixième arcade étoit hors la grande grille. Sur cette arcade, proche la croix ou croisée de l'Eglise, étoit bâti un clocher, pointu, couvert d'ardoises, dans lequel il n'y avoit que deux moïennes cloches. Une des aîles de la croisée, savoir l'aîle du côté de l'épître étoit entièrement bouchée; & on y avoit pratiqué au dedans le nouveau chapitre, le noviciat & quelques tribunes qui avoient des ouvertures dans l'Eglise. L'autre aîle, appelée de S. Laurent étoit du côté du nord. Tel étoit l'édifice de l'Eglise. Quand à la distribution au dedans, il y en avoit une partie pour les Religieuses, & une partie pour le dehors. La partie du dehors étoit la première arcade de la tête ou du chevet de l'Eglise, & l'arcade de la nef sur laquelle étoit le clocher, & l'aîle ou croisée gauche qui étoit au septentrion. Dans la première arcade du chevet, la plus proche de la croisée étoit le sanctuaire, où on montoit par deux degrés; il étoit fermé par un balustre de bois à hauteur d'appui tiré à fleur des deux piliers de la croisée. Dans ce sanctuaire étoit le maître-autel, de bois simple, mais fort propre; au dessus étoit une suspension en forme de croix de bois. On voioit sur le rétable un beau tableau, de la

L'Autel.

main de Champagne, représentant la cène (a). Aux deux côtés étoient deux autres tableaux du même Peintre, l'un de la Sainte Vierge du côté de l'Evangile, l'autre de S. Jean-Baptiste du côté de l'Épître. Il n'y avoit rien sur l'autel qu'un crucifix; les quatre chandeliers de bois étoient aux deux côtés.

Derrière cet autel, & dans l'espace de la dernière arcade du chevet, se trouvoient la sacristie & le tour. Dans la première arcade du côté de l'Evangile étoit la tribune de Madame de Longueville, qui avoit vue sur le sanctuaire. Ces deux arcades étoient éclairées du côté du midi ou de l'épître, par deux grandes fenêtres.

La chapelle de la Vierge étoit pratiquée sous la dernière arcade de la contre-allée du côté de l'Evangile, & avoit une porte qui donnoit dans le cimetière extérieur. Ce cimetière s'étendoit tout le long de la nef de l'Eglise en dehors, depuis la croisée du septentrion jusqu'au bas de la nef. Il étoit fermé du côté de la cour par une muraille.

La chapelle de S. Laurent étoit dans l'aîle de la croisée du même côté, adossée du même sens que le grand autel, au mur de la croisée la plus proche du sanctuaire, & entourée d'un balustre de bois servant d'appui. Le rétable de cet autel étoit de bois simple, & il y avoit au milieu un beau tableau représentant le martyr du Saint. Au bout de cette aîle, du côté de l'Evangile & du septentrion, étoit la grande porte d'entrée dans l'Eglise, dans laquelle on entroit de la cour du dehors en montant deux ou trois mar-

(a) L'original de ce tableau est à présent dans le chœur des Religieuses de Paris, & la copie sur le rétable de leur maître-autel.

ches. Cette porte avoit son tambour en dedans, à côté duquel étoit à main gauche en entrant un confessional fermé, l'unique qu'il y eût dans l'Eglise. Sur la muraille de cette porte étoient deux tableaux, l'un des pèlerins d'Emmaüs à table avec notre Seigneur, l'autre de la Sainte Vierge.

On voioit aux deux côtés de l'arcade de la nef la plus proche de la croisée (cette arcade étoit encore du dehors de l'Eglise) deux portes vis-à-vis l'une de l'autre. Celle du côté de l'épître ou du midi étoit la porte des Sacremens, ainsi appelée parceque c'étoit par cette porte qu'on descendoit au chœur pour porter les Sacremens aux malades, & pour faire la procession de la fête du S. Sacrement : sur cette porte étoit un tableau représentant Notre-Seigneur chargé d'une brebis & marchant sur des épines. Cette porte étoit vis-à-vis de la chapelle de la Vierge. Sur l'autre porte, du côté du septentrion, il y avoit un tableau qui représentoit une Religieuse couronnée d'épines priant debout devant le crucifix.

L'Eglise de P. R. étoit sans ornemens d'architecture en dedans & au dehors. En 1652 on avoit rehaussé le rez-de-chaussée d'environ douze piés; en sorte que les piliers étoient enterrés jusqu'à trois piés près de la corniche. Tout ce qui composoit l'Eglise du dehors, étoit les deux arcades du chevet, où étoient le sanctuaire & la sacristie, le milieu de la croisée, avec l'aile du côté du septentrion où étoit la chapelle de S. Laurent, & l'arcade proche de la croisée, avec la contre-allée du même côté du septentrion où étoit la chapelle de la Vierge.

Les chaires du chœur étoient très belles.

Elles avoient couté 1280 liv. en 1555, que Jeanne de la Fin seconde Abbessse de ce nom les fit faire. Les Bernardins du college de Paris les possèdent actuellement, les aiant achetées 400 liv.

On entroit dans l'intérieur du monastere par deux portes placées aux deux bouts de l'Eglise. La porte jaune proche le lieu où étoit autrefois le grand portail, donnoit entrée dans une assez grande cour remplie d'anciens bâtimens sur la droite, & en face, qui servoient de fournis, d'étables à vache & de poulaillier, & où étoit le grand lavoir pour les lessives. C'étoit dans cette cour qu'on amassoit le bois nécessaire pour le chauffage & l'usage de l'infirmerie qui avoit un escalier au fond de cette cour; à la gauche sous le vestibule qui donnoit entrée au cœur des Religieuses, se trouvoit une chambre destinée à la vitrerie.

Interieur du monastere.

La porte du tour étoit à l'autre bout de l'Eglise, & communiquoit dans une autre cour où l'on trouvoit à gauche le tour & les deux cuisines pour le dehors; ensuite le lieu de l'obéissance pour la chandelle, celui pour la tisseranderie; puis la chambre S. Anne pour recevoir & panser les pauvres malades du dehors; auprès de laquelle se trouvoit le laboratoire avec plusieurs fourneaux pour faire les remedes, & une autre chambre pour les ustenciles. Au dessus de ces chambres étoient l'apocairerie & la fruiterie. Le fond de cette cour étoit terminé par le mur du jardin, sur lequel il y avoit une petite gallerie appelée la gallerie de S. Antoine, qui passoit de ce premier étage au grand corps de logis bâti à neuf. A droite de cette même cour, on trouvoit un petit

bâtiment & un escalier pour monter au tour de la sacristie ; ensuite la porte du chapitre , celles des caves & du lieu où étoit autrefois une partie de l'ancien chapitre , celles des cuisines , enfin celle du réfectoire. On amassoit dans cette cour tout le bois nécessaire pour les cuisines tant du dedans que du dehors.

Cloître.

Le cloître étoit un peristyle à-peu-près carré , soutenu d'arcades revêtues de briques (a). Il y en avoit dix du côté qui étoit adossé à l'Eglise : ce côté avoit cinquante pas de longueur. Le côté opposé , qui étoit celui du midi étoit plus long d'une arcade. Les deux autres faces , du couchant & du levant , avoient chacune treize arcades & soixante-quatre pas de longueur. Dans l'espace vuide de ce peristyle étoit un préau qui servoit de cimetièr aux Religieuses. Il étoit partagé en quatre compartimens par deux allées qui se croisoient. Au milieu étoit une assez grande croix de bois élevée sur trois petites colonnes de pierre. Il y avoit encore plusieurs autres petites croix qui marquoient les sépultures & les noms des Religieuses mortes. Près les galleries (ou côté de cloître) adossées contre le grand bâtiment étoit un puits. C'est dans ce préau , sous ce cloître , & dans le lieu de l'ancien chapitre & dans l'Eglise , que l'on voïoit les anciennes & nouvelles tombes & épitaphes. On lisoit dans les ceintres des arcades des quatre angles , & sur les murailles de ce cloître , les inscriptions suivantes en lettres noires moulées.

Préau.

(a) Ce cloître , tel que M. de Seigné , qui y fut entercé en 1676. étoit rétabli en 1670 par

Les richesses ruinent les maisons religieuses, & la vraie pauvreté les édifie & les conserve. Math. X.

Celui qui persévérera jusqu'à la fin sera sauvé.

Vous aurez des afflictions dans le monde ; mais ayez confiance , j'ai vaincu le monde.

Nous avons été ensevelis avec Jésus-Christ par le baptême, pour mourir au péché, afin que comme il est ressuscité d'entre les morts par la puissance de son Père, nous marchions aussi dans une nouvelle vie.

Que si nous sommes morts avec Jésus-Christ, nous croions que nous vivrons avec Jésus-Christ.

Il y a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus (a).

Le grand bâtiment neuf, qui avoit trois étages, étoit bâti sur l'ancien chapitre & sur le réfectoire qui en faisoient le bas. Il s'étendoit en long depuis le bout du bras de la croisée de l'Eglise, sur la même ligne jusqu'à 80 pas de longueur, sur 30 piés de roi de largeur. Il étoit par conséquent de 15 ou 16 pas plus long que le cloître. Le haut de ce bâtiment étoit un grand grenier de toute la longueur & largeur du bâtiment, dont la charpente étoit très belle, & qui servoit à étendre le linge & à différens ou-

Le grand bâtiment.

(a) Il y avoit de pareilles sentences en différens endroits de la maison, sur les portes des dortoirs, de l'Eglise, du chapitre, du ci-

metiere &c. Voyez les Mémoires sur la destruction de l'Abbaie de P. R. pages 202 & suiv.

vrages, auxquels les Religieuses s'appliquoient.

Dortoirs.

Le second & troisieme étages de ce grand bâtiment formoient deux dortoirs de 40 cellules chacun; ce qui faisoit 80. Dans chaque dortoir il y avoit un corridor de dix piés de large & vingt chambres de chaque côté, de dix piés de long sur cinq ou six de large. Celles du côté du couchant étoient carrelées, les autres avoient un plancher d'ais de sapin. Les fenêtres de ces chambres étoient au couchant sur le cloître & le jardin, & au levant sur la cour intérieure & le jardin; car ce bâtiment étoit plus long que la cour & que le cloître.

Le second étage étoit composé d'une galerie de dix piés de large, qui regnoit tout le long du bâtiment, & dont les 15 fenêtres du côté du couchant étoient en partie sur le préau. Il y avoit dans cette galerie huit chambres, dont les fenêtres donnoient sur la cour & le jardin. Chaque chambre étoit de dix neuf piés de long & de dix de large; & avoit deux fenêtres, une cheminée entre ces deux fenêtres, deux petites armoires de sapin pratiquées au-dessous & dans l'embrasure de ces fenêtres, plus une porte de communication d'une chambre à l'autre.

La premiere & la seconde de ces chambres étoient destinées pour l'obéissance de la sacristie; la troisieme & la quatrieme pour la roberie. La cinquieme, sixieme & septieme servoient pour les infirmes. La huitieme quarrée avec un plancher de sapin, étoit apparemment celle de l'Abbesse. Il y en avoit une neuvieme à cinq croisées qui occupoit toute la largeur du bâtiment; elle n'avoit cependant point de vue sur le couchant,

parceque ce côté étoit bouché par le bout du dortoir de S. Benoît adossé au grand bâtiment neuf. Cette neuvieme chambre étoit celle de communauté & le chauffoir.

Vers le milieu de la grande gallerie, & près de l'endroit où il y avoit un balustre de séparation, & où l'on descendoit un degré, se trouvoit une porte de communication au dortoir de S. Benoît, qui n'avoit que la hauteur d'un étage du grand bâtiment. Il étoit composé de chambres sur le devant & d'une gallerie sur le préau du cloître, qui conduisoit au bâtiment de l'infirmerie bâti sur la même ligne au delà du cloître.

Dans le bas du grand bâtiment que nous venons de décrire, étoit le réfectoire, que M. de Sevigné avoit fait reparer & agrandir après la paix de Clement IX, en faisant mettre les cuisines, qui en occupoient auparavant une partie, dans l'ancien chapitre. Il y avoit six grandes fenêtres du côté du levant, & quatre dans le fond du côté du midi opposé au chapitre & aux cuisines. Le plancher étoit soutenu par cinq piliers, sur chacun desquels il y avoit des inscriptions.

Réfectoire.

Sur le premier, *Ma nourriture est de faire la* Jean, ch. *volonté de celui qui m'a envoié ; & de l'autre* 4, v. 34. *côté : Travaillez pour avoir, non la nourri-* Ch. 6. v. 27. *ture qui périt, mais celle qui demeure pour la vie éternelle.*

Sur le second, *Le pain de Dieu est celui* Ibid. v. 33. *qui est descendu du ciel & qui donne la vie au monde ; de l'autre côté : Heureux celui* Luc, 14, 15. *qui mangera de ce pain dans le royaume de Dieu.*

Sur le troisieme, *Heureux ceux qui ont* Apoc, 19.

S. Paul. *été appellés au souper des noces de l'Agneau ; de l'autre côté ? Soit que vous mangiez , soit que vous buviez , faites tout pour la gloire de Dieu.*

Math. vi. *Sur le quatrieme , Cherchez premierement le roïaume de Dieu & sa justice , & tout le reste vous sera donné par augmentation ; de*
 S. Paul. *l'autre côté : C'est une grande richesse que la modération d'un esprit qui se contente de ce qui suffit.*

Il n'y avoit rien au cinquieme pilier, mais on voïoit sur les murailles plusieurs autres sentences de l'Ecriture. Ce réfectoire étoit garni de six tables, dont deux longues reugnoient des deux côtés, & joignoient celle du bout posée en travers; plus deux autres plus petites de long, & une autre en travers, avec des bancs de bois servant de sieges. La principale porte de ce réfectoire étoit presque dans l'angle de la gallerie du cloître adossée à ce bâtiment en deçà du petit escalier du dortoir de S. Benoît.

Grand esca- L'entrée du grand escalier du grand bâti-
 lier. ment étoit dans l'autre angle opposé de la même gallerie du cloître du côté de l'Eglise, dans lequel angle étoit aussi la principale porte du nouveau chapitre & la porte des Sacremens, qui donnoient dans la gallerie du cloître adossée à l'Eglise.

Chapitre. Ce nouveau chapitre étoit dans l'aîle de l'Eglise du côté de l'Epître, à l'angle qui joignoit cette aîle au grand bâtiment. C'étoit un espace quarré & vouté, avec un pilier de pierre dans le milieu. Il y avoit deux fenêtres sur la cour, dans laquelle on descendoit par une petite porte faite dans le bas de

L'une de ces fenêtres. Tout autour du chapitre regnoient deux gradins de bois de sapin très simple, qui en formoient les sieges. Le premier gradin avoit un petit marche-pié élevé de deux ou trois pouces. Le plancher étoit aussi de bois de sapin. La chaire de l'Abbesse étoit adossée contre la muraille de l'Eglise. On y voïoit plusieurs tableaux l'un d'un miracle de la sainte Epine fait par Champagne, & représentant sa fille sur laquelle il avoit été operé; un S. Benoît, un S. Bernard; les portraits des Meres Marie Angelique premiere Abbesse depuis la réforme, & Angelique de S. Jean.

L'Auteur de l'*Histoire abrégée de la dernière persécution de Port-royal* croit que c'é-

toit en cet endroit, qu'étoit un tableau qui représentoit la Mere Angelique assise, donnant les constitutions à la Mere Agnès qui étoit à genoux le visage tourné vers un crucifix placé sur une table couverte d'un tapis de turquie, au milieu duquel le Peintre (M. Champagne) avoit représenté, comme pour orner le tapis, la tête de M. l'Abbé de S. Cyran au naturel, grande comme la paume de la main. Le même Auteur rapporte à ce sujet un fait particulier concernant ce tableau, qu'il témoigne savoir de *science certaine*. En 1702, l'Abbesse de P. R. & les anciennes appréhendant que si on venoit faire quelque nouvelle visite à P. R., comme elles en étoient menacées, on ne trouvât matiere à gloser sur le tableau, firent ôter le portrait de M. de S. Cyran. Ce fut Mademoiselle de Boulogne, sœur du fameux Peintre de ce nom, & très habile elle-même, qui étant allée à P. R. pour cet effet, ôta le portrait de M. de S. Cyran, mit à la place,

Tome II.
page 438.

de la toile sur laquelle elle continua le tapis de turquie, & emporta en s'en retournant le portrait. La sœur de cette Demoiselle a hérité du portrait, & l'a donné à une personne qui a raconté à l'Auteur que nous venons de citer, tous ces faits, & lui a fait voir le portrait.

Au-dessus du nouveau chapitre, dans l'aîle du bâtiment adossé du côté de l'Épître, étoit le petit chœur pour l'assistance devant le S. Sacrement pendant la nuit, & le noviciat où les novices & postulantes, & depuis les filles qu'elles prirent pour les aider au chant du chœur, s'assembloient pour le travail & l'instruction.

Infirmerie.

L'infirmerie étoit un corps de bâtiment à deux étages, avec deux grands greniers au-dessus, & un petit donjon carré & vitré. Ce bâtiment, long d'environ 60 pas, sur 15 piés de roi de large, s'étendoit du couchant au levant, d'un bout à une galerie bâtie sur les arcades du cloître opposée à l'Église, & aboutissant de l'autre presque sur la levée de l'étang. Cette galerie s'appelloit le dortoir de S. Benoît, au bout duquel on entroit dans l'infirmerie en montant quelques marches, parceque ce dortoir étoit plus bas. Il y avoit dans ce dortoir une cloison d'un bout à l'autre, pour former un passage, & le reste de l'espace étoit partagé en plusieurs chambres, qui ne servoient que de cellules aux servantes de la maison appelées *les filles à cornettes*. Ces chambres n'étoient séparées la plupart que par des morceaux de tapisserie. Une de ces chambres, qui étoit celle du bout du côté de l'escalier, avoit une cheminée; les fenêtres étoient sur le jardin. Sur les arcades du cloître opposées au grand bâtiment, & qui avoient leur face au levant, étoit aussi
une

une autre gallerie qui servoit de réfectoire pour l'infirmerie , & auparavant d'appartement pour les grandes pensionnaires.

Le bas de ce bâtiment d'infirmerie étoit rempli de chambres, qui servoient à serrer les grains. Au premier étage étoient deux grandes chambres à plusieurs lits, & deux autres pour les maladies qui demandoient que les malades fussent à part.

Le second étage étoit composé de cinq ou six chambres aussi destinées aux infirmes, & qui dans la suite ne servirent plus que de garde-meubles. Ces chambres avoient des fenêtres sur le jardin du côté du midi.

Tels étoient les bâtimens de P. R. Tout bien considéré, on trouveroit peu de maisons religieuses mieux distribuées pour toutes les commodités d'une grande communauté, quoique tout y fût pratiqué avec une grande simplicité, pauvreté & modestie.

Le jardin étoit en face du mur de la cour, du bout du grand bâtiment qui avançoit dans ce jardin, du dortoir de S. Benoît & de l'infirmerie, & au midi de tous ces bâtimens. Il étoit partagé en deux dans sa longueur du couchant au levant, par une muraille. La partie la plus proche des bâtimens étoit proprement le jardin, qui étoit rempli d'arbres fruitiers plantés sans beaucoup d'ordre, & de quarrés de légumes. La partie de l'autre côté du mur, appelée la solitude, étoit remplie d'arbres de haute-futaie, & servoit de promenade aux Religieuses. Du côté du couchant, au-delà d'un fossé qui servoit d'écoulement pour les eaux de l'étang, lorsqu'elles étoient trop abondantes, on avoit pratiqué ou creusé une grotte entourée de sieges de pierres, où les Religieuses s'assem-

Jardin.

bloient à la récréation ou conférence , pendant laquelle elles travailloient.

Description des granges.

Après avoir fait la description du monastere de P. R. , il est nécessaire de faire celle des granges où habitoient ces pieux & savans Solitaires , qui ont rendu ce désert si célèbre.

Sur la hauteur de P. R. entre le nord & le couchant , est une grande ferme dépendante de l'Abbaïe , que l'on appelle les Granges. Cette ferme fait partie du dehors de P. R. & du même fief que l'Abbaïe , qui a moïenne & basse Justice. Ce n'étoit lors de la fondation qu'une grange pour ferrer les grains des terres qui se trouvent sur la hauteur au nord & au couchant.

Cette maison consiste en une grande cour qui contient environ trois arpens, hors d'œuvre. Elle est percée de quatre grandes portes , & d'une autre petite appelée la porte *du Friche* , pour aller à l'Abbaïe. En entrant par cette porte à droite , est un grand bâtiment composé de deux grandes salles qui ont vue sur la cour & sur un grand jardin ; d'un premier étage qui a quatre grandes chambres ; d'un second semblable , & au-dessus sont des greniers. Les Solitaires avoient partagé ces grandes salles en plusieurs petites chambres pour se loger. Cette distribution subsiste encore aujourd'hui en partie ; mais ce qui avoit servi de retraite à tant de Saints , ne sert aujourd'hui qu'à ferrer les grains & les fruits du Fermier. On a aussi détruit les appartemens ou cellules que quelques-uns avoient fait construire autour de la cour.

A côté du grand bâtiment est l'ancien , qui consiste en une grande cuisine , un fournil ,

une dépense; au premier étage deux chambres, un cabinet, & trois autres chambres; au-dessous trois autres, dont deux avec cheminées.

Ensuite de ce bâtiment est la porte du jardin qui a environ un arpent. La maison du Jardinier tient à cette porte. Au bout du jardin est un grand enclos, planté autrefois de vignes & d'arbres fruitiers, qui descend jusqu'auprès de la porte de l'Abbaie, n'y ayant que le chemin entre deux. Ce clos, qui est de cinq arpens, est aujourd'hui presque totalement inculte.

La porte de la mare pour abrever les bestiaux; cette mare ne tarit presque jamais que quand on la pêche. A côté de cette porte est la grange à avoine contenant trois travées; puis deux écuries pour les chevaux de selle & de labour; ensuite deux étables pour mettre 40 vaches: deux bergeries pour mettre 400 bêtes à laine, & tout le long de ces étables & écuries, des greniers pour ferrer les pailles.

On trouvoit ensuite la porte des champs, où étoient autrefois deux berceaux de verjus, au milieu desquels il y avoit un bâtiment composé par le bas d'une grande cuisine qui étoit celle des Domestiques; trois petites chambres au-dessus & les greniers. Puis la charonnerie pour le Charon; la tonnellerie, pour les Tonneliers dans la saison du vin & du cidre, & la grange des foins de trois travées & demie.

La porte du grand Friche, où se trouve le pressoir & la mare pour les cidres, la foulerie pour les vins. Plus haut que cette foulerie sont les poulailliers & autres étables.

A côté du pressoir est la grande grange à

blé, composée de six travées, & deux aires avec quatre grandes portes pour faire entrer & sortir les charrettes chargées de blé, dont deux sont dans la cour & les deux autres sur le grand friche. Sous cette grange sont des caves, dans lesquelles on peut mettre jusqu'à sept ou huit cens tonneaux de cidre.

Ensuite de cette grange est la grande charrierie qui consiste en six travées. Enfin l'on retrouve la petite porte du friche dont nous avons déjà parlé, par laquelle on descendoit à l'Abbaïe. On voit que cette cour est toute entourée de bâtimens.

Au milieu est un grand puits couvert, de 27 toises de profondeur. Par le moïen d'une machine inventée par M. Pascal, un enfant de douze ans pouvoit monter & descendre en même-tems deux seaux qui tenoient chacun neuf seaux ordinaires, l'un étant plein & l'autre vuide.

Tout le terrain de l'Abbaïe est évalué à 360 arpens de terre labourable en une seule piece du côté du nord, outre 27 arpens dans la vallée; 800 arpens de bois taillis en une piece au midi & au couchant, & 100 arpens dans la vallée, 25 arpens dans le parc de Vaumurier, & 40 arpens de prés en une piece,



*HISTOIRE ABREGÉE
de la famille des Arnaulds.*

LA famille des Arnaulds est » une fa-
 » mille, dit un des beaux esprits du dernier
 » siècle, qui doit être chère à la France, &
 » qui est née pour la gloire du nom Fran-
 » çois. . . . Tout raisonne, tout prêche, tout
 » persuade en cette maison, & un Arnauld
 » vaut une douzaine d'Epictete (1) Le fa-
 » voir, l'éloquence, l'amour de la justice,
 » le zèle & la piété, ont également éclaté
 » dans les personnes de cette maison, qui
 » ont été, ou dans l'Eglise, ou dans l'état re-
 » ligieux, ou dans la robe. Ceux qui ont
 » fait profession des armes, se sont signalés
 » par mille exemples de valeur, & ont glo-
 » rieusement soutenu par leur courage, la
 » noblesse de leur sang. Une intégrité in-
 » violable & un entier désintéressement ont
 » été les caractères particuliers de ceux qui
 » ont été employés dans les Finances. Ceux
 » que la fortune a encore élevés plus haut,
 » comme malgré eux, ont fait paroître un si
 » grand détachement, ou pour mieux dire,
 » un si grand mépris de tout ce dont elle a
 » coutume de flatter les autres, qu'on le re-
 » garde encore avec étonnement. Enfin il n'y
 » a point d'état que quelqu'un de cette nom-
 » breuse famille n'ait rendu célèbre par quel-
 » que talent extraordinaire «.

La famille des Arnaulds, qui s'est rendue
 si célèbre, vient originairement de Provence;

(1) Journal des Savans, du mois de septembre
 1675, édit. d'Holl. p. 245.

Balzac, Let-
 tre, du 14
 août, à Cha-
 pelain, Liv.
 II, Let. XIX.

& l'histoire fait mention de quelques Gentilshommes de ce nom dès le XII ou XIII siecle (2). La Branche de ceux qui vinrent s'établir en Auvergne, est la plus célèbre.

I. *Gracieux Arnauld* se trouva en 1340 dans l'armée de Philippe de Valois (3). Ses descendans commanderent ce qu'on appelloit alors une Compagnie d'hommes d'armes.

II. *Henri Arnauld* (fils de Michel qui vécut 104 ans) étoit Capitaine Châtelain au Château d'Herman, dans la haute Auvergne (4). Il laissa deux enfans de Catherine Barjot son épouse, Jean, Commandant d'Herman, qui mourut sans enfans, & Antoine, qui suit.

Antoine, (fils de Henri Arnauld,) Seigneur de la Mothe, Château près de Riom, homme d'un mérite extraordinaire, qui, durant les guerres civiles servoit le Roi à la tête d'une Compagnie de Chevaux légers; & pendant la paix, il exerçoit la charge de Procureur du Roi de Riom (5). Il vint, l'an 1547, s'établir à Paris, où la Reine Catherine de Médicis, qui l'estimoit à cause de son mérite, le fit son Procureur général. Il mourut l'an 1585, dans la Communion de l'Eglise, après s'être d'abord laissé entraîner aux erreurs de Calvin. Il eut de sa premiere femme Marguerite Meunier niece du Chancelier du Bourg, Jean de la Mothe, qui par sa valeur conserva l'Auvergne à Henri IV. Il fut tué au service du Roi en 1592, & ne laissa qu'une fille. Antoine Arnauld eut d'Anne Forger sa seconde femme, 7 fils, tous d'un mérit-

(2) Mémoires d'Andilly, part. 1, p. 2 & 3.

(3) Regist. de la Chambre des Comptes.

(4) Diction. de Bayle, article d'Arnauld.

(5) *Ibid.* & Mémoires d'Andilly, p. 3 & suiv.

te extraordinaire, & 4 filles. Les fils sont, 1°. (6) Antoine, dont nous parlerons ci-dessous : 2°. Isaac, Conseiller d'Etat & Intendant des Finances, qui mourut en 1617, laissant deux fils, dont l'un appelé Isaac, fut Maréchal de Camp, Gouverneur de Philisbourg, &c. & trois filles : 3°. David, Controlleur général des Restes, qui eut un fils Conseiller au Parlement de Metz, & une fille Religieuse à P. R., sous le nom de Sœur Anne de S. Paul. David mourut le 12 Septembre 1633 : 4°. Benjamin, tué en 1589 devant Gergeau, aux piés & pour le service du Roi Henri III : 5°. Claude, Trésorier général de France, mort en 1602 : 6°. Louis, Secrétaire du Roi, & Contrôieur général des Restes 7) : 7°. Pierre, Mestre de Camp, Général des Carabins de France, &c. qui fut un homme si extraordinaire dans le métier de la guerre, qu'il a peut être été l'unique dans son espece depuis plusieurs siecles (8). Il mourut le 14 septembre 1624.

IV. *Antoine*, (fils d'Antoine Arnauld) l'aîné du second lit, naquit à Paris le 6 août 1560. On peut voir dans les mémoires pour servir à l'histoire de la Mere Angélique (9), aussi-bien que dans ceux de M. d'Andilly son fils, plusieurs circonstances de sa vie. Il succéda à son pere dans la charge de Procureur général & de Conseiller de la Reine Catherine de Medicis, qu'il posséda jusqu'à la mort de cette Princesse. Comme le Barreau faisoit ses délices (10), il quitta celle d'Auditeur des

(6) Mémoires d'Andilly, Part. I. p. 8 & suiv. Arnauld, tome préliminaire, pages 4 & suiv.

(7) *Ibid.* p. 8 & suiv.

(8) Mémoires du tems. Mere Angélique, pages

(9) Justification de M. 276 & suiv.

Comptes & de Contrôleur des Restes, & refusa celles de Secrétaire d'Etat, d'Avocat général au Parlement de Paris, & de premier Président au Parlement de Provence (11), pour se donner tout entier à la profession d'Avocat, où il s'acquit une grande réputation d'éloquence & de probité. Il épousa en 1583, Catherine, fille unique du célèbre M. Marion, Baron de Druy, Avocat général au Parlement de Paris. L'an 1594, il plaida la cause de l'Université de Paris contre les Jésuites, & adressa en 1602, au Roi Henri IV, *le franc & véritable Discours, &c.* pour empêcher le rappel de ces Peres, qui avoient été chassés de France à cause de l'assassinat commis en la personne du Roi, par Jean Châtel leur Disciple. C'est-là, chez les Jésuites, le péché originel des Arnauld, que nul sacrement n'a pu effacer, & la premiere cause de la haine que ces Peres ont toujours eue contre le Monastere de P. R., auquel la plus grande partie de cette famille étoit très attachée, & où Madame Arnauld, ses six filles, & cinq petites-filles, furent Religieuses. Antoine Arnauld mourut le 29 décembre 1619, âgé de 59 ans, (& non 103 ans, comme le marque le nécrologe de P. R.) avec une très grande piété, dans la communion de l'Eglise catholique, dans laquelle il étoit né & avoit toujours vécu; quoi qu'en aient dit les Jésuites dans différens écrits, 1^o. *dans l'Apologie pour Jean Châtel exécuté à mort, & pour les Peres & écoliers de la Société de Jesus, bannis du Roïaume de France, & contre l'Arrêt du Parlement, donné contre eux à Paris le 29 Décembre 1594, divisée en cinq parties, par François de*

(11) Mémoires d'Andilly, I. partie, pages 12 & suivantes.

Verone Constantin : Le nom d'*Arnauld*, selon cet écrit infâme, vient du mot grec *Απώπειου*, qui signifie *renier & apostasier*, & il approche de celui d'*Antechrist*. Dans cette apologie, ces paroles du Pseaume 57 sont mises au bas de la page : *Deus conteret dentes eorum in ore ipsorum ; molas leonum confringet Dominus* : Dieu brisera leurs dents dans leur bouche ; le Seigneur brisera les mâchoires des lions. Abus sacrilege de l'Écriture, par laquelle on attribue à Dieu le détestable parricide par lequel le misérable Châtel avoit cassé une dent au Roi Henri IV. 2°. Dans l'Amphithéâtre d'honneur du P. Charles Scribani, Jésuite : 3°. Dans l'image du premier siecle, M. Arnauld est appelé Calviniste. M. Dupleix, bon ami des Jésuites, l'avoit traité de même sur leur parole ; mais il s'est rétracté, p. 206, Henri IV : *la vérité est*, dit-il, *qu'il ne le fut jamais. Il a laissé des enfans très vertueux & très zélés à la Religion catholique.* Quand les Jésuites feront-ils le même aveu ? Il leur seroit plus glorieux de suivre l'exemple de M. Dupleix, qu'il ne l'a été à cet Historien de suivre le leur.

ENFANS DE M. ANTOINE ARNAULD.

DIEU répandit une telle bénédiction sur le Mariage de M. Antoine Arnauld & de Mademoiselle Marion, qu'il en sortit vingt enfans, onze garçons & neuf filles ; dix moururent au-dessous de trois ans, & dix lui survécurent, savoir quatre fils & six filles.

I. *Robert Arnauld d'Andilly*, né en 1588, peut être regardé comme l'aîné ; le premier de ses freres né avant lui n'ayant vécu que trois jours. Il épousa en 1613 Catherine le

Fevre de la Boderie, fille de celui qui fut Ambassadeur en Angleterre. Elle apporta pour dot la Terre de Pomponne. M. d'Andilly eut divers emplois, qui l'attacherent à la Cour & à la suite du Roi pendant plus de 20 ans; sur quoi l'on peut voir les Mémoires qu'il a écrits à la priere de M. le Marquis de Pomponne son fils. Le caractère de M. d'Andilly a été parfaitement dépeint par Balsac, qui a dit de lui que *c'étoit un homme qui possédoit les vertus morales & les vertus chrétiennes, de maniere qu'il ne tiroit point vanité des unes, & ne rougissoit point des autres.* Il eut de sa femme, qu'il perdit le 24 août 1637, quinze enfans, dont on parlera ci-après. En 1645 ou 1646, il se retira à P. R. des champs, pour y vivre dans la pénitence. Ce fut-là qu'il composa plusieurs ouvrages de piété, & des traductions, qui ont été recueillis en 8 vol. *in-fol.* La persécution qu'on excita contre P. R. l'obligea de sortir deux fois de sa solitude & de se retirer à Pomponne. Il y revint aussitôt qu'on le lui permit, & il y est mort très saintement le 27 septembre 1674, âgé de 85 ans.

Nérol. de
P. R.

II. *Henri Arnauld*, qu'on appella dans sa jeunesse M. de Trie, vint au monde en 1597. Il suivit d'abord le Barreau, mais ensuite il entra dans l'Etat ecclésiastique vers l'an 1621 (12). Il alla à Rome avec le Cardinal Bentivoglio, & y demeura 5 ans (13). Le Roi le nomma pendant ce tems-là, Abbé de S. Nicolas d'Angers (14). En 1637, il fut élu Evêque de Toul, mais il se démit volontairement de son droit, à cause de la contestation

(12) Mémoires d'And. tome III. pages 290 & pages 65 & suiv. suiv.

(13) Mémoires Ang. (14) Mémoires du tems.

qui étoit alors entre le Pape & le Roi au sujet de cet Evêché. En 1645, il alla une seconde fois à Rome, en qualité d'Envoïé extraordinaire, & y soutint avec force les intérêts de la famille Barberine, contre Innocent X. Le Prince de Palestrine, & les Cardinaux Antoine, François & Charles Barberin, en reconnoissance des services que leur avoit rendus Henri Arnauld, firent non-seulement frapper une Médaille de lui & tirer son Portrait, dont ils remplirent toutes leurs maisons, mais même ils lui érigèrent une statue dans leur palais de Rome, & faisant allusion aux armes des Arnaulds (qui sont une montagne surmontée d'un chevron & de deux palmes) & à leur Patrie, ils firent mettre dessous, ce Vers composé par Fortunat pour Grégoire de Tours :

Montibus Arvernīs veniens

Mons altior ipse est.

A son retour, il fut nommé, en 1649, Evêque d'Angers, & il se fit sacrer à Port-royal le 29 juin 1650. On fait assez qu'il prit en toute occasion, la défense de la bonne cause, & qu'il fut l'un des IV Evêques opposés à l'exaction de la signature pure & simple du Formulaire, & en faveur desquels se fit la paix de l'Eglise en 1668. Enfin après avoir résidé continuellement dans son Diocèse pendant 40 ans d'Episcopat, il y mourut en odeur de sainteté, le 8 juin 1692, âgé de 95 ans.

III. *Simon Arnauld*, né l'an 1603, d'un naturel doux, mais courageux, étoit Lieutenant & Mestre de camp des Carabins, lorsqu'il fut tué auprès de Verdun, le 1 juillet 1639.

IV. *Antoine*, le dernier, mais le plus cé-

lebre des vingt enfans d'Antoine Arnauld, la gloire de cette famille & de son siecle, né le 6 février 1612, fut baptisé le lendemain sur les Fonts de S. Meri, Paroisse de son pere. Il renonça par le conseil de Madame sa mere & de M. de S. Cyran, à l'étude du Droit canon, pour s'appliquer à celle de la Théologie, & entra dans l'Etat ecclésiastique. Il reçut le bonnet de Docteur au mois de décembre 1642. Personne n'ignore quelle étoit la profonde érudition de ce grand homme, & le nombre prodigieux d'écrits qu'il a faits pendant 50 ans, pour défendre toute vérité. M. Arnauld étant obligé de sortir de France en 1679, il se retira dans les Pais-bas. Il est mort à Bruxelles le 8 août 1694, âgé de 82 ans. Son cœur fut apporté à Port-royal des champs, dont il avoit été Confesseur pendant plusieurs années.

LES Filles de M. Antoine Arnauld (15); sœurs du Docteur, furent, I. *Catherine Arnauld*, née le 9 juin 1590, mariée l'an 1605, à M. Isaac le Maître, Conseiller du Roi & Maître des Comptes, dont elle fut séparée à cause de la mauvaise conduite du mari. Après la mort, elle fit profession à P. R. le 25 janvier 1644, & y mourut le 21 janvier 1651, âgée de 60 ans.

II. *Jaqueline Marie Angélique*, si célèbre par la réforme qu'elle mit à P. R., & qui a eu de si grandes suites, vint au monde le 8 septembre 1591; fut pourvue, à l'âge de 8 ans de l'Abbaie de P. R., fit profession à Maubuisson le 29 octobre 1600, fut touchée de Dieu en 1608, commença à établir la ré-

(15) Voyez les Mémoires, tome III. pages 313 & suivantes.

forme en 1609 ; mourut à Paris le 6 août 1661, âgée de 70 ans. Son corps y fut entermé, & son cœur fut porté à la Maison des champs.

III. *Jeanne Catherine Agnès* (16), née le 31 décembre 1593, Abbessé de S. Cyr en 1599, quitta son Abbaie pour se faire Religieuse à P. R. ; fut faite Coadjutrice en 1620 ; renonça à son droit en 1630 ; fut envoyée au Monastere de Tard à Dijon, qu'elle gouverna 6 ans ; fut Abbessé de P. R. depuis 1636 jusqu'en 1642, & depuis 1658 jusqu'en 1661. Elle mourut à P. R. des champs le 19 février 1671, après avoir donné, en toutes occasions, des marques d'une vertu parfaite.

IV. *Anne Arnauld* (17), se fit Religieuse à P. R. le 18 février 1618, & aida beaucoup ses deux sœurs dans toutes les bonnes œuvres que Dieu leur fit entreprendre. Elle mourut à Paris, dans la Maison de P. R., le 1 janvier 1653. Elle se nommoit Sœur Anne Eugénie de l'Incarnation.

V. *Marie Arnauld* (18), née en 1600, Religieuse de P. R. en 1616, mourut à Paris le 15 juin 1642. Elle se nommoit de *Ste Claire*.

VI. *Madelaine Arnauld*, dite de *Sainte Christine* (19), née l'an 1607, se fit Religieuse en 1625, & mourut dans la Maison de Paris, le 3 février 1649.

(16) Mém. tome III.
pages 201, &c.

(17) Mém. tome III.
pages 360, &c.

(18) Mém. tome III.
page 419.

(19) Mém. tome III.
page 486.



ENFANS DE M. D'ANDILLY.

M^R D'ANDILLY a eu 15 Enfans, dont 5 sont morts en état d'innocence : les 10 autres sont 4 garçons & 6 filles (20).

I. M. (N.), né en 1614, servit d'abord dans les Troupes, & ensuite entra dans l'Etat ecclésiastique ; il fut pourvu de l'Abbaie de Chomes. Il se retira à Angers auprès de Henri Arnauld son oncle, dont il ne paroît pas qu'il ait imité la piété, comme on le voit par plusieurs lettres de M. Arnauld le Docteur. Il mourut en 1698.

II. *Simon*, connu sous le nom de Marquis de Pomponne, né en 1618, fut employé dans des négociations importantes dès l'âge de 23 ans. En 1671, il fut fait Ministre & Secrétaire d'Etat, mais on le remercia en 1679. Il fut rappelé à la Cour & remis dans le ministère en 1691. Il mourut le 26 septembre 1699. Il avoit épousé Catherine, fille de Nicolas Ladvocat, Maître des Comptes, dont il a eu sept enfans.

III. *Charles Henri de Luzancy* (21), né en 1623, fut d'abord Page de M. le Cardinal de Richelieu, puis il prit le parti des armes ; mais Dieu l'ayant attiré à lui, il se retira en 1642 à P. R. des champs, d'où il ne sortit que malgré lui. Il mourut à Paris le 10 février 1684, & son corps fut apporté où son cœur avoit toujours été depuis sa conversion.

IV. *Jules*, surnommé *de Villeneuve* (22) ;

(20) Mémoires d'Andilly, tom. II. p. 154. pages 318 & suiv.

(22) Lancelot, tom. I.

(21) Lancelot, tom. I. p. 339. Dufossé, p. 129.

fut mis fort jeune avec les Mrs qui demeu-
roient à P. R. des champs : il y demeura
une quinzaine d'années, & en sortit en 1656,
lorsqu'on en chassa les Solitaires & les enfans.
Il prit alors le parti des armes, mais il mou-
rut à sa première campagne.

Ire fille, *Catherine*, dite de *Ste Agnès*,
née en 1615, se fit Religieuse à P. R. des
champs (23), & y mourut le 23 décembre
1643, à l'âge de 28 ans.

II. *Angélique de S. Jean* (24), née le
28 novembre 1624, élevée dès l'âge de six
ans, sous les yeux de ses admirables tantes,
& formée par elles dans toutes les vertus,
dont elles ont donné un si bel exemple ; fit
profession le 25 janvier 1644, & fut un pro-
dige d'esprit & de piété. Elle mourut le 29
janvier 1684, âgée de 59 ans.

III. *Marie Charlotte de Ste Claire* (25),
née en 1627, élevée à P. R., fit profession le
28 novembre 1647, & mourut en la Maison
des champs le 9 septembre 1678.

IV. *Marie Angélique de Ste Therese* (26),
née en 1630, Religieuse à P. R. le 21 novem-
bre 1654, mourut dans la Maison des champs
le 8 janvier 1700.

V. *Anne Marie*, née en 1631, Professe
à P. R. en 1658, y mourut le 7 octobre
1660.

VI. *Elizabeth* mourut pensionnaire de
P. R. de Paris, âgée de 13 ans.

(23) Mém. tome III. page 489.

(24) Mém. tome III. page 498.

(25) *Ibid.* page 591.

(26) *Ibid.* page 595.



ENFANS DE M. DE POMPONNE.

I. **N**ICOLAS SIMON, Brigadier des Armées du Roi, marié en 1694 avec Constance de Harville, qui lui apporta la terre de Palaiseau, est mort en 1735, ne laissant qu'une fille, Catherine Constance Emilie, mariée à Jean Joachim Rouault, Marquis de Cayeuse. Tous les autres enfans étoient morts jeunes. M. Nicolas Simon de Pomponne obtint, l'an 1710, lorsqu'on exhuma les corps après la destruction de P. R., ceux de sa famille qu'on pût reconnoître. Ils furent déposés dans l'Eglise de Palaiseau, en attendant qu'on les transportât dans celle de Pomponne; mais le 30 septembre 1725, on les inhuma à Palaiseau, dans le caveau de la Chapelle qui est près du grand autel du côté de l'Épître. Il paroît par l'építaphe, qu'on y a mis les corps ou les restes précieux, 1°. de la Mere Catherine Agnès de S. Paul: 2°. de la Mere Angélique de S. Jean: 3°. de M. Robert Arnauld d'Andilly, de M. Charles Henri Arnauld de Luzancy son fils: de Demoiselle Catherine Angélique Arnauld de Pomponne; & les cœurs de la Mere Marie Angélique de Ste Madelaine, de M. Antoine Arnauld le Docteur, & de Demoiselle Marie Emmanuelle Arnauld de Pomponne. Les corps de Mrs Antoine & Isaac le Maître furent transportés dans l'Eglise de St Etienne du Mont à Paris.

II. *Antoine Joseph*, Chevalier de Malthe & Colonel de Dragons, mort à Mons en 1693.

III. *Henri Charles*, Abbé de S. Médard de Soissons, Aumônier ordinaire du Roi,

Conseiller d'Etat, encore aujourd'hui (1755) vivant. La branche de la famille des Arnaulds, qui descend d'An oine Arnauld, Avocat, doit s'éteindre à M l'Abbé de Pomponne. Peut-être y a-t-il encore des Arnaulds en Provence, au moins paroît-il certain qu'il en reste en Auvergne; car en 1671, un Arnauld, surnommé d'Epines, vint rendre visite à P. R. des champs, & fut reconnu par M. Arnauld le Docteur pour être de ses parens.

Its fille, *Marie Emmanuelle*, élevée à P. R., mourut à Pomponne le 14 septembre 1686, âgée de 23 ans. Son cœur fut apporté à P. R. des champs.

II. Une autre fille, qui se fit Religieuse à Gif.

III. *Catherine Angélique*, morte le 12 avril 1676, âgée de 3 mois. Son corps fut porté à P. R. des champs.

IV. *Catherine Félicité*, qui épousa en 1696 Jean Baptiste Colbert, Marquis de Torci, frere du célèbre Evêque de Montpellier, vivante en 1749.

ENFANS DE MADAME LE MAÎTRE.

CATHERINE ARNAULD, femme de M. le Maître, eut cinq enfans.

I. *Antoine le Maître*, né le 2 mai 1608, se donna au Barreau, & plaida avec un succès extraordinaire. Il fut fait Conseiller d'Etat en 1636, mais l'année suivante, Dieu l'ayant touché, il renonça au monde, & se retira à P. R. pour y vivre dans la pénitence. On l'obligea deux fois d'en sortir; mais il eut la consolation d'y mourir le 4 novembre 1658.

II. *Jean*, surnommé de *S. Elme*, fut élevé

à P. R. Il se maria en 1651 avec Louise de Boignes, dont il a eu trois filles, qui ont été élevées à P. R. 1°. Marie Catherine Angélique, qui mourut âgée de 12 ans, le 18 novembre 1664. 2°. Olympiade Dorothée, qui mourut à P. R. des champs le 6 janvier 1707, âgée de 42 ans. 3°. Une autre fille qui a épousé en 1679 Augustin Thomas, frere de M. du Fossé, qui vivoit encore en 1742. Pour M. de S. Elme, il mourut vers l'an 1690.

III. *Simon*, connu sous le nom de *Séricourt*, né l'an 1611, porta d'abord les armes. Il étoit Major de Philisbourg sous le Gouvernement d'Isaac Arnauld son oncle, lorsque cette ville fut prise en 1635. Ils furent faits prisonniers & se sauverent tous deux. M. de Séricourt continua de servir le Roi; mais la conversion d'Antoine le Maître, son frere, l'ayant touché, il se consacra comme lui au service de Dieu. Il mourut à P. R. des champs le 4 octobre 1650, & y fut enterré.

IV. *Isaac*, appelé *M. de Saci*, né le 29 mars 1613, embrassa l'Etat ecclésiastique, & fut fait Prêtre à la fin de l'an 1649. Au mois de mai 1666, il fut mis à la Bastille, & y fit la traduction françoise de la Bible pendant sa prison, qui fut de deux ans & demi. Dans la suite, il donna d'excellentes explications. L'an 1679, la persécution l'obligea de sortir du Monastere de P. R. des champs, dont il étoit Directeur; mais il ne cessa de le conduire jusqu'à sa mort, arrivée le 4 janvier 1684. Son corps y fut apporté de Pomponne, où il s'étoit retiré.

V. *Charles*, surnommé de *Vallemont*, mourut pieusement, au - dehors de P. R. de Paris, le 23 juin 1652.

JAMAIS famille , fans en excepter celles des Basiles , des Grégoires de Nazianze , des Bernards , ne fut plus favorisée du Ciel que le fut celle de la Ste Réformatrice de Port-roial dans le siècle précédent. Ecoutons un des plus grands ornemens de cette illustre Maison , faire , avec action de graces , le détail & l'énumération de celles que Dieu , par un effet de sa miséricorde , répandit avec abondance sur ses parens , ses freres , ses sœurs , ses enfans.

« (27) Je ne saurois , dit le célèbre M. d'An-
 « dilly , rendre trop de graces à Dieu d'avoir
 « exaucé la priere que ma mere , qui étoit
 « une femme véritablement chrétienne , lui
 « faisoit sans cesse , de renverser la fortune
 « temporelle de ses enfans , pour établir sur
 « ses ruines une fortune éternelle ; puisqu'à
 « considérer les choses selon la foi , quelle
 « autre famille est plus heureuse ! De vingt
 « enfans que mon pere a eus de cette ver-
 « tueuse femme , dix sont morts en âge d'in-
 « nocence , & par conséquent éternellement
 « heureux. Des dix autres , six filles ont fini
 « ou finiront leurs jours dans la sainte Mai-
 « son de P. R. ; & de quatre freres que nous
 « étions , mon frere l'Évêque d'Angers , &
 « mon frere le Docteur , marchant comme
 « ils sont dans la voie étroite , & combat-
 « tant le bon combat , se mettent par l'as-
 « sistance de Dieu , en état d'être couron-
 « nés un jour de sa main. Fai sujet d'espé-
 « rer que Dieu aura fait miséricorde au troi-
 « sieme , qui fut tué auprès de Verdun ; &
 « quelque grand pécheur que je sois , son
 « infinie bonté me fait attendre de lui la
 « même grace. Quant à mes enfans , de

(27) Mémoires , tome II , à la fin.

22 quinze que Dieu m'a donnés, cinq sont
 22 morts en état d'innocence ; trois des six
 22 de mes filles, Religieuses à P. R., sont
 22 mortes saintement, & je ne saurois trop
 22 louer Dieu de ce que les trois autres mar-
 22 chent sur leurs pas. Le dernier de mes
 22 quatre fils, mort jeune à l'armée, avoit
 22 été élevé d'une manière si chrétienne, &
 22 M. le Maréchal Faber qui m'avoit fait
 22 l'honneur de vouloir en prendre autant de
 22 soin que s'il eût été son propre fils, l'avoit
 22 confirmé de telle sorte dans ses bons sen-
 22 timens, que j'ai sujet de croire que Dieu
 22 l'a retiré du monde pour ne l'y pas laisser
 22 corrompre. Celui qui est compagnon de
 22 ma solitude, avoit, comme je l'ai dit,
 22 renoncé au siècle avant moi, par l'espé-
 22 rance du siècle à venir ; & Dieu fera, s'il
 22 lui plaît, la grace aux deux autres de ne pas
 22 souffrir que leurs puînés soient plus avan-
 22 tagés qu'eux dans le partage de l'héritage
 22 céleste. C'est ce bien véritable que je leur
 22 souhaite avec ardeur, & à mes petits-fils,
 22 que j'exhorte à considérer la vertu comme
 22 le plus grand de tous les trésors, & à se
 22 mettre continuellement devant les yeux
 22 cette merveilleuse parole sortie de la pro-
 22 pre bouche de Jesus-Christ: *Que serviroit à*
 22 *l'homme de gagner tout le monde, s'il perdoit*
 22 *son ame ?*



**GÉNÉALOGIE DE M. DU VERGIER
de Hauranne, Abbé de S. Cyran.**

M^{RS} de Ste Marthe, dans le bel éloge qu'ils ont fait de ce savant Abbé, le font descendre d'une famille noble. *Les du Vergiers* sont originaires de Toulouse (1). Deux freres de ce nom furent envoiés par le Roi à Bayonne, pour y établir la monnoie. Ils s'y marierent l'un & l'autre, & y acquirent, dit-on, de grands biens. Cette famille forma dans la suite trois branches. La branche aînée, qui en a depuis formé deux, subsiste encore à Bayonne, où cette famille est des plus considérée. On en a tiré, il y a quelques années, le Maire de la ville. La troisieme branche a fini par une fille, qui étant riche de quatre-vingt mille écus, fut mariée au Vicomte d'Orthe, pere du Vicomte d'Orthe d'aujourd'hui, & de la mere du Vicomte d'Urtabie.

La deuxieme branche est celle dont descendoit l'Abbé de S. Cyran. Son pere, nommé *Pierre du Vergier de Hauranne*, (Hauranne est le nom d'une terre,) eut au moins, à ce qu'il paroît, cinq enfans, savoir deux fils (2) & trois filles: 1^o. *Jean du Vergier* de Hauran-

(1) Mém. de Lamcelot, tome I. part. II. note, page 375.

(2) Selon une note qui se trouve page 144 du Recueil de pieces, imprimé en 1740, faite sur la lettre que M. de S. Cyran écrivit à la Mere Angélique sur la mort d'une

niece âgée de 7 ans, il paroît que M. de S. Cyran eut trois freres, le premier, qui a été Cordelier, dont il est parlé dans la lettre I. de Jansénius; le second, qui a été pere de cette petite niece morte à l'âge de 7 ans, lequel étoit mort avant elle, comme

ne, né en 1581, Abbé de S. Cyran en 1620; mort à Paris en 1643. 2°. N. du Vergier de Hauranne, qui étoit dans le commerce, & qui mourut à Bayonne en 1664. 3°. Une fille mariée à N. de Barcos, pere de Martin de Barcos, Abbé de S. Cyran après son oncle, & mort dans son Abbaïe en 1678, & d'une fille qui fut Religieuse. 4°. Une fille, qui épousa N. d'Arguibel, pere de M. d'Arguibel, qui étudia à Louvain avec M. de Barcos, & qui mourut à Paris en 1631. 5°. Une autre fille, qui épousa apparemment N. de Haitze, pere de ce M. de Haitze dont M. Lancelot parle souvent dans ses Mémoires. 6°. Ce neveu que M. de S. Cyran mena chez les Capucins de la Province de Touloufe, parmi lesquels il se distingua, étoit peut-être enfant d'un troisieme fils, ou d'une quatrieme fille de Pierre du Vergier.

M. du Vergier de Hauranne, frere de M. de S. Cyran, paroît avoir eu quatre enfans : 1°. Le jeune M. de Hauranne, dont M. de S. Cyran fait un cas particulier. Il mourut jeune vers l'an 1631, au cloître de Nôtre-Dame, où M. de Saint Cyran demuroit alors. C'étoit un petit Saint, au jugement de ceux qui l'avoient connu; il n'avoit aucune inclination pour le monde, ni d'autres soins que d'avancer vers Dieu. Etant à Saint Cyran, où son oncle l'avoit envoie passer les vacances pour prendre l'air, avec M. de Haitze son cousin, il lui disoit quelquefois :
 » Mon cousin, allez vous-en à la chasse pour
 » vous divertir, pour moi je ne puis y aller

la lettre de M. de St Cyran l'insinue; le troisieme fut celui qui mourut à Bayonne en 1664, & dont

le fils aîné, qui avoit été en 1645 un Canonnicat de Soissons, mourut à Paris en 1664,

» ni sortir aujourd'hui ». Et il s'en alloit en-
 suite se renfermer dans un grenier, où il
 prenoit la discipline. M. Lancelot avoit ap-
 pris tous ces faits, & d'autres encore qu'il
 rapporte, d'une personne digne de foi (3).
 M. de Hauranne fut éprouvé de Dieu, qui
 permit qu'il fût obsédé pendant quelque-
 tems, ainsi que le même M. Lancelot l'avoit
 appris d'un jeune homme qui servit depuis
 M. de S. Cyran dans sa prison. » Les esprits
 » venoient quelquefois la nuit tirer ses ri-
 » deaux, faisant du bruit dans sa chambre,
 » & le tourmenter. « Et comme un autre
 petit-cousin, qui couchoit au même lieu,
 avoit peur, il le rassuroit en disant » Mon
 » cousin, n'aiez point peur, faites le signe
 » de la croix. Si vous aimez bien Dieu, ils
 » ne pourront vous rien faire ». Quelque-
 fois il chantoit d'une voix si mélodieuse,
 qu'il charmoit tout le monde, quoique de
 lui même il ne sût pas chanter. » D'autres fois
 » il lui prenoit des contorsions si violentes,
 » que trois hommes n'auroient pu l'arrêter
 » ni le retenir. Souvent il disoit aux domes-
 » tiques leurs pensées, & les avertissoit de
 » prendre garde à des défauts intérieurs qui
 » étoient en eux & qu'ils avouoient être
 » vrais. D'autres fois il disoit des choses si
 » relevées & si merveilleuses, que M. de
 » S. Cyran faisoit mettre M. d'Arguibel au-
 » près de son lit pour les écrire. Mais lors-
 » qu'il le voioit dans ses convulsions, il en
 » étoit extrêmement affligé, & en pleuroit.
 » Cependant il étoit bien assuré du fond de
 » sa piété; il le faisoit communier tous les
 » huit jours. Un jour que ses maux & ses
 » contorsions le prirent, M. de S. Cyran en

(3) Mém. de Lancelot, tome I. pages 369 & suiv.

» étant percé de douleur , s'en alla dire la
 » Messe pour lui à S. Jean le Rond , où il la
 » disoit toujours. Durant la Messe le malade
 » fut guéri ; & revenant à soi , demanda où
 » étoit M. de S. Cyran ; on lui dit qu'il étoit
 » allé dire la Messe pour lui : il répondit ,
 » *Allez lui dire que je le prie de remercier*
 » *Dieu, & que je suis guéri.* En effet il ne res-
 » sentit jamais plus rien de semblable depuis ;
 » ce qu'on attribue au mérite & aux prieres
 » de M. de S. Cyran «. M. Lancelot atteste
 tous ces faits , qu'il a appris de gens dignes de
 foi. Le second fils du frere de M. de S. Cyran
 fut Jean du Vergier de Hauranne , devenu
 l'aîné par la mort du précédent. Il mourut à
 Paris en 1664 , âgé à-peu-près de 40 ans , au
 retour d'un voiage de Bayonne. Il avoit passé
 près de 30 années dans la retraite & dans l'é-
 tude , dans la lecture des bons livres , & dans
 une conversation continuelle avec des gens
 de bien , d'une science & d'une vertu consom-
 mée. Néanmoins il paroissoit moins dépouillé
 du vieil homme que son frere le cadet. 3°. Le
 troisieme fils de M. du Vergier , frere de M.
 de S. Cyran , s'appelloit Pierre. Son pere , qui
 fondeoit sur lui toutes ses espérances , ne l'a-
 voit point voulu faire étudier , de peur qu'il
 ne se donnât à Dieu , & qu'il ne choisît une
 vie retirée comme avoit fait son frere ; mais
 qui peut résister à la volonté de Dieu ? Pierre
 se dégoûta peu-à-peu du Négoce , où son pere
 l'avoit engagé , quoiqu'il y réussît parfaite-
 ment selon le monde ; & Dieu le toucha tel-
 lement , qu'il y renonça entierement , & se reti-
 ra à Saint Cyran dans le dessein de s'y faire
 Religieux. Il l'eut été infailliblement , l'aïant
 demandé plusieurs fois à M. de Barcos , si
 Dieu ne se fût contenté de sa bonne volonté ,

en le retirant du monde après 18 mois ou environ de retraite, & d'une vie toute de pénitence & de mortification, qu'il a continuée jusqu'à la fin avec un zele & une ferveur infatigables, nonobstant ses infirmités & sa grande débilité d'estomach, étant d'ailleurs poulmonique. On pouvoit dire de lui ce qui est dit de St Fulgence, qu'il étoit d'autant plus abstinent qu'il étoit foible. Dans sa dernière maladie, son frere (Jean) le voiant s'affoiblir de jour en jour, lui demanda si on ne feroit pas venir un Médecin, & ajoûta qu'il alloit donner ordre pour cela. » Un Médecin, mon frere, lui dit-il, en le regardant » de travers, je ne suis venu ici que pour » mourir. Si Dieu me veut faire la grace de » m'appeller à lui plutôt que je ne pensois, » je vous prie, ne vous y opposez pas ». Il mourut le 13 mai 1658. *Consummatus in brevi explevit tempora multa.*

Le quatrième enfant du frere de M. de St Cyran fut vraisemblablement cette petite niece à qui il écrivit de Vincennes plusieurs lettres qui sont admirables par la simplicité. Elle mourut, comme une Sainte, à P. R., l'an 1641, âgée d'environ six ou sept ans. » J'aime » plus cette petite créature, dit M. de St Cyran, lettre 93, parlant de cette niece, parcequ'elle est ma fille par le Baptême dans l'Eglise, que parcequ'elle est ma niece dans le monde. C'étoit toute ma passion, dit-il dans la 121 lettre, que de rendre servante de Jesus-Christ à jamais une petite parente que j'avois fait mettre dans P. R., à dessein de la consacrer toute à Dieu, & en son corps, qui étoit agréable; & en son esprit, qui étoit bon; & en ses biens, qui n'étoient pas petits. Mais Dieu l'a enlevée

du monde pour ma consolation , au mo⁹
 ment que le monde vouloit l'enlever à
 Dieu par violence & par procès (4). Elle
 m'a fait , dit-il, lettre 25 , avant que d'être
 malade , quelques réponses qui passaient
 son âge , & m'a déclaré qu'elle vouloit ab-
 solument être Religieuse. Il est certain que
 la peur qu'elle a eue de retourner au mon-
 de , l'a rendue malade , & ensuite l'a fait
 mourir. Ce qu'elle a dit pour se défendre
 de sa mere , qui la vouloit tirer du Mo-
 nastere , suffiroit pour sanctifier le plus grand
 pécheur. Elle a soutenu tellement contre
 elle son dessein ferme d'être toute à Dieu ,
 que j'ai cru la devoir modérer & la re-
 prendre comme d'un excès ; & elle se cor-
 rigea si bien par la lettre qu'elle m'écrivit ,
 que je ne pouvois croire que ce fût elle
 qui eût parlé ; & je ne l'ai jamais cru for-
 tement jusqu'à ce que j'aie sù les répon-
 ses qu'elle a faites aux demandes que lui
 firent les Conseillers du Parlement qui l'in-
 terrogerent «.

M. de St Cyran a encore eu d'autres ne-
 veux & d'autres nieces : 1^o. M. d'Arguibel ,
 fils d'une de ses sceurs , étoit un génie le plus
capable de gouverner un Roïaume qu'eût ja-
 mais vu M. de St Cyran , qui regarda sa mort
 comme la plus grand: perte qu'il eût faite.
 M. de St Cyran garda long-tems un petit écrit
 copié de la main de ce neveu , qu'il disoit lui
 être précieux. Il mourut au mois de Mai
 1631. 2^o. M. Haitze , autre neveu de M. de
 St Cyran , ne répondit pas si bien à ses soins.
 Après 12 ou 15 ans d'éducation sous son on-
 cle , qui avoit pris tous les soins imaginables
 pour le gagner , il se retira , n'ayant pas la

(4) Lancelot , tome I. page 371. Note.

force de résister à M. son Pere, qui lui offroit une Cure considérable. 3°. M. de Barcos, fils d'une sœur de M. de St Cyran, fut un de ceux qui lui donnerent le plus de satisfaction, & qui tira le plus de fruit de sa bonne éducation. M. de St Cyran disoit de lui qu'il méritoit un Evêché. Il fit ses études à Louvain, avec M. d'Arguibel son cousin, auprès de Jansénius, qui parle d'eux avec estime dans quelques-unes de ses lettres, que les Jésuites ont fait imprimer avec plusieurs autres; & ils y demeurèrent jusqu'en 1622, que M. de St Cyran prit M. d'Arguibel auprès de lui, & donna M. de Barcos à M. d'Andilly pour avoir soin de Mrs ses fils, tant il estimoit important cet emploi de charité, & tant étoit grande sa tendresse pour ces enfans. Il voulut témoigner en cela à M. d'Andilly l'estime qu'il faisoit de son amitié, & combien il prenoit de part à la bonne éducation de ses enfans, lui donnant pour ce sujet son propre neveu, en un tems où le Cardinal de Richelieu, alors tout puissant en France, le lui avoit fait demander pour le mettre auprès de lui (5). C'est un fait que M. Lancelot assure avoir appris de M. d'Andilly. Ce fut aussi M. d'Andilly qui fit toutes les sollicitations pour lui faire avoir l'Abbaïe de St Cyran après la mort de son oncle, aiant porté la Princesse de Guimené & M. de Chavigny à joindre leurs prieres auprès de la Reine, avec les siennes. M. de Barcos se retira à son Abbaïe en 1650, pour exécuter le projet qu'avoit formé son oncle d'y établir la réforme. Il commença par remettre en état l'Eglise & les lieux réguliers, & donna toujours l'exem-

(5) Lancelot, tome I. part. II. pages 367, 368. Voyez aussi la Note,

ple de l'observation de la Règle selon le premier esprit de St Benoît , ne différant des autres que par l'habit & par de plus grandes austérités. Il bannit les cellules séparées , remit en pratique les dortoirs communs , & rétablit l'usage de jeûner jusqu'au soir , suivant l'ancienne coutume de l'Eglise. En un mot , on vit regner à Saint Cyran un esprit de retraite , de mortification & de pénitence digne de ces anciens Réformateurs du XI & du XII siècles. Il s'en fallut peu que M. de Barcos ne perdît son Abbaie , parcequ'il refusa de signer le Formulaire ; mais la paix de Clément IX , qui survint en 1668 , empêcha l'Abbé de Vic , qui en avoit eu le brevet , d'en obtenir les bulles. Enfin , épuisé par la pénitence , il mourut le 22 août 1678. Aussitôt les Jésuites s'appliquèrent à ruiner le saint établissement pour lequel il avoit tant travaillé. Les meilleurs Religieux , du nombre desquels étoit M. Lancelot , & les plus capables de soutenir la Réforme , furent exilés ; & de mauvais sujets , chassés de différens Ordres , furent mis à leur place. Il seroit fort à souhaiter qu'on donnât au Public l'Histoire de la réforme de St Cyran , & de la destruction de cette Abbaie , qui mérite d'autant plus d'être connue , qu'elle renferme une infinité d'exemples édifiants de la plus sévère pénitence , & de la constance la plus héroïque. La Manse abbatiale est aujourd'hui réunie à l'Evêché de Nevers , & la Manse monachale l'est au Séminaire des Jésuites , qui ont fait une maison de plaisance de ce Monastere , le plus ancien qui fût en France. Dieu ayant permis que le St Sépulture , où a reposé le Corps de son Fils , tombât entre les mains des Infideles , qui en font les

maîtres depuis tant de siècles, devons-nous être surpris s'il permet qu'un Monastere destiné à la priere, à la retraite, à la mortification, à la pénitence, devienne la maison de plaisir & de divertissement des Jésuites? Les tableaux, les chasses de Reliques, les ornemens d'Eglise, & tout ce qui composoit le trésor de la sacristie de cette Abbaie, a été vendu à l'encan le 20 février 1740, à l'exception des reliques, que M. de Nevers a retenues. Les livres qui restôient, ont été achetés par les Bénédictins de l'Abbaie de St Sulpice de Bourges, lesquels ont encore acquis, de cette respectable dépouille, un ornement complet, d'autant plus précieux qu'il est de la façon des Religieuses de Port-royal.

Outre la petite niece de M. de St Cyran, morte à P. R. à l'âge de 7 ans, on voit par la lettre qu'il écrivit à un jeune homme, nommé Davi, qu'il avoit une autre niece Religieuse, d'un mérite distingué (6). Il est fait mention dans les informations prétendues faites contre M. de St Cyran, & publiées par les Jésuites, de deux parens de M. de St Cyran. Le premier est un M. d'Arguibel, sans doute frere de celui dont nous avons parlé. Il retourna de Paris à Bayonne l'an 1637. L'autre est M. d'Arcangue, qui étoit cousin de M. de St Cyran. Il demeuroit à P. R. des champs en 1638, lorsque M. de Laubardemont vint interroger les Solitaires qui y étoient, & leur signifia un ordre du Roi d'en sortir.

(6) *Ibid.* page 369.



*Lettres patentes du Roi LOUIS XIII ,
pour la translation de Port-royal
des Champs en la ville de Paris.*

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE, A tous nos présens & à venir, SALUT. Encore que toutes les actions qui tendent à la gloire de Dieu & à l'avancement de son service, soient grandement à estimer, celles qui sortent de Personnes illustres sont d'autant plus recommandables que leur condition est plus éminente. Et quand ceux que Dieu élève aux dignités souveraines, s'emploient en de si bonnes œuvres, la divine Majesté est beaucoup plus glorifiée, & l'édification plus grande entre les peuples, à cause que ceux qui sont au comble des prospérités temporelles, rendent par cette reconnoissance un singulier honneur à Dieu, aux piés duquel ils offrent les grandeurs qu'ils ont reçues de lui, & attirent les bénédictions sur leur regne; & la force de ces exemples oblige les sujets par une douce contrainte à l'imitation de la piété qu'ils voient reluire dans leurs Princes. C'est pourquoi nous aiant été représenté par la Reine, notre très honorée Dame & Mere, que pour reconnoître aucunement les graces que Dieu lui a faites, elle procureroit volontiers que la discipline régulière & l'ancienne piété fût rétablie dans tous les Ordres, même en celui de St Bernard, auquel elle a une dévotion particuliere, & spécialement ès Maisons des Religieuses dudit Ordre, la réforme desquelles commence à s'avancer, de telle sorte qu'il y a sujet d'espérer dans peu de tems un très grand pro-

grès , s'il nous plaît d'appuier de notre protection le zele & le soin des personnes qui s'y emploient , entre lesquelles il n'y en a aucune qui ait plus dignement & heureusement travaillé à rétablir l'étroite observance de la regle dudit Ordre , que notre chere & bien amée Sœur Angélique Arnauld , Abbessse de Notre-Dame de Port-roïal , laquelle par sa conduite & piété , a remis l'Abbaïe en une entiere réforme ; ce qui nous donne sujet d'en louer Dieu , & de maintenir une si bonne œuvre. Mais d'autant que ladite Abbaïe est située au milieu des bois , en lieu fort marécageux & si mal sain , que la plûpart des Religieuses ne peuvent guere vivre , éloignées de maisons , de villages , d'assistance , & sont exposées à tous les accidens d'un lieu désert , même aux désordres des gens de guerre ; notredite très honorée Dame & Mere nous a fait entendre qu'elle désiroit , suivant les constitutions canoniques , faire transporter en cette ville de Paris , ou aux fauxbourgs d'icelle , ladite Abbaïe & les Religieuses de Port-roïal , & y fonder & faire construire un Monastere avec l'Eglise , bâtimens & offices nécessaires , si notre bon plaisir étoit de le lui permettre ; savoir faisons , qu'inclinant volontiers à la supplication de notre très honorée Dame & Mere , & de notre grace spéciale , pleine puissance & autorité roïale , par ces présentes signées de notre main , nous lui avons permis & permettons , du consentement de notre amé & féal l'Archevêque de Paris , d'ériger & faire ériger , bâtir & édifier ledit Monastere & Abbaïe en cette ville de Paris , ou aux fauxbourgs d'icelle , & y faire transporter lesdites Religieuses , Abbessse & Couvent de Notre-Dame de Port - roïal. Voulons & nous plaît

que ladite Abbaïe continue d'être dite, tenue & estimée de fondation roïale, & qu'elle jouisse de tous & chacun des droits & privilèges, dont jouissent les autres maisons & familles religieuses, fondées par les Rois nos Prédécesseurs & Nous, laquelle, dès à présent, avec tous les biens, droits, rentes, revenus & héritages, qui lui appartiendront ci-après, nous avons pris & mis, prenons & mettons, en notre sauvegarde spéciale; défendons à toutes personnes, de quelque degré, qualité & condition qu'elles soient, de donner empêchement à la fondation & arrentement de ladite Abbaïe, & construction des lieux qui lui seront nécessaires, sous quelque prétexte & occasion que ce soit. Si donnons en mandement à nos amés & féaux les Gens tenant notre Cour de Parlement de Paris, Prévôt dudit lieu, ou son Lieutenant, & à tous nos autres Juges & Officiers qu'il appartiendra, que ces présentes ils fassent lire, publier & enregister, & du contenu en icelles, jouir & user ladite Abbessse, les Religieuses & Couvent, cessant, faisant cesser tous troubles & empêchemens au contraire. Car tel est notre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme & stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes; sauf en autres choses, notre droit, & l'autrui en toutes. DONNÉ à Paris, au mois de décembre, l'an de grace 1625, & de notre Règne le 16. *Signé, LOUIS.*

*Et sur le repli, P A R L E R O I,
Signé, LE MERCIER, avec paraphe.*

Et ensuite, Registrées, on le Procureur général du Roi, pour jouir par les impétrantes, de l'effet & contenu en icelles, aux charges, clauses & conditions portées par les consentemens baillés par ledit Sr Archevêque de Paris & le Général de l'Ordre. Fait à Paris, en Parlement, le 16 février 1626. Signé, DU TILLET, avec paraphe.

Lettres patentes de la Reine , Mere du Roi , par lesquelles elle se déclare Fondatrice du Monastere de Port-roial , transféré à Paris au Fauxbourg St Jacques.

MARIE, PAR LA GRACE DE DIEU, REINE DE FRANCE ET DE NAVARRE, MERE DU ROI : A tous présens & à venir, SALUT. Ne pouvant avoir un plus digne soin que de nous employer aux choses qui regardent la gloire de Dieu, & l'avancement de la piété en ce Roïaume, nous avons toujours ardemment recherché les occasions d'en produire des effets, pour témoigner quelque reconnoissance des graces singulieres qu'il a plu à sa divine bonté de nous départir, & exciter par ce moïen la piété & la dévotion de tant de peuples, qui ne sont jamais plus sensiblement touchés que par l'exemple des personnes que Dieu élève sur eux dans les plus grandes & les plus importantes dignités; ce qui nous a toujours fait avoir en très grande recommandation les Religieux & Religieuses, qui s'emploient à la réforme de leur Ordre, & particulièrement ceux qui par leur bonne vie & l'assistance de la grace de Dieu y sont heureusement parvenus, ainsi que notre chere & bien amée Sœur Angélique Arnauld, Abbessse de Notre-Dame de Port-roial, laquelle a non-seulement mis son Abbaïe en tel point, qu'elle sert d'exemple à celles qui veulent embrasser l'étroite observance de leur regle; mais a aussi été ordonnée pour la réforme d'autres Monastères, où elle s'est employée avec tant de zele

& de piété ; que l'estime que nous avons de sa vertu , & de celle qui se pratique par les Religieuses , nous convie à prendre un soin spécial d'une Maison en laquelle Dieu est si bien servi. Et d'autant que ladite Abbaïe de Port-roïal est située au milieu des bois , & en un endroit si marécageux & si mal sain , que la plupart des Religieuses n'y peuvent long-tems vivre , éloignée de villages , d'assistance , & exposée à tous les accidens d'un lieu désert , même aux insolences des gens de guerre , nous avons estimé , suivant les constitutions canoniques , qu'il étoit nécessaire de transporter ladite Abbaïe en cette ville de Paris , ou aux fauxbourgs d'icelle , afin que la sureté des lieux , & la facile communication avec les personnes doctes & vertueuses puissent conserver ladite réforme en sa perfection. Ce qu'ayant fait entendre au Roi , notre très honoré Sieur & Fils , il a approuvé notre intention & volonté , & a voulu qu'elle soit effectuée , & que ladite Abbaïe , ainsi transférée , continue à être tenue & réputée de fondation roïale , pour jouir , par ladite Abbessse & les Religieuses , de tous les droits , franchises & privileges , dont les Maisons fondées par les Rois ont accoutumé de jouir , comme il est contenu par les Lettres patentes du Roi , notre Sieur & Fils , sur ce expédiées le présent mois de décembre. En conséquence desquelles , & du consentement donné à cet effet par le Sr Archevêque de Paris , Nous , à ces causes , & autres à ce nous mouvantes , de notre pure & libérale volonté , nous nous sommes constituées & constituons par ces présentes , signées de notre main , Fondatrice de ladite Abbaïe de Notre-Dame de Port-roïal , transférée à Paris , pour être ladite Abbaïe &

Monastere , édifiés & construits au fauxbourg
St Jacques , au lieu dit Clagny , sous le même
nom de Notre - Dame de Port-roïal , en té-
moin de quoi nous avons fait mettre notre
scel à celdites présentes. DONNÉ à Paris , au
mois de décembre , l'an de grace 1625.

Signé , M A R I E.

Et sur le repli , PAR LA REINE , Mere du Roi ;

Signé , BOUTHILLIER , avec paraphe.

T A B L E

ALPHABETIQUE

*DES PRINCIPALES MATIERES
contenues en ce premier Tome.*

- | <p>ARNAULD (M.),
pere de la Mere An-
gélifique ; sa mort
pieuse, page 105,
<i>Arnauld (Agnès)</i> ,
Religieuse de P. R. ;
sa naissance, 12.
Trait de son enfan-
ce, 13, 15. Son
entrée en religion,
15. Elle est nom-
mée à l'Abbaïe de
S. Cyr, 14, 15.
Elle renonce à son
Abbaïe & prend
l'habit de P. R. ;
idée de sa vertu ;
elle est établie maî-
tresse des novices,
34. Elle prend pos-
session de la coad-
jutorerie de P. R.
106. Elle écrit le
<i>Chapelet du S. Sa-
crement</i>, 156. Elle</p> | A | <p>est envoïée par M.
Zamet Evêque de
Langres au mo-
nastere du Tard à
Dijon ; elle en est
élue Abbessè, 165.
<i>Arnauld (Angéli-
que)</i> , Abbessè de
P. R. ; sa naissance,
12. Trait de son
enfance, 13. Elle
entre en religion,
& est faire coadju-
trice de l'Abbessè de
P. R. 14. Sa profes-
sion, 16. Elle est
bénite Abbessè,
prend possession de
son Abbaïe ; sa
vie pendant les pre-
mieres années de
son gouvernement,
17, &c. Elle est tou-
chée de Dieu, 24.
Ses diverses résolu-
tions</p> |
|---|---|--|

tions après sa conversion, 25, &c. Elle pense à réformer son Abbaïe, 28. Oppositions qu'elle rencontre, 29, &c. Elle commence la réforme, & établit la communauté des biens, 35, &c. Elle établit la clôture malgré les oppositions de M. Arnauld son père; journée du guichet, 38, &c. Elle perfectionne la réforme, 47. Ses premiers directeurs après la réforme, 48, &c. Elle renouvelle sa profession; raisons de ce renouvellement, 51, &c. Elle attire à Dieu presque toute sa famille, 53. Elle établit l'abstinence de la viande; sa conduite prudente & exemplaire dans les commencemens de sa réforme, 56, &c. Elle reçoit plusieurs novices; son désintéressement en ces occasions, 70. Sa réforme en occa-

sionne plusieurs autres, 72. Elle est envoyée à l'Abbaïe de Maubuisson pour la réformer, 73. Etat dans lequel elle trouve cette Abbaïe; exhortations qu'elle fait aux deux Religieuses qu'elle emmène avec elle, 74, &c. Elle commence la réforme de Maubuisson; elle y reçoit des novices; ordre dans le noviciat, 77, &c. Ses travaux dans cette maison; office divin, 79. Travail des mains, 80. Mortification, 81. Elle y fait connoissance avec S. François de Sales, 82. Estime réciproque de l'un pour l'autre, 84, &c. Elle raconte à M. le Maître les sentimens de S. François & autres personnes sur les maux de l'Eglise, 88, &c. Elle se met sous la conduite de S. François de Sales, 93.

Elle veut quitter son Abbaye & entrer dans l'ordre de la Visitation, 95. Son union avec la Mere de Chantal, 97. Elle est chassée de Maubuisson par Madame d'Estrées & se retire avec ses filles à Pontoise, 98, &c. Elle rentre à Maubuisson; fin de Madame d'Estrées, 102, &c. Elle revient à P. R. avec les filles qu'elle avoit reçues à Maubuisson, 108, &c. Elle fait connoissance avec M. de S. Cyran, 115, &c. Elle va au Lys; trait particulier de la Providence sur une Religieuse du Lys pendant le séjour qu'elle y fait, 123, &c. Elle revient à Paris & passe par Poissy, 125, 126. Trait de son désintéressement dans un état de disette, 130. Elle met son Abbaye sous la juridiction de l'ordi-

naire, ses raisons pour cela, 137, &c. Elle fait connoissance avec M. Zamet Evêque de Langres, 141. Elle le prend pour son conseil, 142. Elle reconnoît avoir fait une faute dans la conduite qu'elle avoit tenue en se liant avec ce Prélat, 144. Elle va au monastere de S. Aubin pour y travailler à la réforme, 157. Elle se démet de sa dignité d'Abbesse pour rendre l'Abbaye élective, 170. Elle est faite Supérieure du monastere du S. Sacrement, 178. Elle y entre; la conduite qu'elle y tient, 179, &c. Elle pense à sortir de la maison du S. Sacrement; pourquoi, 249. Elle prend des mesures pour remettre la maison entre les mains de M. l'Archevêque de Paris, 254, 255.

Arnauld (Anne de

S. Paul) ; ses vertus & sa mort, 183, 184.

Arnauld (Anne Eugénie de l'Incarnation) ; sa conversion, 66, &c. Elle prend l'habit à P. R. 69. Elle est envoyée au Lys pour travailler à la réforme de ce monastere, 119.

Arnauld (Madelaine) ; elle se fait religieuse à P. R. ; occasion de son entrée en religion, 16, &c.

Arnauld (Marie Claire) ; idée de sa vertu dès son enfance, 64. Elle entre en religion, 66. Elle est envoyée au Tard par M. de Langres, 155. Périls auxquels elle est exposée dans ce voiage, 168. B

BARDEAU (*Madame*) , bienfaitrice de P. R. 161.

C

CHAMESSON (*Sœur Anne de Je-*

sus de) ; son histoire, 234, *note*. Elle entre dans le monastere du S. Sacrement, 179. Son caractère, 180, 253, 254. Elle est priée de sortir du monastere, 257.

Chantal (La Mere de), rend visite à la Mere Angélique & aux filles du S. Sacrement, 270.

Chapelet secret (Livre du) : origine de cet écrit, 187, &c. M. l'Archevêque de Sens fait censurer le *Chapelet secret* par plusieurs Docteurs, 191. Il l'envoie à Rome pour l'y faire condamner, & publie un écrit contre, 192. Ce Livre est approuvé par M. de S. Cyran & des Théologiens de Louvain, 193, 194. Il n'est pas censuré à Rome, 195. La dispute sur le *Chapelet secret* se renouvelle ; on fait plusieurs écrits de part & d'autre pour

le justifier & pour le blâmer , 196 , &c. Il est faussement attribué à M. de S. Cyran ; déclaration de la Mere Agnès à ce sujet , 199. Lettre de M. le Maître à la Mere Agnès sur cette dispute , 202 , &c. Réflexions sur le *Chapelet secret* & sur le langage des mystiques , 208.

L

LIGNY (*Madame de*) ; elle fait une retraite dans la maison du S. Sacrement ; sa mort , sa piété , 247 , &c. *Ligny* (*Madelaine de Ste Agnès de*) ; elle est emmenée par la Mere Angélique au monastere du S. Sacrement , 179. On veut l'obliger de sortir de cette maison à cause de M. de S. Cyran ; elle le refuse , & justifie la conduite de ce S. Abbé , 261 ,

P

PINEAU (*Genevieve de l'Incarnation*) : son entrée singuliere en religion , 163 , &c.

Pontcarré (*Madame de*) ; elle se retire à Port-royal , 160. Elle en sort , 161.

Port-royal (*Abbaie de*) ; sa fondation , 1 , &c. Ses privileges , 6 , 7. Ses bienfaiteurs , 5 , &c. Etat de cette Abbaie lorsque la Mere Angélique Arnauld en prit possession , 11. Ce monastere est réformé , 35 , &c. Le bruit de sa réforme y attire plusieurs Religieuses étrangères , 37. Image de P. R. après sa réforme , 58 , &c. Ferveur du noviciat de P. R. 112. Etablissement de P. R. à Paris , 127 , &c. Plusieurs maisons religieuses

sont excitées à la réforme par l'exemple de P. R. 135, 136. Assistance perpétuelle devant le S. Sacrement établie à P. R. 145, &c. La dévotion de P. R. au S. Sacrement se répand ; guérison miraculeuse de Mademoiselle de Druy, 150. Trait d'un bon Païsan de Grenoble à l'égard de cette guérison, 152. Construction du grand bâtiment de P. R. 160. Première persécution contre P. R. 185, &c. Avantage que P. R. tire de la dispute sur le *Chapelet secret*, 210.

Port-royal (Religieuses de) : genre de vie des premières Religieuses de P. R. 8 & suiv. Elles se multiplient, 113. Témoignages de la Cour en faveur de ces religieuses, 129. *Voiez* Lettres patentes de Louis XIII à la fin de ce volu-

me) Etat des Religieuses de P. R. à Paris ; leur contentement au milieu des plus grandes incommodités, 129, &c.

S

SACREMENT (*Institut du Saint*) : origine de cet institut, 144. Défauts dans l'établissement de cet ordre, 153, &c. Lettres patentes pour l'établissement de cet ordre, 175. M. l'Archevêque de Paris refuse d'abord son consentement, 176. Conditions qu'il exige en y consentant, vaincu par les sollicitations de la Duchesse de Longueville, 176, 178. Il envoie à ce monastère M. de Contes pour s'y informer de la conduite de M. de S. Cyran dans cette maison, 264. Il y va lui-même ; éloge qu'il fait de la Mere Angélique & de M. de

S. Cyran, 264, 265. Il y donne l'habit du S. Sacrement, 266. Il fait proposer aux Religieuses d'acheter une autre maison, ou de retourner à P. R. 268. Les Religieuses du S. Sacrement prennent le parti de retourner à P. R. 268, 269.

Singlin (M.) ; il confesse à P. R. & est envoyé au monastere du S. Sacrement pour y tenir la place de M. de S. Cyran, 260.

Suireau (Marie des Anges) ; son entrée en religion, 120. Elle est envoyée au Lys, 119, 122. Sa mere & une de ses sœurs se font religieuses à P. R. 121. Elle devient coadjutrice de Maubuisson, 131. Ensuite Abbessé, 133. Avis qu'elle reçoit de la Mere Angélique en partant pour Maubuisson, 134.

Suzanne du S. Es-

prit ; ses vertus, ses défauts, 158.

T

TARDIF (Genevieve de S. Augustin le) ; elle est élue Abbessé de P. R. 171. Elle fait des changemens dans le gouvernement par inspiration de M. de Langres ; dépérissement de la piété pendant son premier triennal, 172. Chagrins causés à la Mere Angélique, 173. Elle est envoyée par M. l'Archevêque au monastere du S. Sacrement pour en être Supérieure, 156.

V

VERGIER de Hauranne (M. du) Abbé de S. Cyran ; sa naissance ; ses études, 213, &c. Ses lumieres, 210, &c. Il se lie d'amitié avec M. Jansénius, 216. Ses premiers ouvrages,

Question roïale, & Apologie pour l'Evêque de Poitiers, 216, &c. Sentiment de M. Dupin sur ces deux ouvrages, 220. M. de S. Cyran se lie avec la famille de M. Arnauld, 220, &c. Il prêche à la maison du S. Sacrement, 227. Sentiment du P. Amelotte sur ses prédications; témoignage public rendu à M. de S. Cyran par M. de Laval Evêque de la Rochelle, 228. Il consent de confesser les Religieuses du S. Sacrement; conduite de la Mere Angélique en cette occasion, 228, &c. Bénédiction que Dieu répand sur son ministère, 236, &c. Description des fruits de cette direction par la Mere Madelaine de Ligny, 239, &c. Il s'éleve un orage contre M. de S. Cyran; on indispose

contre lui le Chancelier Séguier, pour l'obliger de s'éloigner de la maison du S. Sacrement, 258, &c.

Z

ZAMET (M.) Evêque de Langres; sa conversion, 141. Il devient le conseil de la Mere Angélique, 142. Il envoie des Religieuses de P. R. au Tard; dangers auxquels elles sont exposées dans ce voiage, 165, &c. Il fait venir des Religieuses du Tard à P. R. pour gouverner la maison & en changer l'esprit, 169. Idées de M. Zamet sur l'institut du S. Sacrement, 177. Il fait connoissance avec M. de S. Cyran; estime qu'il en fait, 224. Il le prie de prendre soin des Filles du S. Sacrement, 225. Sa jalouſie contre M.

de S. Cyran, 251.	Chameffon & Ma-
Elle est fomentée	dame de Pontcar-
par la Sœur de	ré, 253.

Fin de la Table des Matieres.

E R R A T A.

PAGE 2, dans la note, *dont on voit*, lisez
dont on voïoit autrefois.

Page 10, dans la note, *à la fin*, lisez. *à la tête.*

Page 94, ligne 23, effacez *d'Andilly*, lisez.
Arnauld.

Page 153, note, 324, lisez. 224.

Page 224, lig. 22, *du mémoire*, lisez. *des mé-*
moires.

Page 277, lig. 18, *Au long*, lisez. *Au bout.*